

AUBÉRY DU MAURIER.

(122) 18-81 (263)

ALBERT DE MATHIEU

H.F.u.f. 81. (36,3)
DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

EN FRANCE ET EN HOLLANDE

1566-1636.

AUBÉRY DU MAURIER

MINISTRE DE FRANCE A LA HAYE,

PAR

Henri Ouvré,

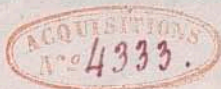
Ancien élève de l'École Normale, professeur d'histoire au Lycée de Poitiers,
Docteur ès lettres.

PARIS,

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

Rue des Grès-Sorbonne, n° 5.

1835.



H. F. N. 4. 81. (263)

DOCUMENTS INEDITS

L'HISTOIRE DE PROTESTANTISME

EN FRANCE ET EN HOLLANDE

1500-1670

LEGERY DE MAURIER

RECHERCHES DE FRANCE A LA MER

Paris 1870

Paris

ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

1870

PRÉFACE.

Ce travail a pour source première les Mémoires de Benjamin Aubéry, sieur du Maurier, secrétaire de du Plessis-Mornay, puis intendant du duc de Bouillon et son chargé d'affaires auprès de Henri IV, contrôleur général dans l'administration financière de Sully, et enfin ambassadeur en Hollande de 1615 à 1624. Dans ses diverses fortunes, du Maurier avait pris soin de consigner sur un journal les principaux événements de sa vie et d'en tirer des leçons à l'usage de ses enfants. Ce journal n'était point destiné à voir le jour, et il resta dans la famille jusqu'à la révolution, qui dispersa tant d'archives. Il sortit alors du château de la Fontaine-Dangé, pour être joint au dépôt du district de Châtellerault. Le 24 vendémiaire an VII, dom Mazet, bibliothécaire de la ville de Poitiers, obtint que ce dépôt fût réuni à la bibliothèque de l'École centrale du département, d'où il passa, après la suppression de cette école, à la bibliothèque publique de Poitiers. Le manuscrit de du Maurier y est resté sous le n° 250. Il est écrit tout entier de sa main et bien conservé. C'est un in-folio relié de 295 feuilles, dont presque toutes sont remplies. Les quatre premières ont été arrachées; mais l'obligeance de M. le marquis d'Aubéry, descendant de l'auteur, et qui a conservé une copie du manuscrit, nous a permis de combler cette lacune.

Le journal de du Maurier n'occupe que la moindre partie du livre; le reste est rempli par ses brevets de pensions et de places, un choix de lettres soit aux ministres, soit à ses amis, sa correspondance avec le duc de Bouillon, de 1602 à 1606, ses dis-

cours aux États généraux ou aux États de Hollande, du 8 novembre 1615 au 15 mai 1619.

La plupart de ces documents sont restés inédits, ainsi que les mémoires eux-mêmes, sauf deux courts fragments insérés par Louis du Maurier dans ses *Mémoires de Hollande*. Ancillon, qui a fait l'histoire de la famille d'Aubéry (*Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres de la république des lettres*; Amsterdam, 1709), n'en a pas connu d'autres, et regrette particulièrement la perte des harangues. « Ce serait, dit-il, un beau morceau de l'histoire du temps, car Aubéry parlait bien et écrivait bien. » On pourra juger de la valeur de la découverte. Disons seulement que le journal de du Maurier mérite une entière confiance : l'auteur était honnête et bien informé; ses souvenirs sont exacts et précis, ses jugements d'une extrême discrétion. Du reste, un écrit de ce genre n'a d'autre importance que d'éclairer certaines questions de détail : l'auteur n'était pas fait pour les vues d'ensemble, et sa modestie n'y a pas songé.

Ce premier fonds n'aurait pu suffire à un travail historique de quelque étendue sans un assez grand nombre de pièces également inédites que j'ai pu y joindre. Une partie avait été rassemblée par M. Rozey, professeur d'histoire au collège royal de Poitiers, qui commençait sur du Maurier un travail que la mort est venue interrompre. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Delalleau, aujourd'hui recteur de l'académie du Pas-de-Calais.

Quelques-unes de ces pièces se rapportent à la fin du règne de Henri IV, la plupart à la période suivante. Je citerai, entre autres, les instructions et les harangues de MM. de Reffuge, la Noue, Boissise, ambassadeurs extraordinaires près des Provinces-Unies en 1611, 1617 et 1618; la correspondance de du Maurier avec du Plessis-Mornay (1614-1616), ses lettres à Jacques-Auguste de Thou (1615-1617), celles de Thumery de Boissise, de Teigneux, son fils (1618-1619), et de du Maurier (1617-1627) à du Puy. Elles ont été recueillies soit à la bibliothèque de la Sor-

bonne, soit dans les fonds Brienne et du Puy de la bibliothèque Impériale. Mais j'ai trouvé des renseignements plus positifs encore dans le fonds St-Germain-Harlay, n° 229, qui donne en cinq volumes in-folio la suite des dépêches des ministres de France en Hollande, de 1610 à 1624. La collection est surtout complète à dater de 1615, et comprend toute la correspondance de du Maurier avec le roi et M. de Puyseux, secrétaire d'État de l'extérieur. On y trouve, en outre, des lettres de Maurice de Nassau, de Louise de Coligny, etc., ainsi que les réponses des États généraux aux communications de la France.

Je n'ai pas pour cela négligé les mémoires contemporains, parmi lesquels les *OEconomies royales* et les *Mémoires* de du Plessis-Mornay se distinguent au-dessus de tous les autres. Qu'il me soit permis de faire remarquer à ce sujet que les amis de l'histoire de France attendent encore une édition de du Plessis-Mornay. Celle de 1624, continuée en 1652, a été volontairement mutilée ; celle de 1824, commencée par M. Auguis, d'après tous les papiers de la maison de Mornay, s'arrête en 1614, et les inexactitudes, les fautes grossières qui la remplissent ne permettent pas qu'on la regarde comme définitive.

Ce travail n'est pas seulement une biographie de du Maurier, mais aussi une étude sur quelques-uns des faits de l'histoire du protestantisme en France et en Hollande sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII.

La vie de du Maurier, dont le trait distinctif est la modération et l'esprit de conduite, a peu de relief et d'intérêt historique. Pourtant, ce disciple de du Plessis-Mornay, convaincu, mais moins ardent que son maître, sert à montrer par son exemple l'apaisement des esprits à la fin du xvi^e siècle, prélude des conversions du siècle suivant. En politique, il se tient toujours « au » gros de l'arbre, » quoique ses croyances et la plupart de ses amitiés fussent dans le camp opposé. Ses services, qui n'ont pas jeté beaucoup d'éclat sur sa mémoire, lui donnent cependant une

place honorable au milieu des ambassadeurs du xvi^e siècle. L'école diplomatique à laquelle il appartient pâlit devant celle qui l'a remplacée, comme le *bonhomme* Jeannin, qui en était le chef, est éclipsé par la fierté royale de Richelieu, l'habileté de Mazarin ou l'aisance supérieure de M. de Lionne. Ce n'est pas une raison pour méconnaître les qualités de patience et de sagacité avec lesquelles elle a secondé la politique vive et rajeunie de Henri IV, ou s'est efforcée de ménager la dignité de la France pendant la période embarrassée qui a précédé le ministère de Richelieu.

La fin de Henri IV, le commencement de Louis XIII, voilà les deux époques qui se rattachent à la biographie de du Maurier. La querelle du duc de Bouillon dans la première; dans la seconde, la politique française en Hollande et la lutte du prince Maurice et du grand pensionnaire Barneveld, ce sont là les événements principaux autour desquels j'ai classé tous les autres. Je n'ai point prétendu en donner une histoire complète; il faudrait pour cela les séparer du cadre étroit où j'ai dû les faire entrer. Mon seul but a été de fournir quelques faits curieux et quelques documents nouveaux à celui qui voudra un jour les raconter avec l'étendue qu'ils méritent.

BENJAMIN AUBÉRY DU MAURIER

(1566-1636).

CHAPITRE PREMIER.

Premières années de du Maurier. — Il entre au service de du Plessis Mornay. — Négociations entre Henri IV et Elisabeth. — Ambassade de du Plessis Mornay en Angleterre. — Cause de son peu de succès. — Mission de du Maurier auprès d'Elisabeth. — Il devient secrétaire du duc de Bouillon.

Benjamin Aubéry, sieur du Maurier, naquit au mois d'août 1566 au château du Maurier, près de la Flèche. Son père, Jehan Aubéry, originaire de Crounières en Anjou, menait obscurément sur ses terres la vie simple et uniforme des gentilshommes campagnards.

« Estant né avec d'honnestes moyens, il lui fut donné quelque commencement aux lettres, mais n'y ayant point d'inclination naturelle et devenu qu'il fut héritier de père et de mère, il s'arresta au pays, où il a esté remarqué et loué comme personnage de bon jugement, et auquel les plus grands faisoient bien l'honneur de recourir souvent pour en prendre avis en leurs plus sérieux affaires, homme au reste sans avarice ny ambition, d'une vie aysée et simple, ayant tous les honnestes exercices, jovial, d'agréable compagnie, et qui a vescu 62 ans et est mort sans offence ny malveillance de personne. »

« Ma mère, continue du Maurier, 'avoit nom Madelene Froger, originaire de Saumur, laquelle il espousa en secondes noces... C'estoit une des plus agréables et vertueuses femmes qu'il estoit possible de veoir, elle chérissoit infiniment les ouvrages et la lecture, principalement de l'Escriture Sainte dont elle ne pouvoit se lasser, ell' aymoit extrêmement son mary et ses enfans, liberale selon sa qualité, pitoyable et charitable envers les pauvres. »

La France étoit depuis le 19 mars 1565 sous le régime de la paix d'Amboise; mais, dans cet affaiblissement des pouvoirs pu-

blics, un édit n'empêchait ni les vengeances ni les violences des particuliers. « J'ai souvent ouy dire à ma mère, raconte du Maurier, qu'estant grosse de moy elle eut par plusieurs fois grand pene à se sauver qu'elle ne fust noyée comme plusieurs autres de tous aages et sexes par un seigneur du pays, grand persécuteur de la religion dont elle faisoit profession, qui les faisoit jetter dans une rivière proche de sa maison, disant qu'il les faisoit boire dans son grand godet. »

C'est au milieu de ces dangers que du Maurier entra dans la vie. Son intelligence s'éveilla à six ans pour entendre les récits qu'on faisoit dans les provinces du massacre de la St-Barthélemy. A neuf ans, il alla commencer à Pringé ses études grecques et latines qu'il continua au Mans, puis à Paris, où il fut envoyé à seize ans. « Mon frère, M. des Baraudières, dit-il, estoit alors au barreau, et fus mis soubz sa conduite pour demeurer avec luy et aller prendre les leçons au collège. Il avoit entendu qu'à celui de Clermont on enseignoyent les jésuites, il y avoit bon exercice, et fut d'avis que je m'y rengeasse, ce que je feis pour quelque temps, mais peu aprez ils me voulurent assujétir a des exercices particuliers non usités ès autres collèges, et au contraire desquels j'avois pris nourriture, tellement que je priay mon dict frère de trouver bon que je changeasse. »

Il étudia alors aux collèges de Lisieux, de Boncourt et de Cambrai. Mais la tranquillité précaire que l'édit de Fleix laissait aux protestants menaçait chaque jour d'être troublée. En 1585, « la contagion s'eschauffant à Paris, » il revint dans son pays pour aller la même année commencer à Genève l'étude de la philosophie. Il y vécut treize mois sous la surveillance de Théodore de Bèze, auquel il était recommandé, jusqu'à ce que la mort de son père (mai 1584) le rappelât dans sa famille.

Après les premiers regrets, il fut décidé qu'il retournerait à Paris pour y continuer sa philosophie et se préparer au barreau, où il trouvait fortement marquée la trace de son grand oncle paternel, Jacques Aubéry, avocat au parlement sous le règne de Henri II, et célèbre pour avoir vengé sur le baron d'Oppède, par

un plaidoyer éloquent, les victimes de Mérindol et de Cabrières.

Mais on ne pouvait former aucun projet d'avenir dans un pays aussi livré à l'imprévu. Au mois de juillet 1585, l'édit de pacification fut rompu, et un délai de six mois fut donné aux protestants pour abjurer ou sortir du royaume. La mère de du Maurier, trop âgée pour quitter la France, se réfugia avec ses enfants au château de Brouassin (Maine). Pour lui, il résolut de jeter les livres pour prendre le mousquet, et s'en fut à Saint-Jean-d'Angély, où résidait le prince de Condé.

« J'y arrivé, dit-il, au mois de mars de l'année 1586 et y passay le temps assez incommodement, car je n'y estois pas allé fort chargé d'argent, et n'estois pas en aage ny en lieu pour trouver grand crédit; toutefois je coulé le mieux que je peu jusques aux préparatifs de la bataille de Coutras, qui furent en septembre de l'année 1587.

Lors donq desireux de scavoir de tout, recognoissant nommément le cours de mes estudes interrompu, je me resolu de me mettre a porter les armes, et par l'adresse de quelque amy j'entray dans la compagnie de Monsieur de Boisguerin premier cappitaine du régiment de Monsieur de Charbonnières.

Soubz la charge duquel je vis la journée de Coutras le 21^e d'octobre de l'année 1587, non sans grand estonnement, transporté que j'estois de la tranquillité de mon estude et de mes livres dans le bruit des harquebuzades et des canonnades, et au milieu d'un carnage estrange : ou la joye que je ressentis d'une si heureuse et inespérée victoire, pour le party dont j'estois fut grandement troublée quand je vy apporter dans le bourg dudit Coutras entre les morts du party contraire, le corps de mondit sieur le comte de la Suze dont la maison servoit d'asile à ma mère et a sa famille, lequel aussi m'avoit tousjours faict l'honneur de m'aymer particulièrement, aussy me réputois-je extremement son obligé tant a cause de ses faveurs et bienfaits que pour l'honneur et respect qui estoit deu a ses rares et singulières vertus.

Après la journée de Coutras, l'armée s'achemina en Périgord ou Sarlat fut assiégé. Là je tombay malade et le fus assez long temps tant a cause des incommodités de la saison et de la mauvaise nourriture qu'a faute de remèdes en une armée si mal policée.

Au partir de ce malheureux siège qu'il fallut lever, l'armée fut séjourner en la viscomté de Turenne, et puis nous allasmes à Montauban, de

la à Nérac ou le roy de Navarre ayant fait quelque séjour receut par un trompette de Monsieur de Plassac lors gouverneur de Ponts, la nouvelle de la soudaine mort de mond. seigneur le prince de Condé, nouvelle qui lui fict reprendre la brisée de Xaintonge et revenir à St Jehan d'Angély et a la Rochelle, affin de ne laisser decouverte cette principale partie du party qu'il maintenoit, auquel voyage je le suivis tousjours.

Il arriva audict St Jehan d'Angély environ le mois de fevrier de l'année 1588, et soudain après je me délibéray de revenir au pays, ne sachant bonnement de quel bois faire flèche; je voyois les misères publiques s'accroistre, aussy bien que ma nécessité particulière. Et quoy qu'en une si rude saison je n'eusse pas grand espoir au secours de ma patrie, néantmoins j'estimay que j'y trouverois quelque ressource pour ayder à me rembarquer.

Arrivé que je fus au pays environ les Pasques de ladite année 1588, la première nouvelle que j'appris fut que ma mère avoit trouvé son jour, et que Dieu l'avoit appelée en son repos huict ou dix jours auparavant ma venüe, ce me fut une affliction d'autant plus sensible que moins je l'attendois et que plus promptement je me promettois le bonheur de la revoir.

Donc au lieu des conjoüissances que je m'estois imaginé devoir faire avec mes plus proches, apréz une assez longue absence et tant de calamitéz, nos premiers entretiens ne furent que des soupirs et des larmes, nous voyant en si peu de temps privéz de deux chefs de la maison et par conséquent de nostre principal gouvernement en un temps auquel nous en avions le plus grand besoin.

Après que la nature eust obéy à ses premiers mouvemens, il fut advisé entre nous de regarder à nos petits affaires et nommément au partage de ce qu'ils nous avoient laissé. C'estoit peu de chose pour cinq enfans que nous estions, mais beaucoup en ce que c'estoit un bien venu de longue main de nos prédécesseurs et qui n'ayant esté augmenté par aucun mauvais moyen, aussy graces à Dieu n'avoit-il esté troublé par aucun pecez.

Ce partage fut ayséement fait, car nous estions en bonne intelligence. Après quoy chacun reconnoissant son lot et voyant de quoy il pouvoit faire estat, se résolut de se mesurer, moy particulièrement qui recogneus qu'il ne se falloît pas amuser au pays, ains travailler et exercer ma jeunesse, voyant une si grande breche en mes estudes et perdant presque l'espérance de la pouvoir réparer, je me résolus de passer encor la rivière de Loyre, et d'aller veoir si je pourrois trouver quelque employ à la court du roy de Navarre.

Comme j'étois sur ceste délibération, arriva la mort de Monsieur de Guyse a Blois, le 23 de décembre de lad. année 1588, qui fit prévoir a tout le monde un meilleur changement aux affaires du royaume. Et de fait incontinent après, la révolte presque générale contre le roy Henry III^e lors regnant le contraignit environ le mois de may de l'année 1589 d'appeler ledict seigneur roy de Navarre en la valeur et forces duquel il receut un aussy prompt et fidelle secours comme le dit roy de Navarre trouva en luy de candeur et de bonne foy.

Entr'autres choses, il fut convenu par entr'eux que le dict seigneur roy de Navarre auroit Saumur pour passage sur la rivière de Loyre, ce qu'estant exécuté, Monsieur du Plessis Mornay y fut estably gouverneur, et soudain après fut l'entrevüe des Roys au chasteau du Plessis lès Tours, laquelle j'eus le bonheur de veoir.

Depuis lequel temps ils demeurèrent unis de volontés et de forces jusqu'au siège de Paris qui fut l'esté de la dicte année 1589, auquel et le premier jour d'aoust le roy Henry III^e ayant esté malheureusement assassiné d'un coup de cousteau par un jacobin, Henry IV^e recueillit la couronne qui lui tomboit sur la teste plus tost comme une couronne d'épines que comme un magnifique diadème (1). »

Après l'entrevue de Plessis-lès-Tours, du Maurier, plus rassuré sur l'avenir, était allé passer quelque temps à Saumur avant de rejoindre l'armée des deux rois en marche contre Paris. Du Plessis-Mornay, qu'il alla voir pour lui demander ses commandements, prit intérêt à ce jeune homme modeste, sensé et doux, et le garda près de lui; il avait alors vingt-trois ans à peine.

Il vit pour son début une affaire délicate. Le nouveau roi voulait retirer des mains du sieur de Chavigny, son oncle, le cardinal de Bourbon, renfermé dans le château de Chinon par les ordres de Henri III, et dont les ligueurs et les catholiques mécontents voulaient se servir « pour remettre sus le différend de l'oncle et du neveu et élever autel contre autel. » C'est à du Plessis-Mornay que Henri IV, le premier jour de son règne, confia cette importante mission. Le gouverneur de Saumur, tout malade qu'il était, y mit son dévouement ordinaire, et, après un mois de négocia-

(1) Ms. du marquis d'Aubéry.

tions, il tira le cardinal des mains de Chavigny au prix de vingt-deux mille écus, et le fit conduire à Maillezaïs, où ce vieillard mourut quatorze mois après, 9 septembre 1590 (1).

Du Maurier fit preuve, dès ce moment, de probité et d'intelligence. C'est lui que du Plessis-Mornay chargea de remplir les blancs seings par lesquels Henri IV lui laissait tout pouvoir pour conclure ; et quand la négociation fut terminée, c'est par lui qu'il en fit porter la nouvelle, 6 septembre 1589. A Dieppe, où il trouva le roi, du Maurier fut témoin de la dernière tentative de Mayenne sur le camp royaliste, 26 septembre, et le vit battre en retraite vers Amiens, où il attendait des renforts du duc de Parme. Il repartit lui-même peu après par la route de mer, la seule qui fût praticable. De Dieppe il aborda à St-Malo, alors assiégée par le duc de Mercœur, traversa le camp ennemi sous un déguisement, puis par Rennes et Angers revint à Saumur.

Dès lors, on le voit rendre, sous les ordres de du Plessis-Mornay, tous les services que le roi pouvait demander à ce moment à un jeune homme brave et capable. Il assiste au siège du Mans, à la bataille d'Ivry, au siège de Paris. Il travaille à ramasser çà et là l'argent si nécessaire pour payer les Suisses et les Allemands, toujours par les chemins, quelquefois en danger d'être tué ou pris. Sur ce premier pêle-mêle du règne de Henri IV, ses mémoires se réduisent à un précis exact et court et ne servent qu'à confirmer ceux de du Plessis-Mornay. J'y trouve pourtant un détail dont celui-ci n'a pas parlé, et qui peut servir à mettre en lumière un épisode mal connu des rapports entre le roi de France et Élisabeth à cette époque.

Par le traité de Greenwich, 25 juin 1591 (vieux style), Élisabeth avait accordé à Henri IV un secours de quatre mille hommes pour l'aider à faire le siège de Rouen. Il avait fallu les progrès des Espagnols en Normandie pour la décider à ce nouveau

(1) Du Plessis-Mornay, tom 1^{er}, p. 178 et suiv.

sacrifice, car c'est surtout l'Angleterre qu'elle défendait sur le sol français (1).

Son favori, le comte d'Essex, se chargea d'amener les troupes en France. En vain avait-elle voulu le retenir : il força son consentement, et, malgré la menace d'une disgrâce, s'embarqua pour Dieppe, où son arrivée (vers le 10 août 1591) fit une grande sensation. Henri IV, qui avait demandé comme une faveur à Élisabeth de permettre au comte d'assister au siège de Rouen, la remercia de son présent comme s'il eût été volontaire (2); mais la fille de Henri VIII était peu disposée à se laisser désarmer. Elle aimait en reine, elle mêlait son autorité et sa passion, et d'ailleurs divers incidents aigrirent son humeur.

D'abord le roi, occupé au siège de Noyon, ne vint point à Dieppe à la rencontre des Anglais, comme il l'avait promis. Le comte d'Essex, après l'avoir attendu quatorze jours, se décida à aller le rejoindre, et le suivit ensuite en Champagne, où Henri IV s'était rendu pour recevoir l'armée allemande que lui amenait le vicomte de Turenne. Pendant que le comte revenait trouver les siens (24 septembre), le roi distribua une partie des Allemands dans quelques villes de la frontière, et présenta ensuite aux ligueurs, devant Verdun (1^{er} octobre), une bataille qu'ils n'acceptèrent pas. Il n'oubliait pourtant pas le siège de Rouen, et, le

(1) « Articles accordés par MM. de Beauvoir et de Réau, ministres du roi très-chrétien, et MM. le grand trésorier et amiral d'Angleterre, et M. le chambellan.

« La reine envoie en Normandie 3,400 soldats qui, avec les 600 qui sont déjà en France sous Roger William, font les 4,000 promis. Le roi soldera tous les frais.—Pour en assurer le payement, M. de Beauvoir s'engagera pour son maître, avant la descente des Anglais en Normandie, à céder authentiquement à la reine les tailles et gabelles de Rouen et du Havre jusqu'à l'extinction de la dette. La reine les touchera dès que le roi aura pris ces deux villes. L'argent sera payé de semaine en semaine ou de mois en mois. »

Rymer, *Fœdera, Conventiones*, etc., tome XVI, p. 102.

(2) *Lettres missives de Henri IV* (lettre du 12 juin), tome III, p. 399, 461.
— Cf., lettre au comte d'Essex, p. 448.

même mois, il y envoyait le maréchal de Biron, qui devait, avec les troupes du comte d'Essex, s'emparer des petites places voisines. Mais il ne vint lui-même investir la ville que le 3 décembre (1).

La reine fut très-irritée de ce contre-temps. Elle se plaignit vivement que Henri IV, malgré ses promesses, eût abandonné la Normandie, laissant les Anglais « à dépenser inutilement de la viande et de l'argent (2). » Elle ressentait aussi beaucoup de dépit d'avoir fait inutilement le voyage de Portsmouth, où les deux souverains avaient projeté une entrevue de quelques heures. Henri IV s'excusait humblement : « C'était pour lui un vif regret de n'avoir pu voir la reine. Quant au reste, les affaires de la guerre sont sujettes à tant de divers accidents que, selon qu'ils arrivent, il faut changer d'avis et faire nouvelle résolution. Quel préjudice pour Rouen si l'armée allemande n'eût pu entrer en France (3) ! »

Malheureusement les débuts du siège ne furent pas brillants. Les Anglais étaient de solides fantassins, Henri IV ne les épargnait pas plus que lui-même. Chaque jour un assaut, et le soir mauvais gîte et mauvais souper. A la fin de décembre, ils étaient réduits de quatre mille à six cents (4).

Cependant, dès le 16 de ce mois, le duc de Parme entra en

(1) *Rationes propter quas regina recusat ampliores turmas in Normanniam remittere.* — Rymer, tome XVI, p. 149.

(2) *Without any use but to spend meate and money.* — *Ibid.*, p. 150.

(3) *Letres missives*, tome III ; dépêches du 14 septembre et du 9 octobre, la seconde surtout, p. 830-40.

(4) Dans une lettre un peu postérieure, W. Burghley se plaint à Unton du mauvais traitement des Anglais.

« By a copie of a letter that sir *Roger Williams* sent unto you of the tenth of maye, I perceiue that he compleaneth grevouslie of one *Cinell* a commissarie; and besides he complaineth of the miserable Estate of our People, being harised and wasted with continuall journies, and not releved with victuell, so as he and all our nation with him are utterlie wearied with this kind of service as by his letter to youe youe may gather, and I doubt not but you will acquaint *the king* therewith, and procure sum remedie and comfort, or otherwise our Nation will be utterlie discouraged to serve in thos Countreies at anie time. » — Rymer, tome XVI, p. 164 (4 juin 1592).

France pour délivrer Rouen. Un nouveau secours était urgent ; le roi demanda à Élisabeth trois mille piquiers et mille mousquetaires. La reine , qui dans le cours du siège avait fait venir des Pays-Bas six à sept cents hommes pour remplacer les morts, refusa aigrement. Aux demandes pressantes que vinrent lui faire deux envoyés, elle ne répondit qu'en ordonnant (29 décembre et 2 janvier) au comte d'Essex de revenir. « Il n'y a point d'honneur pour lui à demeurer quand ses troupes sont si considérablement diminuées. Il court beaucoup de dangers. Sa Majesté est très-mécontente que M. Unton (l'ambassadeur anglais) le laisse ainsi s'exposer sans le blâmer (1). Le roi d'ailleurs expose nos troupes pour ménager les siennes ; ainsi, à l'attaque du fort Ste-Catherine, trois postes sur quatre ont été confiés à des Anglais. »

Pour vaincre ce mauvais vouloir, Henri IV chargea du Plessis-Mornay lui-même d'aller trouver Élisabeth. Celui-ci, qui connaissait le caractère de la reine, sentait bien qu'on n'obtiendrait rien tant que le comte d'Essex resterait en France. Il essaya en vain de le décider à partir. L'oncle du favori, Leyton, vint aussi lui annoncer que, s'il n'était pas arrivé le 10 janvier, la reine lui ôterait ses charges et rappellerait ses troupes ; tout fut inutile. Du Plessis-Mornay partit pourtant (31 décembre), et le 4 janvier arriva à Londres (2).

Dans toutes les questions qui tenaient à la conduite de la guerre, le conseil d'Élisabeth était habituellement divisé en deux partis. Le comte d'Essex voulait qu'on la poussât avec vigueur ; Burghley, grand trésorier, Howard, grand amiral, et Hunsdon, grand chambellan, par égoïsme ou par économie, voulaient qu'on la nourrit sans la terminer. Mais cette fois l'imminence du danger avait rallié toutes les opinions. Du Plessis-Mornay espérait

(1) « Her majesty is offended with you that you permit my lord of Essex to adventure his person so many wayes, without your reprehension. » — *Ibid.*, tome XVI, p. 147.

(2) *Instructions de la part du roy au sieur Duplessis, etc.* — Du Plessis-Mornay, tome V, p. 129.

donc un assez favorable accueil. Cependant, dans la première audience (6 janvier), la reine éclata en reproches contre Henri IV et surtout contre le comte d'Essex. « Elle le feroit le plus petit compagnon d'Angleterre ; il faisoit accroire au roy qu'il gouvernoit tout, mais elle lui feroit bien voir que non. » Elle déclara qu'elle allait rappeler tous les Anglais, coupa court aux explications et se retira.

Du Plessis-Mornay, ne pouvant être entendu, remit au grand trésorier un récit des opérations du siège. Ce mémoire militaire, clair et bien raisonné, parut faire quelque impression sur la reine. Dans la seconde audience (8 janvier), elle fut « un peu plus gracieuse en ce qui se disoit du roy ; et néanmoins terminant toujours en résolution de ne lui envoyer point nouveau secours ; mais bien qu'il se pourroit servir de ce qu'il avoit près de lui. » L'ambassadeur, à qui elle avait presque donné congé, adressa alors à Burghley un second mémoire (9 janvier) : « Ne vaut-il pas mieux combattre l'Espagnol en France qu'en Angleterre ? et avec peu d'hommes et de frais sur le champ d'autrui, que sur le bord du pays, avec frais incroyables et le hazard de l'Estat. Quatre mille hommes que Sa Majesté enverra à temps peuvent réduire la Normandie et rendre inutile la venue du duc de Parme. Quatre mille hommes non envoyés font quitter le siège de Rouen, font hazarder et peut estre perdre une bataille, qui tireroit avec soi la perte du royaume, et en conséquence le péril tant évident de tous les Estats chrestiens (1). »

Elisabeth ne se rappelait jamais de sang-froid le péril de l'Armada ; elle songeait que l'Angleterre ne serait peut-être pas toujours protégée par les tempêtes. Elle accorda donc deux mille piquiers et mille mousquetaires qu'on devait lever dans les comtés de Kent et de Sussex, et dans l'île de Wight. « Mais deux heures après, elle changea d'opinion et se courrouça aigrement à ses conseillers, leur reprochant qu'elle s'apercevoit bien qu'ils

(1) *Ibid.*, p. 155, 161, 164.

y estoient veneus tout préparés, et que c'estoit une partie faicte avec les ambassadeurs du roi de France, et qu'elle aimeroit mieulx que le comte d'Essex fust mort que de lui envoyer nouveau secours. »

La négociation continua pourtant entre les trois ministres d'Élisabeth et du Plessis-Mornay, assisté de l'ambassadeur ordinaire M. de Beauvoir. Burghley demanda au nom de la reine « si le roi avoit besoin de secours, et si le secours pouvoit venir à temps. » Après s'être fait rendre compte de cette conférence, Elisabeth remit sa réponse au dimanche suivant (12 janvier).

Du Plessis-Mornay avait repris courage; mais, quand il parut à l'audience avec toute sa suite, la reine déclara qu'elle ne pouvoit envoyer aucun secours. « Ses mauvois sujets lui reprochoient qu'elle faisoit mourir son peuple inutilement. Elle estoit advertie de conspirations et menées en son estat qu'elle appercevoit par la déposition des prisonniers estre fondées là-dessus... Ses hommes, s'il advenoit inconvenient du roy, n'avoient aucune retraicte en France... Elle avoit à faire à ung roy qui ne bougeoit des tranchées, qui prenoit plaisir à se perdre... désormais elle se contenteroit de prier Dieu pour lui... Les Anglois estoient presque les seuls employés aux assauts... Le comte d'Essex estoit si mal habile homme que d'estre de ceulx-là, et de prendre la garde des tranchées. »

Du Plessis-Mornay l'interrompt pour répondre à chacun de ses reproches. Mais elle déclara que le retour du comte d'Essex ne changerait rien à sa résolution; qu'il était inutile de traiter avec ses conseillers, et qu'elle seule gouvernait l'Angleterre.

Malgré les instances des ministres anglais, que ce refus attristait profondément, on ne put faire revenir Élisabeth sur sa décision. Le 14 janvier, du Plessis-Mornay reçut ses passe-ports. « Quoi qu'il en soit, dit-il fièrement à l'envoyé, le roi ne peut être que roi, celui qui l'a élu l'établira, quelque troublée que

semble aujourd'hui sa fortune. Je ne désespère pas que bientôt on ne puisse le faire craindre de ses ennemis et respecter de ses voisins. »

Parti le lendemain pour Douvres, il y fut retenu trois semaines par les vents contraires, humilié de son échec, irrité de demeurer les bras croisés quand tout se préparait pour une bataille de l'autre côté du détroit. « Ce seroit trop perdre pour un coup, écrivait-il à M. de Beauvoir (1^{er} février 1592), le crédit en Angleterre et une telle occasion d'honneur en France. »

Le combat d'Aumale eut lieu quatre jours après, 5 février. Du Plessis-Mornay l'apprit le lendemain à Dieppe, où il était arrivé depuis deux jours. Henri IV, comme on sait, y fut blessé et presque pris. « Sire, lui écrivit sur-le-champ (6 février) son fidèle serviteur, je ne sçais si jamais Vostre Majesté me pourra faire tant de bien qu'elle m'a faict de mal aujourd'hui..... Après avoir faict jusques à trente ans l'Alexandre, les années qui suivent requièrent que vous fassiez le César... C'est à nous, sire, à mourir pour Vostre Majesté et nous est gloire; à vous de vivre pour nous, et j'oserai dire que ce vous est devoir. »

« C'est le défaut d'infanterie, écrivait-il à Burghley et au sieur de Beauvoir, qui a réduit Sa Majesté d'une guerre de roy à une guerre de cheval-léger. La conséquence de ceci est telle qu'il n'y a plus que temporiser; il n'est plus question d'alléguer le passé, car le présent presse trop (7 février). »

« Nonobstant tout ce que dessus, ajoute du Plessis-Mornay dans le récit de cette négociation, ne laissa la royne, dès que le comte d'Essex fut de retour en Angleterre (car c'estoit la cause qui la retenoit), d'envoyer deux mille Anglois au secours du roy, et d'escire que c'estoit en considération des raisons alléguées par ledict sieur du Plessis, et de sa négociation (1). »

Cependant le comte d'Essex revint en Angleterre à la fin de janvier 1592, et les deux mille Anglais que le sieur de Sidney

(1) *Ibid.*, p. 172, 190, 196.

amenait des Pays-Bas n'arrivèrent en France qu'au mois d'avril (1). En outre, à en croire du Plessis-Mornay, sa personne était agréable à Élisabeth. La reine lui témoigna en effet, dans sa troisième audience, « que nul ne lui pouvoit estre mieux venu que lui, que particulièrement elle lui avoit de l'obligation de l'affection qu'il avoit tousjours eue au bien de ses affaires (2). »

Pourtant, quelques circonstances font douter de la sincérité de ce langage. Le 2 janvier 1592, les ministres d'Élisabeth écrivent à sir Henry Unton : « Sa majesté la reine est mécontente que du Plessis vienne ici, et il est à souhaiter qu'il ne vienne pas, car il ne peut servir en rien, mais seulement offenser (3). »

En effet, la première entreyue fut sèche et à peine polie. Un autre fait est plus significatif encore. Quand du Plessis-Mornay attendait le bon vent à Douvres, il avait écrit au comte d'Essex, récemment arrivé près de la reine, pour le prier de la disposer à un secours. « Le temps est si court, lui répond le comte, et l'humeur de la royne a été si amère qu'il est impossible devant vostre partement de recevoir quelque aultre réponse (4). »

Deux mois et demi après, en apprenant que le secours d'Élisabeth est enfin arrivé, du Plessis-Mornay écrit à la Fontaine,

(1) Le 23 mars, Burghley annonce à Unton que Wilkes, secrétaire du conseil de la reine, vient s'entendre avec Henri IV ; puis il ajoute :

I assure you the Realme here is wearie to see the Expense of theare People for forein services, haveing presentlie in sight great necessitie of domestic Forces to withstand forrein Attempts daily prepared against this Realme; But thereof I am sure noe Frenchman will be touched with any Sence, and so, hawing no other speciall matters at this tyme, I wish some better Succes to follow the Affaires theare, and some better Performances of promeses, and that which is most necessarie for that estate, some better Agreement of the counsellors of the kings Estate for his speciall good more than Doth appear.

Rymer, tome XVI, p. 156 7.

(2) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 175.

(3) « The queen's Majesty misliketh that du Plessis doth come hither, and wish he had not come, for he canot profit, but offend. »

Rymer, tome XVI, p. 147.

(4) Du Plessis-Mornay, tome V, p. 198.

ministre d'une église française à Londres (16 avril 1592) : « Je loue Dieu que les Anglois sont arrivés... Mais lorsque nous les demandions, avec les forces qui venoient au roy de tous costés, nous satisfaisions au siège et à la campagne et sortions infailliblement de ces affaires... Celui qui m'a traversé a faict tort au public et n'en doibs ressentir qu'autant que j'y participe, certes fort sensiblement. Mais ce que j'y ai de particulier, c'est de l'avoir faict par le moyen que m'escrivez, dont je m'offense doublement de lui qui a veu si légèrement et adjoustéz que d'ung prétendeu mescontentement particulier a voulu faire une ruyne publique (1). »

Ce passage dans lequel du Plessis-Mornay se plaint d'avoir été desservi auprès de la reine d'Angleterre dans son ambassade n'aurait pas de sens sans une explication fournie par du Maurier. « Il s'est vérifié, dit-il, que la personne de M. du Plessis lui fut désagréable pour quelque mauvais office et rapport qui lui avoit esté faict de luy dès lors du siège de Paris. » Un sieur des Combes l'accusait d'avoir souffert qu'à sa table, M. de Buzanval se moquât de l'accent bizarre et ridicule avec lequel Elisabeth parlait le français (2). Elle se vengea de lui comme on vient de le voir ; quant à Buzanval, elle refusa de l'accepter comme ambassadeur à sa cour, malgré les instances de Henri IV (3).

Du Maurier étant allé rejoindre du Plessis-Mornay à Dieppe, celui-ci l'envoya à Henri IV pour annoncer le peu de résultat de sa mission.

« Comme j'allois de Dieppe à Darnetal suivant son commandement, estans de compagnie le sieur de la Roche son maistre d'hostel et moy, nous fusmes pris entre Longueville et le Boulehard par la garnison ligueuse de Fescamp, que conduisoit un nommé le cappitaine Gris. Ils

(1) *Ibid.*, p. 295.

(2) *Mémoires* de Louis du Maurier, p. 257.

(3) *Instruction* au sieur de la Tour, etc. Elle est sans date, mais évidemment de 1591. — Rymer, tome XVI, p. 36-38.

Lettres missives de Henri IV, tome III, p. 287.

estoyent environ quarante, qui nous ayant fatigués jour et nuit de longs tracas, nous menans les jambes liées sous le ventre de nos chevaux, enfin nous arrivâmes audit Fescamp, ou commandoit pour la Ligue un gentilhomme du pays nommé M. de Sacanville duquel nous recusmes bon traitement, et après 17 jours de prison... nous fûmes délivrés moyennant deux cents livres chacun, et passâmes a ceste rançon en guise de chevaux légers, que nous dismes estre...

Nous retournâmes à Darnetal dont nous vîmes le siège continuer jusques à la négociation de la paix qui fut commencée entre MM. du Plessis et de Villeroy, cestuy la estant à Buhy, cestuy cy à Halincourt, qui apportoient mutuellement tout ce qu'ils pouvoient pour souder les casseurs de l'Estat, et réconcilier les volontés si aigrement et de si long temps aliénées les unes des autres. De cette négociation et pourparlé je feis toutes les allées et les venues de la part de Monsieur du Plessis vers Sa Majesté au siège de Rouen (1). »

Le duc de Bouillon, avec qui cette négociation le mettait souvent en rapport, fut frappé de son intelligence. « Il tint propos à monsieur du Plessis pour luy faire agréer que je passasse à son service. A quoy n'ayant jamais pensé, et mon dict sieur du Plessis m'en ayant fait la proposition, je me remis entièrement à luy de ce qu'il lui plairoit que je feisse. Enfin me l'ayant conseillé, et ce m'estoit commandement, j'acceptay l'offre qui me fut faicte par ledit seigneur duc de m'employer avec promesses très-favorables de me bien traicter. » 1^{er} juin 1592 (2). Du Maurier n'avait pas encore vingt-six ans quand il entra dans cette carrière, et déjà il avait attiré sur lui l'attention du roi. Le 22 octobre 1590, Henri IV lui donne un office de secrétaire ordinaire en sa maison de Navarre aux gages de deux cents livres, en récompense « de sa loyauté, preudhommie, capacité, expérience et bonne diligence (3). »

En passant au service du duc de Bouillon, du Maurier ne cessa pas d'être employé par Henri IV. La disette d'hommes fidèles,

(1) Ms., fol. 8.

(2) *Ibid.*, fol. 9.

(3) *Ibid.*, fol. 182.

la multiplicité des besoins forçaient ce prince à emprunter des serviteurs à ses amis comme il empruntait de l'argent à ses alliés. Le 6 septembre 1592, il l'envoya porter à Elisabeth « la ratification du contrat fait avec elle par monsieur de Sancy pour le secours que ladite dame reine avait promis d'envoyer en Bretagne sous la charge du colonel Norris (1). » « Outre laquelle ratification, ajoute du Maurier, j'estois chargé de la part de Sadite Maté vers ladite dame Royne d'une créance de très-grande importance à l'explication de laquelle elle prist grand plaisir. Mais un notable changement qui arriva l'année d'après, empescha que je ne fus pas trouvé veritable, ce qui n'arriva pas par ma faute (2). »

Le roi lui avait en effet donné pour mission d'instruire Elisabeth de tous les pourparlers relatifs à sa conversion, notamment de l'ambassade du cardinal de Gondy au pape; en même temps, de l'assurer que son intention formelle était de rester fidèle à sa croyance, et qu'il n'avait d'autre but que de traîner les choses en longueur et de tromper ses ennemis par des négociations feintes (3).

Henri IV était-il sincère? grave question qui appartient à la recherche des intentions, un des devoirs les plus attrayants, mais un des écueils les plus dangereux de l'histoire. Il est probable que cette négociation double avait pour but de lui tenir deux portes ouvertes, et qu'il se déciderait pour l'une ou pour l'autre selon l'événement. Du reste, il attendait un résultat immédiat de la mission de du Maurier; il demandait à Elisabeth des avis pour en obtenir des secours. La reine était plus prodigue des uns que des autres; cependant, au mois de mars 1593, elle envoya à Dieppe un corps de quinze cents Anglais,

(1) La mission de du Maurier est mentionnée dans une dépêche de Henri IV à M. de Beauvoir du 30 septembre.

Lettres missives de Henri IV, tome III, p. 844.

(2) Ms., fol. 9.

(3) *Voir* Pièces justificatives, n° 1.

qui furent suivis, au mois de juillet, de quinze cents autres (1).

A peine du Maurier était-il de retour (janvier 1593), que le roi le dépêcha vers le duc de Bouillon « avec commandement de passer outre et d'aller de sa part vers MM. de la république de Strasbourg et monsieur le prince d'Anhalt, chef de leur armée contre monsieur le duc de Lorraine en la guerre meüe entre eux pour le différend de l'evesché de Strasbourg. Le subject de cette depesche estoit sur l'avis que Sa Majesté avoit eu qu'en une rencontre, le cardinal fils du dict seigneur duc avoit esté pris, Sa Majesté le leur demandant pour plusieurs causes importantes et leur offrant le payement de sa rançon. Or estant arrivé aud. Sedan, je trouvé que le bruit estoit faux, et partant n'y eut subject de passer outre à ceste occasion (2). »

Le duc de Bouillon le chargea alors de demander à la république de Strasbourg de faire passer une partie de ses troupes, qui allaient se séparer, du côté de sa principauté sur la frontière de Lorraine.

« Cette proposition fut vayne, dit-il, et ne s'en ensuivit que le péril que je courus en y allant et en revenant. Car à toutes les deux fois je traversay le pays de Luxembourg, savoir en allant, sous la conduite du sieur de la Salle, frère du s^r de Buhy, gentilhomme dud. pays, qui tous deux, quinze jours après mon passage en allant, eurent la teste tranchée dans la ville de Luxembourg; ce que ne sachant à mon retour, estant venu de Mayence à Trefves et de Trefves jusques auprès de Beaufort, maison dud. s^r de Buhy, j'eus advis de cet accident, dont je dissimulay le deplaisir et le danger le mieux que je peus, me resolvant d'achever mon chemin en la garde de Dieu, qui me conduisit par la main, et me fit passer au travers d'une troupe de cavalerie du roi d'Espagne, qui ne soupçonnant rien par me trouver au milieu du pays de son obeissance ne me firent aucune question, et me donnerent le salut... Le lendemain, ayant traversé la forest des Ardennes, j'arrivay heureusement à Sedan. »

(1) Voir les lettres de Henri IV des 3, 13 et 23 mars 1593.

Lettres missives, tome III, p. 736-739, — et surtout dépêche à M. de Beauvoir, p. 850.

(2) Ms., fol. 9.

De Sedan, du Maurier alla trouver le duc à Mantes (avril 1595); mais cette fois il courut quelque danger sur la route.

« Je pris mon chemin par la Picardie, et estant entre le chateau d'Offemont, et Francport qui est sur la rivière d'Aisne près Compiègne, je tombay dans une embuscade d'arquebuziers de la garnison de Pierrefons, lesquels tirèrent plusieurs harquebuzades sur moy et sur mon valet, Dieu me préservant tellement en ce danger qu'il ne porta qu'un coup dans mon manteau; mais un cheval blanc sur lequel estoit monté mond. valet receut deux harquebuzades dans le col; ce que estant advenu et m'estant retourné, je vis ce cheval tout en sang et croyois que led. valet fut blessé; mais incontinent led. cheval s'estant arrêté tout court, après avoir chancelé tomba royde mort. Ce que voyant, et que les ennemis qui estoient à pied ne nous suivoient que de loin, je dis à mon valet de couper les couroyes de ma valise, et de la charger à son col, ce qu'il feit. Apres quoy je fus audit lieu de Francport qui estoit tout joignant, ou je passé lad. rivière d'Aisne, et m'en vins aud. Compiègne ayant prié le batelier de me faire apporter la selle du cheval mort à l'hos-tellerie ou pend pour enseigne le Point-du-Jour, ce qu'il feist le lendemain au matin (1). »

Du Maurier resta dès lors auprès de Henri IV comme chargé d'affaires du duc de Bouillon. Le roi l'attacha un mois après à sa maison en qualité de secrétaire ordinaire de sa chambre aux appointements de quatre cents livres (2). Un bel avenir s'ouvrait devant lui; ses missions de confiance semblaient le destiner à la diplomatie. Mais son maître ne le paya que d'ingratitude et faillit l'envelopper dans sa disgrâce. Pour comprendre ces faits, il faut étudier maintenant le caractère du duc de Bouillon, ses rapports avec Henri IV et le parti protestant.

(1) Ms., fol. 10.

(2) Ms., fol. 184.

CHAPITRE II.

Le vicomte de Turenne, son caractère, ses rapports avec le roi de Navarre. — Il devient duc de Bouillon. — Etat du parti réformé jusqu'à l'abjuration de Henri IV. — Du Plessis-Mornay ; ses efforts pour amener une rupture avec le pape ; ses négociations avec les ligueurs. — Conversion du roi. — Conduite équivoque du duc de Bouillon jusqu'à la prise d'Amiens. — Son second mariage. — Part malheureuse qu'il prend à la guerre contre l'Espagne.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fils de François III de la Tour et d'Éléonore de Montmorency, fille d'Anne de Montmorency, connétable de France, reçut du temps misérable et troublé où il naquit (1555) une empreinte ineffaçable. Ses premières pensées, et on peut dire ses premiers jeux furent l'intrigue, qui devint l'habitude de toute sa vie. Sa précocité étonne même à la cour de Catherine de Médicis, et il s'est plu à la rappeler dans ses Mémoires. A dix ans, dit-il, « j'observois les plus sérieux affaires, n'y ayant aucune porte fermée ni conseil où je n'entrasse (1). » A treize, il formait de petites intelligences entre le duc d'Alençon et M. de Montmorency. A seize, il se ménageait habilement entre les ducs d'Anjou et d'Alençon. A dix-sept, au siège de la Rochelle, il entra dans le complot formé par le roi de Navarre, le prince de Condé et d'autres seigneurs, pour se tourner du côté des protestants.

Il avait alors toute la fougue et l'imprudence de la jeunesse ; mais il sut dans la suite le prix du silence. Il apprit à manier les intérêts, à profiter des convictions d'autrui. Il s'enveloppa de dissimulation, n'écrivant jamais, parlant obscurément à l'occasion ; la franchise n'était chez lui qu'un calcul de plus. Aussi, malgré ses

(1) *Mémoires* du duc de Bouillon, édit. Petitot, t. XXXV, p. 55.

talents de politique, d'homme de guerre, et même d'orateur (1), il n'a laissé que cette renommée douteuse qui suit l'habileté sans conscience, et il n'a attaché son nom à rien de durable.

A cette époque, chacun ayant la liberté « de se mescontenter facilement, » le premier souci d'un gentilhomme était de se choisir un parti. Turenne hésita d'abord entre le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, puis s'attacha à celui-ci, et le suivit dans le parti des politiques, où l'appelaient d'ailleurs ses relations de famille avec les Montmorency. Quand Charles IX mourut, il voulut se réconcilier avec Henri III ; mais il vit que la cour lui était fermée pour jamais. Il se retourna alors vers le duc d'Alençon, et bientôt après se fit protestant. Mais n'ayant pu obtenir de ce prince qu'à la paix (mai 1576), il demandât pour lui la lieutenance de l'Anjou et du Berri, il alla au bout de sa hardiesse, et rompit avec éclat avec son ancien protecteur (2).

Turenne ne s'explique pas sur sa conversion ; il dit seulement que la St-Barthélemy lui avait fait aimer les personnes et la cause des réformés. Sully assure qu'il protestait souvent vouloir être plutôt chien que huguenot. D'Aubigné, qui rapporte aussi le propos, ajoute que la probité de plusieurs chefs, et notamment de la Noue, l'inclina au protestantisme. Chacun en pareil cas tire à soi une portion de la vérité, et prétend l'avoir tout entière. Il est probable qu'un peu de compassion et de légèreté, joint à de la politique et à du dépit, décidèrent Turenne à prendre une religion nouvelle ; puis l'habitude et l'orgueil l'enfoncèrent dans son cœur (3).

Les huguenots étaient alors pleins de la mémoire de Coligny

(1) « Je n'ai jamais vu personne, disait Arnaud d'Andilly en 1618, parler d'affaires plus fortement et plus agréablement tout ensemble. » — *Mém.* d'Arnaud d'Andilly, tome XXXIII, édit. Petitot, p. 380.

(2) *Mémoires* du duc de Bouillon, p. 137, 150.

(3) *Ibid.*, p. 78. — *OEconomies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 23. — D'Aubigné, *Hist. universelle*, in-4° à Maillé, 1620, t. II, p. 163.

et de la tradition démocratique qu'il avait laissée (1). Tous les chefs et beaucoup de gentilshommes étaient morts; la commune de la Rochelle venait par sa résistance de sauver le parti. Aussi les ministres dominaient. « Les charges générales se donnaient par les avis des assemblées politiques des Églises. » On se défiait des princes du sang.

Le vicomte de Turenne put donc concevoir l'espérance de devenir le chef des protestants, ou d'obtenir en s'appuyant sur eux quelque gouvernement indépendant, le rêve des grands seigneurs à cette époque : aussi se montra-t-il respectueux pour les vertus de l'amiral, assidu aux assemblées, zélé dans les pratiques du culte. Entouré de pages et de gentilshommes, riche et indépendant, il semblait se désigner comme chef de parti.

Le roi de Navarre, revenu depuis le mois de février 1576 parmi ses coreligionnaires, et suspect à beaucoup d'entre eux, dut compter avec ce nouveau venu. Il ne lui déplaisait pas d'ailleurs d'hériter des amis du duc d'Alençon, dont l'influence le gênait. Il nomma le vicomte de Turenne son lieutenant en Guyenne, et plus tard (25 décembre 1584) son premier gentilhomme de la chambre, « me faisant cet honneur, dit celui-ci, de n'avancer ny de résoudre rien aux affaires publiques sans mon avis (2). »

Turenne se prêta volontiers à ces avances ; il fut même assez jaloux de la faveur de Henri de Navarre pour ne vouloir la partager avec personne. Cependant il ménageait en même temps les gens de consistoire ; c'est lui que le synode de Ste-Foy (2-14 février 1578) délégua avec quatorze ministres pour traiter en Allemagne de l'union des calvinistes et des luthériens, qui se liait à des projets de république fédérative. A son retour, il se fit donner

(1) Le baron des Adrets avait quitté le parti « parce que M. l'amiral avoit disposé de la guerre par des maximes ministrales, et vouloit donner les dires pour juges aux faiseurs. » D'Aubigné, t. I, p. 154.

(2) *Mémoires* du duc de Bouillon, p. 141, 151, 154, 163. — Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 789.

le gouvernement du haut Languedoc, pour fuir les passions auxquelles il avait payé son tribut, et pour agir seul, sans supérieur. Aussi, tandis que le roi de Navarre s'oubliait à Nérac sous les lauriers et les cyprès de ses allées, Turenne tenait des assemblées, organisait le pays, se gagnait les cœurs, et faisait la guerre à sa guise (1).

La paix ayant été conclue à Fleix (1580), son humeur aventureuse plutôt qu'un reste d'affection l'entraîna à suivre (1581) le duc d'Alençon, que les Pays-Bas appelaient à leur secours, et qui espérait y trouver une couronne. Il cédait peut-être aussi à l'ascendant de Marguerite de Valois, qui, dans un voyage dans ce pays (1577), avait habilement préparé les voies à son frère bien-aimé. L'entreprise échoua, ainsi qu'on sait. Turenne fut pris presque aussitôt près de Cambrai; il resta captif deux ans et dix mois, et ne revint en France qu'en 1584, un jour ou deux avant que la mort du duc d'Anjou fit du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne.

Au moment où la guerre allait recommencer, le parti protestant était peut-être moins uni que jamais. Les ministres reprochaient à Henri de Navarre les désordres de sa conduite et traitaient de tiédeur son amour de la paix. Le prince de Condé, qui, à défaut de talent, était plein d'opiniâtreté, troublait tout par sa jalousie. Lesdiguères vivait indépendant dans le Dauphiné, Montmorency dans le Languedoc; à l'exception du roi de Navarre, chacun ne songeait qu'à soi. Turenne, qui de lui-même était assez disposé à en faire autant, s'autorisa de la conduite des autres pour y conformer la sienne. « J'avisay, dit-il, en servant le public, de servir à mon particulier, puisqu'il en faisoit une bonne part (2). »

Avec de telles dispositions, ce fut presque un miracle que la

(1) Du Plessis-Mornay, t. III, p. 1. — *Mémoires* du duc de Bouillon, p. 187.

(2) *Mémoires* de Marguerite de Valois, éd. Guessard, p. 89-130. — *Mém.* du duc de Bouillon, 208-216.

victoire de Coutras, et il n'est pas surprenant qu'on n'en ait pas tiré parti (1). Les divisions que ce succès avait fait cesser reparurent bientôt; on reprochait au roi de Navarre d'en avoir perdu tout le fruit; on l'accusait surtout de se montrer plutôt le successeur de la couronne que le protecteur des Églises, c'est-à-dire de sacrifier les intérêts des huguenots à l'espoir de se réconcilier avec Henri III.

Il résolut alors de hâter la convocation d'une assemblée générale, qu'il sollicitait depuis près d'un an. Il cédait surtout en cela à l'avis de son conseiller intime du Plessis-Mornay, qui avait quitté le service du duc d'Anjou pour le sien (1576), et qui, selon le mot de la Nune, « lui servait de Sénèque et de Burrhus. » C'est du Plessis-Mornay qui avait organisé sa maison, qui administrait ses finances, qui écrivait ses dépêches et ses manifestes, qui remplissait ses missions de confiance, prêt à tout, propre à tout, « escriptoire » et capitaine tout ensemble (2).

Jamais « les communications du chef avec les membres » n'avaient été plus utiles. Depuis quatre ans que la guerre durait, le parti était presque désorganisé, les contributions rentraient mal, et il fallait en fixer régulièrement l'emploi. D'ailleurs, les états généraux venaient (16 septembre) de s'assembler à Blois, et il

(1) Le meilleur renseignement à ce sujet se trouve dans une lettre de du Plessis-Mornay (janvier 1588), écrite sans passion, sous l'impression de l'événement, et qui fait à chacun sa part de blâme; t. IV, p. 134-141.—Cf. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, t. XXXVIII, p. 393. « La perte de l'armée étrangère fut du commencement supportée fort à regret par le roy de Navarre, et de ceux de son parti. Mais quand il eut avis de l'intention d'aucuns chefs étrangers, qui la conduisoient, lesquels, par intelligence secrète, avoient entrepris, s'ils l'eussent joint, de se saisir de sa personne et de l'emmenener en Allemagne, sous le prétexte de leur paiement (ce qu'ils avoient comploté par entreprises particulières avec aucuns des ennemis couverts dudit sieur roy de Navarre, lesquels feignoient d'estre ses amis), cela lui diminua le regret de la déroute de ceste armée estrangère. » — Voyez aussi *OEconomies royales*, t. I, p. 63.

(2) Du Plessis-Mornay, t. III, p. 331; t. IV, p. 272. — D'Anbigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 129.

était urgent d'opposer « de sages conseils à leurs conspirations et monopoles (1). »

Les huguenots se réunirent à la Rochelle (décembre) avec des intentions hostiles : le temps était mauvais pour les rois. D'abord Henri de Navarre y présida non en vertu de son rang, mais par élection. Il fut ensuite obligé d'entendre les reproches des ministres « qu'il n'avait pu civiliser, » et que « sa merveilleuse patience » ne désarma pas. Il ne put obtenir que l'assemblée requit des états de Blois la convocation d'un concile national. Mais ce qu'il trouva plus dur « fut que les provinces travaillèrent devant lui contre ce qu'ils nommaient la tyrannie protectoriale, en reprenant les vieilles règles, et recherchant plusieurs nouvelles cautions. » Chacune des dix-huit provinces huguenotes menaçait de se donner un chef ou de choisir un autre protecteur que le roi de Navarre. Celui-ci, pour éviter une désorganisation complète, dut accepter un conseil de surveillance, et consentir à la création de six chambres de justice particulières (à St-Jean-d'Angély, Bergerac, Montauban, Nérac, Foix et Gap) (2).

A en croire les *OEconomies royales*, c'est la main de Turenne qui avait noué toutes ces intrigues. Le témoignage de Sully, moins autorisé sur cette première époque, et toujours suspect quand il parle de son ennemi, est cependant confirmé par celui de du Maurier. « Depuis l'assemblée de la Rochelle, dit celui-ci, il n'y a guères eu d'amitié ni d'intelligence entre Monseigneur le visconte de Turenne et M. du Plessis-Mornay à cause de plusieurs choses qui se passèrent en ladite assemblée, en laquelle ils se trouvèrent d'avis contraires, aussy avoient-ils des fins bien dissemblables..... Ce mal entendu fut tel entr'eux que la cicatrice y est tousjours demeurée, n'ayant eu depuis communication qu'à la mode de la cour, c'est-à-dire, fort superficielle (3). »

(1) Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 246, 255, 272.

(2) Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 142, 272. — D'Aubigné, t. III, p. 132.

(3) Ms., fol. 31. — *OEconom. roy.*, t. I, p. 66, 636.

Le ressentiment de Henri de Navarre durait encore, quand l'assassinat de Henri III le rendit roi de France. Turenne était alors retenu dans ses terres par le dépit autant que par les suites d'une blessure. Du Plessis-Mornay, qui eût voulu rallier la France entière autour du roi, lui écrivit (18 août 1589) pour le prier d'oublier ses griefs et d'amener des secours. La demande était d'autant plus nécessaire que les huguenots menaçaient Henri IV d'un protecteur (1).

Turenne prit un an pour réfléchir et se guérir, et arriva (50 août 1590) en litière le jour même où Henri IV levait le siège de Paris. Mais il amenait mille chevaux et quatre mille hommes de pied; et d'ailleurs il répara son retard par l'activité et le succès de ses négociations en Angleterre, en Hollande et en Allemagne (2). Le roi reprit alors le projet auquel il avait songé en 1588, de le marier avec Charlotte de la Mark, qui venait d'hériter, à quatorze ans, du duché de Bouillon par la mort de son frère, Guillaume Robert. Ce duché, d'une médiocre étendue, mais important par sa position entre le Luxembourg, la Lorraine et la France, était sous la protection de nos rois depuis le traité de 1521 entre Robert II de la Mark et François I^{er}, par lequel le duc s'obligeait, en échange d'une pension, à recevoir le roi dans ses places fortes, et restait prince souverain en devenant officier de la couronne. Le mariage de Turenne avec Charlotte de la Mark (15 octobre 1591) lui donna, avec les droits de cette maison sur Bouillon (à l'évêque de Liège depuis 1558), les principautés souveraines de Sedan, Raucourt et Jametz, de quarante mille livres de rente, et un revenu double en baronnies, comtés, etc., situées sur la terre de France.

Henri IV échappait ainsi à la nécessité d'aliéner pour jamais à un prince allemand cette possession presque entièrement fran-

(1) Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 402.

(2) De Thou, *Hist. univ.*, t. XI, p. 170, in-4°, Londres, 1734. — *Histoire générale de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 790, 792.

caise. Il l'enlevait à François de Bourbon, duc de Montpensier, oncle de la princesse; à Charles le Grand, duc de Lorraine; à Gonzague, duc de Nevers et comte de Rhétel, qui se la disputaient pour leurs fils; il attachait aux flancs du duc de Lorraine un ennemi inquiet, toujours prêt à le harceler; il mettait aux mains d'un protestant la clef du passage des troupes allemandes en France. Peut-être avait-il songé à détourner l'ambition de Turenne et à l'éloigner de ses possessions d'Auvergne, où les liens du vasselage et la confiance des huguenots lui donnaient une puissance trop grande pour un sujet (11 octobre 1591). Déjà il avait ajouté à ce bienfait la moitié de la charge de premier gentilhomme de la chambre; le 9 mars 1592, il le nomma maréchal de France. Du Plessis-Mornay, aussi utile, mais qu'on savait fidèle, ne fut que gouverneur de Saumur et conseiller d'État (1).

Malgré leur peu de sympathie mutuelle, le nouveau duc de Bouillon et le gouverneur de Saumur furent rapprochés par un intérêt commun, celui de leur parti.

Avant l'avènement de Henri IV, les protestants s'administraient en dehors du gouvernement. Ils avaient pour eux un souverain, des assemblées, des chambres de justice; mais le triomphe du roi de Navarre leur avait ôté tout cela. Leur protecteur était roi de France, leurs assemblées suspendues, leurs chambres de justice cassées. Ils avaient perdu leurs garanties sans obtenir le droit commun. L'édit de Henri III, qui les mettait hors de l'État, avait toujours force de loi. Enfin, « ils avaient traité avec respect, pour conclure sans sureté (2). »

Cette situation dura deux ans. Enfin du Plessis-Mornay la fit cesser en partie en obtenant (1591) la révocation de l'édit de juillet, dont il pressa avec ardeur la vérification auprès du par-

(1) Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 198. — De Thou, t. XI, p. 450. — *Mémoires de Fontenay-Marcueil*, t. I, p. 108. — *Histoire générale de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 792.

(2) De Thou, t. XI, p. 215. — Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 492.

lement. Mais il avait d'autres projets. Henri IV, comme on sait, avait jusque-là refusé de se convertir, et même de se faire instruire, quoiqu'il l'eût promis au camp de St-Cloud. Grégoire XIV l'excommunia. Son manifeste, peu mesuré, accueilli avec joie par la Ligue et ses cours de justice, divisa les partisans de Henri IV. Les parlements de Châlons et de Tours y répondirent par des arrêts également injurieux (10 juin, 5 août 1590). Le roi, qui trouvait, dit de Thou, « cette conduite digne du parlement et de la liberté française, » voulut aussi provoquer une démarche solennelle des évêques de son parti, qui s'assemblèrent en effet à Mantes, puis à Chartres. Cette assemblée décida, le 21 septembre, que l'excommunication du pape était nulle, mais qu'on supplierait le roi de se faire catholique et qu'on enverrait une ambassade à Rome (1).

C'est sur ce dernier point que des discussions s'élevèrent entre l'assemblée et le parlement de Tours. Ces deux corps en effet n'avaient ni le même esprit, ni les mêmes vues. Le parlement était décidé à pousser la résistance jusqu'à sa dernière limite. Son premier président et un certain nombre de conseillers ne répugnaient pas à l'établissement d'une Église gallicane avec un patriarche. Aussi, il avait défendu expressément qu'on envoyât à Rome. Il croyait avoir le droit de décider seul et souverainement en cette matière : ses précédents l'y autorisaient, et Henri IV venait de rajeunir son droit par un édit (4 juillet).

L'assemblée du clergé, on le conçoit, était dans d'autres sentiments. Plusieurs de ses membres étaient pourtant disposés à aller jusqu'à une Église gallicane, comme le cardinal de Lenoncourt et Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Mais la majorité se défiait du parlement, où elle nommait jusqu'à vingt-six hérétiques ; aussi elle décida que le parlement serait interdit, et elle défendit à Chartres la publication de l'arrêt qu'il avait rendu.

Le parlement fut très-irrité de cette conduite. Aussi, le 30 oc-

(1) De Thou, t. XI, p. 370, 375. — Du Plessis-Mornay, t. V, p. 72.

tobre 1591, du Plessis-Mornay écrivit au nom de plusieurs de ses membres une dépêche au roi, dans laquelle il critiquait les décisions de l'assemblée de Chartres, comme inspirées par le tiers parti, établissait le droit des parlements de se mêler des conflits entre le roi et le pape, faisait ressortir que le parlement ne demandait aucune condition au roi pour le reconnaître, tandis que le clergé voulait auparavant qu'il se fit catholique, et finissait en priant Henri IV de casser les décisions de l'assemblée (1).

Il est assez singulier de voir du Plessis-Mornay prendre l'initiative d'une démarche que n'expliquent pas suffisamment ses liaisons avec plusieurs parlementaires, et particulièrement avec l'avocat général Servin. Au fond, il avait du dédain pour cette querelle; mais il espérait travailler pour les protestants, en s'ali-
liant aux politiques. Il voulait se servir du parlement à son insu, exploiter ses vieilles traditions, les souvenirs de Philippe le Bel, et détacher le roi du pape, qui refusait toujours l'absolution. La France séparée de la cour de Rome, — elle était livrée à la réforme (2).

La révolution religieuse ne s'était en effet établie en Europe qu'avec le consentement des pouvoirs publics, et, en France, le parlement représentait la nation. Mais il était trop tard. Peut-être, sous François I^{er}, le roi et le parlement réunis eussent-ils imposé la réforme; mais le vieux génie de la France s'était éveillé dans la lutte; il n'y avait plus de surprise possible. D'ailleurs, tous les parlements de France ne pensaient pas de même, soit par scrupule religieux, soit par jalousie; enfin la cour souveraine, siégeant à Tours, était gallicane, mais non protestante. Sa charte est l'ouvrage de P. Pithou (1594) sur les *Libertés de l'Église gallicane*.

Henri IV, qui cherchait à gagner du temps, ne se prononça nettement ni pour l'assemblée, qui demandait une ambassade à Rome, ni pour le parlement, qui l'interdisait. Mais du Plessis-

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 85. — De Thou, t. XI, p. 366, 495.

(2) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 82.

Mornay, sans se décourager, poursuivait d'une autre manière la réalisation de ses espérances. Un projet de négociation était débattu depuis quelque temps entre Henri IV et le duc de Mayenne (1). Du Plessis voulait qu'on y insérât deux sortes d'articles : « les uns pour avoir lieu, avenant la conversion, les autres avant icelle. En quoi il faut avoir ceste dextérité de rendre ceulx-ci si bons, qu'ils fassent négliger ceulx-là, et par conséquent, moins insister sur la prétendue conversion : car ayant levé les intérêts, et contenté tous les désirs particuliers, le prétexte qui demeurera tout nud n'aura pas grand force en leur endroit, et peult-estre, sans attendre nouvelles du pape, ils passeront par dessus, ou à une paix, ou à une longue trefve, qui les séparera de l'Espagnol (2). » Le calcul eût été bon s'il ne s'était agi que des chefs ; mais ils avaient derrière eux un parti convaincu qu'on ne pouvait satisfaire que par une abjuration.

Pendant ces négociations à double entente, du Plessis-Mornay trouva dans le duc de Bouillon un confident empressé, un collaborateur intelligent et sincère ; car de leur succès dépendait l'avenir du parti protestant. Il servait au siège de Rouen près du roi, à qui il avait amené trois mille reîtres commandés par Jean-Georges, prince d'Anhalt. Le camp offrait un mélange confus d'Anglais, d'Allemands, de Hollandais, de catholiques ralliés, de protestants jaloux : chaque chef se croyait le droit d'y parler et d'y agir à sa guise. En particulier, le duc de Bouillon et le maréchal de Biron, celui-ci plus violent, l'autre plus hautain, tous deux également ambitieux, compromettaient par leurs querelles un siège que tant d'autres causes rendaient difficile.

« Dieu nous conseille bien, écrit le duc de Bouillon à du Plessis (15 mars 1592), parmi tant d'opinions qui conduisent le service du roi par leurs passions ; car, pour les hommes, il n'y a

(1) L'autorisation officielle donnée à du Plessis-Mornay pour traiter avec Villeroy est du 18 mars. T. V, p. 232.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 270.

pas grande apparence qu'ils le fassent. » Et le 30 mars : « J'ai à supporter mille calomnies : Dieu sera mon protecteur (1). » Il travaillait pourtant activement aux négociations entamées avec Villeroy. Du Plessis-Mornay et lui s'encourageaient réciproquement à mépriser les attaques des catholiques pour ne songer qu'à leur grand intérêt, une paix avec les ligueurs avant la conversion du roi. Quant à Henri IV, soit qu'il fût maître de lui et de sa pensée, soit qu'il fût indécis dans ses résolutions, il ne se livrait à personne et souriait à tout le monde. Il traitait avec distinction le duc de Bouillon, flattant et contenant en lui tout le parti.

Du Plessis-Mornay a caractérisé avec justesse l'esprit de ces négociations avec les ligueurs. « Eux et nous sommes sur un précipice, incertains qui y jettera son compagnon (2). » Ce sont les protestants qui devaient y tomber.

Henri IV avait cédé aux vœux de l'assemblée, et envoyé auprès du nouveau pape Clément VIII le cardinal de Gondy et le marquis de Pisani. Le pape ayant refusé de les voir, du Plessis-Mornay en prit occasion de renouveler ses conseils au roi. « Si le pape persévère, lui écrivait-il (20 décembre 1592), Votre Majesté doit venir à mon avis à Tours et y tenir son lit de justice..... mesmes s'y pourroit faire couronner comme fait Charles VII à Poitiers..... Votre Majesté y trouvera un parlement résolu à bien faire..... Et croyés, sire, qu'il sera aisé à Vostre Majesté de faire veoir au pape que vous auriez plus tost fait un pape en France que luy un roi..... » En outre, afin d'enlever à Henri IV tout prétexte de rester uni à la cour de Rome, il négociait son divorce avec Marguerite de Valois, pour qu'il pût se marier sans dispense du pape.

Mais, pendant que du Plessis-Mornay se croyait presque sûr du succès, le roi leva tout d'un coup le voile dont il avait couvert jusque-là ses desseins ou ses incertitudes. Dans les conférences de

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 227-262.

(2) *Ibid.*, p. 335.

Surène, qui commencèrent le 29 avril 1595 entre les politiques et les ligueurs, l'archevêque de Bourges annonça sa conversion comme certaine (1). Le duc de Bouillon était revenu dans le même mois des frontières de la Lorraine, où il faisait la guerre depuis le siège de Rouen. On craignait « qu'il ne s'opposât à la conversion du roi, ou qu'il ne la retardât. » Il se montra en effet fort pressant et assez peu respectueux, et ne se laissa désarmer que par la promesse d'une assemblée de catholiques et de protestants pour le 16 juillet prochain, et l'assurance qu'en attendant il ne serait rien fait au préjudice des protestants. La double déclaration fut signée (Mantes, 16 mai) par les principaux chefs royalistes, et, en conséquence, le roi écrivit aux Églises réformées (25 mai) pour convoquer leurs délégués à Mantes le 20 juillet prochain (2).

C'est du Plessis-Mornay qui avait rédigé la lettre aux Églises. La nouvelle de la conversion du roi l'avait fait tomber du haut de ses plus chères espérances. « *O mores, ô amores*, s'était-il écrié tristement..... Et toutefois, je veux encore espérer en nos larmes, je veux croire, s'il veut oublier Dieu, que Dieu ne l'oubliera point (25 mai). » Il fit donc tous ses efforts pour retarder le dénouement ou tirer le meilleur parti possible de la situation. Il espérait d'abord que les ministres seraient admis à discuter avec les évêques pour l'instruction du roi. Prêt à défendre sa doctrine « en y portant un front d'airain, » il avait préparé des armes et convoqué des champions pour une lutte théologique. Mais le roi ne voulut pas que tant de bruit se fit autour d'un acte où il entrait plus de politique que de conviction. Il consentit à une instruction, non à une discussion. Du Plessis porta alors tous ses soins sur l'assemblée. Il obtint que les députés, qui d'abord devaient être nommés par le roi, seraient élus par les colloques, leur traça un programme de demandes et un plan de conduite (3).

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 338, 408, 400, 406.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 416, 431, 435. — De Thou, t. XV, p. 540.

(3) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 424-428.

Cette assemblée, sur laquelle il avait mis tant d'espoir, n'eut pas lieu à l'époque fixée. Soit que les préparatifs des huguenots fussent trop longs, soit que leurs dispositions parussent suspectes, le roi, sans les attendre, abjura (25 juillet 1595) à Saint-Denis entre les mains de l'archevêque de Bourges. C'était là pour eux une nouvelle raison de se réunir. Les plus sages parmi eux ne pouvaient s'empêcher de craindre quelque guerre civile. « Pour pénitence, écrivait du Plessis-Mornay au duc de Bouillon, 10 août, le pape enjoindra secrètement au roy la guerre contre la religion... De moy, je tiens cette règle, tant que je puis, de ne me changer pour tous ces changements, en me préparant néanmoins à tout changement (1). » Ainsi le règne nouveau portait la peine des perfidies de Charles IX et de la versatilité de Henri III. La foi dans le gouvernement était partout ébranlée, et ce ne devait pas être une des moindres difficultés de Henri IV que de faire croire à sa loyauté en même temps qu'à sa force.

La lettre de du Plessis-Mornay trouva le duc de Bouillon dans son camp de Montfaucon, où il terminait une campagne contre le duc de Lorraine. Il répondit (12 août) qu'il fallait donner aux catholiques l'exemple de la fidélité, qu'il se rendrait à la cour dans un mois environ, et pria qu'en attendant on lui écrivît de la Rochelle des lettres qu'il enverrait aux Etats généraux des Provinces-Unies, se posant ainsi comme intermédiaire principal entre les protestants en France et leurs frères à l'étranger.

De son côté, Henri IV, qui se défiait toujours de lui, lui écrivit, ainsi qu'à du Plessis-Mornay, de venir le trouver sans attendre la réunion des députés; mais, soit mécontentement de la conversion du roi, soit que dans la cérémonie il n'eût pas de place comme huguenot, soit qu'il ne pût occuper celle de maréchal de France avant d'avoir été reçu par le parlement, il ne voulait arriver qu'après le sacre. Quand il se rendit à la cour, il trouva rassemblés à Mantes les députés protestants; mais il n'y demeura pas longtemps

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 509.

et reparût pour faire la guerre en Hainaut, sans doute après quelque altercation avec Henri IV, car à plusieurs reprises du Plessis-Mornay, inquiet, demandait à du Maurier comment il avait quitté le roi (1).

Cette sorte de retraite le laissa étranger à l'un des plus utiles événements du règne, la reddition de Paris (22 mars). Du Maurier, sur le point de se rendre à Sedan, était allé trouver le roi pour prendre ses ordres.

« Sa Majesté, dit-il, m'ordonna d'attendre encore deux jours, et qu'elle m'envoieroit au duc des nouvelles. J'attendy donc ces deux jours, après lesquels elle me remist de deux en deux et de trois en trois jours, jusques environ le XVIII^e du mois de mars, qu'ayant receu un mandement réitéré du dit sieur duc de l'aller trouver pour affaires qui le pressoient, et ennuyé de tant de délais les uns sur les autres, dont j'ignorois la cause, enfin je me résolus de partir pour m'acheminer à Sedan..... Arrivé que je feus aud. lieu et deux jours après, y fut receüe la nouvelle de l'heureuse réduction de Paris en l'obéissance de Sa Majesté, le XXII^e dudit mois. Lors je recogneus qu'elle m'avoit voulu retenir jusques aud. jour pour veoir l'évènement de ceste entreprise, et me faire porteur de l'exécution d'ycelle, bien marry de n'avoir eu plus de patience (2). »

On ignore si le duc de Bouillon fut satisfait de cette nouvelle, et il est permis d'en douter en voyant que du Plessis-Mornay lui-même osait à peine s'en réjouir (3).

Mais un événement fortuit le força d'avoir recours à Henri IV. Le 15 mai 1594, sa femme mourut sans laisser d'enfants. Un mois auparavant, elle avait donné à son époux, par testament, Sedan, Bouillon, Raucourt, et tout ce qu'elle possédait au pays de droit écrit, laissant ses terres de France à son oncle, Charles-Robert, comte de Maulevrier. Le comte réclama le tout, comme le plus proche parent. Le duc de Montpensier invoqua la substitution faite par Guillaume-Robert à son profit, dans le cas où sa sœur mourrait sans enfants.

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 513, 527, 558; t. VI, p. 13, 17, 44.

(2) Ms., fol. 10.

(3) Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 47.

Le roi assiégeait Laon depuis le 25 mai, lorsque le duc de Bouillon lui écrivit (19 juin) pour s'excuser de ne pouvoir l'assister en personne, et pour réclamer sa protection contre les prétendants à la succession de sa femme. Bien qu'il y eût alors quelque froideur entre eux, Henri IV ne voulut pas faire tomber cet héritage entre des mains moins sûres peut-être. Le 8 juillet, il lui envoya répondre par le marquis de Rosny qu'il le maintiendrait dans la possession de son droit (il s'en repentit bien depuis), et le même mois, le duc de Bouillon, plus rassuré, vint le rejoindre devant Laon, et l'accompagna à Paris (août) (1). Le 24 octobre 1594, après la décision de M. de Rambouillet et de du Plessis-Mornay, choisis comme arbitres, le duc de Montpensier renonça à ses droits moyennant la cession de Jametz et une rente de neuf mille livres, prise sur les biens patrimoniaux de la maison de Turenne. Le comte de Maulevrier revint sur son désistement, et tenta un coup de main contre le château de Sedan, 1598; mais, le 25 août 1601, il sacrifia ses prétentions pour une pension de cinquante mille livres (2).

Le duc de Bouillon avait, pour se rendre à Paris, deux raisons, dont l'une était la recherche d'un nouveau mariage. Louise de Coligny, fille de l'amiral, veuve de Guillaume de Nassau et princesse douairière d'Orange, venait d'arriver de Hollande avec

(1) Ce récit diffère de celui des *OEconomies royales*, t. I, p. 160-171. Mais Marbaut, dans ses *Remarques sur les mémoires de Sully*, affirme positivement que le duc de Bouillon envoya au roi deux cents chevaux et trois compagnies d'arquebuziers à cheval. (*Ibid.*, t. II, p. 20.) — Il est vrai que Marbaut est passionné et suspect; mais on n'a rien à opposer à ce passage du journal de du Maurier, toujours exact, et qui ne cherche ici à contredire personne: « Contre cet accident (la mort de sa femme) il tascha de se pourvoir de toutes sortes de remèdes, afin de s'approprier ceste piece, et en la mesme année, en juillet, il vint trouver Sa Majesté qui estoit engagée au siège de Laon ou je fus luy porter de l'argent dont il avoit grand besoin. » — Ms., fol. 11.

(2) *Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 308-310. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 282. — *Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 794.

deux de ses belles-filles, Élisabeth et Charlotte-Flandrine de Nassau. « Après la perte de sa première femme, dit du Maurier, il avoit fait dessein d'en rechercher une seconde, par le moyen de laquelle il trouvast, non pas adjonctions de biens à ceux qu'il avoit, car cela n'estoit pas désormais facile, mais une grande alliance pour conserver ceux auxquels il estoit parvenu, et nommément la possession de ladite souveraineté.

» Cela fait qu'en partant de Sedan pour s'acheminer au siège de Laon, il m'escrivit que j'allasse de sa part saluer ladite dame princesse, et mesdemoiselles ses belles-filles, même de reconnoître et apprendre ce que je pourrois de la taille et des meurs de mademoiselle d'Orange, ainsi s'appeloit celle que j'ay dict ci devant avoir nom Élisabeth. » Du Maurier lui répondit, après sa visite, que ce qu'il avait vu et appris de cette princesse était tel, qu'il croyait « que si Dieu la lui avoit destinée, ce seroit pour le faire passer d'un contentement en l'autre. »

Le mariage fut célébré à Sedan le 16 février 1595. Allié aux Coligny, que le roi n'aimait pas; appuyé sur ses deux beaux-frères, Maurice de Nassau et Frédéric IV, électeur palatin, le duc avait une position très-forte; chancelant jusque-là dans sa souveraineté, il montait dès lors au rang des princes (1).

Le duc de Bouillon était aussi venu à Paris pour se faire recevoir, devant le parlement, maréchal de France. C'était pour les protestants une question d'honneur et d'influence. Le duc était leur épée et leur grand négociateur; sa présence dans les hautes charges les rassurait, et son admission « devait faire la planche aux autres. »

Des affaires de ce genre, en appelant la discussion sur les personnes, étaient irritantes dans un temps où les politiques reprochaient aux huguenots leur religion, et où ceux-ci leur rappelaient ironiquement les maîtres qu'ils avaient servis et les serments

(1) Ms., fol. 11. — *Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 796.

qu'ils avaient prêtés. Du Plessis-Mornay prévoyait que le duc obtiendrait sa demande, mais rencontrerait dans le parlement une vive opposition. En effet, malgré les sollicitations personnelles de Henri IV, les voix s'étaient partagées, lorsque le président de Maistre, revenant sur son vote, forma la majorité qui prononça l'admission. « Le roy, dit à ce sujet un ligueur, a plus de religion que tous ses prédécesseurs : il est catholique et huguenot tout ensemble. » C'est ainsi qu'étaient appréciés ses efforts pour opérer la conciliation entre les personnes (1).

Cet appui prêté par le roi, la nomination du duc de Bouillon au commandement général des troupes qui devaient se joindre aux Hollandais, malgré l'opposition des catholiques qui lui disputaient cette charge, n'étaient que des indices d'un retour plus marqué vers la politique protestante. Le 17 janvier 1595, Henri IV déclara la guerre à l'Espagne (2). Cette résolution, longtemps mûrie dans l'esprit du roi, fut déterminée par l'attentat de Jean Chastel sur sa personne, et par les obstacles que la cour d'Espagne apportait à son absolution. Combattue par le marquis de Rosny, elle avait été vivement conseillée par Harlay de Sancy, qui négociait alors une trêve avec le duc de Lorraine et annonçait des intelligences dans la Franche-Comté, et surtout par le duc de Bouillon, qui prétendait avoir des entreprises infaillibles sur plusieurs places du Luxembourg.

D'abord, en effet, il y prit la Ferté et Yvoy, pendant que Philippe de Nassau avec les Hollandais s'emparait de Huy dans l'évêché de Liège. Mais Philippe fut obligé de partir; les soldats du duc de Bouillon, mal payés, refusaient de servir : il alla à la cour demander de l'argent; mais pendant ce temps les ennemis faisaient des progrès : il fut obligé d'évacuer le Luxembourg

Non-seulement « son petit Sedan » en avait souffert, mais

(1) *Mém.* de l'Estoile, t. III, 80, 87, 89. — Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 92.
— *Mém.* d'Arnaud d'Andilly, édit. Petitot, t. XXXIII, p. 312.

(2) Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 93-101.

son échec retombait en défaveur sur le parti protestant tout entier. Du Plessis-Mornay lui-même, partisan de la guerre contre l'Espagne, aurait voulu qu'elle fût mieux préparée. En particulier, il reprochait au duc d'être venu à la cour : il craignait aussi le fâcheux effet de ces reproches universels sur ce caractère fier et dissimulé. « Il faut, lui écrivait-il (28 mai 1595), que là où la calomnie et l'envie abondent, la vertu et l'intégrité non-seulement superabondent en effet, mais mesme reluisent et paroissent davantage. »

Du Luxembourg, le roi l'envoya en Picardie, où il devait servir avec le comte de Saint-Paul et l'amiral de Villars sous les ordres du duc de Nevers. Il voulut devancer l'arrivée de son chef, qu'il haïssait ; mais il essuya un échec devant Dourlens ; et Villars, pris par les Espagnols, fut tué de sang-froid. Le duc de Nevers arriva le jour même, et alors, jalousie de commandement, défiance de religion, tout se produisit à la fois. On accusa le duc de Bouillon de la mort de Villars, dont on pouvait seulement lui reprocher d'être peu touché. « C'est un exemple barbare, disait le sage du Plessis lui-même, mais expédient pour obliger les réconciliés contre l'Espagnol. » A partir de ce moment, la campagne fut perdue, Bouillon et Saint-Paul se retirèrent dans le Boulonnais. Le duc de Nevers publia contre le premier un mémoire accusateur, 7 septembre, où il défendait son honneur de vieux soldat, puis il mourut (25 octobre) (1).

La cause de ces revers ne tenait pas à un seul général, mais à la jalousie et à la défiance de tous. Aussi, à son arrivée, le duc reçut un accueil sévère. « M. de Bouillon, écrit du Plessis-Mornay (14 février 1596), a esté en court, de prime face, *male acceptus*, et non sans quelque subject. Il veult aller à Turenne, ce qui est suspect au maître, et pourra rengreger le mal (2). »

Mais le roi avait trop besoin du duc de Bouillon pour lui tenir

(1) Du Plessis-Mornay, t. VI, 263, 313, 322.

(2) *Ibid.*, p. 460.

longtemps rigneur. Ainsi il l'envoya en Angleterre pour réchauffer le zèle d'Elisabeth, que les conseils de Burghley et l'abjuration du roi avaient bien refroidi, et pour conclure un traité d'alliance déjà ébauché par Harlay de Sancy : il fut en effet signé le 10 mai. Selon de Thou, le duc de Bouillon se conduisit dans cette circonstance avec prudence et patriotisme, en refusant, malgré la proposition du grand trésorier, d'insérer parmi les conditions des garanties pour la sûreté des protestants. D'Angleterre, il passa en Hollande, où il obtint l'adhésion des États au nouveau traité; aussi, à son retour, il fut reçu gracieusement à la cour. « M. de Bouillon, écrit du Plessis-Mornay, 9 juin, est fort bien avec le roi, et s'y gouverne de la bonne façon (1). »

La réconciliation, qui semblait complète, n'était pourtant qu'apparente, et un événement fortuit, la prise d'Amiens, devait rejeter le duc de Bouillon au sein des mécontents. Pour le faire comprendre, il faut voir ce qu'était devenu le parti protestant depuis l'abjuration du roi.

(1) *Mém. de Chiverny*, éd. Petitot, t. XXXVI, p. 318. — De Thou, t. XII, p. 647, 663, 665. — Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 492.

CHAPITRE III.

Aperçu sur l'histoire du protestantisme depuis la conversion du roi. — Réunion de Mantes. — Assemblées de Ste-Foy, de Saumur, de Loudun, de Châtellerault. — Confusion produite par la prise d'Amiens. — Le duc de Bouillon se rend à Châtellerault et refuse de rejoindre le roi devant Amiens. — Sa réconciliation apparente avec Henri IV. — Edit de Nantes. — Le roi se détache peu à peu des protestants. — Retour sur du Maurier. — Sa défense du duc de Bouillon. — Ses relations amicales avec du Plessis-Mornay. — Affaire de St-Phal.

Henri IV, comme nous l'avons vu, avait convoqué les députés protestants pour les consulter ou les éclairer sur son abjuration, puis il avait abjuré avant qu'ils fussent réunis. Quoique leur venue parût alors sans objet, ils profitèrent de l'occasion pour reprendre la tradition de leurs assemblées, qui menaçait de se perdre si elle était suspendue plus long-temps, et pour demander des sûretés contre les catholiques. Le roi les reçut à Mantes. La commission mixte chargée d'examiner leur cahier fut d'avis de prendre pour mesure l'édit de 1577, et, en attendant, de régler provisoirement leur condition par une série d'articles dont les plus importants assignaient un traitement aux ministres, permettaient aux églises d'hériter, et autorisaient la fondation de collèges de leur communion (1).

Au milieu des périls de premier établissement qui entouraient Henri IV, il lui était peut-être difficile de faire mieux, mais les protestants croyaient avoir le droit d'exiger davantage. L'édit de

(1) Du Plessis-Mornay, t. 1, p. 266. — *Histoire des édits de pacification et des moyens que les prétendus réformés ont employés pour les obtenir*, par le sieur Soulier, prêtre, Paris, 1682. Les faits y sont exactement racontés; mais l'auteur, dans son hostilité contre les protestants, tient peu de compte des circonstances.

1577 leur paraissait une mesquine récompense de leurs services, et, en supposant qu'il fût vérifié, rien ne leur garantissait l'exécution de ses articles complémentaires, car le roi refusait de les soumettre à l'approbation de ses cours de justice, et même de les publier. Aussi ils refusèrent de s'engager avant d'avoir consulté leurs coreligionnaires, et retournèrent chez eux avec la permission de les convoquer, et de tenir ensuite un synode national et une assemblée générale (1).

Celle-ci se réunit en effet à Sainte-Foy (15 juillet 1594). C'était le moment où les ligueurs commençaient à se laisser acheter par le roi. Le traité de Meaux avec le baron de Vitry fut le signal et devint le modèle de tous les autres. Ces accommodements, qui stipulaient l'interdiction du culte réformé dans les villes qui se soumettaient, étaient autant de restrictions apportées à l'édit de 1577. Aussi les propositions violentes ne manquèrent pas dans l'assemblée : le gouverneur de Loudun, Pierre de Chouppes, voulait qu'on récusât tous les parlements du royaume ; d'Aubigné, qu'on créât à Paris un conseil secret qui, dans un moment de danger, saisirait la direction du parti ; mais la diversité de l'esprit et des intérêts provinciaux prolongea et embrouilla la discussion pendant trois semaines. On convint enfin d'un projet d'organisation ; l'assemblée envoya ensuite des députés au roi, et de sa propre autorité s'ajourna au 1^{er} décembre 1594 à Saumur, pour entendre leur rapport (2).

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 268. — D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, liv. IV, p. 365. — Cet auteur ne doit être consulté sur tout cela qu'avec précaution. Ainsi, à l'en croire, c'est lui qui, au milieu de la consternation générale du parti, osa proposer et fit adopter dans le synode provincial de St-Maixent que le Poitou prierait les autres provinces d'envoyer des députés au roi pour lui demander un édit et des sûretés contre les catholiques. — On devine à peine qu'il est question de la réunion de Mantes convoquée avant l'abjuration, retardée, il est vrai, par le roi, mais qui toutefois ne se prépara ni contre son gré ni à son insu. Mais d'Aubigné a besoin ici, comme souvent, d'exalter son courage et de satisfaire sa vanité.

(2) D'Aubigné, t. III, p. 367-374.

Henri IV crut que la meilleure réponse à leurs demandes était de faire enregistrer l'édit de 1577 au parlement de Paris; mais cette cour elle-même, plus modérée que toutes les autres, n'y consentit pas sans difficulté, et les parlements de province refusèrent même de délibérer à ce sujet. Les protestants, qui leur rendaient haines pour haines, firent retentir le pays de leurs plaintes. De son côté, le roi était fort irrité que l'assemblée de Sainte-Foy se fût prorogée sans sa permission. Du Plessis-Mornay parvint pourtant à l'apaiser, et obtint pour les députés l'autorisation officielle de se réunir (1).

L'assemblée de Saumur, moins ardente et moins démocratique que la précédente, et plus modérée de langage, était au fond dans les mêmes idées, prit les mêmes résolutions, mais n'eut pas plus de succès. Les députés qu'elle envoya, la Noue et la Primaudaye, n'obtinrent que la copie des articles particuliers accordés à Mantes.

Il était impossible que Henri IV dans ce moment fit pour eux davantage. Outre que les embarras de la guerre avec l'Espagne lui imposaient de ménager les ligueurs, il pressait alors auprès de Clément VIII son absolution, qui lui fut donnée le 16 septembre 1595, non sans conditions (2). Il exécuta d'abord celle qui lui plaisait le plus en faisant venir à Paris et instruire dans le catholicisme le petit prince de Condé, demeuré jusque-là à Saint-Jean-d'Angély aux mains des huguenots.

C'était leur enlever le cher quoique lointain espoir de voir un jour sur le trône de France un prince de leur communion (3); et d'ailleurs cet empressement d'obéissance leur semblait de

(1) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 284. — T. I, p. 276-280. — De Thou, t. XII, p. 302. — L'Estoile, t. III, p. 118-122. — *OEcon. royales*, t. I, p. 637.

(2) De Thou, t. XII, p. 473-475.

(3) *Vie et services de M. de Villeroy*. Archives curieuses de l'histoire de France, t. XIV, p. 273.

mauvais présage. Aussi, c'est sous l'empire de la colère et du soupçon que s'ouvrit, le 1^{er} avril 1596, l'assemblée de Loudun, convoquée par le roi pour entendre le rapport de la Noue et la Primaudaye. « En vain leur presche-t-on patience, écrit du Plessis-Mornay. Ils répliquent qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roy règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut, que la cour ni les courts ne leur refusent rien... Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, qu'on ne nous laisse pas la corde au col pour salaire de nostre fidélité. » Aussi l'assemblée délibéra « de se remettre en l'estat de la trêve faite en 1589, » c'est-à-dire de prendre un protecteur, des chambres de justice, etc.; mais auparavant elle envoya M. de Vulson, conseiller au parlement de Grenoble, porter au roi une nouvelle requête (1).

Henri IV, qui assiégeait alors la Fère, le reçut avec humeur et le chargea de porter à l'assemblée l'ordre de se séparer. Cet ordre, tombant à l'improviste au milieu des huguenots, y produisit une confusion mêlée de colère. Les uns voulaient rester, la plupart se préparaient à partir, mais pour organiser la résistance dans chaque province.

On eût peut-être vu recommencer la guerre civile sans du Plessis-Mornay, qui sentit que la retraite des protestants, funeste à la France, les perdrait eux-mêmes. Retournés dans leurs foyers, beaucoup ne les quitteraient pas. La pensée commune du parti, dégagée et précisée peu à peu dans les réunions de Mantes, de Ste-Foy, de Saumur et de Loudun, allait faire place à mille intérêts divers ou opposés. C'est ce qu'il fit comprendre au président de l'assemblée, la Noue, qu'il engageait aussi à se réduire à deux demandes : le remplacement des exercices enlevés par les traités avec la Ligue, l'entretien des garnisons protestantes. En même temps, du Plessis-Mornay parlait à Henri IV un autre langage ;

(3) Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 468. — Tome I, p. 300.

il lui traduisait respectueusement les griefs des réformés, et le priaît d'accréditer auprès d'eux un commissaire pour entendre leurs plaintes et leur faire connaître ses volontés (1).

Jusque-là, en effet, les assemblées protestantes avaient délibéré sans contrôle, et l'irrégularité de leurs rapports avec le roi amenait beaucoup de défiances et de malentendus. Henri IV avait d'abord passé sur cet inconvénient pour paraître ignorer des réclamations auxquelles il ne pouvait satisfaire; mais il céda enfin aux instances réitérées de du Plessis-Mornay, qui lui avait désigné de Thou, dont la modération réconcilierait peut-être les protestants avec les parlementaires. Celui-ci, sur son refus, fut remplacé par deux conseillers d'État, dont le second était protestant, Émery de Vic et Soffroy de Calignon, 8 juillet 1596 (2).

Le duc de Bouillon, bien qu'éloigné de ces réunions, avait eu quelque action sur elles par ses avis (3); mais il paraissait peu soucieux d'y compromettre sa personne, quand la prise d'Amiens (11 mars 1597) changea ses projets.

C'est dans de Thou qu'il faut lire l'effet déplorable produit par cet événement. Tout était en suspens dans le règne de Henri IV, négociations avec les ligueurs et avec les protestants; tout se troubla; chacun songea à soi quand l'ennemi était à trente lieues de Paris. Rien ne montre mieux combien les efforts du roi pour se concilier les intérêts et rapprocher les partis avaient été jusque-là peu fructueux (4).

Depuis le 17 février, l'assemblée de Loudun était à Saumur, lorsque tomba tout d'un coup la nouvelle de « cette plaie d'Égypte, » comme disaient les huguenots. Elle tint séance aussitôt pour prendre conseil. De Thou, que le roi venait d'envoyer à Saumur avec le comte de Schomberg (18 mars), et qui eût voulu

(1) Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 483-489.

(2) *Ibid.*, p. 492, 507.

(3) *Ibid.*, p. 125, 504-513.

(4) De Thou, t. XIII, p. 108, 128, 136.

enlever une décision, ne put être admis dans la réunion malgré ses instances (1). L'assemblée s'ajourna à Châtellerault pour le 15 juin suivant. C'est le parti qu'avait conseillé le duc de Bouillon quelques jours avant la prise d'Amiens (3 mars) (2). Jusque-là il n'avait point voulu s'engager autrement que par des conseils, fidèle en cela à son habitude de ne rien faire de complet, et de laisser toujours libre une issue pour s'évader; mais cette fois, enhardi par la confusion générale, il se rendit à Châtellerault le 26 juin, après avoir eu soin de prévenir le roi « qu'ils y trouveroit pour fortifier les inclinations au bien (3) ».

Cette assemblée était, comme nous dirions aujourd'hui, la constituante des protestants; elle comptait près de quatre-vingts députés dont beaucoup venaient tout ardents de leurs provinces. On y voyait enfin cet habile politique « dont la main paroissoit toujours où elle estoit employée. » « Si je m'y cognois, disoit de lui un personnage notable du parti, *ille solus sapit, reliqui sectantur ut umbræ*. » C'est lui en effet qui dirigea l'assemblée et qui disputa avec du Plessis-Mornay et les commissaires royaux les conditions de la liberté religieuse que réclamaient les huguenots (4).

A ce moment, l'embarras de Henri IV était extrême. Il pouvait à peine payer le peu de soldats qui faisaient sous lui le siège d'Amiens; le parlement s'obstinait à refuser l'enregistrement des édits bursaux; dans plusieurs provinces, la campagne était ravagée par les pillards, et la noblesse ne voulait pas monter à cheval pour les chasser (5). Le devoir d'un sujet fidèle était alors

(1) De Thou, *Mémoires*, édit. Petitot, 1^{re} série, t. XXXVII, p. 509.

(2) Marsollier, *Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris 1719, p. 217.

(3) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 217.

(4) *Ibid.*, p. 325. — D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 1^{er}, p. 455. — *Mémoires de la vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné*, Amsterdam, 1731, p. 139-142. — *Confession de Sancy*, ch. VII.

(5) *Lettres missives*, t. IV, p. 727, 752, 819, 826. — Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 176.

de rejoindre le roi. De Thou et Schomberg pressèrent vivement le duc de Bouillon, dans l'intérêt même de la cause protestante, de mener des troupes devant Amiens. Après avoir hésité, il partit avec le duc de Thouars; tous deux levèrent des soldats, l'un en Poitou, l'autre en Limousin, au nom du roi et comme pour son service; mais, décidés à prendre conseil de l'événement, ils restèrent à guerroyer sur les limites de leur province (1).

Henri IV reprit sa ville sans leur secours et contre leur espérance. Après son succès, il ne manqua pas de conseillers pour l'engager à renvoyer les protestants sans édit, puisque leur inaction avait tenu la monarchie en échec. Il n'eut pas cette dangereuse fantaisie; mais en transigeant sur les choses il garda ses rancunes contre les personnes. Pourtant il dut faire céder le ressentiment à la politique; au moment où l'édit allait être accepté, il n'était pas sage de mécontenter les chefs du parti. Du Plessis-Mornay, dévoué comme toujours, lui envoya un mémoire dans lequel il lui conseillait « d'adoucir dextrement les esprits aigris de MM. de Bouillon et de la Trémoille, » et de consulter le premier sur la distribution des garnisons protestantes dans les villes de sûreté (2).

Henri IV chargea en effet du Maurier d'aller en son nom trouver son maître à Châtelleraut.

« J'y feis, dit-il, deux voyages en poste, aux fins de luy faire entendre que sa dite Ma^{te} avoit oublié les mécontentements qu'elle avoit eus de luy en divers egards, et lui promettant toute grace, faveur, et bon traictement, au cas qu'il voulust depouiller son vieil Adam; ce sont les propres termes dont entr'autres Sa Ma^{te} me commanda de luy user..... »

« Sa Ma^{te} arrivée à Tours, Messieurs de Buillon et de la Trémoille la furent trouver, et me souvient qu'arrivans au logis du Roy, ils furent rencontréz par mons^r le duc d'Espernon, qui les ayant saluéz, leur dist ces parolles, Messieurs, vous soyéz les bien revenuz de Chasteleraut

(1) De Thou, Hist. univ., t. XIII, p. 141. — *Mémoires*, p. 509. — Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 310, 326. — Marsollier, p. 219.

(2) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 495.

comme moy de Provence. Le sens de cela estoit que comme ils s'estoient resjouis que Sa Maté l'eust, quelque temps auparavant, retiré de la Provence contre son gré, aussy n'estoit-il pas marry de les veoir sortir de Chasteleraut et d'entre ceux de la religion contre le leur. Ainsy les grands se mordent les uns les autres en riant (1). »

De Tours le roi se rendit à Angers, où il travailla encore à l'édit, qui fut publié à Nantes, 15 avril 1598. C'était beaucoup que d'avoir achevé cette œuvre, mais ce n'était pas tout. Quelques articles complémentaires restaient à régler, comme ceux-ci : « Les protestans pourront-ils tenir des synodes? Ceux d'entr'eux qui sont admis au parlement de Paris seront-ils réunis dans une seule chambre ou répandus dans toutes? etc. » Il fallait ensuite obtenir l'enregistrement de l'édit, et enfin le faire exécuter. C'est à cette exécution qu'il était surtout nécessaire que chacun se prêtât. Mais catholiques et protestants étaient disposés à accorder moins et à demander davantage. Ceux-ci étaient exigeants comme au lendemain d'une victoire, et les catholiques leur reprochaient amèrement d'avoir mieux aimé exposer la France au péril d'être envahie que de se relâcher de leurs prétentions (2). Du Plessis-Mornay avait bien prévu ces difficultés : il eût voulu enlever des esprits tout ce qu'avaient laissé d'amer les souvenirs d'une lutte acharnée, et faire disparaître les mauvaises passions dans un élan général de fidélité et de concorde. Il aurait désiré particulièrement que le roi réunît les principaux députés protestants et leur dit : « Si vous m'aviez laissé agir, vous auriez vu que je vous aime. Vous avez voulu vous assembler, je ne vous le reproche pas, et vos défiances n'étaient pas sans raison. Maintenant l'édit est fait : je vous l'ai accordé de plein gré, et vous le verrez plus tard. Songez seulement qu'il ne peut pas s'exécuter en un jour (3). »

(1) Ms., fol. 14. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 327; t. VII, p. 504.

(2) On peut voir un échantillon de cette polémique dans d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III, p. 463.

(3) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 402.

Mais l'admission de la liberté religieuse dans la vie civile n'eut pas lieu sans une assez vive opposition du clergé et des parlements, et fut rendue difficile par les défiances des huguenots eux-mêmes. Le duc de Bouillon montra en cette circonstance un esprit de conciliation qui lui attira les rancunes des exaltés de son parti, mais lui valut les félicitations du roi. « Je suis fort aise, écrit du Plessis-Mornay, 30 juillet 1598, du bon train que M. de Bouillon prend en cour. Sa patience vaincra, et ce n'est pas la moindre partie de la prudence qu'il y peut apporter ; mesmes je crois que les affaires le suivront en les fuyant, pourvu que ce ne soit pas de trop loin (1). »

Il devait, au contraire, arriver naturellement que Henri IV s'éloignât peu à peu de ses anciens amis. Peut-être le fit-il trop ouvertement et trop tôt. A la fin de 1598, du Plessis-Mornay s'étonna de sa froideur, à laquelle il n'était pas encore habitué ; on ne lui communiqua aucune affaire, et il ne fut appelé au conseil que pour quelques difficultés soulevées par l'édit. Bientôt le roi chercha à décourager les protestants, disant qu'ils n'avanceraient pas ; il exaltait les services qu'il devait au pape et l'obéissance qu'il voulait lui rendre, pour prévenir toute réclamation du clergé et enlever aux ligueurs leur ancien prétexte de troubler l'État.

Le duc de Bouillon, la Trémoille et Lesdiguières se réunirent chez du Plessis-Mornay « pour résoudre de la façon dont ils se devoient comporter pour le publicq, si les choses passaient plus avant. » On n'est donc pas étonné de voir celui-ci écrire à un ami, janvier 1599 : « M. de Bouillon vit icy avec beaucoup de patience et de modération. *Pars aulae potius quam rerum.* » Il n'en continuait pas moins auprès du roi son service de premier gentilhomme de la chambre ; il faisait arriver à lui les plaintes

(1) De Thou, *Mémoires*, p. 520. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 349 ; t. VIII, p. 329, 494 ; t. IX, p. 123, 152, 271.

et les réclamations des protestants, et restait l'homme sinon le plus estimé, du moins le plus influent et le plus écouté parmi eux (1).

Il faut quelque effort pour revenir à la biographie de du Maurier après avoir parlé de si grands noms et de si graves intérêts. Elle n'offre d'ailleurs, dans les années que nous venons de traverser, que ces événements domestiques qui font le tissu même de l'existence, entre autres un projet de mariage formé en 1595, et qui échoua dans des circonstances dont le détail peut servir au tableau de cette époque.

« Il me fut proposé, dit-il, par un de mes amis, d'entendre à une alliance en une des meilleures et plus honorables familles de Metz, laquelle il me circonstancioit de toutes les qualitez qui pouvoient me la faire desirer. C'est pourquoy je m'embarquay pour aller sur les lieux en faire la reconnaissance, et pris mon chemin par Sedan, d'où je passay outre avec un passeport et un trompette du seigneur Verdugo, gendre du vieil comte de Mansfeld, gouverneur pour le roy d'Hespagne au duché de Luxembourg.

Avec cette seureté, je passai heureusement en allant, quoique je rencontraisse près de Marville, une compagnie des ordonnances dud. seigneur roy qui ayant ouy led. trompette, et veu led. passeport, m'offrirent toute courtoisie.

Je sejourney trois semaines aud. Metz et puis je repris la brisée dud. Sedan par le mesme chemin, portant tousjours led. passeport, dont le terme duroit encores; et d'abondant pour le fortifier j'obtins de monseigneur le duc de Lorraine... six de ses gardes pour me conduire au travers de son pays, où il y avoit franchise pour toutes personnes. Mais, nonobstant toutes ces précautions et seuretés, elles furent violées par un nommé le Gaucher, fils d'un paveur de rues de Dôle, qui commandoit pour le roy d'Hespagne en apparence, mais en effect pour bransqueter les environs, quelques gens de cheval ramassés, et avoit pris sa retraicte en un chasteau de la souveraineté dud. seigneur roy nommé Buzy, enclavé dans la Lorraine.

Ce Gaucher, avec cinquante hommes armés, me vint enlever des

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 356, 359, 361; — tom. IX, p. 169, 231.

maines desd. gardes un matin que je n'estois qu'à cinq lieues de Metz, et me mena prisonnier aud. Buzy, aprez m'avoir fouillé et ravy mon passeport.

Avec moy furent semblablement pris un ministre de Metz nommé mons. Mozet et le cappœ Monnet : mais ils ne plumerent à bon escient que moy, qui marchois en amoureux, assez bien équipé d'habits, et monté de trois bons chevaux.

Des les premiers jours de ma detention et depuis encor plus clairement j'ay veriffié que je fus pris par intelligence d'aucuns de la ville de Metz avec led. Gaucher, lesquels mutuellement fesoient mestier de se livrer telles proÿès ès filets les uns des autres à participation de butin. Ce fut la première cause de ma desconvenue : laquelle fut fortifiée par une seconde, procedante du désir de vengeance de quelqu'un marry de n'avoir esté admis en la mesme recherche que je faisois, et jaloux de m'y veoir bien venu.

Je fus six semaines prisonnier aud. Buzy à coucher sur du foin, enfermé soubz la clef dans une chambre, ou je menay une fort triste vie, tant pour le corps que pour l'esprit, ne mangeant la pluspart du temps que des cerises, avec de fort mauvais pain, et n'ayant mesmes un seul livre pour me desennuyer : mais au défaut d'exercices et consolations humaines, Dieu m'envoya les siennes, et me suscita un soldat, par le moyen duquel j'eus une escrtoire et du papier, et donnay de mes nouvelles à mes amis de Metz, auquel usage me servirent infiniment environ de 80 escuz que j'avois sauvez en or.

Au bout de ce temps, à l'instance de mond. seigneur le duc de Lorraine faite vers led. comte de Mansfeld, se plaignant que ses gardes et la franchise de son pays eussent esté violez, je fus mené à Luxembourg par mes preneurs mesmes, disant led. comte vouloir là juger ma capture. Or après y avoir esté pareil temps de six semaynes, en fin Monsieur de Bassompierre, ayant esté envoyé par Son Altesse de Lorraine vers led. comte, il obtint ma liberté ; mais sans restitution d'aucune partie de mon equipage, outre la perte duquel il me faillut encores payer 250 escuz pour ma despense, qui estoit proprement tirer une rançon de moy soubz ce pretexte ; car en tout ce temps là, je n'avois pas dependu trente escuz..... (1). »

Cette aventure lui fit retrouver avec plus de plaisir sa vie calme

(1) Ms., fol. 12 et suiv.

et monotone, occupée presque entièrement par l'administration des biens du duc de Bouillon, que la guerre civile avait fort délabrés; en 1598, il en retira une partie des mains de ses créanciers (1). Il lui avait même rendu un service d'un autre genre en le défendant, au milieu de cette polémique qui précéda l'édit de Nantes, contre le reproche d'avoir fait décider seul la guerre contre l'Espagne et de s'être ensuite refusé à assister le roi au siège d'Amiens.

Dans un écrit qu'il publia à ce sujet, du Maurier cherchait à prouver d'abord que la déclaration de guerre était nécessaire.

« Il seroit superflu de vous dire, que ceste guerre estrangere est issüe comme une branche du tronc de celle de la Ligue, ou plustost, celle de la Ligue estre un rejetton de la vieille souche de celle d'Hespagne, et que de cette longue tragedie de guerre civile, l'Hespagnol avoit resolu de jouer en ce dernier temps le principal et dernier acte. Car toutes les rebellions des subjets de Sa Maté n'ont esté suscitées et fomentées que par les artifices, l'argent et les forces de cet ancien ennemy de nostre patrie, de laquelle il espere tousjours faire une annexe a son domaine. Nostre roy... n'a deu ny peu dissimuler le juste ressentiment de veoir sa ruyne recherchée avec tant d'ardeur que l'Hespagnol pour la combler, habandonnoit en proye aucuns de ses propres pays. La dessus ceux qui desapprouvent ceste declaration disent, qu'en la foiblesse et pauvreté de cet Estat, c'estoit mal à propos le charger d'un fardeau si lourd..... Mais le roy d'Hespagne ayant ses bannieres deployées contre la France et s'estant desja saisy par astuce et par force de quelques places en icelle, c'eust esté une stupidité..... de ne s'opposer avec les armes deffensives, aux offensives de cet usurpateur.

Mais, disent aucuns, on devoit attendre à luy déclarer la guerre qu'il n'y eust plus de Ligue. Certes, il eust donq faillu attendre long temps, et c'est beaucoup s'imaginer de simplicité en ce renard de penser qu'il eust fait esclorre ceste couvée que pour en faire à la fin un bon repas, c'est-à-dire cueillir la moisson de tous ces remuëments. Et puis, sur le point de la réduction des plus grandes villes, et des principaux dont il avoit débouché la fidélité, quel plus sage expedient au roy pour les reunir, quelle

(1) Ms., fol. 15.

meilleure touche pour les esprouver, quel plus judicieux remède pour empêcher les factions et partialités qui fussent infailliblement demeurées parmy eux, que de se les joindre contre un ennemy qui luy estoit d'autant moins reconciliable que plus il en avoit reçu d'offenses. C'est trop croire de moderation en l'esprit de l'Espagnol d'estimer qu'il se fust retenu sans nous endommager si nous ne luy eussions dict mot. Le siège qu'il meit devant la Capelle auparavant la dite declaration, faisant sommer ceste place en son nom, la batant de ses canons, y mettant garnison de ses hommes, et tout cela, ceux de la Ligue s'estant séparés deluy, faict assez cognoistre qu'il ne travailloit que pour soy et que nostre silence ne l'eust pas rendu plus respectueux ny moins entreprenant sur nous de qu'il offroit aux siens les possessions pour salaire de leurs services, ne réservant pour soy que nostre liberté..... Mais pour respondre entièrement à ceux qui croient que voyant la France comme reduite soubz l'autorité du roy, l'Espagnol eust appréhendé et n'eust pas entrepris de passer outre, on a trop decouvert le contraire, par depesches lors interceptées de luy, ou il se rejouissoit de veoir sequestréz de son party, ceux desquels il ne se pouvoit bien assurer, désignant ceux de la Ligue qui avoient reconnu le roy, presumant que retiréz en leurs maisons et gouvernements, les combustions passées et encor toutes récentes lairroient au roy tant de soupçons d'eux et à eux de luy que cest estat seroit encor plus malade, ses playes demeurant couvertes, que lorsqu'elles estoient ouvertes.

Ce fut sur ces raisons que la déclaration fut jugée nécessaire par Sa Maté de l'advis de tous ses fidelles conseillers, et non d'un seul trop passionné en ce faict (comme plusieurs vont discourant) faisant un tort notable au jugement de Sa Maté en luy imputant de s'estre laissé emporter à une résolution si pernitieuse, ainsy qu'ils le dient, à toute la France.

Mais quand ils se sentent presséz... ils viennent à tomber sur un lieu commun... que pour assaillir un puissant ennemy, il faut prealablement faire amas de toutes les choses à ce nécessaires. Il seroit vray, si c'eust été une guerre volontaire entreprise pour accroistre ceste monarchie, et jetter plus avant ses bornes, mais lors il estoit question d'empêcher que les anciennes, plantées et conservées au prix du sang de nos predecesseurs, ne fussent arrachées pour jamais par les mains de ceste orgueilleuse et barbare nation... »

Il était d'ailleurs très-facile d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne

par la jonction des Hollandais aux troupes royales. « Et les moyens estoient tenus pour infaillibles si ceux qui pouvoient ayder à les rendre tels n'eussent depuis faict par grande animosité des complots au contraire. « Pourtant, au commencement de la guerre, le duc de Bouillon prit la place de Ham, « de laquelle l'importance fut recogneüe et néanmoins la principale gloire ravie a qui elle appartenoit. »

« Or soudain après, ceux qui ne pouvoient souffrir les notables progrès qui s'en fussent ensuivis, retenus de crainte de voir prospérer les affaires de France, et encor sous la conduite d'un huguenot, pousséz aussy d'un extreme désir d'accommoder leurs affaires particulieres, se trouvant lors administrateurs des finances du royaume, il leur fust aisé, et c'est chose trop cogneüe, a leur grand opprobre, et au détriment de leur maistre, de faire tellement divertir les deniers destinés au soustenement des troupes que Sa Ma^{te} avoit ordonnées sur ceste frontière, que de deux cens mil escus d'assignations levées pour cet effect, il n'y en fust pas employé six mil. Ce qui ne seroit pas croyable, si les mandemens de l'espargne, expédiéz pour cela, révoquéz par d'autres levéz pour autre effect, et par préférence, n'en faisoient foy sans reproche. Ceste vérité meritant d'estre opposée à la calomnie de ceux qui ont esté assez cauteleux pour restablir par ce moyen les ruynes de leurs maisons, et se vanger aux dépens de la France d'un qu'ils n'ont subject de hayr que pour ne luy pouvoir ressembler. »

A Dourlens même, où on l'accuse d'avoir été la cause de la défaite « comme s'il eust pris plaisir, exposant ceste place et l'armée en proye, d'y faire naufrage de sa réputation, » n'aurait-il pas été heureux à la fin comme au commencement de la bataille, « si celuy qui avoit pris la charge de la retraite, ne s'y fust perdu fort mal à propos avec quelques autres? »

Tout cela pouvait se soutenir; il était naturel que le duc de Nevers et le duc de Bouillon rejetassent réciproquement l'un sur l'autre la responsabilité d'un échec dû principalement à leurs divisions. Mais du Maurier est plus embarrassé pour disculper son maître du reproche beaucoup plus grave de n'avoir pas assisté au siège d'Amiens.

« J'ay sceu de quelques-uns, dit-il, qu'il a de l'ambition assez pour avoir souhaitté d'y estre honorablement, que dès le mois de may, il s'offrit d'y venir servir, et d'y amener un notable secours qu'avec peu d'ayde il pouvoit assembler. Ce qui ne fut accepté lors, et depuis, comme le besoin en est accru, ayant eu commandement de faire quelque levée, les empeschemens qu'il y a reçus es provinces circonvoysines par les gouverneurs d'ycelles, qui mesmes de leur autorité privée, ont arresté les deniers que le Roy y avoit destinés, justifient assez qu'il est le plus excusable de tous ceux qui en ont esté absents. Et Sa Maté qui en a esté véritablement informée en a plus sainement jugé qu'une infinité d'autres auxquels la cognoissance n'en appartient point, et se rendent ridicules sortant des limites de leur juridiction. »

Nous savons ce qu'il faut penser de ces excuses, et du Maurier les donnait sans y croire (1).

L'auteur semble avoir voulu se faire pardonner sa hardiesse en publiant quelque temps après un *Discours sur la paix accordée par le Roy au Roy d'Hespagne en l'année 1598* (2), et qui n'est guère qu'un long et pompeux éloge de Henri IV. Sans doute le duc de Bouillon ne goûta guère cet étalage de dévouement; et comme il était d'ailleurs avare, dissimulé et hautain, on s'explique que du Maurier « n'en receut point de bienfaits et n'en conçut grande espérance. Néanmoins, ajoute-t-il, puisque j'y estois embarqué, j'en voulois satisfaire mon honneur envers les hommes et ma conscience envers Dieu (3). » Mais si ses services appartenaient au duc de Bouillon, son cœur restait avec du Plessis-Mornay. Il était d'ailleurs leur intermédiaire, leurs lettres passaient par ses mains et le plus souvent sous ses yeux. Mieux que personne, il pouvait apprécier les phases diverses de leurs relations, et ces alternatives de confiance momentanée, de politesse et de froideur qui marquèrent ce que plusieurs historiens ont appelé trop légèrement leur amitié.

(1) Ms., fol. 13, 57 et suiv.

(2) Ms., fol. 60 et suiv. — Cf. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 617.

(3) Ms., fol. 12.

Entre ces deux hommes, son choix ne fut pas douteux, et, un an après être entré au service du duc de Bouillon, il écrivait à du Plessis-Mornay (8 mai 1595) : « Je préférerais toujours, sans feintises, vos commandemens à quelconques autres, pour n'être jugé coupable d'ingratitude envers le soing que vous daignez avoir de moy (1). » Il resta fidèle à cette promesse; son ancien maître en fut touché, et leur correspondance montre quelles furent toujours la solidité et la douceur inaltérable de leurs relations.

Quand cette correspondance commença (1595), du Maurier avait vingt-sept ans; du Plessis-Mornay, qui en comptait quarante-trois, était arrivé à cette époque de sa vie où ses intraitables croyances et l'ingratitude qui semble une nécessité des restaurations allaient l'éloigner peu à peu des affaires, et vouer à des soupçons outrageants l'homme le plus opiniâtrement fidèle de ce temps de trahisons impudentes et heureuses.

Retiré de bonne heure à Saumur, c'est à du Maurier qu'il demandait des nouvelles (2) et quelquefois des services; c'est lui qu'il chargeait de distribuer son fameux livre de l'*Eucharistie* (juillet 1598) qui devait soulever tant de tempêtes (3). C'est encore à son amitié qu'il eut recours dans une affaire qui eut alors un grand retentissement. Le 28 octobre 1597, un jeune gentilhomme, St-Phal, croyant avoir à venger sur lui quelque injure, l'attendit dans une rue d'Angers, le renversa d'un coup de bâton, puis, le livrant aux épées de ses gens, sauta sur un cheval et disparut. « Mais, grâce à Dieu, la blessure fut petite pour le coup et y pareut que les hommes ne tuent pas quand ilz veulent, et qu'ilz semblent le pouvoir faire (4). »

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 410.

(2) Voy. une lettre du 7 novembre 1598 sur une querelle entre Rosny et le duc d'Epemon.—Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 172.—Elle est analogue au récit des *OEconomies royales*, t. I, p. 298.

(3) Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 146, 164.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 318.

Le roi envoya un exempt pour arrêter St-Phal; mais le maréchal de Brissac, son beau-frère, l'ayant recueilli dans son château de la Guierche, puis à Beaupréau, la poursuite cessa, et, la justice s'abstenant, du Plessis-Mornay dut s'occuper lui-même de la réparation de son injure.

Mais le fait pouvait-il être considéré comme une querelle, et fallait-il un duel pour laver l'honneur? Était-ce un guet-apens, et alors devait-on le poursuivre devant la cour du connétable et des maréchaux, ou devant le parlement? Si on se décidait pour le parlement, fallait-il choisir la grand'chambre ou la chambre de l'édit?

Ces incertitudes, les grandes alliances de St-Phal firent traîner le dénouement jusqu'au 14 janvier 1599. Du Plessis-Mornay confia le soin de son honneur à du Maurier, et c'est dans ses lettres qu'on voit quelles démarches il fallut faire, quels puissants personnages intéresser pour obtenir justice dans une cause où les faits étaient certains, le coupable à la portée de la justice, la dignité du roi engagée dans la personne d'un de ses conseillers et du plus ancien de ses serviteurs.

Parmi les amis de du Plessis-Mornay, la plupart ne voulaient pas qu'on poursuivît St-Phal « par voie d'honneur. » « Permettez, lui écrivait du Maurier, que je vous die sur ce subject ce que Craterus disait à Alexandre : *Te ad ea serva quæ magnitudinem tuam capiunt; cito gloria obsolescit in sordidis hostibus, nec quicquam indignius est quam consumi eam ubi non posse ostendi...* On m'a tenu propos qui vous ont esté escrits de satisfaction et réparation; mais je les rejette comme suspects. Certes, Monsieur, vous prenez mieux vos conseils avec Dieu et avec vous memes sur ung si important affaire; aussi ne presumé je pas ni de vous conseiller, ni de vous animer davantage; mais puisque le bras de la justice vous en peult satisfaire, à quel propos des moyens foibles et des réparations qui n'auront ni vigueur ni réputation. La mémoire de cest acte se jette trop avant en la pos-

térité, il faut donc qu'elle en oie un digne chastiment, et qu'elle sçache qu'une personne non vulgaire n'a pas esté vulgairement satisfaicte en un tort si énorme (1). »

Du Plessis-Mornay était dans les mêmes idées. Il désirait que l'affaire fût portée devant le connétable et les maréchaux de France, qui la renverraient au parlement « comme crime et non querelle. » Le parlement l'évoquerait à la grand'chambre « ou l'arrest, disait-il, aura plus d'auctorité, sera moins subject a remission, a l'advenir me portera plus d'honneur et plus de tache à ma partie, obligera mesmes les juges, qui recognoistront par la que je renonce à ung benefice public, en un fait qui m'est si sensible, par l'opinion que j'ai de leur probité et de leur justice. »

Du Maurier fit donc des démarches dans ce sens auprès du connétable, du premier président et du célèbre Arnaud, que du Plessis-Mornay désirait pour avocat, et qui s'offrit avec empressement à défendre un tel homme (2). Il eut enfin la joie de voir ce singulier procès terminé par une réparation publique. Du Plessis-Mornay le remercia avec effusion et se mit à son tour à son service; mais malheureusement il perdait chaque jour le pouvoir d'être utile à ses amis. Un an après environ, M. de Clerville, qui occupait une charge de finances dans les bureaux de Loménie, secrétaire du cabinet du roi, étant venu à mourir, du Maurier demanda sa charge. « Sa Majesté, écrivit-il à du Plessis, me fait cest honneur de me rendre beaucoup plus d'honorables tesmoignages que je n'en saurois jamais mériter, et me sembla encline a ma supplication. Enfin, elle s'en est detournée par une seule considération qu'il n'est point besoin de vous dire pour la faire entendre... S'il eut plu à Dieu, Monsieur, que vous eussiez esté ici, j'eusse espéré par vostre faveur vaincre la seule difficulté qui me faict obstacle a cela, et si la chose demeure

(1) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 453-472.

(2) *Ibid.*, p. 462, 480, 452, 454, 498.

indécise jusqu'à vostre venue, j'espererois n'en estre du tout exclu. » 14 novembre 1598. Il avait aussi essayé d'intéresser pour lui le duc de Bouillon. « Mais, disait-il encore, le Monsieur que je sers aime peult estre mieulx ses affaires que mon advancement. Si crois je que je lui pourrois estre plus utile, au roy non moins fidelle qu'a mes aultres maistres, et à M. de Loménie quelquefois en soulagement. M. de Bouillon, a qui j'ai dict ce qui s'y est passé, ne s'est point offert de s'y employer. Je ne sçais si pour croire ne le pouvoir, ou pour me retenir ou je suis (1). »

Du Maurier n'obtint pas sa demande, et son maître, qui par indifférence ou par égoïsme lui fermait les voies à une meilleure fortune, allait presque le perdre dans sa propre disgrâce.

(1) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 449 ; tom. IX, p. 180, 185.

CHAPITRE IV

Changement dans le gouvernement et le caractère de Henri IV depuis la paix de Vervins. — Le duc de Bouillon connaît la conspiration de Biron et s'y engage à demi. — Sa conférence avec les huguenots à ce sujet. — Naissance du dauphin mal accueillie par les grands. — Commencement de révolte. — Le duc de Bouillon se rend en Limousin. — Arrestation de Biron et du comte d'Auvergne. — Position critique de du Maurier, placé entre le service de son maître et la colère du roi. — Henri IV le charge d'une mission auprès de du Plessis-Mornay. — Le duc de Bouillon devant la chambre de Castres. — Il sort de France.

C'est un moment important et curieux à noter dans l'histoire de Henri IV que celui où il commence à exercer réellement l'autorité royale. Au milieu des embarras et des périls de son avènement « il avoit souvent, dit un contemporain, prié ceux qu'il devoit menacer, récompensé ceux qui meritoient d'estre punis, et apaisé ceux qui l'avoient mis en colère. » Tout changea après la paix de Vervins et l'édit de Nantes. Avec son coup d'œil prompt et sûr, il eut bientôt organisé un gouvernement régulier, un conseil composé de gens d'affaires, et d'où les grands seigneurs, les princes du sang même étaient exclus. On ne lui voyait point de favoris ; ses préférences étaient pour un rude soldat, le marquis de Rosny, de médiocre fortune, malgré son illustre origine, qu'il avait créé, après l'avoir éprouvé longtemps, grand voyer de France en 1597, surintendant en 1598, grand maître de l'artillerie l'année suivante, et qui lui amassait les deux grandes ressources de la monarchie absolue, des boulets et de l'argent. En toute chose, le roi travaillait à effacer le souvenir du passé, à introduire dans l'administration un nouvel esprit et de nouveaux serviteurs. Son caractère même changeait et se mar-

quait davantage. Aidé des conseils de Villeroy, qui avait été secrétaire d'Etat sous deux règnes, guidé plus encore par l'instinct des rois, il devenait moins familier dans ses manières, plus absolu dans ses commandements. « Sa Majesté qui souffroit si librement qu'on s'approchast d'elle et qu'on la pressast, devint si délicate que pour peu qu'elle fust touchée, elle monstroît d'estre blessée. »

De pareils changements ne se font pas sans contrarier bien des habitudes, sans laisser de côté bien des intérêts. Quand on a conseillé, protégé, entravé le pouvoir, on se résigne difficilement à le voir se relever, marcher seul et prendre son essor. « A quoi serons-nous bons quand il n'y aura plus de guerre? » disait jadis le maréchal Armand de Biron à son fils. La paix était venue, cette paix tant souhaitée des peuples, si redoutée des grands. Les princes du sang obtenaient du roi des respects, mais sans aucune influence. Henri de Montmorency, fait connétable en 1595; d'Epernon, qui gardait de sa faveur passée Angoulême, la Saintonge, le Limousin et les Trois-Evêchés; Charles de Valois, comte d'Auvergne, colonel de l'infanterie légère; le duc de Biron, maréchal de France et gouverneur de Bourgogne; le duc de Bouillon, pour ne citer que les plus considérables, retrouvaient une ombre de souveraineté dans leurs domaines, mais se sentaient chaque jour moins consultés à la cour, et ayant laissé Henri IV presque à côté d'eux, facile, bon compagnon, roi de Navarre enfin, s'étonnaient en frémissant de le sentir déjà sur leurs têtes (1).

On sait que le duc de Savoie crut pouvoir profiter de cet état des esprits pour échapper à la promesse qu'il avait faite, 27 février 1600, de rendre à la France le marquisat de Saluces, ou de céder à la place la Bresse et le Bugey. La guerre lui fut dé-

(1) De Thou, *Hist. univ.*, t. XIV, p. 62. — *Remarques d'Etat et d'histoire sur la vie et les services de Villeroy*, par P. Mathieu.—Archives curieuses de l'histoire de France, t. XIV, p. 273. — Tallemant des Réaux, t. 1, p. 20. — *OEconomies royales*, t. II, p. 96.

clarée le 11 août, et commencée le 15 par la prise de la ville de Bourg. Dans cette courte expédition, nul ne fut plus utile au roi que Rosny, qui, après lui avoir expédié à Lyon des canons, des boulets et de la poudre, fit sa charge de grand-maître de l'artillerie avec une ardeur toute juvénile. Ce feu a passé dans ses Mémoires, où le récit de la guerre de Savoie se détache avec clarté sur le fond trop souvent terne ou embarrassé de la rédaction. Rien, pour le dire en passant, ne sert mieux à faire comprendre ce qui va suivre que le contraste du dévouement de Rosny, épuisé, couvert de boue, toujours en mouvement, exposé aux balles comme un soldat, en butte aux railleries narquoises du comte de Soissons, et l'attitude équivoque d'un Biron, d'un Lesdiguières, ou bien encore l'éloignement du duc de Bouillon qui, au lieu d'accompagner le roi, s'était retiré à Lanquais, dans ses domaines de Limousin (1).

Du Maurier avait assisté au siège du château de Montmeillan, pris le 16 octobre, et, revenu à Lyon, il tenait son maître au courant des nouvelles de la cour. Le 26 novembre 1600, il écrit que tout est à la guerre. Les canons amenés par Rosny, les facilités offertes par Lesdiguières décident le roi à pousser plus avant. Il veut ajouter à la conquête de Montmélian celle du fort Sainte-Catherine. Il parle de ne traiter qu'à Paris, après son mariage, ce qui ne l'empêche pas de donner au cardinal-légat Aldobrandini de belles paroles sur son amour de la paix. Un mois après, 30 décembre, c'est « le revers de la médaille. » On ne parle plus que de la paix. La conquête de la Savoie ne paraît plus si facile; on craint les armes de l'Espagne, le mécontentement de Rome, « les maladies intérieures cachées dans les entrailles de l'Etat. » On appréhende que les dépenses ne deviennent trop lourdes; on ne veut pas perdre l'alliance des Suisses, décidés à une rupture s'ils ne sont payés. Il est inutile, ajoute-t-on, de s'être débarrassé de

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 329 et suiv.

la guerre avec l'Espagne pour y rentrer de nouveau. Or, et c'est là un des arguments qui ont le plus agi sur le roi, « monsieur de Savoie est tellement hors de la puissance de soy-mesme et l'Hespagnol l'a tellement engagé dans la sienne, que la cause dont il s'agit se traite entièrement avec cestuy-ci et non plus avec cestuy-là. » Philippe III s'obstine à ne jurer la paix de Vervins qu'après celle du duc de Savoie. Le traité a donc été conclu. « Toutefois il n'y a pas faute de personnes qui cognoissans l'obstination du duc, l'inégalité de ses conseils et sa coustume à manquer, ont oppinion qu'il n'y a pas plus de sincérité en cette négociation qu'en celle de Paris, veu la diversité desjà esprouvée entre ses volontéz et ses parolles, croyans qu'il ne poursuit que d'estre réintégré en la possession de Montmélian, et d'alentir les préparatifs du Roy, pour prendre l'occasion de quelque avantage, si elle se présente (1). »

Ce qui avait surtout décidé Henri IV à un traité qu'il appelait assez plaisamment « une rhubarbe au cœur savoyard » (Lyon, 17 janvier 1601), ce n'étaient ni les difficultés de cette rude guerre des Alpes, ni les réclamations de l'Espagne, ni l'entremise du pape; c'étaient des craintes sérieuses sur les menées du duc de Biron et du comte d'Auvergne.

Le duc de Bouillon n'y était pas étranger. Vers le mois d'août 1600, le comte d'Auvergne, alors à Clermont, lui avait envoyé demander à Lanquais, par un sieur Comblat, la main de sa fille aînée pour son fils, le comte de Lauraguais. Le duc répondit que la proposition l'honorait, mais qu'il ne pouvait rien décider sans l'agrément du roi. Cette ouverture n'était qu'un prétexte à des confidences d'un autre genre, que Comblat revint quelque temps après lui faire sous le sceau du secret. Il lui révéla « que le comte d'Auvergne avoit une entreprise certaine sur la ville d'Avignon

(1) Ms., fol. 78 et suiv. — Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 389, 402.

qu'il ne pouvoit exécuter pour n'en avoir les moyens, mais que luy pour estre de la religion le pourroit plus aysément, et que s'il s'y vouloit résouldre, il la luy mettroit entre les mains. Que de plus, le sieur de Biron avoit un dessein tel, qu'il y avoit de la place pour luy au cas qu'il put faire faire la trefve aux Pays-Bas, et qu'il y avoit quantité d'argent pour cet effect. » Le duc de Bouillon répondit « que la prise d'Avignon, c'estoit remuer une pierre bien pesante, a quoi il falloit penser; toutteffois, que ceux de la religion avoient advis que le pape envoyoit un légat au roy, qui avoit charge de demander l'establissement du concile de Trente; et que si cela estoit, il entreprendroit librement la prise d'Avignon: et si de fortune le légat n'avoit pas cette charge, qu'il falloit disposer quelqu'un pour l'assurer que s'il en parloit au roy, que Sa Majesté y entendroit, et que cela estant su, ce seroit un bon prétexte pour faire prendre les armes à ceux de la religion et exécuter cinquante ou soixante forts... et qu'il falloit tascher de faire traîner la guerre de Savoie en longueur; mais auparavant que venir à ces exécutions, il se falloit aboucher pour résoudre toutes choses, et qu'il falloit plus tôt persuader l'establissement de la Pancarte, et s'ils se trouvoient au conseil, promettre que aux lieux où ils avoient puissance, ils la feroient recevoir, et que ce seroit un moyen de faire un jour soulever le peuple, et prendre le prétexte du bien public en cas qu'ils ne trouvassent point de miséricorde envers le roy après la prise d'Avignon et desd. forts. Pour le regard de la trefve des Pays-Bas, il croyoit qu'elle se pouvoit faire pourvu que ce fust sans aucune reconnoissance des Estats au roy d'Espagne, et que l'on leur donnast quelques moyens pour l'entretienement de leurs garnisons; et cela estant, ils se pourroient servir de leurs forces, en cas que le roi se voulût abuter à leur ruyne et les forcer dans Avignon. » Enfin, le duc de Bouillon ajoutait qu'ils devoient s'entendre avec le duc de Lesdiguières, son intime ami, et qu'en

attendant une conférence avec lui, le comte devait tâcher de gagner sa confiance (1).

Le duc de Bouillon craignit sans doute que ces pourparlers ne fussent venus aux oreilles du roi, car, après y avoir réfléchi pendant quatre ou cinq mois, il prit les devants avec une apparente franchise, et au mois de décembre 1600 il chargea du Maurier, alors à Chambéry, de l'instruire de la proposition de mariage du comte d'Auvergne et de la réponse qu'il y avait faite.

Henri IV en savait à ce sujet plus que le duc ne l'eût voulu. Frappant sur le bras de du Maurier : « Escrivéz-luy, dit-il, qu'il vous mande si Comblat ne luy a parlé d'autre chose. Ma réponse fut que je ne croyois pas qu'il eust rien laissé au bout de sa plume. Sur quoy il me repliqua : « Escrivéz-luy ce que je vous dis, faites ce que je vous commande (2). »

Si la commission fut faite, le duc ne vit dans ces paroles aucun sujet d'alarme, car au commencement du mois de février 1601, il réunit dans un de ses châteaux du Limousin les plus influents parmi les huguenots et les députés des plus grands seigneurs de la religion : en tout neuf personnes. Là, il leur exposa « qu'il se formoit un parti ou entroient des souverains, des princes du sang de France, des officiers de la couronne, des gouverneurs de province, des lieutenans du roi, des cours de parlemens et plusieurs grandes villes du royaume. Si les huguenots se joignoient à l'association, on leur réservoir en cas de succès le sud-ouest de la France et le Dauphiné. Leurs alliés catholiques ache-

(1) Voy. les deux interrogatoires de Comblat, signés Comblat, Bellièvre, Brulart et de Loménie, Bibliothèque impériale, fonds du Puy, t. 140. — Cf. *OEconomies royales*, t. I, p. 381, 597. — Sully dit avoir vu un engagement signé en 1602 par le comte d'Auvergne, le duc de Bouillon et le maréchal de Biron, « de demeurer toujours unis en ce qui seroit de leur conservation. » Mais une promesse de ce genre a peu de valeur et n'entraîne guère dans les habitudes du duc de Bouillon. En tout cas, si elle a existé, le roi ne l'aurait connue qu'en 1604. — Cf. Marbaut, p. 81.

(2) Ms., fol. 15, 16.

teroient pour eux les gouvernemens des deux plus grandes villes de leurs provinces, à leur choix. Ils leur donneroient 200,000 écus pour y bâtir des fortifications, sans compter une pareille somme pendant chaque année de la guerre. Lyon et Dijon leur seroient remises en gage. »

Pour décider les huguenots, le duc de Bouillon assurait qu'en concluant le traité de Savoie, le roi de France, les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne avaient signé entre les mains du légat une promesse de les exterminer. Il s'offrait à remettre entre leurs mains un exemplaire de cette pièce.

L'intérêt que les anciens ligueurs portaient aux protestants en cette circonstance était trop inattendu pour ne pas paraître suspect. Aussi l'un des assistants, d'Anbigné, repoussa rudement la proposition, et c'est lui qui a raconté cette curieuse scène dont les personnages seraient demeurés inconnus sans les témoignages de Comblat et de du Maurier.

« Ce qui se présente, dit-il, nous oblige à trois questions : qui parle à nous, qui nous sommes, et ce qu'on nous dit. Ces propositions viennent de Français et d'étrangers. Les premiers sont les violents solliciteurs de notre ruine, qui maintenant s'y veulent opposer par une charité dont ils ne sauraient dire la cause, ni nous la deviner.... Quant aux étrangers, vous auriez horreur de vous joindre au duc de Savoie et au roi d'Espagne qui paraissent en cette affaire, puis à l'empereur et au pape qui l'empoignent insensiblement..... Nous sommes purs dans nos mœurs, et ces gens-là sont corrompus ; nous sommes faibles, et ils ont en main les richesses du monde, la justice, les grandes charges, et ce que Rome épand sur les siens de splendeur et d'autorité. Si nous flottons en tempête avec eux, nous serons comme les vaisseaux de terre avec ceux de fer et d'acier.

» Et maintenant, allons-nous troubler le royaume de peur des troubles, et nous mettre dans l'eau pour éviter la pluie, fuir du roi aux ongles de ces tyranneaux, attirer sur nous les malédic-

tions des étrangers, nous séparer d'avec ceux de nos frères qui ne consentiront pas à ce projet? Et cela, sur la foi d'un papier dont nous ne pouvons vérifier la valeur! Mais prenons qu'il soit vrai : il n'y a de nouveau en cette conjuration que la personne du roi, et nul ne pense qu'il s'engage en cette affaire de bon gré; on l'y traîne à contre-cœur.

» Si nous adhérons à ce projet, dans quinze jours un de ces traitres dira tout au roi, et alors le parti se dissipera. Nous serions frais en voyant levées sur nous les mains que nous aurions serrées! Et que savez-vous s'ils ne veulent pas nous engager dans une conspiration pour faire réussir celle qu'ils préparent contre nous?

» En conséquence, ne décidons rien, trainons la chose en longueur. Nous dirons qu'il faut beaucoup de temps pour consulter les Églises, « le tout sans promesse absolue, ni par parole, ni par écrit. » Voyons cependant si nous avons le droit de révéler ces confidences, et d'un autre côté si nous pouvons garder un silence qui nous rendrait criminels. »

L'adhésion que rencontrèrent ces paroles fit sentir au duc qu'il n'était pas prudent de s'engager plus loin. Il répondit obscurément, selon sa coutume, « que tout ce qui venoit d'estre allégué estoit son sentiment, mais que l'usage méritoit leur conseil; qu'il falloit donc adviser à s'eximer des deux dangers proposés à la fin, pour ne pescher ni en bienséance, ni en fidélité. A quoy sembleroit bien à propos de se tenir préparés pour empescher les effects sans s'échauffer sur les paroles mal à propos (1). »

Le duc de Bouillon revint à la cour exercer sa charge, et il se trouvait auprès du roi quand Marie de Médicis le rendit père d'un dauphin, 27 septembre 1601. « C'est un caveçon pour ramener ceux qui portent trop haut, » dit à ce sujet le maréchal de Lavardin (2). En effet, c'est seulement de ce jour qu'était constituée la dynastie nouvelle. Les mécontents songèrent alors à

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III, p. 488-491.

(2) *Mém. de Claude Groulard*, éd. Petitot, 1^{re} série, t. XLIX, p. 403.

contester la légalité du divorce de Marguerite de Valois, bien qu'il eût été entouré de toutes les formes. Ces projets n'ont guère laissé de traces dans l'histoire; pourtant la part qu'y prit le duc de Bouillon nous est révélée indirectement dans le journal de du Maurier. Le duc l'avait chargé d'examiner un traité de la digamie dans lequel l'auteur s'appuyait sur Athénagoras et Tertullien pour condamner les secondes noces, malgré le témoignage contraire de saint Paul. Du Maurier comprit fort bien l'intention de son maître. « C'est quelque esprit creux, lui répondit-il, qui se laisse extravaguer à des oppinions particulières dont la semence espandue ne peut rien produire de bon. C'est pourquoy le privilège du roy n'y est pas trop bien employé. La question qu'il traite n'est point aujourd'hui en controverse.... C'est pourquoy, monseigneur, il est à croire que le but de l'auteur en général est autre que celui où il semble viser (1). »

Du reste, la haine sourde dont Henri IV se sentait enveloppé n'avait pas attendu la naissance du dauphin pour se montrer. Au commencement de 1601, il avait enfin voulu faire lever la pancarte ou impôt d'un sol pour livre sur les objets de consommation, voté par l'assemblée des notables de Rouen en 1596 (2). Mais le pays avait tant souffert des guerres civiles, que toute charge lui était intolérable, et ce mécontentement fut habilement exploité. On répandait partout « que le roy faisoit grand amas d'armes, pour ravalier et détruire tous les grands du royaume, qu'il alloit doubler la pancarte, établir la gabelle dans les pays de franc salé, et acheter les marais salans, imposer un double décime extraordinaire, faire payer les arrérages des tailles de 1594 à 1596, et diminuer d'un tiers la somme fixée pour l'entretien des villes de sureté (3). »

(1) Ms., fol. 82.— Cf. *Mém. et Lettres de Marg. de Valois*, éd. Guessard, p. 359. — L'Estoile, t. V, p. 77.

(2) On avait renoncé en 1597 à faire payer la pancarte en Poitou. — Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 132.

(3) *OEconomies royales*, t. I, p. 393.

Ces bruits, colportés surtout dans les provinces de l'ouest, y trouvèrent un vieux levain d'opposition et y réveillèrent des feux mal assoupis. La Rochelle murmura, Limoges et Poitiers se révoltèrent, et dans cette dernière ville, le sieur d'Amours, conseiller d'État, envoyé pour lever la nouvelle taxe, faillit être tué. Des villes, l'agitation gagnait les campagnes, où l'on aime peu en tout temps à payer l'impôt. La petite noblesse de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord tenait des assemblées (1).

On faisait courir le bruit que tous ces soulèvements partiels étaient dirigés par deux chefs, l'un catholique, l'autre huguenot. C'était une nouvelle cause de faiblesse dans un mouvement qui rassemblait des villes, des paysans, des nobles et des gens des deux religions (2). Mais il offrait un symptôme alarmant; les gentilshommes semblaient y donner la main au peuple, et quand le peuple se lève, nul ne sait où et quand il s'arrêtera.

Le roi, avant de s'occuper des grands seigneurs, voulut détacher d'eux leurs nouveaux alliés. Le sieur de Châteauneuf, gouverneur de Limoges, et le duc d'Elbeuf, gouverneur de Poitiers, reçurent l'ordre de rentrer dans leurs villes et y revinrent sans difficulté (3). Henri IV avait été particulièrement irrité de la révolte de Poitiers (4); il voulut se faire voir aux habitants, comme il disait, « afin de les raccoustumer a bien recevoir et

(1) *Mém.* de Cl. Groulard, p. 398. — Cf. *Collection dom Fonteneau*, Mss. de Robert du Dorat, biblioth. de Poitiers, t. XXI, p. 527. — De Thou, *Hist. univ.*, t. XII, p. 73; t. XIV, p. 62. — *Œuvres* d'Estienne Pasquier, t. II, p. 176, Amsterdam, 1723, livre VII, lettre VI.

(2) Pasquier, t. II, livre XVII, lettre IV, p. 504-506.

(3) *Lettres missives* de Henri IV, t. V, p. 596.

(4) « La désobéissance de ceux de Poitiers procède plus de malice que de nécessité, ayant vérifié que cette ville ne m'a secouru d'un escu depuis que mon royaume est en paix..... Elle est gouvernée aussy par des magistrats de petite estoffe, lesquels sont en possession d'abuser de l'auctorité de leurs charges et de mal faire..... C'est une ville foible et hargneuse que il faut brider de façon qu'elle ne puisse jamais plus regimber contre son prince et faire mal. » — Lettre au connétable de Montmorency, 4 juin 1601. — *Ibid.*, p. 422.

honorer leur roy. » Il partit le 16 avril 1602 avec sa cour et ses ministres pour aller tenir ces assises royales ; mais le conseil ne traita aucune affaire ; lui-même était pensif, ou, retiré avec Rosny, Bellièvre et Villeroy, il instruisait en secret le procès des rebelles, voulant qu'ils se sentissent découverts et frappés tout ensemble.

A Blois, il demanda conseil au duc de Bouillon, qui n'avait pas cru pouvoir se dispenser du voyage. Celui-ci ne craignit pas de déclarer que ces révoltes ne le surprenaient pas. « C'est avec des gens de peu, dit-il, que le roi fixe les impôts ; les grands qui n'en connaissent pas les motifs ne peuvent pas les faire comprendre aux peuples. En outre, beaucoup de catholiques et de protestants se plaignent que plus ses affaires s'améliorent, moins ils participent à ses libéralités. Ceux de la religion sont aigris de n'avoir aucun accès aux charges. On prétend même que le roi veut révoquer un jour les privilèges de la vicomté de Turenne et acheter les droits de la maison de la Mark sur Sedan. » Henri IV, qui ne voulait point s'expliquer en ce moment, ne releva point ces propos comme ils le méritaient, et le duc promit de rester à la cour quand il aurait mis ordre à ses affaires. Après une nouvelle conversation à Poitiers, il partit pour ses domaines de Limousin, en s'engageant vaguement à revenir bientôt (1).

Le roi sentit qu'il ne pouvait compter que sur lui-même, et qu'il fallait à tout prix étouffer la révolte dans son germe. Il révoqua la pancarte, rassura autant qu'il put les populations, punit de mort quelques-uns des séditeux de Limoges, et à peine de retour à Fontainebleau fit arrêter le duc de Biron et le comte d'Auvergne, 14 juin.

En apprenant officiellement cette nouvelle, le duc de Bouillon joua la surprise et écrivit à Rosny, 18 juin, pour se mettre à la disposition du roi. Henri IV ne voulut pas lui commander de venir à la cour, de peur d'être obligé de marcher contre lui, s'il

(1) *OEconomies royales*, t. 1, p. 394. — De Thou, *Hist. univ.*, t. XIV, p. 63.

refusait ; mais il chargea Rosny de lui donner ce conseil. Celui-ci, pour mettre son honneur à couvert, voulut auparavant une promesse authentique (24 juin) que le duc pourrait se retirer librement s'il venait sur sa parole (1).

Mais en même temps que Rosny engageait le duc de Bouillon à se rendre à Fontainebleau (6 juillet), du Maurier lui faisait parvenir des nouvelles qui l'en détournaient.

« Les defiances de Sa Maté, lui écrivait-il, 8 juillet, luy vont augmentant tous les jours de ces provinces aux confins desquelles vous estes maintenant, et dans lesquelles il disoit, il n'y a que fort peu de jours, qu'on luy avoit debauché plus de dix huict cens gentilshommes. Or combien que vous ayéz ce contentement en vous mesmes de n'avoir aucune part en cela, cependant on juge qu'il est difficile, voire impossible, que Sa Maté ne tombe en des soupçons desquels vous la soulageriez avec du plaisir pour luy et du gré pour vous, si sans en avoir commandement, vous vous eslongniez de ces lieux qui semblent luy estre les plus suspects... Et s'il avenoit que sans apparente nécessité de vostre service, le roy vint à vous mander, vous vous trouveriez peut estre plus perplex sur la cause de ce mandement que vous ne le seréz à vous resoudre de le prévenir. Et combien qu'a vostre partement d'avec Sa Maté, et depuis par ses lettres, elle ne vous ramentoive autre chose que l'effect de la promesse que vous lui avéz faite; toutefois, on croit qu'ell'auroit plus agréable que de vous mesmes, vous vous approchassiez d'elle, ou du moins que pour la demeure de Turenne, vous prinsiéz celle de Sedan dont la situation et proximité d'icy delivrerait le roy de ses craintes. Et s'il vous plaist le trouver bon, monseigneur, j'adjousteray par une hardiesse a quoy ma fidelité m'oblige, que personnes de qualité, de preudhommie et d'expérience aux choses de ce monde, bien cognoissans aussy l'humeur de ce prince, jugent que la meilleure forme de vivre avec luy que l'on puisse eslire désormais, sera celle en laquelle il ne recognoisse aucun dessein de lui donner crainte ny jalousie, ausquelles comme doresnavant son aage le rendra plus enclin (2), une autorité absolue dans laquelle il se veoit luy feroit y chercher des remèdes, ainsy que nous sommes à la veille d'en veoir un essay. Tout ce que l'on imagine de vous sur ces remüemens icy,

(1) *OEcon. roy.*, t. I, p. 421-422.

(2) Cf. *Ibid.*, t. I, p. 401.

et je ne parle que de ceux qui en discourent avec moins de passion, est que quand on vous a fait la proposition du mariage de Monsieur le comte de Lauraguais avec Madamoyselle votre fille, ce discours n'ait esté suivi de quelqu'autre, auquel, comme il est malaisé de n'ouïr, vous eussiez seulement presté vos oreilles; mais que n'y ayant rien davantage ainsy qu'ils le croient de vostre intégrité, il ne peust y avoir en cela juste subject de vous donner crainte, non que de vous nuire. Estimans que le roy demeurera plainement satisfait de vous, si vous accommodant de vous mesmes a ses désirs, et prévenant ses ombrages, vous lui donnéz subject de se glorifier du changement qu'il pensera avoir fait en vous, dont le plaisir lui tiendrait lieu de toute autre satisfaction. Et croit-on d'ailleurs que sur les grands mouvemens qui se présentent es Pays-Bas, vostre demeure seroit bien séante à Sedan pour voir de plus près ce qui s'y passera, et cela mesmes serviroit de juste prétexte a vostre partement de Lymosin (1). »

Le duc de Bouillon ne prit de cette lettre que les nouvelles, et laissa les conseils. Pourtant, le 29 juillet, il envoya au roi le sieur de Rignac pour sonder le terrain; mais, avant que le messager arrivât à la cour, la tête de Biron tomba sur l'échafaud (51 juillet).

Le maréchal, mort en désespéré et en furieux, n'avait chargé personne. Le comte d'Auvergne obtint même sa liberté deux mois après. Toutefois l'instruction continuait, surtout à la charge du duc de Bouillon. Du Maurier, qui l'apprit, ne voulut pas abandonner son maître dans le péril, quoiqu'il eût peu à s'en louer.

« Ayant esté adverty, dit-il, de divers bons lieux que l'on recueilloit des preuves contre luy, je creu devoir aller au devant de tout ce que l'on pouvoit bastir pour sa ruine, et me résolus de l'aller advertir chez luy de toutes ces circonstances, affin qu'il feist estat de conjurer l'indignation du roy, et prevenir lesd. preuves par les plus légitimes moyens dont il se pourroit adviser.

» Je party donq de Paris en poste au commencement de novembre de lad. année 1602, fus passer a Fontaynebleau, ou Sa Maté estoit, pour scavoir d'elle s'il lui plairoit me donner ses commandemens vers led. s^r

(1) Ms., fol. 123 et suiv.

duc que j'allois trouver sur ses affaires. Elle me dist qu'elle lui escriroit , et de faict , le lendemain , me fait delivrer une lettre de sa main par Monsieur de Loménie, secrétaire de son cabinet, avec laquelle je partis incontinent par la mesme voye de la poste pour aller trouver led. sr duc a Lanquais près de Bergerac ou il estoit pour lors.....

» Arrivé que je fus à Lanquais, il me tira à part dans un cabinet et m'ouit sur tout ce que j'avois à luy dire. Sur quoy du commencement il se monstra fort assuré, protestant de son innocence, et qu'il estoit résolu de venir à la cour, ou il se croioit pouvoir acheminer avec pareille seurété que s'il estoit accompagné de tout le régiment des gardes. Ce furent ses propres termes.

» A cela, je respondis qu'il estoit bien dangereux a un homme de sa qualité quelque innocent qu'il peust estre de s'aller exposer a rendre raison de son faict, et a estre mis en arrest. Que l'exemple de mons' le mareschal de Montmorency son oncle n'estoit pas pour lui faire espérer la mesme issue, pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à déduire. Que s'il avoit deux testes pour en laisser une en seurété chez soy, il pouvoit bien porter l'autre au péril à la cour, où l'exemple recent du mareschal de Biron devoit estre un mauvais leurre pour l'y attirer.

» Enfin, après plusieurs propos de part et d'autre, il me demanda quel conseil lui donnoient ses amis. Je lui respondis que ses amis ne lui envoyoient aucun conseil et qu'il avoit à le prendre avec Dieu et avec soy mesme. Sur quoy il me dit qu'il voudroit bien estre a Sedan, mais qu'il y avoit trop de distance. Je luy dis que n'y pouvant aller, il seroit plus sur pour luy à Turenne qu'a Lanquais, que là une petite force ne luy scauroit rien faire, et verroit venir de loin celle qui seroit bastante de lui nuire.

» Je ne séjournay qu'un jour aud. Lanquais, passé lequel il voulut que je repartisse pour revenir a la cour; et me chargea de dire a Sa Maté que de divers endroits de Guyenne, il avoit advis qu'il estoit compris ès accusations du duc de Biron, et qu'en suite de tant d'autres obligations qu'il luy avoit, il supplioit très humblement sad. Maté de luy dire s'il avoit a se présenter à elle comme coupable ou comme innocent.

» Je resistay le plus qu'il me fust possible à l'acceptation de ceste commission, luy remonstrant que tout aultre seroit plus propre a cet office que moy, qui nouvellement arrivé de la cour préz de luy et sur les bruiets qui couroient, serois infailliblement soupçonné de luy avoir apporté l'alarme, et par conséquent deviendrois inhabile a le servir désormais en autres choses.

» Sur quoy il me répliqua que je ne le devois pas craindre, et que ce soupçon ne pourroit tomber sur moy, d'autant que quelques jours auparavant, il avoit escrit au roy a peu près en mesme substance par un chirurgien de Sa Maté demeurant à Bergerac nommé Loyseau, par lequel et par moy mesme il l'asseuroit de se rendre près d'elle dans le 24^e du mesme mois.

» Il me faillut donc, bien qu'à regret, accepter cette commission avec laquelle je repartis et vins trouver sad. Maté a Fontaynebleau ou je luy rendis les lettres dont j'estois porteur, comme il passoit par le jardin qui s'appelle de la Roïne pour aller a la messe, et me remit à l'heure de son dîner pour luy dire ce dont j'estois chargé (1).

» Je ne failly pas à m'y rendre dès qu'il se mit a table, mais il me fut impossible d'approcher de sa chaize que sur la fin de son repas, et comme il estoit prest de se lever; lors m'estant jetté a son oreille je luy expliquay ma créance : sur quoy il fut quelque espace en suspens avant que de me répondre. Enfin il me dist que il ne faillloit pas s'arrester à tous les bruits qui couroient, que les mesmes choses avoient esté dictes de Monsieur d'Espernon, duquel la présence avoit dissipé tels discours, et que si led. s^r de Buillon eust esté près de Sa Maté on n'eust pris occasion d'en parler a son desavantage. Enfin sur ce que je lui réitéré que led. sieur de Buillon desiroit sçavoir comment il auroit a se présenter à elle, ayant de rechef tenu quelque peu sa parolle en suspens, elle me dist qu'elle y aviseroit, et lui donneroit de ses nouvelles. Cela dict, Sa Maté se retira en son cabinet, et puis je m'en revins a Paris estant tout indisposé.

» Où estant arrivé, je tombay malade de quelques accez de fièvre causée de rheume que j'avois gaingné a courir la poste jour et nuict, et par

(1) Voici la lettre du duc de Bouillon : « Sire, ayant désiré pourveoir aux affaires que j'ay à Paris avant mon arrivée près Votre Majesté, affin de n'avoir rien qui me divertisse de mon assidu service près vostre personne, le sieur du Maurier en ayant eu la charge, s'y estant présenté quelques difficultés, il est veu vers moy pour en prendre mon advis. Je l'ay soudain redespesché pour les parachever. Je remercie très humblement Vostre Majesté de l'honneur qu'il lui a pleu me faire par la lettre que led. du Maurier m'a rendu d'elle. Je prie Dieu que l'accouchement de la royne soit heureux et accompagné des souhaits de Voz Matés et que je sois des premiers qui près d'elle s'en resjouisse. Je haste mon partement, ainsy que led. du Maurier le dira a V. Maté, la suppliant de m'honorer de ses bonnes grâces auxquelles j'auray tousjours et confiance et recours, comme un fort affectionné et assuré serviteur le doit a son maistre, et un fidelle subject à son roy. » 9 novembre 1602.

un fâcheux temps. Peu après je fus adverty que sur les parolles que j'avois apportées au Roy, Sa Maté avoit depesché vers led. sieur duc un sien valet de garde robe nommé Guischard pour l'advertir qu'il se vint justifier de certaines accusations qui estoient contre luy, qu'il le luy conseilloit comme son maistre et son amy pour ce qu'il importoit a son propre honneur (18 novembre) (1). Le dit sr duc ayant receu ceste lettre, il redespescha soudain led. Guischard et par luy rescrivit à Sa Maté l'assurant de la venir trouver au premier jour (22 novembre) (2).

» Au mesme temps qu'il escrivoit en ce sens au roy, il m'écrivit en sens tout contraire une fort courte lettre contenant en substance qu'il avoit esté adverty de divers endroicts qu'il estoit accusé et que depuis avoir escrit a Sa Maté par Guischard qu'il la venoit trouver, il avoit eu subject de changer d'avis, et pris résolution de s'aller présenter à la chambre my partie de Castres composée de ses juges naturels ou présentement il s'acheminoit pour s'y justifier (3).

» Il faut confesser que je ne me trouvay jamais si perplex qu'a la reception de ceste lettre, prévoyant bien les difficultéz esquelles il s'alloit entortiller en se voulant mettre a couvert, et le péril ou je allois tomber a son occasion, m'estant entremis d'un si chatouilleux affaire ou il alloit de la dignité de l'un, et de la seureté de l'autre. Ensuite de quoy je serois exposé à beaucoup de soupçons qui visiblement me conduisoient au danger de ma vie ou du moins de ma liberté.

» Sur quoy, m'estant conseillé avec Dieu, et fortifié de mon innocence, je me résolus d'aller droict trouver le roy aud. lieu de Fontaynebleau, auquel lieu ayant eu, comme tousjours, par sa bonté, facile accèz à Sa Maté, je luy dis que je luy apportois une depesche que mons^r de

(1) Ms., p. 124. — *Lettres missives* de Henri IV, t. V, p. 696.

(2) Ms., p. 125. — *Lettres missives*, t. V, p. 711.

(3) Ms., p. 125. — « M. du Maurier, je fais une depesche au roy pour l'advertir de mon allée à Castres me présenter devant mes juges pour me justifier des accusations qu'il y a eu contre moy, sur les conspirations du feu duc de Biron. Et d'autant que ma depesche n'ira si viste pour devancer ceux qui pourroient donner avis au roy de mon acheminement audiet Castres, et que Sa Maté n'en feist autre jugement, je vous ay depesché cet homme a l'avance afin que vous veniez à Fontaynebleau pour si le roy en a advis que vous lui faciéz entendre ceci : sinon, attendez d'en rien dire jusques a ce que mon autre depesche soit arrivée. » De Turenne. 29 novembre 1602. — Cf. lettre du duc de Bouillon au roi, 30 novembre. — *Lettres missives*, t. V, p. 715, et lettre du roi à Rosny, 9 décembre, *ibid.* — L'Estoile, t. III, p. 365.

Buillon m'avoit faicte, dont j'avois esté extrêmement surpris, la voyant d'une teneur contraire aux langages qu'il m'avoit tenus peu de jours auparavant, et aux assurances de la venir trouver; que luy voyant prendre un tout autre chemin, j'avois cru estre obligé par mon devoir de luy en donner promptement advis.

» Ces parolles ouyes, Sa Maté prist lad. lettre, la leust, et puis me dist que je sçavois bien d'autres nouvelles de Monsieur de Buillon, et qu'il me les feroit bien dire. Ma response feut que si j'eusse sçeu de mauvaises nouvelles de Monsr de Buillon, je n'eusse pas tant attendu à l'en advertir; que je sçavois lui avoir par ma naissance le premier et principal devoir et obligation, qu'à mons^r de Buillon je n'estois obligé que volontairement, mais a luy naturellement; que je luy apportois ma vie, en laquelle il ne trouveroit aucune obliquité en ce qui regardoit son service.

» A cela il me respondit que je me tinsse en son antichambre et que j'y attendisse son commandement, ce que je feis. Incontinent il envoya quérir Messieurs de Villeroy et de Fresnes-Forget secrétaires d'Estat, ausquels et à Mess^{rs} d'Espernon et de la Force il communiqua lad. lettre. Ce qu'ayant faict, un de la compagnie soupçonné d'estre conſcavant de la menée du mar^{al} de Biron, pour temoingner le contraire, opina le premier le plus rigoureusement contre moy, disant qu'il falloit bien que j'en sçeusse davantage, et que pour me le faire dire, il estoit bon de me serrer les pouces: a quoy j'ay sceu que ce bon roy respondit qu'il me cognoissoit de longue main, qu'il sçavoit ou j'avois pris ma nourriture, et que je n'estois ny dissimulé, ny meschant. Ensuite de quoy mesd. s^{rs} de Villeroy et de Fresnes m'honorèrent de bons temoingnages et confirmèrent ce prince en sa bonne oppinion. Obligation très grande que j'auray toute ma vie a la glorieuse mémoire de ce grand monarque et de ces deux qualifiés serviteurs. Car il est certain que s'ils eussent finy, comme l'autre avoit commencé, ma condition fust devenue très mauvaise, et ne pouvois au moins eviter d'estre vestu de pierre de taille.

» Au sortir de ce conseil, ou je sçavois que l'on avoit délibéré sur ma peau, je fus extremement consolé par Monsieur de Fresnes qui me dist sommairement et comme en regardant ailleurs que je ne m'estonnasse point, que tout alloit bien pour moy et que le roy mesme avoit entrepris ma défense. Je remerciai de très bon cœur led. s^r de Fresnes de cette agréable nouvelle qui me feit espérer de mieux dormir la nuit suivante que je n'avois faict la précédente.

» Led. conseil fini, je me representay à Sa Maté, qui ne me dist autre chose sinon qu'elle me commanderoit le lendemain ce que j'aurois à faire.

« Il faut dire en ce lieu que lors de tout ce cy, Monsieur de la Tremoille cousin germain et beau-frère de Monsieur de Buillon estoit à la cour avec plus de disgrâce que de contentement. Ce qui m'empescha d'aller concerter avec led. seigneur de la Tremoille sur le sujet de lad. lettre, et creu devoir aller droict à Sa Maté pour n'estre chargé d'aucun nouveau soupçon, dont il me prist bien. Car j'avois obmis de dire que Sa Maté ayant veu lad. lettre me demanda si je l'avois communiquée au sieur de la Tremoille, à quoy je respondis que non et que je n'allois délibérer avec personne si je m'acquiterois de mon devoir. Mais ce qui me servit envers le roy me nuisit envers led. sieur de la Tremoille qui de là prit occasion de se plaindre de moy et de dire qu'en chose de telle importance à son beau frère, j'aurois deu le consulter et faire ce qu'il jugeroit le plus expédient. Ce qu'à la vérité j'avois bien considéré; mais en un pas si glissant que celui auquel je me trouvois, et voyant tant de précipices à l'entour de moy, je creu que sans faire tort à mon honneur, puisque Monsr de Buillon avoit pourveu à sa seureté, il estoit bien juste et raisonnable que désormais je pourveusse à la mienne, et que pour y parvenir je me préjudicierois de me monstrar trop confident dud. sieur de la Tremoille, duquel je sçavois les humeurs et les déportements depuis assez long temps estre odieux et suspect à Sa Maté bien que j'en ignorasse la cause. Conclusion, je creu que de deux inconvéniens ausquels je me voyois exposé, j'estois en toutes sortes obligé à moy mesmes d'éviter le plus grand. De quoy je rendis quelque raison aud. seigneur; mais il ne s'en contenta pas, et j'ai sceu depuis que la plainte qu'il feit de moi à plusieurs me servit en l'opinion de Sa Maté. Ainsy Dieu convertit le mal mesmes en bien à ceux qu'il daigne aimer.

« Le lendemain du conseil cy dessus mentionné, m'estant présenté à Sa Maté, elle me dist qu'elle me vouloit envoyer vers Monsr du Plessis sur le subject de cette affaire de Monsr de Buillon, désirant y avoir ses bons advis, desquels Sa Maté disoit en plusieurs autres affaires s'estre bien trouvée (1). »

Henri IV y tenait d'autant plus, que depuis la conférence de Fontainebleau, 4 mai 1600, où l'évêque d'Évreux l'avait convaincu de fausses citations dans son ouvrage sur l'*Eucharistie*,

(1) Ms., fol. 166 et suiv.

du Plessis-Mornay s'était tout à fait retiré de la Cour, et vivait à Saumur, mécontent et suspect (1).

Le roi, disait l'instruction de du Maurier (6 décembre), a vu avec peine M. de Bouillon compromis dans le procès du feu duc de Biron, « l'ayant autant ou plus aimé et chéry qu'aucun autre qui ait approché préz de luy, considerant que la moindre tache sur ce subject seroit plus remarquée en sa personne qu'une bien grande en une autre pour avoir esté sa créature particulière, qu'il a nourrie dès ses jeunes ans, l'ayant eslevé en tous les grades et honneurs, et quasi en tous les biens qu'il tient et possède maintenant... » Pourtant, quoique le roi l'ait invité à venir se justifier, comme ont fait plusieurs seigneurs compromis dans la même affaire, il a désobéi manifestement; il a eu l'impertinence de se présenter devant la chambre de Castres avant qu'on eût parlé de lui donner des juges. « Et failloit premierement qu'il entendist de la bouche de Sa Maté quelles pouvoient estre les charges qui sont contre luy qu'ell'a la pluspart reservées a elle mesmes en intention de s'en esclaircir premierement avec luy. Et ainsy ce mauvais conseil estant plein de toutes mauvaises conjectures, il est à présumer que n'ayant pas pardonné a luy mesmes, il ne craindroit pas de faire mal au public s'il pouvoit de sa faute particulière en faire une générale (2). »

Du Plessis-Mornay répondit avec une froideur marquée qu'il était « fort nouveau » en cette affaire, et conseilla au roi de laisser le duc se justifier devant la chambre de Castres, puisque de lui-même il s'y présentait comme accusé. Autrement, disait-il, ceux de la religion penseraient qu'on veut opprimer son innocence. Il est très-difficile de faire croire qu'il ait pu conspirer avec le duc de Biron en faveur de l'Espagne contre sa religion et son beau-frère le prince Maurice. « On adjouste que ceste poursuite

(1) Du Plessis Mornay, t. I, p. 363; — tom. IX, p. 402, 403, 409.

(2) Ms., fol. 128.

se faict à l'instance du pape, peu satisfait de l'exécution du feu duc de Biron, si elle n'est couverte d'une aultre de pareil poids de profession contraire. » Cependant, si le roi craint de faire un éclat et de compromettre sa dignité, il peut charger le maréchal d'Ornano, gouverneur de Guyenne, de donner au duc, comme de lui-même, les éclaircissements nécessaires et de rassurer cet esprit « effarouché » (4 décembre).

Mais il était trop tard. « Le roy protesta, dit du Maurier, ne vouloir aucunement entrer en traicté avec un sien subject; » et madame du Plessis ajoute avec un peu d'aigreur : « La violence l'emporta, les conseils comme les fruits, ne sont ordinairement bons qu'en leur saison (1). »

Cependant le duc de Bouillon ne perdait pas de temps, et, le 4 décembre, il entra à Castres pour se présenter devant la chambre de l'édit. C'est à Castres qu'il avait commandé en 1580 au nom du roi de Navarre, et le lieutenant général de la province, le duc de Ventadour, gendre du connétable de Montmorency, était son parent. A peine arrivé, il écrivit aux Eglises du Languedoc pour protester de son innocence. On le persécutait « pour s'être voué tout entier au service des Eglises. » Il espérait que le roi lui permettrait de se justifier devant les juges donnés par son édit. En attendant sa réponse, il les pria de l'aider de leurs prières et d'empêcher qu'on ne violât la loi « en son faict, soit directement soit indirectement (2). »

Cette attitude était la meilleure qu'il pût prendre. Le duc de la Force, que le roi venait de nommer commissaire en Guyenne, 4 décembre, pour surveiller les protestants, et qui visita les principales villes, assure « que si M. de Bouillon se fust jeté aux extrémités et eust pris les armes, il eust moins joui de ceux de la religion que de nuls du royaume, mais cette voie qu'il tenoit, témoignant ne

(1) Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 489, 541 ; — tom. I, p. 418.

(2) *Ibid.*, t. IX, p. 533.

chercher que sa sûreté et le moyen de se justifier, luy obligeoit beaucoup plus leurs volontéz (1). »

Le 6 décembre, les Eglises de Languedoc chargèrent leurs députés en cour, MM. de St-Germain et Desbordes, d'adresser une requête au roi en faveur du duc de Bouillon, et elles lui écrivirent elles-mêmes pour lui recommander le respect des édits, et le prier de ne pas confondre « le juste avec Barrabas (2). »

Henri IV ne voulut pas ménager au duc l'occasion d'un acquittement et d'un triomphe. Après avoir pris l'avis de son conseil et des présidents du parlement de Paris, qui déclarèrent que « naturellement et par les lois du royaume » la connaissance des crimes de haute trahison n'appartenait qu'à cette cour (3), il fit défendre par le premier président du parlement de Toulouse, M. de Verdun, à la chambre de Castres, de passer outre. Celle-ci obéit, mais de mauvaise grâce, et après avoir établi que l'affaire était de sa compétence et l'accusé de son ressort. « Il est venu dans cette ville, ajoutait l'arrêt, avec le moindre train que personne de sa qualité scauroit faire, n'ayant en tout que quinze ou vingt chevaux; il n'a porté aucunes armes offensives ny defensives avec luy, autres que la seule espée; pendant le temps qu'il y a séjourné, il s'y est comporté avec toute la modestie qu'on scauroit désirer en personne qui demande justice, sans avoir donné aucun témoignage de vouloir apporter la moindre altération que ce soit à l'estat et repos de la province. » Le tribunal faisait ensuite remarquer que le duc avait toujours servi le roi au péril de sa vie sans aucun reproche, 16 décembre (4).

Fort de cette preuve légale, le duc ne songea plus qu'à se mettre en sûreté avant l'arrivée de Lefèvre de Caumartin, conseiller d'Etat, envoyé par le roi pour le sommer de venir à la

(1) *Mémoires de la Force*, t. I, p. 158, 345, 361.

(2) De Thou, t. XIV, p. 99.

(3) *Lettres missives*, t. V, p. 725.

(4) Ms., fol. 131.

cour. « De Castres, écrit M. de Ventadour au connétable gouverneur de la province, il s'achemina à Montpellier ou il ne fit aucun séjour ny aux aultres villes de la religion ou son passage s'est adonné, s'estant contenté d'avoir informé les Eglises de la religion prétendue réformée de son innocence, et que le désir qu'il avoit de veoir lesdictes Eglises vivre en paix sous les edicts du roy l'avoit obligé de prendre résolution de s'en aller hors du royaume, non pour fuir la justice, mais pour éviter les troubles que son séjour eust peu apporter, s'estant offert plusieurs personnes à luy et mesmes des villes toutes entières qu'il a reffusé en les exortant de demeurer paisibles sous les edicts » (2 janvier 1605) (1).

Lesdiguières, qui, à en croire Sully, s'était engagé à lui fermer le passage du Rhône, le lui facilita au contraire (2). Mais il était plus difficile de traverser l'Isère. Des ordres sévères étaient donnés, et vingt-cinq arquebusiers avaient remonté la rivière pour en détacher les bateaux et les ramener tous à Valence. Le duc de Bouillon, ayant pris un chemin de traverse dans la montagne, passa l'Isère au port du Périer, « contre toute apparence humaine, » avant que les soldats fussent redescendus pour en ôter les bateaux. De là, il gagna Genève, qui venait d'échapper à une attaque nocturne du duc de Savoie. Il prit part religieusement à la cène qui fut célébrée en mémoire de cette délivrance, et resta quelques jours dans la ville pour encourager les habitants et diriger leur défense au besoin (janvier) (3).

C'est là qu'il publia sa justification, où les faits étaient habilement groupés, de manière à se diminuer les uns par les autres, mais qui cependant ne le lave pas de l'accusation d'avoir sinon

(1) *Fonds du Puy*, t. 140.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 25.

(3) *Mém. de la Force*, t. I, p. 346.

favorisé, du moins connu en partie le complot du maréchal de Biron (1).

Il écrivait en même temps au roi que, n'ayant pu se rendre au parlement de Grenoble pour s'y faire juger, il avait mieux aimé sortir du royaume que d'être un sujet de trouble en France. « Je continueray donq mon chemin, ajoutait-il, en attendant ce qu'il plaira à Vostre Ma^{te} devoir estre faict à la punition de mes accusateurs ou de moy qui n'auray repos que je ne voye tout le monde et sur tous autres Vostre Ma^{te}, donner à mes fideles et continuels services le rang que la calomnie et l'envie leur avoient voulu oster. » De Genève il se rendit par Berne et Bâle à Heydelberg, chez Frédéric IV, électeur palatin (12 janvier 1605) (2).

(1) De Thou, *Hist. univ.*, t. XIV, p. 102.

(2) Ms., fol. 133. — Villeroy, *Mémoires d'Estat*, t. V, p. 127, Amsterdam, 1725.

CHAPITRE V.

Henri IV s'efforce de prévenir la défense du duc de Bouillon en Angleterre et en Allemagne. — Ambassade de Rosny à Jacques I^{er}. — Le duc demande en vain l'appui de Bellièvre. — Rosny propose sa médiation ; part active prise par du Maurier à cette négociation nouvelle. — Etat des protestants depuis l'édit de Nantes. — Synode de Gap. — Disgrâce du ministre Renaud. — Le duc de Bouillon en profite pour se recommander aux Eglises. — Voyage de Rosny en Poitou. — La négociation reprise par M. de Montlout. — Ambassade inutile des princes allemands et des cantons suisses en faveur du duc de Bouillon. — Dernière tentative du landgrave de Hesse.

En demeurant dans ses terres d'Auvergne, le duc de Bouillon n'avait que deux partis à prendre : implorer le pardon du roi, ou se soumettre au jugement du parlement de Paris, comme accusé du crime de lèse-majesté. Retiré au delà du Rhin, il lui était plus facile de faire ses conditions. Son équivoque principauté, quoique liée par un traité à la France, comptait pourtant parmi les États souverains, et c'est à ce titre qu'il l'avait fait comprendre dans le traité de Vervins, à côté des duchés de Lorraine, de Mantoue, etc. Il pouvait en offrir l'hommage à l'empereur, et imiter Robert de la Mark, qui avait faussé sa foi à François I^{er} pour se mettre au service de Charles-Quint. En attendant, il se dérobaît derrière la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne (1).

Quelle que fût la répugnance de Henri IV à immiscer les étrangers dans une querelle domestique, il était urgent de prévenir auprès d'eux la défense d'un si habile et si dangereux rebelle.

Élisabeth s'était bien refroidie pour le roi de France depuis le

(1) Du Plessis-Mornay, t. VIII, p. 329, 447. — *OEconomies royales*, t. I, p. 310.

traité de Vervins (1). Rien ne la préparait d'ailleurs à une nouvelle de ce genre (novembre 1602), quatre mois après avoir reçu l'annonce de la conspiration de Biron. Son premier mouvement fut de répondre à l'ambassadeur de France, M. de Beaumont, qu'elle se portait caution pour l'accusé, et qu'elle blâmait la précipitation avec laquelle on avait engagé son procès.

Dans une instruction à son ministre à Paris, écrite de ce ton chagrin qu'elle prenait si souvent, son langage était plus libre encore. « On accuse le duc de Bouillon, disait-elle, d'avoir participé au crime du maréchal de Biron, d'avoir comploté avec quelques autres grands touchant la succession de la couronne; enfin, d'avoir eu agréable que quelque ouverture se soit faite au roi d'Espagne pour le recevoir en sa bonne grâce. Nous comprenons très-bien qu'on nous consulte par cérémonie et plutôt pour nuire à l'accusé que pour lui être utile. « Néanmoins nous trouvons bon de déclarer ce que nous croyons fermement de l'innocence dudit duc. » Pourquoi trahirait-il dans la bonne fortune un prince qu'il n'a jamais abandonné dans la mauvaise? D'ailleurs, outre qu'il est protestant, il n'a jamais eu le maréchal pour ami. Il faut donc que les preuves contre lui soient plus claires que le jour en plein midi. Du reste, « encores qu'il y eust quelque chose à redire en son Estat, nous en desirons la restauration comme pour nous mesmes (2). »

Il est certain qu'aux yeux d'un étranger, l'accusation était peu vraisemblable. Henri IV fit exposer à la reine (24 décembre) toute la suite de l'affaire; mais il ne pouvait entrer dans le détail de ses griefs. Comme il trouvait du reste qu'elle poussait un peu trop loin, par habitude, le droit de remontrance, il ordonnait à son ambassadeur de se tenir sur la réserve pour ne point paraître se mettre en tutelle.

(1) *Lettres missives*, t. V, p. 609.

(2) Ms., fol. 136. — *Mém. de Villeroy*, t. V, p. 129.

Elisabeth n'avait garde de laisser passer cette occasion de reprocher au roi son traité avec l'Espagne. « Nous vous commandons de luy faire sçavoir, écrivait-elle à son ministre, que puisque les pratiques du roy d'Hespagne sont si manifestes, et que pour embrouiller son Estat, il n'espargne nulle faction, nulle personne, nulle religion, ce luy seroit chose fort héroïque d'avoir un plus vif ressentiment des trahisons et des perfides comportements dudict roy d'Hespagne envers luy (1). »

Henri IV lui répondit avec vivacité que les troubles du dedans l'empêchaient de penser au dehors, et que si la reine et les siens supportaient le duc de Bouillon comme ils avaient commencé, il aurait encore moins occasion de s'y échauffer. C'était entamer une négociation d'une façon peu amicale; mais il tenait moins sans doute à gagner Elisabeth à son avis, car elle était près de sa fin, qu'à prévenir le mécontentement des princes d'Allemagne. C'est surtout dans ce pays qu'était l'avenir de sa politique. Un de ses projets de prédilection était de miner la puissance de la maison d'Autriche; il caressait même quelquefois l'espérance de cette couronne qu'avait manquée François I^{er}. Pour cela, il avait besoin de l'amitié d'une foule de princes que sa conversion, son mariage, sa lenteur à les rembourser de leurs avances, rendaient défiants; et le duc de Bouillon était très-propre à jouer le rôle d'un de ses prédécesseurs que l'on comparait aux petits chiens qui excitent les grands.

Heureusement le roi venait d'acquérir plus qu'un allié dans la personne de Maurice le Savant, landgrave de Hesse, prince grave et instruit, qui était allé le visiter à Fontainebleau moins de deux mois auparavant (septembre 1602). Au milieu des saillies qu'il aimait à jeter dans sa conversation, tout en développant sa politique étrangère, il avait abusé la candeur de son hôte par une promesse de retourner au protestantisme; il n'avait pas non plus

(1) Ms., fol. 138. — *Lettres missives*, t. V, p. 723-728. — De Thou, t. XIV, p. 100.

laissé passer l'occasion de se plaindre amèrement du duc de Bouillon, de la Tremoille et de du Plessis-Mornay, qu'il impliquait sans façon avec lui dans la conspiration de Biron (1).

C'est Maurice qu'il chargea (22 novembre) d'annoncer en Allemagne la désagréable nouvelle. Il lui parlait du duc de Bouillon comme d'un serviteur jusque-là fidèle et qu'il ne pouvait se résoudre à croire coupable. Dès que celui-ci est parti pour Castres, le langage est beaucoup moins mesuré (7 décembre). A peine a-t-il quitté cette ville, nouvelle lettre, 1^{er} janvier 1603. Il part pour Heydelberg; le roi le prévient encore, 12 janvier (2).

Le landgrave montra moins d'empressement. Le 5 décembre, il se borna à répondre qu'il était « fort esbahy. » Il n'écrivit de nouveau, et toujours dans le même sens, que le 10 février, d'Heydelberg, où les princes protestants s'étaient réunis pour discuter un projet d'union contre l'Autriche. Le duc de Bouillon y fut très-bien reçu et refusa de voir Bongars, l'ambassadeur de France. L'électeur palatin écrivit en même temps à Henri IV, 8 février, pour défendre son beau-frère, « d'un stile fort estrange, dit Sully, pour un petit comte escrivant à un si grand roy. » Henri IV, sans s'arrêter à la forme, lui répondit (Metz, 17 mars) qu'à sa recommandation il donnait au duc deux mois pour se justifier ou demander sa grâce.

Frédéric IV confia la négociation au comte de Solms et au sieur de Plessen; mais le roi s'en tint toujours aux mêmes termes : sa clémence ou la justice. Le duc répondit, 2 juin, « que la colère des rois est messagère de mort, » et qu'il se croirait dés-honoré en sollicitant un pardon (3).

(1) *Correspondance inédite de Henri IV et de Maurice le Savant, landgrave de Hesse*, par M. de Rommel, Paris, 1840, p. 62-80.

(2) *Ibid.*, p. 82, 91, 96, 100.

(3) *Correspondance*, etc., p. 87, 103, 108, 121, 127. — *OEconomies royales*, t. I, p. 416-420. — De Thou, t. XIV, p. 138. — Villeroi, t. V, p. 141.

Ce qui rendait peut-être le maître moins conciliant et le sujet plus défiant, c'est la mort d'Élisabeth arrivée depuis quelques mois, 4 avril. Le duc de Bouillon, qui perdait en elle une zélée protectrice, avait sollicité sur-le-champ l'appui de Jacques I^{er}, son successeur, et les ambassadeurs de Frédéric IV, chargés de le féliciter sur son avènement, devaient lui faire la même prière. Les novellistes ajoutaient que le duc, du Plessis-Mornay et la Tremoille, qu'on ne séparait jamais, allaient lui offrir le protectorat des huguenots, avec le comte palatin pour lieutenant. En tout cas, le roi était fort mécontent que le principal accusé eût persuadé à son beau-frère de bâtir une forteresse dans le Palatinat « pour la conservation de la pure religion. » Il croyait aussi reconnaître sa main dans un projet de confédération contre les huguenots, forgé pour le rendre odieux, et répandu clandestinement au plus fort d'une maladie qu'il avait faite.

« Tout cela, disait-il, ne me donnera pas grande peine si le roy d'Angleterre veut vivre avec moi. » On attendait en ce moment quelle décision allait prendre sur la politique extérieure ce prince qui demeura indécis toute sa vie. Quelque peu estimé que fût son caractère, nul n'était plus à portée que lui de saisir la direction du protestantisme en Europe. Pour manier cet esprit plein de scrupules dans les petites choses et de négligence dans les grandes, le roi fit un choix heureux, le marquis de Rosny. Rosny, doué d'une parole vive et naturelle, et qui savait être courtisan quand il voulait, eut beaucoup de succès auprès de Jacques I^{er}, et ruina sans peine la cause du duc de Bouillon dans l'esprit d'un prince si ami de l'autorité royale (1).

Henri IV, rassuré de ce côté, résista aux nouvelles instances que lui firent à leur retour d'Angleterre le comte de Solms et le sieur de Plessen. Il annonça à l'électeur et au landgrave qu'il ne consentait à aucune concession nouvelle, et, sûr de n'être pas

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 475, 450, 492, 484, 452, 459. — Villeroi, t. V, p. 137.

démenti, il ajoutait que, malgré les affirmations du duc, la reine d'Angleterre n'avait été affectonnée à cette affaire qu'autant qu'il l'avait agréable (18 juillet).

Maurice de Hesse se borna à répondre froidement (24 juillet) que ses amis et lui n'avaient jusqu'à ce moment recommandé l'accusé que parce qu'ils croyaient à son innocence. Le rappel des jésuites, auquel Henri IV consentit peu après (septembre), n'était pas fait pour changer leur opinion. Le duc de Bouillon, comme on peut le croire, ne remplissait point l'office de conciliateur; on disait même que les princes allemands allaient lui donner le commandement d'une armée destinée à secourir les Provinces-Unies, et peut-être à entrer en France pour lui faire obtenir justice et forcer le roi à rembourser ses créanciers (6 novembre). Trois mois après, 14 février 1604, courait une autre nouvelle: c'est que le duc excitait l'empereur à redemander à la France les Trois-Évêchés. Henri IV, qui depuis huit mois environ n'avait pas d'ambassadeur en Allemagne, était fort inquiet et courroucé de tous ces bruits, quelque absurdes qu'ils parussent, et le landgrave, tout en le rassurant, ne pouvait s'empêcher de lui recommander de ne pas trop se livrer aux jésuites (1).

Les sollicitations de l'électeur palatin ayant été sans effet, le duc de Bouillon chercha un médiateur plus près du roi, et écrivit dans ce but au chancelier de Bellièvre, 2 août 1605 :

« Ma conscience me donne de suffisans témoins de mon innocence, ce qui me fait porter mon mal avec patience : mais la perte de la bonne grace de mon maistre ne m'en laisse point, sachant qu'il ne peut avoir, contre sa coustume, si fort allumé son couroux vers moy, que je ne lui aye deplu. Les maistres sont les vrais juges si les serviteurs les servent a leur gré..... Si mes accusations sont vrayes, je me recognois du tout indigne de misericorde ny de clemence, et s'il n'y avoit point de juge, qu'on me portast mes charges prouvées, j'attacherois au pied ma condamnation..... L'indignation du roy est celle pour laquelle je n'apporte

(1) *Correspondance*, etc., p. 133, 137, 143, 163, 156.

nulle defense, laquelle n'estant que trop manifeste, il ne peut estre que je n'aye failly contre mon maistre. Mais tout ainsy que les crimes ne meritent l'usage de la clemence, s'ils se prouvent; a ces fautes se peut joindre avec la dignité du maistre le pardon, et au serviteur de le requerir. Ce que je fay par vostre bouche, Monsieur, et par ce mien escrit. »

La réponse de Bellièvre, qui fut communiquée à Henri IV, n'était que la reproduction de celle du roi à l'électeur et au landgrave, 31 août.

« Présentez vous devant Sa Maté, pour estre renvoyé pour vostre justification devant les juges qu'il vous ordonnera... Et si par malheur il vous est advenu chose qui vous face douter de la rigueur des juges, découvrez luy vos playes, et ayéz recours a sa clémence, qui vous ouvre les bras, vous tend la main, qui n'est pas moins pleine de constance et de foy que de valeur et de victoires. Sa Maté par sa grande prudence considere que s'il en estoit usé autrement, mond. s^r l'électeur en pourroit estre offensé, voyant que l'on auroit plus deféré a ce que m'avez escrit qu'a une si expresse priere qu'il luy a faicte en vostre faveur et recommandation. Et a bien juger de cet affaire il ne vous importe pas moins qu'il faict au Roy que l'on voye clair a ce qui vous a esté imputé. Ne vous en estant decouvert a Sa Maté ny elle a vous de ce qu'elle veut oublier, vous vivriez en une doute continuelle de ce qui luy peut estre demeuré en l'opinion. Et Sa Maté n'estant deüement par vous esclairecie de ce que ell'a trouvé aux informations qui ont esté sur ce faictes, pourroit a ceste occasion estre retardée de prendre en vous la fiance qu'elle doit avoir d'un serviteur qui soutient l'une des principales charges en son royaume, et des plus importantes près sa personne. Ayant scen quel est le mal dont il est question, si vous desiréz comme je m'asseure que vous faictes d'y apporter le remede qu'il convient, vous le trouverez en vous mesmes... Si vous donnez en cela le contentement a S. Maté, ... ses serviteurs auront moyen de servir a voz affaires (1). »

C'est du Maurier que le duc de Bouillon avait chargé de ces démarches. Le serviteur avait ressenti de plusieurs façons les effets de la disgrâce du maître. « En cet esbranlement de fortune, qui a si fort heurté le tronc, écrivait-il à un ami, 7 février 1603,

(1) Ms., fol. 134, 5.

il est impossible que toutes les branches n'en souffrent... Tout ce qui me console en ce desastre est de n'avoir par la grace de Dieu aucune part ny a la faute s'il y en a, ny au soupçon mesme. » C'est précisément ce qui lui attirait l'inimitié du duc de la Tremoille. « Comme s'il estoit incompatible, ajoutait-il, d'estre homme de bien et non hay de Sa Mate. Dieu me fera la grace de ne me destourner jamais du grand chemin de la preudhommie, de laquelle après ce qui appartient à Dieu, j'estime la premiere partie de rendre au prince ce qui luy est deu, toutes autres considerations cessantes (1). »

Au mois d'avril 1605, il se rendit en Allemagne avec la permission du roi pour s'entendre avec le duc sur ses affaires domestiques et surtout sur le règlement de ses dettes. « Il me feit d'abord, dit-il, un assez froide et maigre reception, ce qui me fut bien amer veu ce que j'avois faict pour luy... On luy avoit mandé de se garder de moy, et que j'estois venu pour le tromper (2). »

Il espérait pourtant avoir regagné sa confiance; mais, à peine arrivé de son voyage, il apprit que son maître l'accusait de pusillanimité, exagérait les biens qu'il lui avait faits; « encores, dit-il, que je ne puisse trouver aucune marque de celle la dans mon courage, ny de ceux cy dans ma fortune. » Il s'en plaignit au comte gouverneur de Sedan; mais sa patience fut à bout quand il s'entendit reprocher d'avoir communiqué au roi une lettre injurieuse que le duc adressait à sa femme restée à Turenne. Il écrivait à Tilenus, professeur à l'académie de Sedan, 12 août :

« La deffiance peut-elle estre allée jusque-là, et mes actions passées ont-elles si peu mérité? Il n'y a remede, ce sont des fruicts du temps qui croissent es jardins des grands..... Je suis fort petit et pauvre, mais je vous jure, comme en la presence du Dieu vivant, que tous les biens et honneurs de ce royaume, quand la porte m'y seroit ouverte, ne seroient pas suffisans de me tenter jusques à la moindre action qui peust un jour

(1) Ms., fol. 86.

(2) Ms., fol. 20 et 87.

me faire rougir... Je ne scay à quoy imputer cela , sinon que l'on veuille faire provision de crimes contre moy pour faire qu'ils me tiennent lieu de payement..... Tout ce que j'eusse souhaité eust esté que si on me vouloit chasser, c'eust esté par la porte et non par la fenestre. Et si l'entretenement que j'ay eu jusques icy commence à estre onereux , j'eusse de tres bon cœur acquiescé par mon obeissance au commandement que l'on m'eust fait de me reposer , etc..... »

Il s'adressait en même temps à la duchesse pour savoir « comment désormais il devoit vivre au monde. » Le duc de Bouillon lui répondit assez gracieusement , mais en ajoutant qu'il ne pourrait lui conserver le traitement dont il avait joui jusque-là. Du Maurier fit observer respectueusement (13 janvier 1604) que Dieu ne l'avait pas fait naître riche et qu'il ne l'était pas devenu par son travail , que ses appointements de huit cents écus n'étaient même pas suffisants pour le faire vivre à la cour, qu'il y ajoutait chaque année quatre cents du sien , et que si son maître persistait dans sa résolution , il serait réduit à aller vivre des revenus d'une petite terre aux champs, où il pourrait avec moins de honte cacher sa pauvreté. « Si j'ay ce bonheur , disait-il , que vostre confiance demeure si entière en mon endroit que ma fidélité l'a esté et le sera au vostre, et que j'aye autrefois mérité cet entretenement , j'estime le pouvoir a present et a l'advenir mériter au double, travaillant... au soustenement de vos affaires et autablissement de vos contentemens (1). »

L'occasion qu'il appelait se présenta un mois après : Rosny manifesta de lui-même le désir de s'employer dans la négociation qui semblait arrêtée. Faut-il en faire honneur à sa générosité ou bien à son instinct d'homme d'État qui l'emportait sur ses répugnances personnelles? je ne sais. Peut-être voulait-il seulement par là se rendre possible dans son gouvernement de Poitou qu'il venait d'acheter , 16 décembre 1605 , et où il se disposait le même mois à faire une tournée (2). D'ailleurs le duc de Bouillon

1 Ms., fol. 87-91.

(2) *OEconomies royales*, t. 1, p. 523.— Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 522.

devenait chaque jour plus gênant; car, depuis le mois d'octobre, il était revenu à Sedan, où on n'avait pu empêcher ses voisins du gouvernement de Champagne d'aller le visiter (1). En tout cas, quelque inopinée que fût cette offre, ses amis s'empressèrent de l'accepter, et envoyèrent du Maurier lui en porter la nouvelle.

La nécessité fléchit les âmes les plus hautaines. En partant pour Castres, le duc de Bouillon avait mis beaucoup d'affectation à se proclamer l'ennemi de Rosny; c'est pourtant avec empressement qu'il accueillit ses avances, et, après un remerciement qui dut coûter un peu à sa fierté, il écrivit au roi, 21 février, pour s'excuser de son silence de huit mois. « J'ose en toute humilité, disait-il, prosterner mes supplications et mon cœur devant V. M. pour..... la requérir de me vouloir ordonner quelle voye je puis et doy tenir pour regagner en sa bonne grace le lieu d'où mon malheur m'a depuis quelque temps esloigné. Esperant que ses volontéz tendront à me conserver les choses sans lesquelles je serois indigne de vivre, et d'estre nommé votre serviteur. »

Mais il faisait ses réserves dans une instruction rédigée pour son secrétaire.

« Le sr du Maurier fera entendre... le desir que j'ay de donner au Roy tous les contentemens qui me seront possibles, et que pour parvenir a ce bonheur..... je me soubzmettray avec toute humilité a toutes choses qui seront accompagnées de mon honneur et seureté.

Que je me suis tousjours maintenu sans avoir obligé ny mon cœur ny mes mains ailleurs qu'où la nature et le devoir m'obligent..... et apprehende plus que toute autre chose de me veoir nécessité par ma conservation de faire autrement.

Que ne cognoissant point les causes de mon mal,..... je n'en puis aussy cognoistre les remedes, si ce qui m'est honorable et seur demeurant en son entier, on ne me fait paroistre quels ils doivent estre.

Que je m'asseure que l'on n'aura point deu trouver estrange si j'ay eu des ombrages et defiances par celles qu'ès lieux circonvoisins on a monstré prendre de moy. Comme aussy de la calomnie que le sr de Tayac

(1) *OEconomies royales*, t. 1, p. 518. — *La Force*, t. 1, p. 370.

a déposée contre moy, touchant une pretendue entreprise sur Blaye. Et encores dernièrement l'imputation que l'on m'a jettée sus d'un assassinat commis a Paris..... Joint a la defense faite a la noblesse voisine d'icy de me visiter.

Que comme je veux proceder en cét affaire avec toute sincerité et sans artifice, desireux de parvenir a mon raccommodement et ne rien faire qui puisse y contrevenir, aussy suppliai-je ceux qui me feront la faveur de s'en entremettre pour moy, d'observer que l'on use reciproquement de la même sincerité envers moy.

Que si autre que mons^r de Rhosny m'eust proposé l'expedient que du Maurier m'a apporté d'escrire au Roy, et en ces termes, difficilement me fussé je resolu de le suivre, craignant..... qu'on n'en voulust tirer quelque avantage a mon prejudice. »

Le duc de Bouillon n'oubliait pas la Tremoille, qu'il avait sinon compromis dans ses projets, du moins vivement intéressé à sa fortune, et dont les plaisanteries avaient irrité Henri IV, beaucoup plus délicat qu'autrefois sur sa dignité. C'est sans doute à ce moment qu'il se préparait à l'investir dans son château de Thouars (1).

« J'entends avec grandissime regret la pene de mons^r de la Tremoille par le mecontentement que le Roy a de luy. Esperant neantmoins qu'en fin Sa Maté voudra discerner les artifices de ceux qui ne nous veulent bien, d'avec la verité. Et Monsieur de la Tremoille et moy sommes et par nature et par alliance si proches que je n'estimerois posséder ny repos ny seureté tant qu'il demeureroit en perplexité de la sienne. Et faut prier Monsieur de Rhosny de considerer que le plus expedient pour le service du Roy, aussy bien que pour nos particuliers, est que ces malentendus finissent une bonne fois, et que Sa Maté se voulant asseurer de nostre fidelité, nous puissions de nostre part luy en rendre les preuves que nous devons et desirons. »

Sauf quelques nuances, le duc tenait le même langage qu'au commencement de son exil. Rosny lui répondit comme avait fait

(1) *Mém. de la vie de Théod.-Agrippa d'Aubigné*, p. 153. — De Thou, t. XIV, p. 291. — *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces estrangères durant sept années de paix du règne de Henri IV*, par Pierre Mathieu, Paris, 1605, t. II, liv. VII, p. 372.

M. de Bellièvre, mais plus librement, et d'un ton qui, malgré sa sévérité, laissait espérer davantage, 7 mars 1604 (1).

« Il vous souvient encor, lui disait-il, d'une response que je feis a la lettre que vous m'escriviez sur la retention du feu duc de Biron et comme vous pristez le conseil que je vous donnois de mauvaise part sans aucun subject..... Aussy vous dirai je avec verité que la disposition du Roy en vostre endroict se rencontra telle que vous l'eussiez peu désirer. Sa Maté estant resoluë quand bien il y eust eu contre vous toutes les charges du monde, de les oublier et remettre sans aucune formalité. Vous scavez ce qui s'est passé depuis... nul ne pouvant estre si bon juge que vous mesmes des remedes..... Mais pour ce que bien souvent les ennuis et autres preoccupations de l'esprit font prendre une couleur pour l'autre : aucuns de vos principaux amis et moy... avons estimé vous devoir donner le conseil que du Maurier vous a porté de nostre part..... mais tant s'en fault que vous ayéz suivy un si bon et salutaire advis, que vos lettres ont esté trouvées plus generales, plus conditionnées, et remplies d'ombrages que jamais, au lieu que la principale vertu d'ycelles devoit consister en une franchise et simplicité naïfve et aux offres speciales et particulieres de toute espece de submission affin de tirer l'esprit du Roy des soupçons ou il est entré par plusieurs de vos procedures qui luy ont depleu. Lesquels a mon advis vous pouviez et pouvez encor effacer si vous vouléz..... ne pratiquer ou contracter aucunes amitiéz qui luy puissent estre suspectes ou desagreables. Car encore que la pluspart de ceux avec lesquels vous estes apparemment le plus estroitement lié et conjoint, soient des meilleurs et principaux amis de Sa Maté, neantmoins le devoir d'un fidelle sujet... est de s'informer auparavant si telles choses luy sont agreables. »

En finissant, Rosny demandait au duc une réponse qui lui permit de continuer ses démarches.

Cette lettre avait tous les caractères de la franchise. « Sa procedure, écrivait du Maurier, a esté telle en cét affaire, que l'on n'y peut que bien juger de son intention. Je n'entreprends pas de juger si c'est pour des considerations particulieres ou publiques, mais il est certain que son but y paroist bon, et qu'il

(1) Cette lettre est placée à tort à la date du 8 mars 1606. — *OEconomies royales*, t. II, p. 138. — Villeroy, t. V, p. 157, 160.

monstre désirer avoir la meilleure part en l'honneur de ceste cure. » Le duc de Montpensier promettait aussi son appui si la négociation s'engageait bien. Pour profiter de ce bon vouloir, les amis du duc pensèrent qu'il devait donner la parole qu'on lui demandait, sauf à ne pas la tenir au besoin, et ils chargèrent du Maurier de rédiger dans ce sens un projet de réponse qui fut expédié à Sedan, 9 mars.

« Je prends la hardiesse de vous supplier, lui écrivait celui-ci en l'envoyant, de ne vous aheurter point trop a certaines parolles, lesquelles en cas d'une ruyne imminente ne vous obligeroient pas à vous laisser perir, et cependant peuvent estre utiles, soit pour le temoignage continué de vos submissions, soit pour donner occasion de vostre raccommodement.... J'espère tousjours, Monseigneur, que Dieu vous changera ce mal en bien, mais pardonnez-moy s'il vous plaist si je m'enhardis encor de vous supplier très-humblement de vouloir continuer l'usage de vostre precedente moderation et submission en vos lettres, espérant que Dieu benira votre humilité qui est necessaire mesmes en une bonne cause. »

Le duc ne voulut pas s'abaisser à ce qu'on lui demandait, et répondit assez sèchement à Rosny, 16 mars.

« J'ay dict, j'ay escrit, et protesté a plusieurs, mesmes par la dernière lettre que j'ay escrite à Sa Maté, j'ay exprimé le plus clairement qu'il m'a esté possible l'ardent desir que j'ay de rentrer en ses bonnes graces, le prix auquel je voudrois les avoir rachetées, le temoignage que ma conscience me rend de n'en estre devenu indigne.... Toutes choses sont en leur entier, sans aucune incision; s'il en estoit autrement, à quoy serviroient tant de recerches et d'asseurances sinon a monstrier mes fautes plus grandes et la justice du Roy plus illustre? »

Il faisait bien valoir que, malgré le voisinage de la Lorraine et de l'Espagne, il n'avait point augmenté sa garnison, et ne s'était pas choisi un autre protecteur que le roi. Mais il refusait obstinément de se désarmer de ses alliances.

« Quant aux amitiéز dont Dieu m'a favorisé, si les yeux et les oreilles de mon Roy n'eussent esté preoccupées de ce long courroux contre moy, je suis tres-assuré que Sa Maté eust peu entendre et veoir qu'elles sont plus utiles et convenables à son estat et service que cette sienne indi-

gnation ne les luy doit faire trouver suspectes. Ce que j'espère que luy mesmes jugera tres bien, quand celuy qui tient les cœurs des Roys en sa main, aura changé le sien envers moy..... »

« Il seroit superflu de m'estendre davantage sur ce subject. Car je suis creu ou non creu : si le premier, on m'entend asséz, et ne me peut on raisonnablement demander autre chose outre celles que je dis. Si le second, aussi peu serviroit-il de dire et d'escrire tout ce que l'on me scauroit prescrire au monde, puis que jamais on n'y adjousteroit de foy. »

Il écrivait en même temps à du Maurier :

« Je veux croire que ma lettre sera trouvée très claire....., n'ayant point de besoin de me departir d'aucunes obligations, puis que je n'en ay point donné, ny de mes amitiéz, puis que je n'en ay que d'utiles pour le roy et son royaume. Si on veut autre chose, cela n'est bon pour Sa Maté, son estat, mon devoir envers Dieu, ny la conservation de mon honneur envers mes parens et amis. C'est pourquoy il ne faut attendre que je le face. Ma desunion avec mes amis ne peut estre utile au Roy, les qualifians comme je fais, et m'offrant de l'en servir, ne souhaittant rien tant sinon qu'il plaise à Dieu luy en faire naistre l'envie, affin qu'avec le bien de son service, je luy monstre et à son royaume, que mes souffrances ne luy servent, en ce au moins que volontairement il se prive des services que je luy veux rendre, et du mesnage que j'ay faict parmy mon bannissement, de luy estre à l'avenir instrument utile. Je ne suis pas si esloigné que je ne voye beaucoup aux affaires qui se passent, parmy lesquelles le roy et la France ne doivent estre sans crainte. S'ils n'en ont point, tant pis, d'autant que cela les peut priver de la recherche des remedes, ce que Dieu ne veille. Ce n'est point pour me faire valoir ce que j'en dis, d'autant que discourant de l'evenement de mes affaires, je juge que le Roy leur donnera de trois formes l'une, les ayant en sa main : sçavoir de retirer son courroux, et me rendre capable d'user de moy selon mes obligations. La seconde de se resoudre a ma ruyne. La troisieme de me laisser là comme non digne de son soucy. La premiere est celle que je désire, et pour la rendre toute entiere, seroit que son plaisir fust de me laisser jouir du repos de ma maison sans intermission. La seconde j'y voy tous les accidens du monde qu'on me peut proposer. Et pour cela il me faudra jeter les yeux vers Dieu pour appaiser son ire et luy demander ce qui me sera nécessaire pour me conserver, en sorte que je finisse en le glorifiant. La troisieme me lairra l'esperance que le temps

fera mieux en l'esprit du roy pour le faire changer. Par quoy j'attendray tant que je pourray son bon plaisir en ce mien estat, me conservant dans les termes de mon obeissance, honneur et seureté, exempt d'affections mauvaises, ne souhaitant que l'avancement de la gloire de Dieu, la continuation de la vie du Roy, de sa prospérité en ses affaires, et celle de son royaume. » 16 mars.

Du Maurier alla porter à Rosny la dépêche qui lui était adressée, lui transmit les remerciements du duc de Bouillon, et ajouta qu'il était chargé de lui donner les raisons qui avaient empêché son maître, au commencement de l'affaire, de suivre son conseil. « Il n'a pas voulu, dit-il, en faire mention dans votre lettre, de peur que ceux qui auront à la lire ne s'en offensent. » Rosny, après les avoir écoutées, s'en montra satisfait. « J'ai rappelé cette plainte, dit-il, non tant par sentiment douloureux que j'en eusse dans l'âme, que pour faire croire au roi, qui devait voir et approuver ma lettre, que nous n'avions aucune intelligence ensemble, afin de rendre mes conseils moins suspects à Sa Majesté et plus utiles pour M. de Bouillon. » « Il a bien considéré, répliqua du Maurier, combien d'ingrédients vous avez été contraint de faire entrer dans cette lettre pour la faire trouver bonne par deçà, et il a bien su ne recevoir avec la main gauche ce que vous lui aviez baillé avec la droite. C'est le principal que vous demeuriez mutuellement bien satisfaits l'un de l'autre. » — « Le roi, dit alors Rosny, a principalement désiré la présence de M. de Bouillon ici pour empêcher qu'on ne le crût d'intelligence avec le duc de Biron. Ce qu'il a le plus appréhendé, c'est que ses sujets et ses voisins estimassent que la partie fût si grande qu'on la disait être. Plusieurs des plus grands de la cour étaient nommés dans les dépositions, et cependant ils n'en ont souffert aucune peine, le roi s'étant contenté et suffisamment assuré par leur présence. Il en eût été ainsi de M. de Bouillon, et il n'aurait été contraint à nul honteux aveu, ni sujet à examen quelconque. — Mais, Monsieur, il était bien périlleux de s'exposer à ce hasard. — Je savais bien qu'il n'y eût point été

exposé, mais je n'eusse osé le dire. — Alors, Monsieur, il lui était bien difficile de le deviner. Toutefois, n'imputez rien à défiance particulière qu'il ait eue ni de vous ni de lui-même. Mais il a redouté de se voir réduit à une confession aussi honteuse que fausse, ou bien à un dangereux examen. — Eh bien, il n'en faut plus parler. Je vous ai dit que je désire servir à cette affaire, croyez que j'y ferai ce que je pourrai. Le roi m'a mandé qu'il viendra cette après-dinée ici; j'épierai l'occasion de lui en parler, et ne doutez point que je n'y serve de mon possible. — Monsieur, je n'en doute point; seulement je crains que d'autres ne travaillent à détruire ce que vous désirez bâtir. — Les autres, ils ne le feront pas, car ils ont de la timidité et appréhendent que de tout ceci il n'arrive du garboul. — Monsieur, les considérations publiques pourront-elles plus en leur endroit que le désir d'empêcher, s'ils peuvent, que particulièrement vous n'ayiez l'honneur de cette réconciliation? — Cela ne les en divertira pas, car ils se pourront promettre que moi travaillant à ce raccommodement, le roi pourra entrer en défiance de moi, et à cette occasion en le souffrant penseront plus me nuire qu'en s'y opposant. Je vois que de ma lettre et de la vôtre on peut recueillir ces trois points : que M. de Bouillon désire demeurer en sa maison, c'est-à-dire ne point venir à la cour, qu'il est résolu de ne donner contentement au roi en chose qui blesse son honneur, et pour le dernier, qu'en tout cas il est résolu d'attendre en patience ce qui arrivera avec le temps. — Monsieur, vous en avez rassemblé toute la substance en peu de mots. Mais, pour ce dernier point de sa patience, je sais que la nécessité qui le presse la lui rend déjà bien ennuyeuse; c'est une mauvaise conseillère, et qui peut à la fin persuader aux hommes ce à quoi jamais autrement ils n'auraient voulu penser. » — Après avoir raconté cette conversation au duc, du Maurier ajoute : « Il y avoit eu quelque brouillerie entre Sa Maté et M. de Rosny, et craignois que sur la froideur de ce mauvais mesnage cette depesche ne fust arrivée intempestivement. Mais d'ailleurs je



me laisse esperer qu'en la chaleur de leur reconciliation, ses advis, s'il les y porte, comme il le promet, y auront plus d'efficace. »
25 mars (1).

La négociation commençait à prendre une bonne tournure, quand le duc de Bouillon vint lui-même la compromettre.

Six ans s'étaient passés depuis la promulgation de l'édit de Nantes, et le calme où la France se reposait sous l'œil vigilant du roi s'était aussi étendu sur les protestants. Les nobles, rentrés dans leurs châteaux, avaient accroché l'arquebuse et l'épée à la muraille, ou, comme dit d'Aubigné, « pendu leurs habits mouillés devant l'autel du Dieu de paix. » Les villes de sûreté étaient gardées avec moins de soin; l'usage domestique et régulier de la liberté religieuse faisait peu à peu oublier les persécutions passées; aux armes avait succédé la controverse, à l'influence des gentilshommes celle des ministres (2).

« Nos eglises par la grace de Dieu et soubz le benefice des edicts du roy, écrit du Plessis-Mornay, 26 mars 1604, jouissent d'une condition qu'elles n'ont point envie de changer. L'Evangile est presché librement, non sans progrès; la justice nous est départie; nous avons des lieux où nous mettre a l'abri contre l'orage; s'il survient quelque contravention, on oïct nos plainctes; souvent on les repare. On pourroit desirer en plusieurs lieux que nos exercices feussent ou plus proches ou plus commodes; que nous eussions plus de part aux honneurs et aux charges; et peult estre ne seroit-il pas ni inutile au roy, ni indeu a nos services. Mais ce sont choses a souhaiter, et non a exiger; eomplainctes ou de chrestiens trop douillets ou purement d'hommes. Brouiller le monde tant soit peu pour cela, il n'y a veine qui y tende (3). »

Pourtant leur esprit était quelquefois traversé d'inquiétudes. Le sort du parti leur semblait suspendu à la vie du roi : lui mort, cet édit qu'ils regardaient comme loi de l'État pouvait être violé ou même déchiré comme une transaction de circonstance.

(1) Ms., fol. 139-148. — Villeroi, t. V, p. 160.

(2) Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 557. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, préface.

(3) Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 539.

« Je ne vous nie pas, ajoutait du Plessis-Mornay, que nos Eglises n'ayent des appréhensions : *Metus qui in constantes etiam viros cadunt* quand ils entendent que les jesuites, boutefeux de la chrestienté, saisissent ses oreilles ; quand ils viennent, de fois a aultre, parler de l'establissement du concile de Trente : non qu'ils craignent ceux la (1) ou qu'ils ne sçachent bien que par les edicts, elles sont exceptées des loix de cestui ci, mais parce qu'elles argumentent, si le pape, nonobstant les considerations de la personne du roy, du repos public, de la dignité de son estat, de l'auctorité de ses courts souveraines, a peu ou peult gagner ces pointcs la, que lorsqu'il n'ira que d'elles, il y debvra trouver moins de difficulté.

A plusieurs aussi l'esloignement des plus notables de la religion a semblé ung desseing tendant a la diminution des eglises, d'aultz plus qu'on n'a poinct fait apparoir depuis tant de temps de ces enormes crimes qui leur sont imputés (2). »

Le duc de Bouillon n'avait pas manqué de profiter de cet état des esprits en écrivant et en faisant écrire par l'électeur palatin au synode de Gap (1^{er}-25 octobre 1605). Les députés, fiers d'être consultés par des princes, toujours prêts d'ailleurs à défendre « les mâtins qui gardaient le troupeau, » avaient répondu qu'ils se portaient garants de son innocence. Ce n'était pas la seule imprudence qu'ils eussent commise. Un ministre et professeur en théologie de Nîmes, Jérémie Ferrier, ayant donné à traiter la thèse de l'*Antechrist*, avait été condamné par le parlement de Toulouse et s'était pourvu devant la chambre mi-partie de Castres, où son procès traînait depuis près de deux ans. Il vint avec d'autres pasteurs poursuivis comme lui se plaindre au synode, qui, pour les protéger, inséra l'article incriminé dans sa *Confession de foi* (3).

La doctrine n'était pas nouvelle, mais son insertion dans le

(1) « Car pour leurs plumes, dit-il ailleurs, elles ne montent pas plus haut que les aultres ; Dieu garde seulement le roy de leurs glaives. » Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 535.

(2) Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 540-559.

(3) Cf. de Thou, t. XIV, p. 157. — Pierre Mathieu, t. II, l. VI, p. 280. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 360.

symbole réformé fit un éclat entendu distinctement dans le demi-silence des partis. Antoine Renaud, député et ministre de l'Église de Bordeaux, homme ardent et résolu, fut chargé d'aller conférer à ce sujet avec les académies de Heydelberg, Leyde, Londres et Sedan. Comme on lui parlait du péril du voyage : « Je ne m'en donne point de peine, dit-il, car je marche pour la gloire de Dieu. »

Henri IV était disposé à mettre sur le compte de l'inexpérience la réponse du synode à un rebelle et à un prince étranger. Mais l'insulte faite à un allié, chef de l'Église catholique, cette correspondance théologique établie au dehors sans son aveu, comblèrent la mesure. Il fit défendre l'impression du nouvel article, sous peine de saisie des *Bibles* et *Pseaumes* qui le renfermeraient. Pendant ce temps, Renaud continuait son voyage imprudemment, ostensiblement. La colère du roi tomba sur lui ; il lui défendit de rentrer en France, et une partie de son Église se nomma un autre pasteur (1).

Le duc de Bouillon, qui l'avait recueilli à Sedan, trouva l'occasion bonne pour faire preuve de zèle et empêcher qu'on n'oubliât sa cause. Le 20 avril 1604, il écrivit aux Eglises de Guyenne :

« MM^{rs}, j'ay donné d'assez fortes preuves de ma fermeté a la vraye religion, de mon affection au service des Eglises et de ma fidellité à celluy du roy, cella n'a pas appaisé son couroux. Aussi, les doubtes de ces choses n'ont pas esté le subject de son indignation. Il n'est incogneu et pouvez avoir sceu combien de personnes de nostre religion ont faict d'offices pour y penetrer..... Je suis hors du royaume puisque la liberté des ecclits ne m'y a pu maintenir chez moy, toutes fois pour et de moy et de mes Estats et amis servir les Eglises. M^r Renaud n'est point Espagnol, il n'a conspiré avec feu M. de Biron, il est parti du sinode, il travaille à empaicher qu'il ne se seme des faulces doctrines, et on le banyt... Si nous ne jouissons des ecclits, il n'y a plus de loy.... Allez donc vers le roy afin que se joignant à vos justes remonstrances il vous maintienne en la liberté que luy mesme a plus aidé a vous acquerir que nul autre, et que vos remon-

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 424 ; t. IX, p. 524. — *OEconomies royales*, t. I, p. 519.

stances luy aident a repousser la violence des conseils de nos ennemys. »

A cette lettre, le duc avait joint une longue épître dans laquelle il parlait à froid le jargon du temps en se plaignant du peu de zèle que les gens de bien mettaient à repousser les attaques de *Satan*, de l'*Antechrist* et du clergé romain.

« Voicy encore, ajoutait-il, une triste occasion qui se presente en ung affaire qui a en soy une fort grande consequence et qui est tellement commune et publique que toutte nostre liberté, assurance et conservation chrestienne y est entierement blessée. Le susdit pasteur... estant arrivé en ceste ville s'est adressé par lettres à nos deputez en court les priant de supplier le roy d'avoir agreable qu'il l'allast trouver pour subir la rigueur de sa justice en cas qu'il eust rien faict contre sa personne et le bien et repos de son royaume; le roy leur dist : « Il est sorti de mon royaume sans mon commandement, je ne veux plus qu'il y entre; remerciez de ma part ceulx de son Eglise qui l'ont rejeté. » Consideriez, je vous prie, cette sentence d'ou elle prend fondement, comme elle est esclancée, ou elle tend. C'est un ministre qu'on chasse de la France sans aucune forme de justice, chargé de lettres et authorisé du dernier sinode national et portant quant et soy des tesmoignages et escripts autentiques de tous les lieux là ou il a esté, de tout ce qu'il a negocié, par lesquels il appert qu'il a fait fidelement et seullement les choses convenues tant es actes publics du sinode national qu'il a tousjours eus avec soy soubssignés du modérateur et du scribe de l'assemblée que des lettres dont le dict sinode le chargea partant de Gap. La vollonté du roy est la seule cause de son bannissement. Peucharnant a dict à son Eglise de Bourdeaux : « Vostre pasteur a faict contre le service du roy, il est besoin que lui escriviez qu'il ne revienne qu'il n'ayt veu le roy et se soit justifié. » Le dict sieur Renaud s'est offert à diverses fois de le faire, on n'a voulu l'y admettre..... Voilà la porte ouverte pour ne laisser aux Eglises que des pasteurs ignorans ou infidelles... chaque jour quelqu'un pourra estre suscité qui dira : Cestuy là a fait des desservices au roy ou a offensé Sa Maté, et le roy commandera a l'Eglise de celluy là de le chasser, le roy ordonnera qu'il soit banni sans plus revenir en son royaume. La partie del'Eglise qui maintiendra nostre liberté et seureté... sera recongneue pour sedicieuse. Voilà pourquoy il fault a bon etient prendre a cœur cest affaire et la pousser vivement par toutes vóyes deues et légitimes, et comme tous y sont interessez.... que tous les ministres et Eglises toutes

entieres sans aucune exception ny distinction prennent la deffense de cette cause... J'en escripts en divers endroits du royaume à ceulx qui doibvent et peuvent apporter leur pierre... (1). »

La police du roi était trop bien faite pour que cette correspondance lui échappât. Il l'apprit en effet (22 juin) dans le temps que Rosny prenait possession de son gouvernement de Poitou, et il put ainsi juger, par l'état de cette remuante province, de l'esprit de toutes les autres. En commençant son voyage, Rosny n'était pas sans inquiétude; mais tout se passa à souhait. Aucune requête officielle ne lui fut présentée pour le duc de Bouillon : partout il trouva non-seulement de l'empressement, mais du respect. Poitiers, la ville « revêche et fâcheuse, » avait pris un air de fête. L'accueil de la Rochelle fut plein de cordialité. A St-Jean-d'Angély et à Brouage, les gouverneurs, MM. de Rohan et de St-Luc, témoignèrent une grande soumission devant le ministre et l'ami de Henri IV. Lui, sur son chemin, rassurait les esprits, promettait des diminutions d'impôts, et montrait à ces populations longtemps livrées à elles-mêmes l'image presque oubliée de la royauté, forte pour faire du bien à ses amis et pour écraser ses ennemis.

Rosny revint par Thouars, où résidait le duc de la Tremoille. Il le vit entouré, surveillé par une petite cour dont les protestations de fidélité lui parurent trop vives pour être sincères. La Tremoille s'était souvent plaint de n'avoir pu obtenir le gouvernement du Poitou, le rêve de toute sa vie. Pourtant Rosny l'intimida assez pour lui faire promettre de se rendre à la cour, où on pourrait lui donner quelque commandement contre les Espagnols. D'ailleurs son mécontentement n'était pas fort à craindre. Les gentilshommes du Poitou qui ne s'étaient pas ralliés d'eux-mêmes avaient été achetés. Lui-même était presque perclus par la goutte, et Rosny put assurer à son maître qu'il n'avait pas plus de trois mois à vivre.

(1) *Fonds du Puy*, t. 140.

La lettre aux Églises de Guyenne ne pouvait donc que compromettre les protestants, qui formaient alors deux vœux, celui d'une assemblée pour eux et d'une guerre contre l'Espagne. Du Plessis-Mornay, qui reçut Rosny à Saumur, 19 juillet, s'attacha à lever ses défiances, et il consentit même quelques mois après, sur sa demande, à écrire au duc de Bouillon que ses lettres offensaient le roi « et ne luy nuisoient pas moins envers les Eglizes, qui jugeoient ce subject trop affecté pour les interesser. » 9 septembre (1).

Mais, deux jours auparavant, le duc de Bouillon, de son côté, avait adressé une nouvelle lettre au roi par M. de Montlouet, gentilhomme de Champagne, qui, sous prétexte d'aller voir son fils à l'académie de Sedan, s'était offert « a racrocher cette negociation desesperée. »

« Monsr de Montlouet, disait-il, m'a appris en particulier ce que le bruit commun du monde ne m'avoit appris qu'en general et confusément. De quoy je rends grace a Dieu de m'avoir par ceste cognoissance speciale facilité le moyen de satisfaire Vostre Maté plus specialement.... J'entends donq... que je suis accusé d'avoir eu intelligence avec le mareschal de Biron. Que j'ay traicté avec luy ou autres pour recevoir argent du roy d'Espagne. Que j'estois deliberé de quicter ma religion. Que j'avois entrepris de traicter la paix entre le roy d'Espagne et les Estats. Que j'avois cognoissance d'une conspiration contre les personnes de V. Maté, de la Royne et de monseigneur le Daufin. Que je voulois faire prendre les armes a ceux de la religion et me faire chef de party. Que je faisois levée de gens de guerre secrettement et sans vostre autorité. A toutes ces horreurs et énormitez et autres qui en approchent je dis et proteste devant Dieu et ses anges que si jamais ma pensée, ma langue, ma main, mon cœur ou la moindre partie de mon corps et de mon affection ont esté infectées ou tant soit peu atteintes, je veux et doibs estre tenu pour le plus deloyal homme de la terre, indigne non seulement de sentir la clemence de V. Maté, mais d'en veoir la face, voire de mettre le pied sur la terre de son obeissance comme polus par moy en tant de sortes que tout

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 572-586. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 433; t. IX, p. 551; t. X, p. 7. — D'Aubigné, *Mém.*, p. 148.

ce qu'il y a de sang dans mon corps ne scauroit laver ny expier les tasches d'une si detestable et infame ingratitude envers mon Roy, mon maistre et seul bienfaiteur apres Dieu..... De rechef, sire, je jure et prends a tesmoin le scrutateur des cœurs que je suis totalement innocent des crimes susdits et autres, pour petits qu'ils puissent estre, suppliant V. Maté... de vouloir plustost adjouster foy a ce juste et veritable serment... qu'aux calomnies de ceux qui par leurs deportements monstrent n'avoir ny Dieu a craindre, ny Roy a servir, ny loy a garder..... Cependant je ne suis ny si presumptueux ny si ignorant de l'infirmité humaine... que je n'advoue... pouvoir avoir offensé vostre personne en plusieurs sortes en me trompant au jugement que V. Maté pourroit faire au jugement de quelques miennes actions; comme d'avoir craint sa presence, de m'estre présenté a une justice avant que d'en avoir le consentement et approbation de V. Maté... d'avoir peu tenir quelques propos a monsieur le comte de St-Paul qui revoquoient en doute vostre bonté pour le regard du traitement de quelques uns, d'avoir dict que je ne verrois vostre face qu'en peinture : mot qui a esté représenté a V. Maté en sens contraire a mon intention, l'ayant plus tost proferé par forme de complainte et de prediction de la durée de mon malheur par celle de vostre courroux que par quelque desir ou dessein de ma volonté qui ne peut estre si brutale de refuir sa propre felicité. J'ay sceu aussy que V. Maté s'est offensée d'une lettre que j'ay escrie aux Eglises sur le faict de monsieur Regnaut. Vostre bonté a reluy en l'usage de l'observation de ses ecclits ainsy que je conviois vos subjects, sire, de s'y retirer. Ma crainte de l'interruption de vostre ecclit, sire, me peut avoir poussé à les exciter pour le maintenir en termes par lesquels V. Maté peut avoir esté offensée. J'en suis très marry, n'ayant eu l'intention de conduire vos subjects à autre mouvement que l'obeissance qu'ils vous doivent..... Je supplie tres humblement V. Maté de vouloir me pardonner ces fautes... les attribuant a imprudence, ou precipitation, ou mesme a une trop grande confiance de vostre bonté experimentée par moy en tant de sortes (1). » 7 septembre.

(1) Ms., fol. 148. — « L'explication de ce péché d'oreilles, écrit du Plessis-Mornay à du Maurier, 24 septembre, est scabreuse et le desadven odieux. Et me semble qu'il est tousjours plus seur, en ces matières, de nier que de distinguer : si on confesse choses legeres, on ne satisfait pas ; si grievees, on se nuit ; *utrobique periculum*. Je crains que ces négations ne soient les paralleles des mathematiques, *quæ in infinitum continuate nusquam concurrunt*. Si toutesfois nous avons a mordre l'Espagnol, cela levera plusieurs difficultés. » — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 9. — Marbault, p. 82.

Henri IV dut trouver ces protestations exagérées et ces concessions insignifiantes ; mais à ce moment il suivait à la trace un nouveau complot encouragé par l'Espagne. Le comte d'Auvergne, qui en était le chef, s'était sauvé dans ses bois, d'où prières et menaces ne pouvaient l'arracher. Pour n'avoir pas deux ennemis à surveiller à la fois, ou pour gagner du temps, le roi sembla disposé à accueillir les ouvertures nouvelles du duc de Bouillon. « Mais je désire d'abord, dit-il à Montlouet, qu'il fasse quelque chose pour mon service. » Le duc feignit de ne pas comprendre.

« Il n'y a rien, écrivit-il au roi, 6 octobre, qui me face trouver mon exil plus long, que de me veoir privé du moyen de me pouvoir acquiter de ce mien devoir qui m'oblige le corps et l'ame. Que puis je souhaitter avec plus de vehemence ny de zeile que de satisfaire à cette debte ? Mais comment puis-je l'entreprendre sans avoir vostre commandement pour regle et limite ? et comment esperer de recevoir ce commandement que je ne voye le brouillard et la noirceur des crimes qu'on m'a imposéz, effacéz en telle sorte que vostre justice reluise en la manifestation de mon innocence, et que je sois recogneu de V. Ma^{te} capable de la servir..... Vostre indignation, sire, m'a battu et abbatu en telle sorte que quand imprudent et presumptueux je voudrois entreprendre quelque chose qui luy peust tourner à service, je ne ferois que faire paroistre l'impuissance que la pesanteur de vostre main m'a fait sentir (1). »

C'était refuser poliment de désarmer le premier. On surprit même à ce moment des lettres assez compromettantes qu'il adressait à ses amis de France. Il aurait fallu, d'ailleurs, pour que la réconciliation s'opérât, que Rosny continuât à s'y prêter; mais, piqué qu'on parût le laisser de côté, il allait répétant partout que Montlouet se mêlait de ce dont il n'avait que faire. Henri IV voulut persuader au négociateur que le duc de Bouillon s'était moqué de lui et le prenait pour dupe, « d'autant que ses actions estoient toutes contraires a ses paroles. » Le duc, de son côté, ne

(1) Ms., fol. 150.

se cachait pas de dire que l'envoi de Montlouet n'avait été qu'un moyen de préparer un coup de main contre le château de Sedan (1).

Pendant ce temps, les princes allemands, dont Henri IV semblait se défier, n'en avaient été que plus obstinés à témoigner leur sympathie au duc de Bouillon. L'électeur, pour lui en donner un témoignage public, avait mis son fils à l'académie de Sedan. Le 10 juin 1604, le landgrave avait envoyé porter de nouvelles sollicitations par son homme de confiance, le capitaine Widemarker. Un refus ne l'empêcha pas de les renouveler, 4 septembre, par le médecin même du roi, Duchesne, sieur de la Violette, qui était venu le visiter à Cassel.

Repoussé une seconde fois, il attendit huit mois pour tenter un nouvel effort. Le 1^{er} avril 1605, il dépêcha de nouveau Widemarker à Paris « pour ouvrir à V. Ma^{te}, écrivait-il, quelques moyens par lesquels, si ce feu qui est aux portes de Sedan, et qui ne me laisse pas en repos, puisse estre, avec vostre bon plaisir, esteinct, ce me sera la plus grande joye du monde ; protestant que rien ne me poulce a cela que le seul contentement de V. Ma^{te}. » Henri IV, pour toute réponse, montra à l'envoyé la correspondance du duc de Bouillon pendant la négociation de Montlouet. « Je n'ay pas sceu ny cogneu, dit-il, qu'il ait changé de style ny de methode depuis ce temps-la. C'est pourquoy je ne puis ni doibts changer de resolution (2). »

Mais la mauvaise humeur du roi fut au comble quand il apprit l'arrivée d'une ambassade envoyée par le comte palatin, l'électeur de Brandebourg, plusieurs princes d'Allemagne et les cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, pour solliciter avec plus de solennité en faveur du duc de Bouillon. Celui-ci l'avait fait précéder d'une lettre dans laquelle il s'excusait auprès de son

(1) *OEcon. royales*, t. I, p. 605 ; t. II, p. 53. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 464. — *Correspondance*, p. 214, 233, 240.

(2) *Correspondance*, etc., p. 184, 194, 201, 226, 233.

souverain du silence qu'il avait gardé depuis quelques mois (6 avril 1605). Il joignait ses supplications à celles des députés.

« Lesquelles , disait-il , s'il plaist à Dieu benir leur religieuse intention , seront suivies de plus grand efficace que n'ont esté les moyens tentés jusques icy pour me restablir en la possession de vostre bienveillance.... Ceux qui maintenant entreprennent cet office pour moy... sont encor plus liés d'affection au bien de vostre service... qu'ils ne vous sont proches de voisinage et ne desirent rien de plus que de vous en continuer les preuves , ce qui me fait croire que leur intention sera estimée selon qu'elle le merite. »

Le duc répétait comme toujours que son plus vif désir était de servir le roi :

« Je languis... jusques à ce que V. Maté ait radoucy son visage pour le faire luire sur moi , comme un beau soleil après ce long et fascheux orage de votre indignation... Il m'est impossible de croire que V. Maté après avoir si longuement et songneusement arrosé ce champ par ses faveurs et bienfaits en veille rejeter les fructs pour jamais et les habandonner a un autre qui les voudroit acquerir (1). »

Rien ne pouvait plus irriter Henri IV que de voir étaler une affaire qu'il voulait cacher et assoupir. Il reçut assez mal les députés, les Allemands surtout, qui rappelaient sans ménagement leurs services. « Si vous faites peu d'état de mon amitié, leur dit-il brusquement, je n'ai que faire de la vôtre. » Il leur notifia officiellement qu'il offrait toujours au duc sa clémence, s'il s'humiliait; sa justice, s'il voulait s'y soumettre. 26 avril. Pourtant, après ces vivacités, il écrivit sur-le-champ au landgrave (28 avril) :

« Ceux qui veulent... favoriser la cause du duc, ignorent le fond des affaires, et n'ont plaine cognoissance de ses actions passées et presentes, ny de la façon de laquelle il a vescu et s'est toujours comporté avec moy... Si je pouvois aussy bien vous représenter par escript que je le ferois de bouche, la vérité des charges qui l'ont meu de s'absenter et eslongner de moy et mon royaume, je suis certain que vous les jugeriez dignes, non seulement de mon indignation et mescontentement, mais

(1) Ms., fol. 151. — La Force, t. I, p. 392.

aussy d'une juste punition... Ce qui m'a offensé et irrité (surtout) a esté que luy et ceux qui le favorisent ont ausé dire et publier que je le traicte ainsy rigoureusement à la suscitation de ses ennemis ou envieux particuliers, et en haine de la religion pretendue reformée... pour d'une cause privée... en former une publicque. »

Il priaît Maurice de prendre en main sa cause auprès des princes d'Allemagne.

« Non, ajoutait-il, que j'entende entrer en justification et verification de mes actions et intentions avec personne, car je ne doibts ny veux en compter qu'avec Dieu et mon espée; mais affin que mes amis et les autres entendent que ma bonté, en cette conduite, surpasse de beaucoup la malignité des auteurs de telles calomnies, et la simplicité et foiblesse de ceux qui s'en esmeuvent et y adjoustent foy (1). »

Le duc de Bouillon, voyant encore cette planche lui manquer, voulut faire alors les avances qu'il avait refusées neuf mois auparavant. Au moment où l'union entre les princes protestants allait se conclure, il envoya, 10 juillet, M. de Russey en donner avis à Henri IV, mais sans vouloir nommer ceux qui la composaient. Il offrait seulement « d'y servir, se souvenant de ce qui luy avoit esté proposé par M. de Montlouet, qu'il devoit se mettre en devoir et justifier par quelque bon service ce qu'il declaroit de sa bonne intention. »

Cette demi-confiance et cet air de mystère déplurent au roi, que Widemarker avait instruit de tout à son dernier voyage. « L'avertissement vient trop tard, dit-il, et n'est pas entier comme il devoit être. » Rosny n'était pas non plus d'avis que Henri IV choisît un médiateur aussi équivoque. « Estant trop prudent, écrivait-il, 17 juillet, pour commettre de telles entremises, où il est facile de faire des coups doubles, à des esprits mal contents et dont l'on ne se contente pas. »

En effet, ce qu'il craignait était déjà arrivé. L'assemblée que

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 463; — t. X, p. 85-92. — De Thou, t. XIV, p. 431. — *Correspondance*, etc., p. 227.

demandaient les huguenots depuis un an environ venait de leur être accordée et fixée à Châtellerault pour le 25 juillet. Le duc de Bouillon espérait bien y faire plaider sa cause.

« Je vous prie de me dire, écrivait-il à un de ses amis (St-Germain de Clan, 30 mai), comme je m'y dois gouverner, si j'y dois envoyer ou non, si j'y envoie ce que je leur dois dire ou requérir... On fait courre le bruit que le roy veut mon raccommodement, cecy afin d'alentir les sentimens du public... Montloïet m'escrit que si je veux de l'intervention, que je la cherche entre ceux qui sont près du roy, et semble m'y convier; tout cecy se faisant pour me retenir d'agir vers nos Eglises et qu'elles demeurent aussi sans mouvement en mes affaires... Le dehors me somme tacitement à faire parler le dedans pour moy : tirant par ce silence ceste conclusion qu'il y a de la stupidité ou de la foiblesse, ou du defaut de credit en moy. J'ay paré ces coups en disant que je ne le voulois, que leur intention ne r'habilleroit mes affaires et nuiroit aux leurs, en mettant le roy en jalousie de plus en plus contre moy. Maintenant ils disent : « Nous avons monstré un acte de nostre union; il est utile à vos Eglises et à nous qu'elles nous secondent. Il paroist que pour vous ny pour elles vous n'aurez rien que par nécessité et crainte. »

Le duc, en conséquence, pria Saint-Germain de faire sonder les députés sur ce point dans les réunions électorales qui précéderaient l'assemblée (1).

Ce billet fut encore intercepté, et Henri IV, irrité, écrivit aussitôt au landgrave, 13 juillet :

« Vostre entreprise est decouverte.... Ce que je ne puis vous celer, c'est que le duc de Bouillon s'en atribue a luy seul la gloire, car il a mandé aux Eglises de ce royaume qu'il a promeu ladite union... pour les fortifier et proteger contre quiconque voudra a l'advenir les attaquer... Et sur cela les exhorte de se unir, à leur conservation, à l'imitation des Allemands... Enfin il tente faire que lesdites Eglises... facent provision d'une autre protection et seureté que celle qu'elles doivent attendre de moy, et sur cela, leur exalte et magnifie le grand credit et pouvoir qu'il a en la Germanie et le support qu'elles en doivent attendre.... Je ne doute point aussy qu'il ne face valoir envers lesdits

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 51-54.

Allemands l'autorité et puissance qu'il leur dit avoir... a l'endroit desdictes Eglises... Neantmoins ledit duc n'a laissé de me faire dire qu'il a promeu la susdite union exprès pour vous rallier tous avec moy contre la maison d'Autriche... Mon cousin, ce sont là les jeux divers dudit duc, lesquels à la verité me sont tres desagreables, et neantmoyns me donnent peu de peine; car je ne suis graces à Dieu ignorant des choses du monde ny du pouvoir que j'ay de me garantir de telles ruses, et de bien et mal faire a quiconque me donnera occasion de pratiquer l'un ou l'autre (1). »

Cette colère n'empêcha pas Maurice d'employer un dernier moyen qu'il avait tenu en réserve, et qu'il venait de faire accepter au duc, 9 juillet. Widemarker alla le soumettre à Henri IV, qui l'agréa, et il revint à Sedan, le 28, en porter la nouvelle.

Le roi donnait au landgrave sa parole pour l'assurer de l'allée, demeure et retour de l'accusé. Celui-ci se soumettait à « des examens privés, non judiciaires, Sa Ma^{te} ne l'assujétissant a d'aultres juges que sa personne et ne demandant aulx aultres assistans que leurs oreilles, non leur jugement. » Si cette entrevue était sans résultat, le duc retournerait à Sedan.

Après quelque hésitation, le duc de Bouillon adressa au landgrave une lettre pour le roi, et écrivit en même temps, 4 août, à du Plessis-Mornay et à du Maurier, qu'il chargeait d'instruire ses amis de sa résolution. « Je suis tout résolu, disait-il, de consigner la seureté de ma personne en la parole royale de Sa Ma^{te}, la tenant si sacrée et inviolable que ni jesuistes ny autres de mes ennemis... n'aurent assés de ruse ny de force pour la faire fausser. Aussy n'ai je graces a Dieu nul subject d'apprehender aucune flestrisseure pour ma reputation (2)..... »

On n'attendait plus que la parole de Henri IV; mais tout d'un coup la face des choses changea. Le duc de Bouillon avait ajouté de nouvelles intrigues aux anciennes; il allait en être puni.

(1) *Correspondance*, etc., p. 237.

(2) Ms., fol. 152. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 130; — t. I, p. 465. — *Correspondance*, etc., p. 243.

CHAPITRE VI.

Suite du précédent. — Part prise par le duc de Bouillon à un complot dans le midi de la France. — Expédition du roi en Limousin. — Il rompt toute négociation avec le landgrave. — Nouvelles offres du duc. — La remise de Sedan exigée. — Mission inutile de la Noue dans cette ville. — Henri IV se prépare à l'assiéger. — Montglas envoyé en Allemagne. — Sully se prête à une dernière négociation. — Conseils rédigés par du Maurier. — Le roi marche contre Sedan. — Du Maurier lui soumet un projet de traité. — Henri IV à Donchery. — Traité. — Entrée du roi à Sedan. — Son retour à Paris.

L'autorité royale avait été moins solidement établie au sud de la Loire que dans le reste du pays. Sur la frontière des Pyrénées, la France et l'Espagne, malgré les traités, se faisaient une sourde guerre de trahisons et de ruses. Henri IV négociait avec les Maures; le gouverneur espagnol de Perpignan encourageait les complots sur les côtes du Languedoc et de Provence même. En remontant vers le centre, on trouvait dans la vallée de l'Allier les possessions du comté d'Auvergne; dans le Limousin, d'Espèron restait toujours suspect, et le sud de ce pays était occupé par les domaines du duc de Bouillon, d'où ses agents pouvaient donner la main aux gentilshommes du Quercy et du Périgord, parmi lesquels l'exécution du maréchal de Biron avait laissé des souvenirs de haine et des désirs de vengeance (1).

C'est de là que vint l'alarme au commencement de 1605. On avait vu dans quelques châteaux des mouvements inaccoutumés; on parlait d'assemblées nocturnes tenues par des gens en armes.

(1) *Mém. de la Force*, t. I, p. 164, 375, et passim. — Voyez un rapport fait à Philippe III. — Capellgue, *Histoire de la réforme*, t. VIII, c. CXVI, p. 197.

L'éveil fut donné (mars) par un ancien valet de Jean de la Sudrie, baron de Calveyrac en Quercy. Cet homme, mécontent de son maître, était allé trouver M. de Murat, lieutenant général à Riom, pour lui révéler l'existence d'une conspiration avec l'Espagne. Murat, ne voulant point risquer dans une lettre le nom des seigneurs qui s'y trouvaient compromis, envoya le messenger à Fontainebleau.

Ces avis, peu circonstanciés et partis d'assez bas, avaient fait d'abord peu d'impression, lorsqu'ils furent confirmés et précisés par Marguerite de France, qui, sortant au milieu du mois de juillet du château d'Usson pour se fixer à Paris, voulut acheter une bonne réception par un service. L'écuyer qui l'accompagnait, la Rodelle, s'était retiré à temps de cette dangereuse affaire, et plusieurs de ses complices l'avaient chargé d'intercéder pour eux auprès du roi (1).

C'est Rosny, alors en route pour se rendre à l'assemblée de Châtellerault, qui reçut le premier ces confidences; il écrivit à Henri IV (Cercote, 14 juillet) qu'il était difficile d'y faire la part du faux et du vrai. Mais celui-ci, de son côté, apprenait qu'Armand de Gontaut, baron de Chef-Boutonne, frère de Jean de Gontaut, baron de Biron, qui jouissait depuis 1602 de la confiscation du maréchal son aîné, rassemblait des troupes, comme pour aller servir les Espagnols en Flandre. En même temps, M. de Vivans, gentilhomme du Périgord, élu récemment député à l'assemblée de Châtellerault, lui faisait parvenir les mêmes avis que Marguerite par un soldat qu'on avait voulu entraîner à un coup de main sur Domme et Sarlat.

Le roi ne partagea pas l'opinion de ses ministres, qui regardaient ces mouvements comme peu dangereux. Il renvoya aussitôt sur les lieux la Rodelle et le messenger de M. de Vivans; il manda près de lui le marquis de Thémines, gouverneur et sénéchal du Quercy,

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 18, 25, 40, 46, 49.

qu'il fit repartir peu après pour juger ceux qu'il pourrait saisir. Il ordonna au duc de la Force, beau-frère des deux Biron, mais son ami personnel, de se rendre en Guyenne et en Périgord, afin de s'entendre avec le maréchal d'Ornano et M. de Thémynes (15 juillet) (1).

La plupart des dénonciateurs s'accordaient à désigner le duc de Bouillon comme le chef du complot; et ce qui rendait le fait plus probable, c'est sa correspondance avec le roi d'Espagne, saisie au commencement du mois de mars de la même année (2). Mais les preuves n'étaient pas sans doute assez fortes à la fin de juillet pour que Henri IV pût rejeter la médiation du landgrave; peut-être attendait-il aussi l'issue de l'assemblée de Châtellerault, qui se terminait heureusement, mais où une nouvelle de ce genre aurait pu jeter quelque trouble (3). Rosny en revint (15 août), rassuré sur les dispositions du parti, mais piqué d'avoir été écarté de la présidence, et son irritation ne fut peut-être pas étrangère au conseil qu'il donna « contre ses frères en Christ, de dénicher le duc de toutes ses places, en commençant par celles de France qui n'attendoient pas la vue du canon. »

Henri IV provisoirement écrivit au landgrave, 19 août, de suspendre toute démarche et d'ajourner le voyage de Widemarker (4). Mais il n'était pourtant pas encore décidé à faire un éclat. Le maréchal d'Ornano, qui voyait les esprits se calmer en Guyenne, lui conseillait de n'alarmer personne. De son côté, la Force, à peine arrivé en Périgord, recevait les offres de soumission de Jean-Charles de Charbonnières, sieur de la Chapelle-Biron, allié à la maison de Gontaut, et de plusieurs de ses amis.

Le roi aimait à épuiser les expédients avant d'employer la

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 51, 53. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 399.

(2) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 452; t. X, p. 69.

(3) Voir une lettre de St-Germain de Clan au duc de Bouillon, *OEconom. roy.*, t. II, p. 47. — L'Estoile, t. III, p. 488.

(4) *Correspondance*, etc., p. 246.

force ; il savait aussi que le meilleur moyen de produire le désordre, c'est d'y faire croire. « Si ces gentilshommes, écrivit-il au gouverneur de Béarn, 26 août, veulent persister en ce qu'ils vous ont fait dire,... vous leur pourrez.... assurer que j'aurai toujours les bras ouverts pour les recevoir, car je ne veux la mort du pecheur (1). »

Mais pendant qu'ils se consultaient, le messenger qu'ils avaient envoyé au duc de Bouillon, Jacques de Vezins de Charri, sieur de Lugognac, revint de Sedan et alla de maison en maison pour échauffer les têtes. « Le duc, disait-il, mande à ses partisans de ne perdre courage, et ne s'estonner des bruiets qui courent de l'indignation (du roy), esperant, en patientant et se maintenant jusques au mois d'octobre prochain, leur faire paroistre par effet, qu'il a avec la volonté, les moyens de les proteger et assister ; qu'enfin ses amis le verront plutost qu'ils n'esperent, et ses ennemis plutost qu'ils ne desirent. » Pierre de Rignac, commandant du château de Turenne, faisait courir les mêmes bruits, et distribuait de l'argent au nom de son maître. Depuis ce moment, nul n'avait parlé de se soumettre, et on voyait chaque jour de petites troupes de gens en armes rôder à cheval aux environs des villes (2).

Ces nouvelles, que vint confirmer un ancien conjuré, Raymond de Soignac, sieur de Foussac, décidèrent le roi à partir pour le Limousin, « après plusieurs contestations avec la plupart de ses serviteurs, et peut estre luy mesme car jamais voyage ne se fit tant contre le gré de toute la cour que celui la. » « Nous ne devons en rien changer nostre délibération, écrivait-il à Rosny, afin de n'esteindre à demi cette conspiration, comme je remarque que plusieurs voudroient que nous fissions, les uns par envie qu'ils portent à nos conseils, et les autres pour empescher que je

(1) *Mém. de la Force*, t. I, p. 402, 409.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 175, 410. — *OEconomies royales*, t. II, p. 70, 71.

ne me prévale de cette occasion contre le duc de Bouillon, mais je n'ay pas délibéré de croire ces gens. » 8 septembre.

La négociation commencée par le duc de la Force n'était plus possible. Henri IV lui écrivit de la rompre, 5 septembre. Ordre fut donné en même temps au maréchal d'Ornano de marcher sur Agen, et plus loin, s'il le fallait, et de faire publier dans toutes les sénéchaussées de Guyenne une défense de porter des arquebuses et de tenir des assemblées en armes. Le duc d'Épernon fut mis à la tête de dix compagnies du régiment des gardes (2,000 hommes) et de quatre compagnies de cheval-légers. Arrivé à Brives, aux frontières de la vicomté de Turenne, il devait convoquer toute la noblesse du gouvernement, et assiéger dans leurs châteaux ceux qui refuseraient d'obéir. Les soldats étaient suivis d'une chambre des grands jours présidée par Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy, conseiller d'Etat, chargé de juger souverainement les coupables. Henri IV partit lui-même quelques jours après, 16 septembre, avec le reste de son régiment des gardes et huit ou neuf cents chevaux de compagnies réglées. Il devait suivre les bords de la Loire pour éviter le Berri et la Sologne, pays malsains et sans ressources. Rosny avec son équipage d'artillerie, composé de deux canons, deux coulevrines et deux bâtarde, prit un chemin plus direct par Montrond-St-Amand (Cher).

Pendant ce temps, la lumière se faisait chaque jour davantage. Près d'Orléans, 22 septembre, deux gentilshommes du Quercy, les sieurs de Causse et de Brigantin, vinrent dévoiler au roi tout ce qu'avaient fait Rignac et un autre agent du duc, Vassignac, ils implorèrent sa clémence pour cent vingt gentilshommes qui s'étaient engagés à prendre Villeneuve-d'Agen, offrant de déposer en justice et de soutenir leurs paroles avec leurs épées jusqu'à la dernière goutte de leur sang. A Blois, le confident de tous les desseins du duc de Bouillon, Blanchard, intendant de ses domaines d'Auvergne, vint tout avouer sans réserve, 29 septembre.

Vassignac et Rignac étaient résolus à se défendre dans Turenne et St-Céré, où ils avaient mis de l'artillerie sur les plates-formes. Leur maître n'aurait pas mieux demandé que de les laisser agir; mais la résistance était impossible. « Par le conseil de ses amis, et non sans son grand regret, » il leur ordonna d'ouvrir les portes de ses châteaux, « croyant, écrivait-il au roi, 20 septembre, que mesdits commandemens n'ajouteront rien à l'obéissance que sans iceux ils eussent rendue à ceux dont il eut plu à Vostre Ma^{té} les honorer. J'accuse icy de rechef mon malheur de n'y pouvoir porter ma propre personne, pour poser aux pieds de Vostre Ma^{té} les clefs desdites maisons. » Le roi aurait voulu en outre que le duc ordonnât à ses capitaines de se présenter devant lui pour se justifier. Il n'était pas sûr d'ailleurs que ces hommes déterminés voulussent obéir. En tout cas, il annonça l'intention de continuer sa route jusqu'à Limoges, « afin de ne guérir cette plaie à demi (1). »

Du Plessis-Mornay se trouvait trop naturellement rapproché du roi pour qu'il pût se dispenser de le voir. Mais depuis cinq ans qu'il avait quitté la cour, tant de nuages avaient obscurci ses vieux services, qu'il envoya sonder le terrain à Blois par un de ses gentilshommes, 27 septembre. Henri IV lui fit écrire par Villeroy de se rendre à Châtellerault, et laissa voir clairement qu'il lui ferait « bon visage. »

A Tours, on apprit que les châteaux de Turenne, St-Céré, Limeuil et Montfort avaient baissé leurs ponts-levis. « Là dessus, la plupart conclurent à retourner à Paris; la royne qui se fâchoit de laisser le roy; » Villeroy aussi sans doute, qui cherchait à atténuer l'importance des dépositions et la gravité du mouvement (2). Mais Rosny, venu en poste de Châtellerault à Tours, fit

(1) *Mém. de la Force*, t. I, p. 410. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 466. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 73, 74 et suiv.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 75.

décider la continuation du voyage; « la seule raison feut que par là Sa Maté feroit voir a ses subjects qu'elle estoit aussy preste que jamais de porter sa personne là ou le besoin l'appelloit. »

Du Plessis-Mornay vint de Saumur trouver la cour à Port-de-Piles. Le roi, après l'avoir tiré à part, se plaignit amèrement du duc de Bouillon, de son caractère, de son passé. Lui, sans chercher à le défendre sur ce point, fit bien sentir que le complot était purement féodal, que sur plus de trois cents gentilshommes, deux seulement étaient protestants. « Oui, dit le roi, et je ne crois pas non plus que l'argent distribué vienne d'Espagne; quelque avare que soit le duc de Bouillon, la haine qu'il me porte a été assez puissante pour le forcer à employer ses revenus. Comme il a perdu ses pensions, il ne lui en reste pas trop pour troubler mes affaires. — Il est en effet difficile, répondit du Plessis-Mornay, qu'il ait des intelligences avec l'Espagne; seulement; craignant d'être assiégé dans Sedan, il a voulu se préparer une diversion. C'est un grand malheur que la négociation commencée avec M. le landgrave soit interrompue. — M. de Bouillon, dit le roi, y voudrait bien revenir, mais les choses sont hors de ces termes, et il n'en faut plus parler. »

Dans un second entretien à Châtellerault, du Plessis-Mornay sollicita de nouveau la clémence du roi, malgré la colère qu'il laissait paraître. « Je serai toujours plus près de lui pardonner, dit Henri IV, que lui de s'amender. Mais afin qu'il n'ait pas à dire, ce qu'il fait, que je veux opprimer son innocence, je veux que sa faute soit évidente à chacun. — Oui, sire, vous voulez que le péché abonde, afin que votre grâce surabonde. Puis donc qu'il se soumet, comme on dit, à la confesser, je le vois en bon chemin. — Oui, s'il le faisait comme il doit, mais il ne confesse qu'à mesure qu'il se voit convaincu, et ce qu'il ne peut plus nier; et il ne sait pas que je le vois tout à découvert. Mais enfin, quand je lui aurai rendu ma bonne grâce, ses Etats et ses pensions, ma chambre, mon conseil et mes affaires, quelle sûreté puis-je prendre

de lui? — Quelle autre peut prendre un prince de son sujet, un maître de son serviteur, que celle qu'il a toujours en sa main? Votre Ma^{te} n'a-t-elle pas la justice et la force; n'est-il pas en vous, s'il forait à son devoir aujourd'hui, de le châtier demain? — Enfin, dit le roi, comme si cette idée lui fût venue tout à coup, je sais une caution, c'est qu'il me mette sa place de Sedan entre les mains; aussi rien ne charge plus ma conscience que d'en avoir privé son légitime possesseur pour la lui donner; j'y nommerai un gouverneur de la religion que vous tous aurez agréable. Qu'en dites-vous? — Cette sûreté, sire, est bonne pour le service de Votre Ma^{te}, mais je doute qu'elle ne lui soit plus dure, et qu'il n'aime mieux supporter sa maladie que subir ce remède. Je crains que là dessus il ne se cabre et se désespère. Vous direz, sire, que ce sera à sa ruine, et je le crois ainsi, mais prenez garde aussi qu'il ne mette le feu à votre maison. » Du Plessis-Mornay insista fort sur ce point et sur le danger d'appeler les forces espagnoles à la frontière de France. Le roi le laissa dire; il tenait moins à le convaincre sur-le-champ qu'à déposer cette idée dans son esprit. Le duc de Bouillon l'apprendrait sans doute par lui et s'y accoutumerait peut-être.

Ce voyage fut pour du Plessis-Mornay une occasion de renouer avec ses anciens amis. Sillery et Villeroy le comblèrent de prévenances pour faire pièce à Rosny, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir contrarié son influence à l'assemblée de Châtellerault. Henri IV, qui avait aussi ses raisons, se plut, pour le flatter, à mettre la conversation sur le vieux temps, celui où il dirigeait ses conseils. Son austère figure rappelait Henri de Béarn au roi de France. L'immobilité du serviteur faisait mesurer au maître tout le chemin qu'il avait parcouru. Du Plessis-Mornay s'était obstiné dans les croyances de sa jeunesse; mais pour lui que de changements depuis la protestation qu'il affichait contre Sixte-Quint au Vatican jusqu'au rappel des jésuites! Dans ce retour fugitif de la familiarité d'autrefois, il pria Mornay de revenir auprès de lui.

Mais ce sage aimait mieux vieillir à Saumur, au milieu de sa famille et de ses livres, que d'être à Paris ou embarrassant ou inutile (1).

De Châtelleraut le roi se rendit à Limoges, où il entra (20 octobre) avec d'Epernon, Rohan, Thémines et tous les nobles de la province. Les juges étaient plus nécessaires que les soldats. Une seule cavalcade avait suffi à la Force pour disperser les rebelles. Les plus compromis s'étaient sauvés, la Chapelle-Biron et Tayac en Espagne, Vassignac à Sedan; le roi avait pardonné à Chef-Boutonne, sur les prières de son beau-frère. Il ne restait donc plus qu'à compléter les dépositions recueillies à Orléans, à Blois et à Tours par Bellièvre et par Sillery, à qui, dans cette circonstance, on donna les sceaux enlevés au chancelier. Avant de partir de Limoges, le roi composa une commission d'enquête avec des conseillers du parlement de Paris et de Bordeaux, sous la présidence de M. de Roissy, et envoya dans le Quercy Raymond de Verteuil, sieur de Fenillas, maître des requêtes. Rosny resta encore dix jours pour payer et licencier les troupes, et pourvoir à la chambre des grands jours. Celle-ci, après un mois et demi de recherches, prononça la sentence des coupables (16 décembre) (2).

Il résultait du procès que le duc de Bouillon avait, peu de temps après son départ de France, fait tenter une surprise sur le château du Hâ, à Bordeaux. Il avait continué ses intelligences avec le comte d'Auvergne, dont la maîtresse, madame de Chateaugay, s'était engagée à lui livrer Riom et Clermont; mais l'arrestation du comte (9 novembre 1604) fit tout échouer. On était allé plus loin en Quercy et en Périgord. Sous le prétexte d'une

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 469-477; t. X, p. 124. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 415.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 78. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 416. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 477. — *Mercure françois*, t. I, p. 12. — Mss. de Robert du Dorat, biblioth. de Poitiers, collection dom Fonteneau, t. XXI, fol. 527.

vengeance particulière, l'assassinat de Lafin, dénonciateur du maréchal de Biron, Rignac et Vassignac avaient réuni un certain nombre de gentilshommes à Salles en Périgord (mai 1605). Là, ils leur firent prêter serment en promettant, au nom de leur maître, quarante mille hommes, cent mille écus, les secours de l'Espagne, de l'Angleterre et des princes d'Allemagne. Chacun s'engagea à fournir un contingent de soldats et de chevaux. On avait projeté de surprendre Villeneuve-d'Agen, Cahors, Uzerches et Brives ; mais l'entreprise, fixée au 15 juillet, fut ajournée jusqu'au mois de septembre, pour qu'on pût profiter de la longueur des nuits (1).

Ce complot, si on peut lui donner ce nom, n'avait ni sens, ni but, ni portée. Le duc s'y était prêté moins sans doute dans l'espoir de le faire réussir que pour arracher son pardon au roi, en le harcelant de tous côtés. Quelque faible que fût le danger, la chambre des grands jours « fit la guerre. » Il y eut cinq têtes « qui volèrent ; » six autres gentilshommes furent exécutés en effigie (2).

Pendant que M. de Roissy jugeait les complices à Limoges, le roi faisait instruire à Paris le procès du chef. Le duc de Bouillon n'avait pas attendu ce moment pour parer le coup inattendu qui le frappait. Sentant le besoin de se hâter avant que Henri IV fût résolu à partir, il avait envoyé au landgrave, au commencement de septembre, son écuyer, le sieur de Valigny, pour le prier de dépêcher aussitôt Widemarker en France. Cette demande était appuyée par le comte Jean de Nassau et par Frédéric IV, qui déjà avait mandé ses colonels et ses capitaines, comme si le roi, en tirant l'épée pour punir un sujet rebelle, voulait ruiner le parti protestant.

Le landgrave transmet les demandes du duc et de ses amis, 10 septembre. Mais, quand Henri IV reçut sa lettre, il allait

(1) De Thou, *Hist. univ.*, t. XIV, p. 435. — *Fonds du Puy*, t. 89 et 140.

(2) *OEcon. roy.*, t. II, p. 76. — *Mercure françois*, t. I, p. 12.

monter à cheval pour son expédition du Limousin, et il ne répondit qu'un mois après, de Bellac, 12 octobre, avec une colère et une émotion qu'il prenait ordinairement plus de soin de contenir.

« Le complot est prouvé maintenant, s'écriait-il, ce sont les devoirs et offices que faisoit faire ledit duc par les siens pour me tailler de la besogne, cependant qu'il escrivoit et publioit partout qu'il abondoit et regorgeoit de loyauté en mon endroit.... Qu'avois-je lors fait contre luy, que de faire surceoir le payement des appointements et pensions qu'il souloit tirer de moy.... J'avois exprès fait différer et surceoir toute poursuite de justice contre luy....

A présent qu'il voit ne pouvoir plus desguiser ny cacher la vérité de ses intentions et actions, non seulement il a fait démonstration de vouloir me contanter par la reddition de ses places,... mais aussi par une confession et aveu volontaire d'une partie desdites pratiques. A ceste fin il a envoyé des mandemens à ceux qui gardoyent ses maisons, d'obéir à mes volontés, à quoy toutesfois ils ne pouvoient plus faire reffus et difficulté de satisfaire... Et neantmoins, j'ay encores voulu permettre que ses dicts mandemens ayent esté exécutés... J'ay voulu aussi que ses dites maisons ayent esté mises entre les mains... de personnes de la religion pretendue reformée....

Mon cousin, jugez si ces actions sortent d'une ame irreconciliable et transportée d'animosité.... Il veut couvrir et excuser aussi ce qu'il confesse et avoue desdites menées du désespoir de ma bonne grace, duquel il dit qu'il se trouvoit, et de la crainte qu'il avoit que je luy fisse pis. Ce sont raisons et excuses indignes d'un subject envers son roy.... Toutesfois, pourquoy recherchoit-il donques en mesme temps ma bonne grace, vous y employoit-il et protestoit-il de toute innocence ? Il s'est toujours conduit et gouverné ainsy en mon endroit, devant et depuis mon advenement à ceste couronne, ayant recherché en tout temps toutes sortes de moyens de s'advantager au mespris de sa foy et de sa gratitude envers moy, et au prejudice de la cause publique, pour laquelle je combattois devant que je fusse son roy, et de mon autorité et service, depuis que Dieu m'a constitué tel.... Sy son pouvoir esgaloit sa volonté, il rempliroit non seulement mon royaume, mais aussi toute la chrestienté de discorde, de feu et de sang, pour favoriser ses desseins et pour parvenir à son but... (Mais) sy ces entreprises et offenses m'ont fait monter à cheval et ont à bon droict esmeu mon courroux, elles n'ont pourtant changé ny alléré mon naturel ny mon inclination ; l'expérience

que j'ay des choses du monde m'ayant appris d'estre plus prudent que vindicatif en la direction et conduite des affaires publiques. »

Le landgrave, s'autorisant de ces dernières paroles, demanda pour son client, 28 octobre, « grâce, pardon et amnistie. » Mais le duc de Bouillon gâtait lui-même sa cause en publiant partout qu'il était innocent.

« Ceste negative d'une verité bien prouvée et certifiée, répondit Henri IV à Maurice de Hesse, 8 novembre, augmente à bon droit mon mescontentement, et m'oste par mesme moyen l'esperance d'une vraye contrition et repentance. C'est pourquoy je vous prie de cesser et rompre la negotiation..... Car vous affectionnez par trop le bien de mon royaume pour vouloir estre instrument et entremeteur d'une action qui luy doibve estre prejudiciable et à moy desagreable. Vous n'estes de ceux aussy, qui preferent l'amitié du dit duc à la mienne; qui veulent que j'endure de luy ce qu'ils n'endureroient du moindre ny du plus grand de leurs subjects et serviteurs; et qui adjoustent plus de foy à ses desguisements qu'à la verité et integrité de mes actions. »

Un mois après (7 décembre), il lui écrivit que des poursuites étaient commencées contre le duc, et que la justice aurait son cours. Le landgrave renonçait à regret à sa médiation (25 décembre), mais il suppliait le roi, pour l'amour de ses alliés, de surseoir le cours de la justice (18 janvier) (1).

Pendant ce temps, le duc de Bouillon vivait à Sedan dans l'anxiété. L'affliction, comme il arrive toujours, avait donné plus de force à sa croyance, et l'on trouve un accent religieux et une émotion vraie dans une lettre qu'il écrivait alors (9 décembre) à du Plessis-Mornay pour le consoler de la mort de son fils, M. de Bauves, « ce torrent de vertu et de valeur, » tué à vingt-six ans au siège de Gueldres, 25 octobre.

« Le ciel l'a aimé dès son enfance, disait-il, en luy donnant ung pere qui avoit si sagement joint la bonne nourriture à sa bonne nature;

(1) *Correspondance*, etc., p. 246 et suiv. — *OEconomies royales*, t. II., p. 74, 79.

amour qu'il lui a continué en le retirant à soy, et nous montrant sa haine en nous privant de luy; et moy à ceste heure que tant d'orages heurtent à mes oreilles, qui m'augmentent mes craintes par l'esloignement de ceulx qui saintement eussent contribué pour les allegier ce qui estoit en eulx, n'ay d'autre moyen de me consoler, sinon ceste necessité d'acquiescer à ce que Dieu ordonne, qui ne peult estre que juste (1). »

Mais il n'était pas homme à se contenter de cette ressource extrême avant d'avoir épuisé toutes les autres. Il profita de la présence à la cour de Louise de Coligny, qui, venue pour décider le roi à secourir plus efficacement les Provinces-Unies, trouvait une de ses belles-filles veuve, car le duc de la Tremoille était mort depuis le 24 octobre 1604; l'autre accablée de la disgrâce de son époux. Du Plessis-Mornay, qui trouvait que Henri IV « n'avoit pas cette princesse en assez de respect, » aurait préféré que madame de Bouillon allât elle-même le prier à son retour de Limoges; et il avait même arrangé un projet d'entrevue avec Villeroy et le garde des sceaux. Mais le duc aimait mieux faire offrir par la princesse d'Orange (vers le 20 novembre) « de confesser ses fautes, d'en demander pardon et d'en prendre abolition. » « Ces conditions, écrivait du Maurier à Buzanval (15 décembre), sont telles que je ne puis trouver de parolles pour les exprimer, tant cela me semble esloigné des langages precedents. Il semble que le cœur lui soit fondu tout à coup, tant il s'approche de ce dont il avoit tousjours protesté se vouloir eslongner. »

Henri IV se montra prêt à accorder une sûreté si l'accusé lui en donnait une, et M. de Sillery laissait entendre qu'il s'agissait de Sedan. Rosny promettait que l'affaire irait bien si le duc venait à la cour, soumis d'avance à toutes les conditions. Enfin, après environ deux mois d'hésitations, le roi déclara à M. de Teneuil, messenger du duc de Bouillon, qu'il « vouloit avoir ung gouverneur et une garnison dans Sedan qui lui respondissent de la

(1) Du Plessis-Mornay, t. X, p. 149.

place, ... sinon qu'il avoit la justice et la force en main pour le ruyner d'honneur et de biens. »

Le duc ne fit aucune réponse ; mais la princesse d'Orange, qui trouvait ce silence de mauvais augure, alla prier le roi de permettre à Odef de la Noue, fils de la Noue Bras-de-Fer et député général des Eglises depuis l'assemblée de Châtellerault, d'aller à Sedan pour le disposer à se soumettre. Après bien des difficultés, et sur les sollicitations du duc de la Force, Henri IV y consentit, à condition que le voyage ne durerait pas plus de dix jours, 4 février.

La Noue revint presque aussitôt sans avoir rien obtenu. Le duc accordait seulement que le capitaine de Sedan, sa garnison, ses bourgeois, fissent serment au roi, que le roi pût entrer dans la ville fort ou faible, lui ou ses lieutenants, avec ordre scellé du grand sceau. Il s'engageait en outre à venir trouver Henri IV et à s'en tenir près ou loin, selon ses ordres.

Celui-ci prit ces offres pour un refus déguisé, et se décida « à s'arracher du pied ceste épine de Sedan ; » mais, dans une expédition pareille, nul autre que Rosny n'était capable de le seconder utilement. Il le choisit pour commander sous ses ordres, et, donnant cette fois à la fidélité ce qu'il avait été souvent contraint d'accorder à l'importunité ou à la trahison, il le créa duc et pair de Sully (12, 31 février) (1).

(1) L'Estoile, t. IV, p. 218.

Comme ceux qui vont à la chasse,
Prennent un duc pour appeler
Le gibier que l'on pourchasse,
Afin de le faire voler ;
Ainsi, avant que d'entreprendre
De chasser autour de Sedan,
Le roi s'est avisé de prendre
Son grand duc Maximilian.
On dit qu'il est de Barbarie,
Tant il est rude cet oiseau ;
Aussi pour telle volerie,
Le plus difforme est le plus beau.

Les préparatifs furent poussés avec activité. On rassembla des canons ; on leva dix mille hommes de pied Français et six mille Suisses. Le 1^{er} mars, Henri IV manda au Louvre le nouveau duc pour se faire lire la liste des équipages d'artillerie. Eh bien ! disait-il aux assistants, « ne vous semble-t-il pas que M. de Bouillon ne sçauroit tant avoir appris d'alemand qu'il en ait oublié le langage françois, et qu'en tout cas, ce qui vient d'estre leu ne le lui ait bientost appris (1)? »

Il y avait pour le roi quelque chose de meilleur que ses canons : c'est la résignation des huguenots. Les Églises voyaient avec regret le péril d'une place qui leur avait jadis servi de refuge ; mais elles n'osaient pas risquer une prière, et la Noue, « sur cette contrescarpe, » où il défendait leurs droits, se plaignait tout bas et se bornait à espérer en Dieu, 17 février. Les difficultés n'étaient pas là, mais en Allemagne. Dès le 31 janvier, le roi avait annoncé au landgrave qu'il exigeait la remise de Sedan ; mais Maurice de Hesse était, avec le duc de Wurtemberg peut-être, le seul qui n'eût pas plaidé d'une manière désobligeante la cause du duc de Bouillon. L'électeur palatin avait gagné à son beau-frère le duc des Deux-Ponts, le marquis de Bade, le marquis d'Anspach, Christiern, margrave de Brandebourg, le duc de Saxe-Cobourg, le comte Jean de Nassau, l'électeur de Brandebourg, et le prince Georges d'Anhalt plus que tous les autres (2).

Quoique Henri IV fût toujours représenté à Francfort par Bongars, il envoya en Allemagne, 22 février, M. de Montglas, gouverneur de St-Maixent et gentilhomme ordinaire de la chambre, qui revenait d'une mission dans les Provinces-Unies. « On veut faire croire, disait son instruction, que le roi ne possède ni droit humain ni droit divin sur Sedan. Il ne faut pas oublier d'abord que

(1) Ms., fol. 96. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 474 ; t. X, p. 155, 157. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 418, 423. — *OEcon. royales*, t. II, p. 133, 134.

(2) Du Plessis-Mornay, t. X, p. 157-160. — *Correspondance*, etc., p. 284.

le duc de Bouillon n'a d'autres titres à sa souveraineté que ceux que Henri IV lui a conférés, « peut estre avec plus de faveur que de raison, de quoy Sa Ma^{te} reçoit aujourd'huy le payement deu aux princes qui passent par dessus la justice pour favoriser et avancer ceux qu'ils aiment. » En outre, il hérite des charges des anciens possesseurs en même temps que de leurs titres, et il est engagé comme eux par le traité de protection entre François I^{er} et Robert de la Mark. La question n'est pas là d'ailleurs. Les biens qu'il possède en France ne sont pas une caution suffisante, et comme sa hardiesse à conspirer vient de la sécurité que lui donne sa place, où il peut se retirer au besoin, « c'est veritablement procurer et assurer son salut et la bonne fortune des siens pour l'advenir, que de retirer de luy ce subject qui le fera chopper. » Le duc craint que le roi ne soit trahi par celui à qui il donnera la garde de Sedan; mais ne peut-il pas l'être lui-même par celui auquel il sera obligé de la confier pour venir à la cour? Avec Henri IV, nulle trahison à craindre; la garde de Sedan sera remise à un protestant; les revenus et les titres du duc lui sont garantis. Mais le roi est bien résolu à ne plus demeurer à sa discrétion. Si la ville ne lui est pas donnée de gré, il la prendra de force, et pas un protestant ne lèvera la main pour le défendre, car ils s'accordent tous à le condamner. »

C'était là le fond des arguments, que M. de Montglas devait proportionner à l'importance et aux dispositions de chaque prince. Il rappellerait particulièrement au duc de Wurtemberg sa promesse d'envoyer son fils à Paris; il prierait le landgrave d'avertir secrètement le roi des préparatifs que feraient les amis du duc de Bouillon pour le secourir. Mais le principal but de l'ambassade devait être de ramener à d'autres idées l'électeur palatin. M. de Montglas lui rappellerait que l'avenir du protestantisme n'était point, comme on le disait, engagé dans cette querelle. « Si le roi voulait le détruire, aurait-il accordé l'assemblée de Châtellerault et un nouveau brevet pour les places de sûreté? observerait-il

l'édit de Nantes? payerait-il une garnison pour défendre Genève contre le duc de Savoie? secourrait-il les Provinces-Unies et les Grisons contre l'Espagne, au lieu de s'allier avec elle, comme il en est sollicité? Le caractère inquiet et la perfidie du duc de Bouillon sont les causes du danger qu'il court. S'il a engagé l'électeur dans sa querelle, c'est pour le brouiller avec le roi, afin d'être ensuite leur médiateur indispensable. De toutes les démarches de l'électeur, celle qui a le plus chagriné et offensé le roi, c'est l'envoi de son fils à Sedan. Sa place était auprès du dauphin, comme l'indiquaient naturellement l'amitié de Henri IV et la parenté de l'électrice avec la maison de Bourbon. L'électeur est instamment prié de le retirer de cette ville.

» D'ailleurs, quel moment choisit-on pour susciter cet embarras à Henri IV? Celui où l'Espagne veut faire nommer roi des Romains l'archiduc Albert ou son parent Ferdinand. La France pourrait-elle s'y opposer, comme il a été convenu, si le siège de Sedan devient nécessaire? Elle ne pourra pas davantage secourir la Hollande; et cependant les archiducs tirent aujourd'hui un grand nombre de gens de guerre de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, et la trêve faite en Hongrie entre l'empereur, les révoltés et les Turcs va permettre à la maison d'Autriche de tourner toutes ses forces contre les Provinces-Unies.

» Néanmoins, le roi est bien décidé à marcher contre Sedan. Et ce siège, c'est la perte du duc, qui hasarde ainsi sa vie, son honneur et ses biens; car qui voudra le défendre? l'Espagne et les archiducs? il est difficile de le croire; les princes d'Allemagne? mais ils ne seront pas assez insensés pour compromettre à ce point la cause commune et rompre une alliance aussi naturelle, car la France ne peut tourner ses armes contre eux sans affaiblir la couronne française; et n'ont-ils pas eux-mêmes besoin d'être soutenus contre la maison d'Autriche?

» Que l'électeur dispose donc son beau-frère à la soumission, il lui rendra un éminent service; il obtiendra lui-même, mais seule-

ment à ce prix, d'être payé de ce qu'il a déboursé pour Henri IV. Qu'il se hâte : dès que le roi aura investi la place, le moment sera passé (1). »

Pendant que Henri IV cherchait à rassurer les Allemands, l'Espagne feignait de s'alarmer. Les ambassadeurs de Philippe III et des archiducs demandèrent leur congé. « Sa Ma^{te} leur dict qu'ils n'avoient point à prendre ombrage de ces preparatifs qui n'estoient que pour chastier ung sujet rebelle. Repliqua l'ambassadeur du roy d'Espagne que c'estoit bien fait de chastier de telles gens ; mais que Sa Ma^{te} se souveint aussy de ne supporter pas les rebelles contre les princes ses alliéz : et, au reste, puisqu'elle avançoit une armée sy près d'eulx, ne trovast point estrange qu'ils en missent une en Luxembourg ; et là dessus se passèrent quelques aigreurs. »

Il ne fallait qu'une étincelle pour rallumer la guerre entre la France et l'Espagne. On pouvait supposer aussi que le duc de Savoie profiterait de l'absence du roi pour tenter un coup sur Genève ou même sur le Dauphiné.

« Ce siege ne peult estre que long, écrivait du Plessis-Mornay à la Noue, 25 février, et jamais long siege ne feut sans... inconvéniens. Le desespoir est un mauvais conseiller, et en moindre necessité nous empruntons du juif. Qui ne sçait que par moindres trous entre souvent l'estranger en ung Estat? Et ce royaulme est-il en tel poinct, que sans besoing nous l'y devons attirer? Qui osera garantir aussy que pendant ceste longueur... du milieu de tant de mescontentemens fomentés de l'estranger, il ne s'eleve des gens çà et là, qui se saisissent de places... La personne du roy après, en laquelle humainement est enclose la vie de cest Estat, n'y court-elle pas évident hazard, en la façon qu'il a accoustumé de s'y conduire en ceste sienne valeur, qui ne vieillit point.... »

Tel était le langage des protestants modérés. On fit aussi courir à Paris une lettre dans le même sens, où Henri IV croyait reconnaître un mélange du style de du Plessis-Mornay, du duc de Bouil-

(1) *Fonds du Puy*, t. 557, fol. 133-152. — *Correspondance*, etc., p. 289.

lon et de Tilenus. Quelques pamphlets sonnaient la guerre avec audace. « Le roi veut mettre le feu dans un coin de son royaume, mais le vent soufflera si fort d'Allemagne qu'il s'étendra partout. On attend les courtisans au siège, pour les saluer de balles musquées. Le château de Sedan vaut bien l'*Ilium* des Troyens, et on y donnera au roi pour dix ans d'ébattement. » Dans le conseil même, « MM. de Sillery et de Villeroy en apprehendans l'yssee, y sembloient chercher quelque expedient, et voyans qu'en vain, s'en lavoient les mains (1). »

Sully, qui voyait ses collègues réunis contre lui, n'en était que plus rude à repousser toutes les objections. Si la Noue lui représentait la force de la place, « Je la prendrai, répondait-il, je la prendrai, fut-elle imprenable comme vous la faites. » Au roi, qui s'inquiétait des discours et des pamphlets répandus dans Paris : « Ces gens, disait-il dédaigneusement, n'ayans ny mains, ny cœurs, ny armes pour vous opposer, essayent de se garentir avec la langue. » Pourtant l'indécision chaque jour plus grande de Henri IV lui fit craindre de mettre sur lui seul tout l'odieux et toute la responsabilité de ce siège, et bientôt il cessa de le presser avec autant d'ardeur qu'auparavant. Le roi, toujours sur ses gardes, ne tarda pas à entrer en défiance. « Il me semble, lui dit-il, que je ne vous trouve plus si esveillé ny si résolu en cette affaire de Sedan?... Est-ce point à cause de la religion, et que vous apprehendiez... que j'ay dessein de faire ruiner tous les grands d'icelle les uns par les autres afin de mettre puis après plus facilement le général... à finale destruction... Ne sçavez-vous pas bien que j'ay tousjours désiré que M. de Bouillon se mist en son devoir?... chose à quoy je suis encore prest de le recevoir, et me ferez plaisir de vous en entremettre... »

Sully n'avait rien de mieux à faire que d'entrer dans ces idées.

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 480; t. X, p. 158.— *Mercurie françois*, t. I, p. 104.

« Ce qui retient M. de Bouillon, répondit-il, ... sont les grandes despenses ou un tel embarras d'affaires l'a constitué et les grandes debtes et necessitéz dont à cette occasion il se trouve accablé; et sur ce m'a-t-il semblé qu'en luy baillant moyen de sortir d'icelles, toutes autres conditions lui seront supportables. Or ne sçauriez vous faire si peu de despenses... qu'elles ne montent à huit cens mil escus, desquels en offrant deux cens mille à M. de Bouillon, ce sera tousjours en espargner six cent mille s'il les accepte; et s'il les refuse, je suis d'avis que sans plus temporiser nous marchions droict à luy, et le faisant passer par toutes les rigueurs de la guerre, vous joigniez Sedan à la couronne, et le vicomté de Turenne aussi... car de venir à une capitulation après vous avoir constitué en cette peine et en cette depense, c'est chose qui ne sçauroit vous estre honorable. »

Le roi autorisa Sully à engager une nouvelle négociation sur cette base. « Mais aussi me promettez-vous, lui dit-il, au cas qu'il n'accepte les offres que vous luy ferez faire... de me servir et marcher... avec la mesme vigueur, diligence, loyauté et dextérité desquelles vous avez ci devant usé au siège d'Amiens, en Savoye, contre le mareschal de Biron, en Angleterre, en la prise de possession de vostre gouvernement, contre le comte d'Autvergne, en l'assemblée de Chastelleraut et voyage de Limosin. » Sully lui en donna sa parole. « Or sus, touchez là, dit Henri IV en lui tendant la main, je vous en crois, me voila content, et me repose entierement sur vostre capacité et loyauté de tout ce qu'il faut faire (1). »

Au point où étaient les choses, Sully ne pouvait guère renouer lui-même avec le duc de Bouillon; mais la princesse d'Orange ne demandait pas mieux que de faire les démarches en son nom. Elle envoya à Sedan, 1^{er} mars, une lettre à laquelle Sully joignit ses conseils « comme estant celui, écrivait-il au duc, quel-

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 135.

que créance contraire que vous essayez d'en prendre, de tous vos amis et serviteurs qui desire le plus vostre bien et repos... Combien que vous n'apperceviez en toutes les propositions qui vous sont faites, aucune intervention du nom et de l'autorité du roy... je vous en donne ma foy et ma parole, voire mesme veux-je estre tenu pour lasche, perfide et homme sans honneur, si je ne fais le tout executer ponctuellement et de bonne foy... Mais si vous attendez la vive force et vous precipitez dans la violence des armes, vous en esprouverez aussi toutes les rigueurs. »

C'est à la fidélité et à l'habileté connues de du Maurier que Sully et la princesse d'Orange avaient confié cette mission délicate. Tous deux, ainsi que la duchesse de la Tremoille, le chargèrent en même temps de rédiger un mémoire pour reprendre et développer leurs raisons, et de l'écrire durement, de peur que le duc de Bouillon « ne sentît pas assez son mal. » Les *OEconomies royales* regrettent la perte de ce curieux document; mais du Maurier a pris soin de l'insérer à la suite de son journal (1).

Arrivé à Sedan, il trouva le duc « en de merveilleuses inquiétudes, et bien empesché à se resoudre. » Il lui donna ses avis sans vouloir s'opiniâtrer et lui fit remettre en partant son mémoire par M. de Teneuil. « J'ay sceu depuis par un mien intime amy, dit-il, que apres l'avoir leu, il dist en cholere, qu'il y recognoissoit mon style, et qu'il avoit eu la main plusieurs fois esbranlée pour le jetter au feu. Il n'y a doute que la medecine luy sembloit trop amere du commencement (2). »

Dans sa réponse à la princesse d'Orange et à la duchesse de la Tremoille, le duc se borna à protester que son cœur était français, et refusa en termes obscurs de faire aucune proposition. Elisabeth, qui joignit ses lettres à celles de « son cher mari, » montre naïvement à sa mère et à sa sœur sa crainte « de dévaler

(1) Ms., fol. 155. — *OEconomies royales*, t. II, p. 139. — Du Plessis-Mornay, t. I, p. 478. — Voir *Pièces justificatives*, n° 2.

(2) Ms., fol. 22.

aux abîmes. » « Hélas ! dit-elle, on ne nous veut point ouvrir les bras pour nous recevoir. Nous serons les seuls au monde à qui on les aura refusés... Redoublez vos bons offices, il y va des os de vos os, de la chair de vostre chair... On vous refuse de me voir; c'est descendre aux enfers que de se figurer cela; je suis triste jusqu'à la mort. »

La lettre du duc de Bouillon à Sully était acerbe.

« J'ay leu plusieurs fois, lui disait-il, les lettres que du Maurier m'a données... ensemble certains articles escrits de la main d'iceluy... lesquels ayant soigneusement examinés..... et consultéz avec de mes amis (desquels l'on ne me trouvera pas si desnudé qu'on essaye de le persuader au roy) et puis avec ma propre conscience, j'ay reconnu que ce ne sont que les suites des essais que l'on a souvent faits pour me faire endommager une innocence si entiere que la mienne.....

Je remarque... que l'on parle de me faire reposséder les bonnes grâces du roy en me faisant en mesme temps commettre des actions qui m'en rendroient du tout indigne. L'on me propose d'estre aimé de luy comme un homme de bien auquel il se fie, mais cela par un escrit particulier qui ne sera veu que de peu de gens, en mesme temps que par des actes et actions publiques il me tesmoignera une defiance extrême. Or, comment seroit-il possible qu'il me voulust faire rentrer ès charges dont il m'a honoré... s'il ne peut prendre assurance de ma fidelité pour la garde d'une si foible place, qu'il y en a qui lui respondent de la prendre en un mois sans la perte d'un seul homme..... »

Il déclarait en finissant qu'il était prêt à tout, sauf à rendre Sedan (4 mars). Ses amis lui avaient fait proposer ou de vendre sa ville, ou d'y accepter la Nove comme gouverneur; il leur répondait par du Maurier qu'il ne vendrait Sedan qu'avec tous ses domaines de France, et qu'il n'y souffrirait de gouverneur qu'à condition d'y demeurer toujours le plus fort.

Les négociations épuisées, il ne restait plus qu'à recourir à la force. Sully, qui avait déjà visité la place et qui s'en était procuré un plan, répondait à Henri IV de loger les troupes à deux cents pas des murs et d'y entrer huit jours après avoir mis ses canons en batterie. Dans un dernier conseil assez troublé et « où chacun

voulloit deriver l'envie sur autrui, » le siège fut résolu. Le roi assemble le parlement, lui exposa ses griefs contre le duc de Bouillon, puis étendant les bras : « Je pars, dit-il, pour le recevoir en grâce s'il s'en rend digne. » Il quitta en effet Paris le 15 mars avec un corps de cavalerie et quelques compagnies du régiment des gardes (1). Le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, devait lui amener là noblesse de la province. Sully marchait de son côté avec cinquante pièces de canon. Henri IV avait promis d'avance aux députés des Eglises de ne rien changer à l'état de la place s'il la prenait de force, et le grand maître écrivait à son lieutenant général en Poitou, M. de Parabère, une lettre fort digne pour se justifier aux yeux de tout le parti de tirer l'épée contre un protestant.

Dix-sept compagnies de cavalerie et quelques régiments de guerre à pied se tenaient en observation à Luxembourg. Quant à Sedan, le duc se vantait d'y faire entrer quatre mille hommes en frappant la terre du pied ; mais son espoir se bornait à trois ou quatre cents aventuriers suisses et à cinq ou six cents Gascons levés à Limeuil et embarqués à Bordeaux. Les villageois des environs vendaient leurs bestiaux, mettaient les femmes dans les lieux fortifiés et s'apprétaient à se réfugier dans la place. Le duc était parti pour l'Allemagne, d'où il ramena bientôt avec lui le comte de Solms, frère du grand maître de l'électeur palatin, jeune homme sans expérience, mais à qui il confia sous ses ordres la garde du château, pour montrer que son beau-frère ne désertait pas sa cause (2).

La marche du roi n'avait pas suspendu les négociations. Quatre jours après son départ, 19 mars, du Maurier se rendit à Sedan après une conférence secrète avec le garde des sceaux, resté à Paris pour expédier les affaires. Il en avait reçu l'assu-

(1) L'Estoile, t. III, p. 523.

(2) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 480 ; t. X, p. 163.—De Thou, t. XIV, p. 547.
— L'Estoile, t. III, p. 523.

rance « que l'on se contenteroit de reprendre la place en protection : » c'est ce que le duc avait proposé lui-même par la Noue.

Il était difficile que le gouvernement du roi poussât moins loin de justes exigences ; mais le duc, croyant s'apercevoir que l'on avait besoin d'en finir avec lui, s'obstina malgré ses amis qui lui conseillaient de ne demander « que des choses raisonnables. » C'est à grand'peine que du Maurier parvint à lui extorquer, comme il dit, les conditions suivantes, qu'il porta au roi à Reims, 21 mars (1) :

« Le duc de Bouillon servira le roi de sa personne et de son état souverain contre tous, sauf ceux de la religion. — Il prie le roi de l'honorer de sa protection. — Selon le gré du roi, cette protection cessera à la mort du duc et du roi, ou engagera leurs descendants. — Le gouverneur et la garnison de Sedan prêteront au roi le même serment qu'au duc. — Les sujets du duc promettront de l'abandonner s'il n'observe pas les conditions de la protection. — Le roi et ses successeurs pourront entrer dans la ville et le château de Sedan quand et avec qui ils voudront. — Quand le roi enverra des troupes à Sedan pour y passer ou y séjourner, elles seront reçues sur un ordre exprès, signé de la main du roi, et sur une garantie qu'elles ne feront rien contre la souveraineté. — Le duc prie le roi de lui continuer sa pension de 40,000 livres. — Si le traité de protection doit engager le fils du duc, le roi est prié de lui accorder une pension, « comme en pareil cas ses predecesseurs ont fait, afin que par la faveur de ce bienfait, il soit dès ses jeunes ans obligé d'estre François d'affection comme son pere l'est de naissance et le veut tousjours estre de bon cœur. » — Si la guerre éclate à la frontière, comme son premier effet serait de ruiner le revenu de la souveraineté de Sedan, le roi accordera au duc un revenu en terres de douze mille écus par an. — Le roi entretiendra pour la défense de Sedan les cent hommes d'armes dont

(1) Ms., fol. 22. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 164.

le duc a la charge comme maréchal de France. — Les lettres de grâce du duc seront expédiées et vérifiées au parlement. — On y joindra le pardon de ceux qui ont été poursuivis à son occasion. — Les maisons du duc lui seront rendues dans l'état où elles ont été livrées. — Le roi confirmera de nouveau et fera vérifier à la chambre des comptes les anciens privilèges de la souveraineté de Sedan. Il accordera la même faveur à la vicomté de Turenne. — Le roi rétablira le duc dans ses états et honneurs et lui fera payer les arrérages de ses traitements depuis sa disgrâce, pour qu'il contente ses créanciers qui, depuis plus de trois ans, tiennent tout son bien saisi. — Le roi sera prié de payer les dépenses que le duc a faites récemment pour sa sûreté, et qui dépassent 90,000 écus. — Le duc pourra servir de sa personne et de sa place l'électeur palatin et sa maison. — Pour l'exécution de ces divers articles, le duc fera tout ce qui lui sera prescrit, certain qu'on ne l'obligera à rien de honteux. — Ces articles seront tenus secrets, si le roi le désire. — Quand ils auront été accordés, « s'il plaist à Sa Ma^{te} entrer dans Sedan, le duc le recevra à très grand honneur et bonheur. Mesmes si pour se contenter davantage et sa dignité elle y veut mettre un homme pour commander quelque temps limité, Sa Ma^{te} aura le pouvoir de le faire, et le duc la volonté de le consentir. » — Quant à la résidence du duc à la cour, le roi est prié de lui laisser en cela pleine liberté. Il le suivra et le servira d'autant plus franchement « que moins il paroitra que ce soit par pene imposée et par stipulation qui l'y oblige autre que la naturelle (1). »

C'est un sujet qui parlait ainsi. Du reste, en prenant ses sûretés contre son maître, le duc de Bouillon protestait qu'il ne se défiait pas de lui, mais que M. de Rosny était son ennemi le plus cruel, et qu'il craignait l'influence de ses conseils sur l'esprit du roi. « Il a fait, disait-il, la prise de Sedan si facile, que c'est ce qui a embarqué Sa Ma^{te}. »

(1) Ms., fol. 161. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 165.

Henri IV ne manqua pas à ce propos de louer la fidélité de Sully. Il était d'ailleurs blessé par le premier article du traité, qui le supposait capable de violer ses édits, et n'était pas disposé à se contenter pour toute caution de la parole d'un homme si souvent convaincu d'y avoir manqué. Après s'être fait donner une copie du projet, il renvoya du Maurier vers la princesse d'Orange et la duchesse de la Tremoille, et le chargea d'informer du Plessis-Mornay de l'état de la négociation.

Le duc de Bouillon avait déclaré qu'il abattrait les armes de France placées sur la porte de son château, dès qu'on aurait publié sa citation devant le parlement. Le roi n'en fit pas moins écrire par Villeroy au garde des sceaux, 22 mars, de presser le procès; et il manda à Sully, 24 mars, de faire diligence. « Il est enragé, écrivait-il, et fait plus de rodомontades que jamais... Hâtez-vous afin que nous le serrions de près et empeschions personne d'y entrer. »

La saison était mauvaise pour commencer un siège. Les pluies de mars détrempaient ces routes crayeuses et gênaient les mouvements des soldats et le transport du matériel. Le roi prit pourtant son parti. « Je ne feray rien mal à propos, écrivait-il à Sully, 26 mars, et ne perdray une seule heure de temps. Je m'en vais faire mes Pasques et me recommander à Dieu. » Puis il partit le lendemain, pendant que les lourds canons du grand maître roulaient lentement vers la ville. La vue des soldats avait rendu à Henri IV toute sa vivacité et sa bonne humeur. A peine arrivé à Donchery, à une lieue de Sedan (29 mars), il alla de loin reconnaître la place, et se réjouit en la trouvant moins forte qu'on ne l'avait faite.

Le duc de Bouillon avait toujours pensé qu'on voulait plutôt l'effrayer que le réduire; Marie de Médicis elle-même, qui le protégeait en secret, accompagnait Henri IV pour obtenir des conditions plus douces. Mais, cette fois, il était poussé dans ses derniers retranchements; les soldats se rassemblaient, Sully ar-

rivait, l'Allemagne restait immobile; il fallait céder. Le 28, il fit prier le roi par un de ses amis, M. de Nettancourt, de lui envoyer Villeroy, et parut aussitôt se rétracter, disant qu'il ne l'avait pas demandé, mais qu'il consentait à le voir; dernier subterfuge d'un orgueil aux abois. Henri IV n'ordonna pas moins à son ministre d'aller le trouver à Torcy, sur la frontière de France, 30 mars. Les conférences continuèrent le lendemain au château de Sedan. Malgré l'irrésolution et la défiance du duc, Villeroy lui fit sans doute comprendre la nécessité d'en finir avant l'arrivée de Sully. Ce laborieux traité fut enfin signé (2 avril) (1).

Le duc s'engageait pour lui et ses enfants à servir le roi et ses successeurs « bien et loïalement, envers tous et contre tous, sans nul excepter ny réserver, tant de sa personne que de tout son pouvoir; » à recevoir dans la ville et château de Sedan et les autres places de sa souveraineté le roi et ses successeurs, et ceux qu'il désignera par lettres patentes signées du grand sceau, « toutesfois et quantes que besoin sera pour nos affaires et service, sans aucune longueur ny difficulté, et sans aussy que les dites forces estant entrées et reçues ès dites places puissent attenter ou entreprendre aucune chose au préjudice de la souveraineté et propriété de nostre dict cousin; » enfin, à jurer sur les saints Évangiles de Dieu l'accomplissement de ses promesses.

En retour, le roi promettait de le protéger et de le défendre, lui et ses successeurs; lui accordait une pension de dix mille livres, et de deux mille à son fils aîné; assurait pour la garde des châteaux et places de la souveraineté le paiement de cinquante chevaux, la solde du lieutenant et du guidon, ainsi qu'un traitement de douze cents livres au capitaine de Sedan, à la charge de prêter quatre fois l'an serment de fidélité au roi. — Si le duc a plusieurs enfants, « aucun d'iceux n'entrera ès dites villes et

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 143, 146. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 165. — De Thou, t. XIV, p. 548. — *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XIV, p. 277.

chasteaux de Sedan s'il n'est à nostre service et ne nous a presté le serment que dessus (1). »

Pendant ce temps, Sully, qui « y alloit bon jeu bon argent, » arrivait avec « les équipages les plus lestes et les plus authentiques qu'il se peut dire. » Il fut prévenu trop tard, par l'adresse de Villeroy, qui voulait lui enlever tout l'honneur du traité : c'est du moins le récit des *OEconomies royales*. Il se rencontra avec le garde des sceaux à la Cassine, château du duc de Nevers, où Henri IV venait de se rendre, et où, depuis que tout était fini, princes et seigneurs arrivaient « à tas. » « Soyez le bien venu, lui dit le roi en le voyant mécontent et boudeur, j'ay eu soin de vostre soupper et de vostre coucher, vous serez bien accommodé. » Et se penchant à son oreille : « Devinez pourquoy je me suis tant hasté : c'est parce que je sçay qu'estant arrivé vous eussiez voulu tout reconnoistre, et vous fourrer à tous perils, et je craignois qu'il ne vous arrivast quelque accident; car j'aymerois mieux que Sedan ne fust jamais pris, ayant bien affaire de vous en autre chose de bien plus grande consequence. »

Henri IV voulut que tout le monde eût part à l'heureuse nouvelle. Sa lettre à du Plessis-Mornay, 2 avril, est officielle et froide; mais on voit éclater une joie maligne dans son billet à la princesse d'Orange : « Ma cousine, je diray comme fit César, *Veni, vidi*, ou comme la chanson; Trois jours durerent mes amours, et se finirent en trois jours, tant j'estois amoureux de Sedan. Cependant vous pouvez maintenant dire si je suis veritable ou non, ou si je sçavois mieux l'estat de ceste place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans. » — « La marchandise est un peu chère, écrivait-il plus sérieusement au duc de la Force, mais elle est bonne..... Il n'avoit dans la place que trois à quatre cents soldats estrangers, tant lausquenets, suisses ou autres; ce sont là des secours des princes d'Allemagne.

(1) Dumont, *Corps diplomatique du droit des gens*, t. V, IIe partie, p. 64.

J'espère que ce voyage ne m'aura pas peu servi, quand ce ne seroit que pour apprendre à ceux de mes sujets qui voudroient faire les mauvais que je sçais me faire obéir. » 5 avril.

Le duc de Bouillon ne devait livrer Sedan qu'après avoir reçu son abolition. Le 2 avril, le roi envoya au parlement des lettres de grâce, avec ordre de les publier, de les enregistrer, et de les faire parvenir sur-le-champ. Le lendemain Sillery joignit ses recommandations aux ordres du roi. Le parlement, dans lequel le duc avait d'ailleurs des amis, obéit aussitôt.

Le 6 avril, le duc vint trouver le roi dans son lit, à Donchery, et fit sa soumission à genoux. Le soir, Henri IV entra dans Sedan avec la reine. Harangué aux portes par les syndics et les échevins, il parcourut ensuite la ville au bruit des canons, à la lueur des feux de joie, aux cris de vive le roi! vive la reine! vive M. le dauphin! « Voyez comme ce peuple m'aime, disait-il; je sais très-bien que ce peuple m'aime. » — « Ils ont tant crié toute la nuit, écrivait-il gaîment à la reine Marguerite, qu'ils m'en ont empesché de dormir; et tant faict boire mes gens que je crois que je les menerai ivres jusques à Paris. »

Le lendemain, le roi parcourut les remparts avec Sully et le duc de Bouillon, qui se faisaient « assez maigre mine. » Sully se plut à remarquer, en grondant, les défauts des fortifications, et surtout le mauvais état de l'artillerie. C'était prendre sa revanche du traité conclu sans lui (1).

Après avoir passé trois jours au château, dont il laissa la garde à cinquante hommes sous les ordres de M. de Nettancourt, le roi repartit pour Paris. Avant de le rejoindre, le duc voulut régler avec du Maurier ses affaires personnelles. « Arrivant à Sedan, dit celui-ci, je fus estonné de ne trouver porte à la ville ny au chasteau ou la craye n'eust frappé par main du marechal des logis de

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 147. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 425. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 167. — L'Estoile, t. III, p. 525. — *Mercurie françois*, t. I, p. 405.

Sa Maté, dont je n'euz peu d'estonnement, veu les recentes protestations accompagnées d'estranges sermens de n'en venir jamais là. Mais telles resolutions se prennent quelquefois contre tout discours. » Le duc voulut que son secrétaire l'accompagnât. « Au travers de l'apparence de repos d'esprit qu'il tesmoignoit exterieurement, je recognoissois en luy beaucoup de perplexité, soit pour laisser sa place en garde d'autre que de soy mesme, soit pour se veoir rapproché du roy et de la cour apres avoir ployé d'une facon bien contraire aux protestations qu'il avoit toujours faictes de ne vouloir sortir de cet affaire que par une déclaration d'innocence. »

Arrivé à St-Thierry, près de Reims, il envoya du Maurier en avant, à Villers-Cotterets. « J'asseurai le roy, dit celui-ci, avoir recognen que M. de Buillon le venoit trouver résolu de dépendre uniquement de ses volontéz le reste de sa vie. Sa Maté me dit qu'il seroit le bien venu avec ce dessein, et me commanda de lui retourner au devant, ce que je feis, pour lui reporter cette asseurance de sa part (1). »

La rentrée de Henri IV dans sa capitale, 28 avril, fut une sorte de triomphe. Salué au passage par tous les canons de la Bastille, il entra par la porte St-Antoine, où le prévôt des marchands, Miron, et le corps des échevins l'attendaient pour le complimenter. Les rues, les fenêtres et les boutiques jusqu'au Louvre étaient pleines de monde. De tous côtés retentissaient les cris de vive le roi ! Henri IV était précédé de plus de huit cents seigneurs en habits de fête, au milieu desquels tous les yeux cherchaient le duc de Bouillon « qui estoit vestu tout simplement d'un habillement tanné, monté sur un simple cheval sans aucune parade, et portoit un visage fort triste (2). »

Cette joie du peuple, à Sedan comme à Paris, était sincère.

(1) Ms., fol. 23.

(2) L'Estoile, t. III, p. 528. — *Mém. de Bassompierre*, t. XIX, éd. Petitot, p. 355-358.

Malherbe, qui l'année précédente priait Dieu dans ses *Stances* de bénir l'expédition du roi en Limousin, traduit cette fois encore dans une ode le sentiment de tous les honnêtes gens (1). Pourtant, comme toute mesure politique, celle-ci eut quelques détracteurs, et Fontenay-Mareuil la met au nombre des principales fautes de Henri IV. « Il se laissa gagner, dit-il, par les ennemis de M. de Sully... craignant sa trop grande elevation sy ce voyage qu'il avoit opiniastrement conseillé, succedoit bien, et si M. de Bouillon qu'on pouvoit quasi seul lui opposer, perdoit tout credit..... Je n'ay veu personne qui ait penetré comment cela se peust faire, car il n'estoit pas aisé de surprendre un homme aussy avisé que luy, et les cabales de cour n'avoient guere de pouvoir de son temps. On ne croit pas que ce fust de peur d'es-mouvoir ses voisins et leur donner jalousie; aucun d'eux ne branloit... Ce n'estoit pas aussy la crainte de le ruiner après luy avoir fait tant de bien... La chose s'estant passée comme j'ay dit, il faut bien croire que Dieu l'aist voulu ainsy, l'aveuglant comme il a fait beaucoup d'autres, pour l'empescher de profiter d'une sy belle occasion pour des causes qui nous sont inconnues; sy ce n'est qu'on veuille dire qu'il la gardoit pour un temps ou elle seroit remise entre les mains des catholiques et non pas des huguenots, comme elle eust peut estre esté en celuy là (2). »

Sans raffiner à ce point, il est assez croyable que Henri IV voulait conserver l'alliance des princes d'Allemagne, ôter tout prétexte de troubles en France, et, si l'on veut, tenir en respect Sully par un retour vers le duc de Bouillon, selon sa coutume d'employer des hommes d'humeur différente et même ennemis, pour n'être jamais dominé et se faire mieux servir. Selon son usage aussi, il n'abusa pas de la victoire. Il renvoya au duc de Bouillon une requête des jésuites, qui s'étaient hâtés de lui deman-

(1) *Poésies de Malherbe, rangées par ordre chronologique*, Genève, 1777, p. 59, 74. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 171. — Ms., fol. 96.

(2) *Mém. de Fontenay-Mareuil*, t. L, éd. Petitot, p. 97.

der la permission d'élever un collège à Sedan. Le 22 janvier 1608, il lui remit sa place qu'il pouvait garder pendant quatre ans (1).

Depuis la soumission de Sedan jusqu'à la fin du règne de Henri IV, on entend à peine parler du duc de Bouillon. Il gardait une profonde rancune à M. de Roissy, à Sully surtout, mais il savait la dissimuler. C'est à cette époque qu'il commença ses mémoires, pleins de remarques fines sur les mœurs et la pratique des partis; sorte de confession d'un ambitieux entre deux intrigues. Le but de ses conseils à son fils, c'est de l'aider à faire dans le monde la meilleure fortune possible; il l'engage pourtant à se tenir avec son roi, à se souvenir que les rois nous sont donnés de Dieu. « Il ne se trouve rien de seur en tels partis, dit-il des révoltes contre le souverain, et s'il arrive par hasard que quelqu'un fasse fortune, ce sont gens de peu qui n'ont rien à perdre, et ceux de maison qui ont du bien et de la qualité naturelle n'y peuvent rien gagner. » Il aurait été piquant de l'entendre raconter le siège de Sedan. Mais la mort de Henri IV, qui l'a empêché de terminer son livre, lui a fait jeter au vent ses principes d'emprunt, et son fils a, comme on sait, moins suivi ses conseils que ses exemples (2).

(1) L'Estoile, t. III, p. 528. — *OEconomies royales*, t. II, p. 209.

(2) *Mém.* du duc de Bouillon, éd. Petitot, t. XXV, p. 91.

CHAPITRE VII.

Du Maurier quitte le service du duc de Bouillon. — Il est nommé correspondant de l'ambassadeur de Hollande, puis contrôleur général. — Son discours sur Rosny en 1599. — Caractère du surintendant, son entrée aux finances, ses premiers actes. — Du Maurier fait l'éloge de Sully en 1608; observations à ce sujet. — Mort de Henri IV. — Du Maurier entraîné un moment dans la disgrâce de Sully. — Il est nommé ambassadeur en Hollande.

Au milieu de la joie qui éclata à Sedan après la soumission du duc de Bouillon, du Maurier songeait « à reprendre avec son honneur la possession de sa liberté. » Il annonça sa résolution à son maître, qui lui en demanda avec dépit les motifs.

« Ma response fut que je ne l'estois pas allé trouver pour luy en dire aucune cause qui lui peust déplaire... A quoy m'ayant repliqué qu'il la desiroit sçavoir, et qu'il ne s'en deplairoit point, je luy dis.... qu'après l'avoir servy si longues années et principalement en ce dernier acte, aussy fidèlement et affectionnément que s'il eust esté question du salut de mon ame, il m'avoit esté bien dur d'apprendre et recognoistre trop visiblement qu'il fust entré en defiance de moy. Qu'estant né franc et loyal et n'ayant jamais extravagué du chemin de fidelité, il m'estoit insupportable que celui qui en devoit estre le meilleur juge en voulust croire autrement.... Pour ne demeurer court et ne justifier luy mesmes ma plainte, il me dist qu'il avoit en sujet d'entrer en defiance, mais qu'il me devoit suffire qu'il n'en avoit plus. Je luy repliquay que s'il en avoit, elle avoit esté prise par luy, mais non donnée par moy, qui persistois à le requérir de l'octroy de ma supplication. Sur quoy il me respondit qu'il ne me vouloit point retenir par force Si tous ces propos se peuvent passer avec aigreur de part et d'autre, il est aisé à juger. Pour moy j'estois bien asseuré que j'avois bonne cause et luy n'eust jamais avoué l'avoir mauvaise. Car les maistres, et luy principalement entre tous ceux que j'ay jamais cogneuz ne veulent pas recognoistre avoir tort. »

Le duc de Bouillon quitta Sedan le lendemain pour se rendre à Paris, et c'est là que, quelque temps après, du Maurier parvint enfin à obtenir son congé.

« Il me dist qu'il estoit marry de la resolution que j'avois prise de me retirer d'avec luy. Ma response fut que les soupçons qu'il m'avoit plusieurs fois temoigné m'avoient mis si bas qu'il m'estoit impossible de pouvoir revoler; il me repliqua qu'il souhaitoit que ceste separation me donnast des ailes pour m'élever où mon merite m'appeloit; à quoy je reparty que je n'avois jamais presumé avoir aucun merite, mais beaucoup de malheur. Nonobstant lequel je serois tousjours son serviteur et que s'il avoit besoin de quelque esclarcissement en ses affaires, je serois prest à toute heure de le luy donner, et que je ne m'en fuïrois pas à Romme, comme un nommé Reboul qui l'avoit servy, de peur de luy rendre raison de la charge qu'il m'avoit donnée. Il me respondit qu'il croyoit que j'avois la conscience trop bonne. Et moy à luy que c'estoit ce qui me restoit de ma mauvaise fortune. Ainsy donq je repris la possession de ma liberté. » Juin 1606.

Il se retira alors dans sa maison du Maurier, et il y vivait depuis un an « sans esperance et presque sans aucun desir de rentrer en aucune sorte de travail, » lorsque M. de Buzanval, ambassadeur de France en Hollande, le proposa pour être son correspondant. Cette place consistait à faire ordonnancer et expédier à la Haye le subside annuel fourni aux Provinces-Unies (1,950,000 livres en 1607).

« Le roy, dit-il, estant un jour allé veoir la rue Daufine que lors on bastissoit, et m'y estant fortuitement trouvé, Sa Maté m'appela et me dist l'employ qu'elle me vouloit donner audit maniement. Ma response fust que je la remerciois très humblement, que je n'avois d'autre desir que de finir ma vie en la servant, et qu'il me suffiroit, s'il lui plaisoit, me donner à manger du pain de ses chiens, mais que je n'estois guere bien versé à manier de l'argent. Il me feist l'honneur de me dire qu'il m'en donneroit de meilleur et qu'il failloit qu'un serviteur sut tout faire (1). »

(1) Ms., fol. 23 et suiv.

Un mois après, Buzanval obtint son rappel en France. Mais « depuis long temps la mort frappait à sa porte; » il mourut presque subitement au moment où il allait partir, « s'enterrant, écrivait du Plessis-Mornay (28 septembre), sur le rempart que son industrie et sa valeur avaient si long temps défendu (1). » Du Maurier savait déjà qu'il ne trouverait pas la même bienveillance auprès de son successeur, Elie de la Place, sieur de Russy, jadis au service du duc de Bouillon, et qui faisait les fonctions d'ambassadeur depuis le mois de mai 1607. M. de Russy, qui paraît avoir été d'un caractère difficile, avait songé à un autre pour cette place de correspondant, et réclamait contre la nomination de du Maurier. Villeroy maintint le protégé de Buzanval « comme personne, écrivait-il, 5 août 1607, que Sa Ma^{té} estime capable d'une plus importante vacation et charge et dont elle se confie beaucoup (2). »

M. de Russy se soulagea au moins par des plaintes amères. Il reprochait à du Maurier de n'avoir pas attendu son agrément avant d'accepter son emploi, d'avoir aspiré à remplacer Buzanval, enfin de n'avoir été nommé que pour servir d'instrument à quelque intrigue cachée. Du Maurier répondait qu'il ne dépendait que du roi seul, qu'il désirait et espérait une fonction plus relevée, mais sans empiéter pour cela sur le bien des autres; et quant aux intrigues, qu'il n'était pas si hébété que de servir de jouet sans s'en apercevoir. « Je suis de ceux, disait-il, qui ne peuvent souffrir d'estre gourmandés, et espere en Dieu que je n'en donneray jamais sujet au roy ny à mesdits seigneurs qui seuls ont ce pouvoir là, » 24 septembre, 26 novembre 1607. Il écrivait en même temps à Villeroy pour le prier de faire cesser ces récriminations inconvenantes (5).

(1) Du Plessis-Mornay, t. X, p. 211.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 51. — *Négociations* du président Jeannin, éd. Petitot, t. II, p. 267.

(3) Ms., fol. 98-103. — Cf., *Négociations*, etc., t. II, p. 362.

Du reste, il y avait déjà un mois que du Maurier joignait à ses fonctions modestes et pourtant si contestées une charge d'une tout autre importance dans l'administration du duc de Sully.

Depuis 1596, Sully, alors marquis de Rosny, faisait partie du conseil des finances. A la mort du surintendant d'O, 1594, du Plessis-Mornay, surintendant du domaine de Navarre, à qui le roi songea un instant pour le remplacer, lui avait conseillé de partager cette charge entre deux ou trois personnes honnêtes, de condition assez basse pour pouvoir être congédiées au besoin. Henri IV la donna à sept grands seigneurs, créanciers de l'État pour la plupart, et qui l'avaient demandée pour se payer par leurs mains (1). La coupable inertie de Henri III, le désordre des premières années du règne nouveau, avaient autorisé un grand laisser-aller en matière d'argent ; les règles de la comptabilité, la probité stricte, s'étaient relâchées comme le reste. Pourtant, sans se porter caution pour les financiers de cette époque, sur lesquels l'histoire semble avoir passé condamnation, il est juste de se tenir en garde contre les duretés des *OEconomies royales*. Ainsi, M. d'Incarville, contrôleur général et membre adjoint du conseil, que Sully accuse d'avoir voulu détourner quatre-vingt-dix mille écus, jouissait dans son temps d'une fort belle réputation. L'absence de direction et d'unité dans un service qui demande à être plus surveillé qu'aucun autre explique en partie le désordre qui y régnait. En 1595, Harlay de Sancy avait été nommé surintendant ; mais cet homme, plus ardent qu'appliqué, entamait tout sans terminer rien, et n'était pas de force, malgré la vivacité de son esprit, à mener de front le plaisir et les affaires (2).

(1) Les *OEconomies royales* en citent neuf, sans compter huit intendants, t. II, p. 96. — Le duc de Nevers, président du conseil, mourut en 1595.

(2) *OEcon. roy.*, t. I, p. 224, 228, 231, 233. — *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay*, Leyde, 1647, p. 220. — De Thou, t. XII, p. 304. — Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 277; t. I, p. 283. — *Remarques sur les mémoires de Sully*, par Marbault, t. II, p. 31. — *Mém. de Groulard*, t. XLIX, p. 385.

Ce fut une sorte de coup d'État financier que la venue de Rosny, économe, probe, dur, au milieu de ces voluptueux qui prenaient aisément leur parti de la misère du peuple et du dénuement du roi. Il semblait né pour la fâcheuse mais importante besogne qu'il entreprit. Du Plessis-Mornay, en l'acceptant, y aurait porté son caractère irrésolu, sa crainte de faire des mécontents, les inconvénients de sa nature délicate, facile à froisser, un peu triste, plus faite pour la méditation religieuse et les livres que pour les hommes. Rosny, moins occupé de son Dieu que de sa fortune, allait droit et hardiment au but, presque aussi insensible aux prières qu'aux menaces, peu soucieux des résistances, esprit plus ouvert qu'élevé, plein de ressources de détail, homme d'action et de gouvernement en un mot, et qui, ayant trouvé sa voie, brûlait de la parcourir jusqu'au bout.

De tels hommes se font vite une place. Rosny, à peine entré aux finances, envahit toutes les affaires. Ses collègues se réunirent contre ce nouveau venu, dans lequel ils sentaient d'instinct un supérieur dont l'activité effrayante accusait leur paresse, et qui les surveillait comme des coupables. Mais les plus fins sentirent bientôt qu'attaquer Rosny, c'était se heurter au roi lui-même, et qu'il valait mieux céder. Sancy ne se rendit pas si vite. « Il sera bien difficile, disaient les courtisans, que ces deux esprits durent long temps en mesme charge sans que l'un bouleverse l'autre. » Mais entre le prodigue et l'économe, entre l'esprit opiniâtre et l'esprit léger, le choix du roi n'était pas douteux. La conversion récente et les services passés de Sancy ne purent le sauver d'une disgrâce. Il ne voulut pas demeurer le second dans le conseil, où il avait tenu le premier rang, et saisit le prétexte du siège de Rouen pour se retirer (1). Au mois d'avril 1598, Rosny fut fait surintendant à sa place, et l'année sui-

(1) « M. de Rhosny est au dessus du vent. M. de Sancy s'en va loin derrière, et commence à se degouter des finances. » 22 octobre 1597. — Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 348.

vante, la mort de trois des membres les plus influents de l'ancien conseil, le chancelier de Chiverny, Schomberg et d'Incarville, l'y rendit tout à fait maître (1).

Le nouveau surintendant commença par faire une rude guerre aux abus qui encombraient son administration. Pour ne parler que d'un seul, depuis cent ans le domaine était grevé d'assignations qui avaient fait passer presque tout le revenu de l'État aux mains des grands ; il en supprima le plus qu'il put, sans s'inquiéter beaucoup de la valeur des titres. Quelques-uns pourtant étaient légitimes ; ainsi les assignations de du Plessis-Mornay n'étaient que le remboursement des avances qu'il avait faites au roi de Navarre (2).

Les clameurs furent d'autant plus vives contre Rosny qu'il n'avait pas l'art d'éconduire les solliciteurs avec grâce, ni même avec politesse. Harcelé de tous côtés, mal soutenu d'abord par le roi, qui n'était pas fâché, en profitant de ses rudesses, d'en esquiver la responsabilité, il était souvent brusque, impatient, colère. Ses premiers expédients ressemblaient fort à des avanies à la turque, et il en avait recueilli le nom de *Rustan Bassa*. On le voyait casser les comptables récalcitrants ou peu fidèles, aller lui-même faire rendre gorge aux fermiers, suivre, entouré de receveurs généraux, les charrettes d'argent comme un butin ramassé en pays ennemi ; et selon le mot d'un contemporain, peu bienveillant, il est vrai, ses actes et ses yeux faisaient peur (3).

Parmi les nobles qu'atteignaient ces réformes, bien peu imitèrent la résignation de du Plessis-Mornay (4). Pour ne citer

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 232, 244, 250, 310. — Marbault, p. 21, 35, 37.

(2) *OEconom. roy.*, t. I, p. 294 ; t. II, p. 100.

(3) *OEcon. roy.*, t. I, p. 228. — Marbault, p. 13, 29.

(4) « Au bout de vingt-cinq ans, et quels ans pour la pluspart ! je me retire sans acquisition, sans bastiment, sans office ni benefice..... Desespoir à qui n'auroit servi qu'aux hommes, mais j'ai servi à Dieu, et son loyer ne manque

qu'un fait, Rosny faillit tirer l'épée en plein conseil contre le duc d'Épernon, irrité autant que surpris qu'un homme de sa qualité eût été mis sous le droit commun (1). Haï des grands, il n'avait pas encore eu le temps de se faire aimer ou estimer des petits. Il n'était avoué par aucun des deux grands partis religieux : suspect aux catholiques à cause de sa religion, indifférent aux huguenots à cause de sa tiédeur (2). Il n'en fallait pas tant pour faire pleuvoir sur lui les mille flèches des pamphlets. Au milieu de ce concert d'injures, du Maurier voulut dire son mot pour consoler du Plessis-Mornay du peu d'égards du ministre et pour rendre un hommage direct à la mémoire de son ami, M. d'Incarville, qu'il venait de perdre. Il composa, 1599, un discours destiné à quelques amis ; mais il n'y mit ni l'acharnement des pamphlétaires, ni le fiel de son beau-frère Marbault, esprit fin et sec, honnête, mais trop passionné. Il s'exprima comme un homme de bonne compagnie et qui avait déjà eu l'honneur d'approcher le surintendant plusieurs fois.

« C'est une expérience ordinaire, disait-il, que la grande autorité et les honneurs offusquent les esprits des hommes la claire intelligence des choses, voire souvent la vraie connoissance d'eux mesmes, et une pratique bien rare de veoir ces mesmes hommes resister à leur impetuositèz naturelles, comme à des vents contraires, et rabatre par prudence ceste legere partie de l'ame qui ne s'esleve que trop aisément en eux... Tous les plus grands hommes qui furent jamais l'ont resenty en eux, et quelquefois l'ont assés librement confessé... A celui qui jugea par la physionomie de Socrate les vicieuses inclinations de son ame, il fut librement avoué par Socrate mesmes qu'il avoit raison et qu'elles luy fussent passées en habitude, s'il n'eust corrigé par la vertu les defauts de son naturel... »

point. » Lettre à Loménie. — Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 371, 388 ; t. I, p. 358.

(1) *OEcon. roy.*, t. I, p. 298. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 396. — La querelle est fort bien contée par du Maurier. — Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 172.

(2) Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 451, 463. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 502.

Après s'être mis ainsi sous la protection de ces souvenirs, du Maurier ajoutait :

« J'entreprendray avec plus de hardiesse de faire comparoistre ma liberté devant vous parlant le langage de la verité... affin que vous ne soyés pas seulement considéré pour heureux, mais admiré pour vertueux. Car parmi tant d'imprécations que plusieurs vous font transportéz de leurs interets particuliers, je fay profession avec une antienne religieuse de benir et non de maudire, souhaittant d'affection que de vos commencemens si beaux, l'arriere saison soit encor plus belle.

» Or chacun sçait qu'après les heureux succès desquels il a pleu à Dieu couronner les travaux du roy pour ramener la France en elle mesme, en ayant rassemblé les bris comme d'un naufrage, duquel elle s'est presque sauvée toute nue, la plus visible marque de la sagesse de Sa Maté s'est faict veoir en l'élection qu'elle a voulu faire de personnes capables pour rejoindre les entrouvertures par où le navire avait faict eau et qui par bon mesnage et frugalité y refeissent amas d'autant de commoditéz qu'il en avoit fallu jecter du vaisseau pour sauver le pilote, les matelotz et ceux qui navigeoient sous leur conduite... Il ne pouvoit rien de meilleur ny de plus grand que d'establiir un bon ordre en la conduite de ses affaires, nommément au maniemment de ses finances, n'en donnant pas la charge à ceux dont l'avarice l'eust plus avidement brigüée, mais à vous dont la fidelité l'avoit tres dignement meritée. Les grands temoignages d'œconomie que vous avéz rendus depuis vostre administration servent de forte preuve combien vous honorez le choix qui a esté faict pour cela de vostre personne, mise en cet œuvre, auquel on peut dire qu'ell'estoit de longue main reservée comme une perle non de grande monstre, mais de beaucoup de valeur. Le Roy le ressent, la France le recognoist, ceux qui ayment le public le confessent, et c'est beaucoup d'estre si fidelle à son prince et si utile à sa patrie...

» Mais une seule chose vous semble defaillir en ces louables exploits, qui est l'usage des procedures agreables, autant qu'il se peut honnestement affin que en ne visant qu'au bien de la République, on ne mesprise pas si absolüment le contentement des particuliers desquels ell'est composée. Il est certain que les demandes de plusieurs ne sont refusées que de la seule necessité, par l'organe de vostre bouche, et non par le roy ny par vous. Mais c'est la coustume que ceux qui sont frappéz s'en prennent plus tost au bras qu'à la cause qui le faict agir. De là se forment les animositéz qui font desirer à plusieurs de vous veoir desarçonné, plus pour

assouvissement de leurs vangeances que pour remede à leurs incommoditéz. Contre tout cela vous avéz deux forts rempars, la faveur de vostre maitre, et ce qui vaut mieus encor, vostre preud'homme. Mais celle là ne soufflant pas tousjours d'un mesme costé, et celle cy n'estant pas tousjours en mesme recommandation, ceux qui sont parvenuz aux charges ne s'y peuvent maintenir en trop de bonnes sortes... On tient qu'il est bon ès combats d'estre rude aux coups, effroyable de la voix et terrible au regard. Mais pas un de ces trois ne convient à traicter des affaires, et si le desordre auquel elles estoient n'a peu estre debrouillé qu'en usant de ces moyens, c'est desormais assés. Il se list d'un bon gendarme qui en un combat où il s'estoit vaillamment porté, rehaussant l'espée pour tuer encor et entendant sonner la retraicte se retint, et se retira. Jusques icy vous avés faict beaucoup d'escheq. Mais doresnavant la raison et vostre propre contentement vous convient de faire halte; non pas de bien faire, car ce devoir veut estre continué sans intermission, mais d'adjouster encor ès esprits des hommes le deplaisir d'estre gourmandéz au mecontentement de ne recueillir aucun fruit de leurs penibles poursuites....

» Le premiersouhaict d'un des plus grands hommes de l'antiquité estoit qu'il ne luy eschappast mot qui peust offenser personne et qui ne servist à ce qu'il vouloit dire, puis apréz sa charge publique estant expirée, il reputa le plus glorieux acte de son administration de n'avoir rien concédé à hayne, envie ny courroux. Or puisque toutes les plaintes de ceste cour se resolvent en cela seulement que l'on ne trouve en vous ny accueil ny douceur, il ne vous sera pas malaisé de les vestir et de vous en servir..... Le temps passé bon conseiller de l'avenir vous doit faire craindre vos prosperitéz presentes, pour le changement auquel elles sont sujettes, pouvant dire en la condition où vous estes qu'avant mesme y estre parvenu vous y avez gaigné de grandes batailles aux depends d'autrui, dont il vous est provenu des exemples, qui sont encor tous recens, pour convertir à vostre profit ce qui a esté prejudiciable à ceux dont les opiniastreté et violences sont maintenant condamnées à une triste et envieuse solitude..... Quant à ceste maxime d'estre egal envers tous, il n'y en a point, estant bien entendue, de si juste, ny qui le soit moins estant mal interpretée..... Il importe infiniment de prendre garde que d'une exacte justice que l'on veut establir, on ne passe à l'injustice, n'estant pas moins inique de donner pareil traitement à toutes sortes de personnes, c'est à dire rigoureux, que celui qui à toutes especes de fautes avoit ordonné mesme pene, à sçavoir de mort. Aussi dit on de ses loix qu'elles avoient esté escrites non pas avec de l'ancre, mais avec du

sang. Que si la prodigalité a esté effrenée soubz les regnes precedens, que depuis encor le mauvais mesnage ait duré fort long'temps, et que pour guerir ces maux on pense bien faire n'exercer ny liberalité ny recompense, qu'au contraire, au lieu d'en planter le desir au cœur du prince, on semble vouloir mesmes, s'il estoit possible, arracher ces noms de la memoire des hommes, l'extremité de cet expedient n'est pas moins vicieuse que fut celle d'exterminer la vigne pour empescher l'yvrongnerie. Car comme il eust esté plus à propos d'en approcher les nymphes, c'est à dire l'eau..... aussy appartient il au jugement de ceux qui ont l'administration d'apporter le correctif à la profusion des bienfaits qui se départoient comme à clos yeux et les reduire à la mesure des moyens de l'Estat et des personnes, les restreindre en quelque manière, et non pas les esteindre du tout.

» Ausurplus, il s'est laissé couler une oppinion entre les hommes, que vous faictes profession de n'avoir point d'amis, et que vous pensez ne pouvoir demeurer en bon predicament vers le roy si vous n'estes accompagné de plaintes et de la malveillance d'un chacun, affin qu'il juge de là que vous renoncés à toute autre affection que de son service et de son profit. Quiconque ayme son honneur et son maistre se gardera tousjours bien de faire des amitié aux depens de l'un et de l'autre : mais neantmoins ne laissera de rechercher exquisement tous moyens licites pour s'en acquerir le plus qu'il pourra, considerant avec un grand philosophe que si pour garder ung homme d'estre mechant, il luy est bon d'avoir des ennemis qui le scyndiquent, il luy est encor meilleur d'avoir de bons amis qui l'encouragent et le soustiennent. Et que se peut adjouster de plus grand une personne eslevée comme vous en dignité que la bienveillance de plusieurs, nommément de ceux qui sont remarqués de preud'homme et de merite, poursuivans choses justes et possibles? au lieu de les rejeter avec affectation pour sembler depouillé de toute affection humayne, et de dedaigner la courtoisie jusques là de ne luy vouloir pas mesme sacrifier une seule bonne parole?.....

» Au reste, le but de ce discours n'est pas pour vous pretendre esclairer au chemin où vous estes, car l'experience le vous a mieux appris, mais seulement pour vous faire rapport fidelle de ce que j'entends estre désiré en vous, seulement en ce qui concerne les eslans de vostre esprit qui jusques icy en a tant blessé d'autres, qu'encor que vos actions en leur matiere soient bonnes, vous ne devéz pas d'avantage mespriser d'essayer que la forme n'en soit pas mauvaise. Affin que de plusieurs mescontentemens il n'en redonde quelqu'un par malheur au vostre, vous

ressouvenant combien l'animosité est ingénieuse, que le depit est aveugle, et qu'ils se vangent quelquefois aux dépens de leur propre vie. Joint qu'outre ce qui est de vostre interest particulier, si suivant l'avis des jurisconsultes, ce que le serviteur acquiert, il l'acquiert à son maistre, vous avez grande occasion d'apprehender que le blâme et le maltalent de tant de volontés irritées ne retombent finalement par de mauvais effects sur les affaires de Sa Maté, et qu'elle pour l'empescher, après s'estre servie de vous comme d'une cognée et d'un marteau pour esbaucher la reformation en ses finances, ne vous donne un successeur qui n'use que du rabot et de la lime pour polir et adoucir l'ouvrage que vous avez commencé. Ce que je ne dis que par crainte pour vous, et non par aucune douleur que je ressente en mon particulier. Esperant qu'en l'ouverte profession que vous faictes de dire la verité aux autres, celle cy qui s'adresse hardiment à vous ne vous déplaira point. Et finiray par ces paroles de Hermolaüs à Alexandre. Que s'il vous plaist de faire profit de ma franchise, encor en vostre grandeur aurez vous quelque obligation à ma petitesse, ayant esté le premier et le seul jusques icy qui vous ay dict la verité, sans toutesfois que je m'en promette ny recognoissance ny gré que celuy que je me sçauray à moy mesmes de n'avoir trahy par mon silence l'occasion de m'acquiter de cet office envers vous (1). »

Cette lettre fut rendue publique par l'indiscrétion des amis de du Maurier, qui la trouvèrent sans doute trop bien écrite pour rester secrète. Elle dit en effet toute la vérité avec beaucoup de mesure et de convenance, et le ton calme et doux de l'auteur semble parfois un écho de quelque moraliste ancien. Le surintendant, s'il la lut, n'avait guère le temps de s'observer et de faire effort sur lui-même; il aurait risqué peut-être, en perdant ses défauts, de perdre ses qualités, qui leur étaient étroitement jointes. Il savait, d'ailleurs, que le roi n'aimait pas voir ses ministres acquérir de la popularité à ses dépens par trop de douceur et de complaisances, ou former avec les grands de la cour ces amitiés qui, sous les règnes précédents, avaient servi de voile à tant de

(1) Ms., fol. 64-68.

complots contre l'État. Henri IV pardonnait à Sully ses rudes façons en faveur de sa fidélité (1).

« Aucuns, disait-il, se plaignent et quelquefois moy mesme, qu'il est d'humeur rude, impatiente et contredisante ; l'accusent d'avoir l'esprit entreprenant, qui presume tout de ses opinions et de ses actions, et mes prise celles d'autrui, qui veut eslever sa fortune et avoir des biens et des honneurs. Or combien que j'y reconnoisse une partie de ces defauts, et que je sois contraint de luy tenir quelquefois la main haute quand je suis en mauvaise humeur, qu'il me fasche, ou qu'il s'eschappe en ses fantaisies, néantmoins je ne laisse pas de l'aymer, d'en endurer, de l'estimer et de m'en bien et utilement servir, pour ce que d'ailleurs je reconnois que veritablement il ayme ma personne, qu'il a interest que je vive et desire avec passion la gloire, l'honneur et la grandeur de moy et de mon royaume : aussi qu'il n'a rien de malin dans le cœur, a l'esprit fort industrieux et fertile en expédiens, est grand menager de mon bien, homme fort laborieux et diligent, qui essaye de ne rien ignorer et de se rendre capable de toutes sortes d'affaires, de paix et de guerre (2). »

Les services de Sully l'autorisèrent de plus en plus dans la surintendance, qui devint comme son domaine exclusif. Mais s'il voulait y rester seul et sans contrôle, ce n'était pas pour dérober ses actes : il engageait les plus grands seigneurs à travailler, à venir siéger assidûment au conseil des finances, à se former à ces affaires « qui dans un Estat donnent la loi aux autres (3). »

Les hommes, en effet, les administrateurs à tous les degrés de la hiérarchie, à Paris comme dans les provinces, c'est ce dont Sully avait besoin, c'est ce qu'à l'exemple de Henri IV il cherchait sans cesse. Il remarqua chez du Maurier les qualités qu'il aimait, la probité, l'ordre, le jugement, l'amour du travail. Un jour que celui-ci était venu faire ordonnancer un secours d'argent pour les Provinces-Unies, il le tira à part, et, après quelques explications sur les causes qui lui avaient fait abandonner le duc de Bouillon,

(1) *Mém. de Fontenay-Mareuil*, t. I, p. 59. — *Remarques de Marbault*, *OEcon. roy.*, t. II, p. 21.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 289.

(3) *Ibid.*, p. 186.

il lui promit de le proposer au roi pour un emploi dans son administration. Octobre 1607 (1).

« Cette nouvelle, dit du Maurier, me fut aussy inopinée qu'aggreable, me voyant tiré par la main et affectionné par un homme auquel je n'avois jamais faict aucun service.

A deux jours de là, me trouvant au fauxbourg St-Germain préz le logis de la Royné Marguerite, le Roy y arriva pour la visiter, et m'estant trouvé devant luy, il me dist que Monsieur de Sully lui avoit parlé de quelque employ pour moy, et l'avoit supplié de le trouver bon, auquel Sa Maté me feit l'honneur de me dire avoir repondu que non seulement il le trouvoit bon, mais qu'il luy faisoit plaisir d'avoir soin de moy, que je veisse led. s^r de Sully, et qu'il me diroit ce que c'estoit.

Le lendemain je me fus presenter à mond. s^r le duc de Sully... et me dist avoir parlé au Roy, auquel il avoit fait agréer de me donner un honorable employ en ses finances, qui estoit la charge de contrerolleur general des restes des estats du conseil, et sur l'heure me donna un grand memoire qu'il avoit dressé de la forme qu'il desiroit estre suivie pour mettre lad. charge en bon ordre, et me feit donner un brevet de pention de trois mil livres par an payables à l'espargne (2).

Je pris donq led. memoire et suivant iceluy feis faire les registres necessaires pour lad. charge, et recueillis tous les extraicts des estats finaux des receptes generales et autres charges comptables de la cour depuis l'année 1599 pour les registrer et verifier ce qui avoit esté payé et ce qui restoit à payer des debets portés par lesd. extraicts. A quoy je travaillé continuellement jusques à la fin de lad. année 1607.....

Dans le deuxiesme mois de l'année 1608, je feis veoir audit s^r duc de Sully un eschantillon de mon labeur en lad. charge, qu'il approuva, et me dist de continuer de mesmes. Ce que je feis durant lad. année et les deux suivantes, travaillant pres de luy à dresser les estats des receptes generales et des fermes du royaume au commencement de chacune année et à verifier les estats au vray des comptables en fin de chacune d'ycelles (3). »

(1) Marbault, qui reproche à Sully de n'avoir avancé dans toute sa vie que des bouffons, aurait dû au moins faire exception pour son beau-frère. — *Remarques*, p. 13.

(2) Ms., fol. 191.

(3) Ms., fol. 26.

Cette confection des budgets, cette révision de la comptabilité furent le travail financier le plus important depuis 1608 jusqu'à la fin du règne. Les registres des chambres des comptes examinés, on eut la preuve de la connivence de quelques-unes avec les receveurs et les trésoriers qu'elles devaient surveiller (1).

Au commencement de 1608, du Maurier n'avait pas manqué de payer sa dette au ministre par un remerciement qu'il composa en son honneur. C'était pour Sully une grande fête que d'aller au Louvre dès le matin, au premier jour de chaque année, pour porter à Henri IV les jetons d'or et d'argent sur lesquels il avait fait graver de belles devises : revenu à l'Arsenal, il aimait à recevoir les hommages de sa maison.

Dans l'éloge que du Maurier composa en cette circonstance, il insistait d'abord assez longuement sur sa reconnaissance pour le protecteur qui l'avait délivré de l'oisiveté. Il ajoutait ensuite :

« J'ay l'honneur d'avoir pour créantier celui dont l'extraction est egale aux plus anciennes (2), dont l'ame est comblée de prudence en un corps tout plein de vigueur, dont la conduite est admirable en toutes sortes d'actions; qui a la science, la conscience et la pitié singulieres (3), l'eloquence convenable à choses grandes non recherchée ny affectée, mais naïfve, vigoureuse, et qui poursuit courageusement son intention. La plume encore plus faconde que la bouche (4). Le courage franc, ennemy déclaré de toute adulation et dissimulation. L'esprit temperant es choses apres lesquelles les convoitises des autres hommes halettent incessamment. Prompt à se bien resoudre, constant en ses resolutions, immobile en ce qu'il s'est proposé pour l'utilité publique. Que les corruptions du siecle n'ont peu difformer, et qui travaille le plus dans son siecle à réfor-

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 177, 192, 230, 241.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 85, 88.

(3) La même année 1608, Sully refuse de se faire catholique, même au prix de l'épée de connétable. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 224. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 259. — L'Estoile, t. IV, p. 191.

(4) Il écrit et parle assez bien, disait Henri IV, d'un stile qui me plaist, pour ce qu'il sent son soldat et son homme d'Etat. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 289.

mer les abus dès long temps glisséz au plus bel Estat de l'Europe, seul suffisant d'embrasser les sollicitudes universelles d'un si grand royaume. Et du chaos infiny dont les affaires estoient embrouillées en retirer la lumiere et l'ordre que nous y voyons; seul capable de l'entretenir comme de l'avoir estably. Et qui plus est recogneu pour tel non seulement par ceux qui l'honorent pour la valeur de son merite, mais par ceux mesmes qui portent envie au bonheur de sa vertu.

» Qui possede toutes les trois sortes de biens que l'homme peut avoir de l'ame; du corps et de la fortune. L'ame accompagnée de toutes les qualités qui la rendent recommandable, imbue des plus belles sciences... Le corps impatient d'oysiveté, patient de travail, infatigable et jouissant d'une santé qui n'est jamais altérée que pour avoir eu plus desoin de celle de l'Estat que de la sienne propre (1). Quant à la fortune, s'il est permis d'user de ce nom, il l'a trouvée si favorable et elle en sa personne un si digne subject, qu'en lui departant du sien, elle ne s'est point montrée fortune, mais industrie, donnant les recompenses aux vertus et les honneurs aux mérites (2).

» Et le public, en combien de parts le faudroit il diviser, qui voudroit examiner le proffict que depuis dix ans il reçoit continuellement de sa direction, n'y ayant ordre ny police où il ait touché que son industrie et sa capacité n'y reluisent. Aussi, le Roy considerant un tel merite l'a eslevé en ce haut degré pour esclairer partout... comme un serviteur aliéné de tous desseins particuliers et vigilant à l'accroissement et conservation de la grandeur de son maistre...

» Si la calomnie a quelquefois eu l'audace de l'attaquer; en le voulant mordre elle s'est rompu les dents; sa fidelité... estant toujours ressortie plus belle du feu qui l'a esprouvée (3).

» Et de faict, qui a veu quelqu'autre homme aller plus droict à la vertu la poitrine et les bras ouverts? De qui les alleures soient tellement compassées en des chemins si difficiles? Qui tenir mieux son cœur en ses propres mains pour le rendre invincible aux choses qui terrassent les plus hardis, et faire teste à tant de convoitises armées? qui desnouer si bien et promptement les plus notables difficultés des affaires? qui tra-

(1) *OEconomies royales*, t. I, p. 640; t. II, p. 99, 195, 317, 483.

(2) Sully a dressé le compte exact et détaillé de sa fortune. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 89.

(3) *OEconomies royales*, t. II, p. 20, 34, pour l'année 1605; — p. 194 pour 1607. — *L'Estoile*, t. III, p. 498.

vaiiler plus opiniastrement pour servir à plus d'une posterité?... Erigeant par ce moyen à soy mesmes un nombre infiny de statuës que les injures des hommes et des temps ne pourront jamais abbatre ?

» Quel autre encor reçoit plus volontiers les adjournemens ordinaires que le travail luy donne ? qui comparoist plus gayement pour y repondre et satisfaire ? quel autre entre les grands qui ont vescu et qui vivent , s'est mieux empesché d'estre amadoué par les flatteurs, ny pipé par le mensonge?... qui descouvre plus hardiment ses pensées à Dieu et aux hommes, vivant en son particulier comme devant les yeux d'un chacun, se redoutant au reste soy mesmes plus que tout le reste du monde ? qui s'est peu si bien familiariser avec la vertu jusques à la convertir en soy comme une teinture, dont il s'est tellement imbu que desormais il ne sçauroit prendre une autre couleur... qui s'est mieux esprouvé soy mesmes ès prosperitez et adversitez sans jamais s'estre enflé de celles là ny esperdu de celles cy ? car quand il a veu toutes choses luy reüssir à souhaict, et les dignitez comme à l'envy le poursuivre, et s'accumuler sur luy, elles ne luy ont servy qu'à s'humilier devant celui duquel il les recevoit...

» De là vient que personne aujourdhuy ne s'enquiert des causes de sa faveur, comme on a faict de quelques autres ès regnes precedens..... Car il n'y a celuy (si la passion et l'envie ne luy ont crevé les yeux et troublé le sens) qui n'advoue que les moyens dont cestuicy a charmé le nostre, sont des services laborieux, assidus, continuels... Le restablisement des affaires prouvant visiblement qu'en cette personne le roy possedoit un grand thresor decouvert lors du commencement de son administration, et qui à veuë d'œil augmente avec les progrès d'ycelle....

» On sçait qu'il y a tousjours eu gens assez clairvoyans pour remarquer que l'Estat chanceloit, assez craintifs pour dire qu'il alloit tomber ; mais nul approchant de cestuicy pour y donner quelque soustenement, estans les autres pareils à ceux qui sçavent bien moucher une lampe, mais qui n'ont point comme luy d'huile pour y mettre. Aucuns plus hardis ont voulu approcher du timon, plustost par ambition de le manier que par science de le conduire, pensans estre devenuz bons pilotes pour avoir seulement veu forces cartes marines. Mais aussytost que la mer s'est enflée, que les vents se sont renforcéz, la teste leur a tourné, le cœur leur a failly, et au lieu de conduire les affaires, elles les ont emportéz du costé où le vaisseau panchoit desja pour le faire verser. Ce qui fust advenu si l'experience ne nous eust appris qu'il appartenoit seulement à ce courage si relevé de gouverner ceste barque et la conduire droicte

au travers des vagues, ayant cela de particulier et de propre, qu'il sçait entreprendre, non ce qui est facile, mais faciliter tout ce qu'il entreprend pour difficile qu'il soit.

» Néanmoins... la mesme response faicte autresfois à un empereur qui se vantoit d'avoir le plus magnifique pavillon du monde peut convenir à nostre Roy, quand à bon droict il exagere le prix de cet incomparable serviteur. A sçavoir qu'en ceste espee de richesse il est pauvre, d'autant que s'il venoit à luy defaillir, il n'en pourroit jamais retrouver de pareil, estant bien recogneu qu'avec luy la conduite des affaires perdroit la meilleure part de sa vie. »

Après avoir ainsi loué l'esprit inventif et hardi de Sully, du Maurier se risquait à faire l'éloge de sa rudesse.

« Verité, qui force les langues medisantes et les plus malcontens esprits à se taire pour acquiescer à la raison, approuvans enfin la rigueur, ou plus tost la necessaire rigueur avec laquelle il a convenu traicter les maladies de l'Estat. Et recognoissans de bonne foy que l'on n'a jamais peu guerir un corps plein d'apostumes et d'ulceres sans l'usage du caustere et du rasoir, par consequent aussy sans faire crier le patient, lequel a plus de matiere de se resjouir en comparant ses cicatrices avec ses plaies, qu'il n'a de grace à blasmer celui qui s'est plus tost obstiné à le guerir, qu'amusé à le flatter (1). »

L'auteur était plus désintéressé en 1599. Son nouveau portrait est un peu riant pour un si austère personnage; mais il faut pardonner quelque chose à la reconnaissance. Sully avait du reste perdu de son âpreté et de sa violence première dans la possession paisible et prolongée du pouvoir, bien que parfois encore le naturel éclatât par quelque brusque saillie (2). Il était bon d'ailleurs pour ceux qui l'approchaient; il avait même ses moments de gaité, aussi réglés que ceux du travail, et le soir, quand les portes de l'Arsenal étaient bien closes, il ne craignait pas de s'oublier au milieu des siens.

(1) L'auteur traduisait en même temps ce compliment en vers. — Ms., fol. 249.

(2) L'Estoile, t. IV, p. 306, 311.

« Je me donne à luy moy mesmes tout entier, bien qu'inutile, s'écriait du Maurier en terminant, esperant de sa generosité qu'il agréera autant de recevoir de moy choses si petites comme il 'prend plaisir à donner les grandes, puisqu'au destroit de ma condition, je n'ay rien de meilleur pour luy retribuer et qu'il faudroit trop de temps, de moyens, de prosperité et de vertus pour le recognoistre dignement, etc. (1). »

Si l'on s'étonne de l'humilité de ce langage, il faut se rappeler que telles étaient alors les formes du respect. Les éloges, quand ils sont excessifs, doivent d'ailleurs être mis presque toujours sur le compte de ceux qui les reçoivent, et l'on sait que Sully poussait la vanité très-loin (2). N'oublions pas, du reste, pour être justes, que cette vanité trouve une sorte d'excuse dans sa naïveté même, et qu'elle s'unissait chez lui à un profond sentiment du devoir.

L'écrit que nous venons de citer donne lieu à des observations d'un autre genre. On en trouve un fragment dans un panégyrique du due de Sully, inséré à la fin du second livre des *OEconomies royales*, et que les secrétaires donnent comme la reproduction d'un éloge qu'ils lui ont eux-mêmes autrefois adressé (3). Du Maurier est-il donc l'auteur de ce panégyrique? Doit-on le ranger, comme on fait généralement, au nombre des secrétaires de Sully? Il suffit, pour répondre, de comparer les deux styles, qui, avec un fond commun, ne portent pas évidemment le cachet d'un même esprit. Du Maurier n'est d'ailleurs entré dans les bureaux du surintendant qu'en 1607; il les a quittés en 1611, et les *OEconomies royales* n'ont été rédigées définitivement qu'en 1625. Ajoutons que ce n'est pas lui qui se fût prêté à ce dénigrement de du Plessis-Mornay, qui se ressent des démêlés de Sully avec les huguenots sous la régence, et qui est une de ses plus grandes

(1) Ms., fol. 68-73.

(2) *OEconomies royales*, t. I, p. 249, 369; t. II, p. 289, 409.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 84, 98.

injustices (1), et qu'enfin les Mémoires de du Maurier ne nous disent pas un mot de cette prétendue collaboration. On a confondu à tort avec les secrétaires de Sully les employés supérieurs de son administration.

Ce morceau sert encore à établir, contre une opinion émise au XVIII^e siècle (2), que Sully n'a pas rédigé lui-même ses Mémoires. S'il en était ainsi, Marbault, dans ses aigres remarques, n'aurait pas manqué de lui reprocher d'avoir pris une voie détournée pour se flatter plus impunément. Quelques récits sont très-probablement sortis de sa plume; mais l'ensemble est bien certainement l'œuvre des secrétaires. Ces secrétaires, qui semblent l'ombre de leur maître, ont-ils toujours vécu à son service? l'ont-ils accompagné partout? ont-ils vu et entendu tout ce qu'ils racontent? Évidemment non: on sent là aisément un artifice un peu grossier et un effort visible de composition. Mais si le fond des idées n'est pas d'eux, la forme leur appartient.

Enfin, il faut remarquer que le fragment de du Maurier n'est pas cité exactement dans les *OEconomies royales*, mais qu'on l'a modifié pour l'adapter à la situation du ministre disgracié: la comparaison est facile. Nous saisissons là un des procédés des secrétaires de Sully. Le fond de leur récit repose sur des pièces authentiques; mais les circonstances des faits, leur caractère réel, la vérité complète en un mot, c'est ce qui manque souvent. L'ouvrage est comme imprégné d'amertume. On sent qu'à cette époque Sully n'a plus de ménagements à garder, qu'il a rompu avec les hommes, que son inspiration est le dépit et la colère, tristes sentiments qui ont rendu plus rébarbative sa physionomie déjà peu aimable par elle-même.

Revenons à du Maurier, dont cette digression nous a écartés. Sully le paya de son remerciement en tenant sur les fonts de bap-

(1) Marbault, *Remarques*, p. 19.

(2) *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. XXI, p. 541. — *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1845, p. 86.

tème, 5 novembre 1608, avec madame de Clermont d'Amboise, un de ses fils à qui il donna son nom de Maximilian. La même année, Henri IV, qui aimait les gens ménagers et laborieux, lui fit une gratification de six mille livres. Quand le domaine de Navarre fut réuni à la couronne, il le comprit (30 août 1608) dans la création des vingt secrétaires de la maison de France choisis parmi les secrétaires de Navarre, avec exemption du droit de mutation, qui était de cinq mille livres. En 1609, nouveau don de neuf mille livres, « en considération, dit le brevet, des bons et agreables services qu'il rend continuellement à Sa Ma^{te} prez aucuns ses plus spéciaux serviteurs. » La somme était imputée « sur les premiers deniers qui proviendront de ce qui a esté induement perçu et levé par les adjudicataire et fermier général des gabelles de France outre ce qui leur estoit attribué par leur bail. » En même temps, du Maurier reçut du roi l'assurance « qu'il n'estoit pas où il en demeureroit (1). »

Ses nouvelles fonctions ne l'empêchaient pas de correspondre avec du Plessis-Mornay, qui prenait beaucoup de plaisir à ses lettres, où il reconnaissait « la verité des choses. » La confiance que lui témoignait Sully l'aidait même à rendre des services plus délicats en adoucissant les choes entre ces deux hommes rendus parfois irritables, l'un par le pouvoir, l'autre par la disgrâce. Il veillait aux intérêts de du Plessis-Mornay; il obtint même en 1609 que Sully le défendit contre les soupçons du roi, qui l'accusait d'avoir trempé dans une révolte née en Poitou et presque aussitôt étouffée (2).

Le règne de Henri IV était alors à son plus beau moment. Tout reflleurissait à la fois. L'ordre régnait dans les finances et dans l'État. Les services étaient assurés, chaque chose, chaque homme mis à sa place. Le roi montrait tous les jours plus de

(1) *Mém. de Fontenay-Mareuil*, t. L, p. 65. — Ms., fol. 28, 185, 192.

(2) Du Plessis-Mornay, t. X, p. 208, 214, 417, 438, 517. — *OEcon. roy.*, t. II, p. 238.

ressources dans l'esprit, plus d'habileté dans la conduite ; il commençait, disait-il, à savoir ce que c'est que régner, quand un coup de poignard donné par un misérable montra combien est courte la destinée de l'homme, et fragile la prospérité des royaumes. 14 mai (1).

« O malheureux mois de may, disent les secrétaires de Sully, qu'en tous lieux puisse tu estre marqué de noir ! que jamais le soleil n'esclaire tes gémements pour produire les fleurs et verdir les forêts, puisqu'en toy sont finies nos assurances et nos félicités et en toy mesme commencées nos doutes et nos perplexités (2) ! »

Pourtant la stupeur produisit un moment la concorde. Six jours après l'assassinat, du Maurier écrivait à Tilenus :

« Toutes choses se sont passées tranquillement partout, les villes et les peuples ne respirant que le devoir et l'obéissance, de sorte qu'encor nous reste-t-il quelque espoir s'il plaist à Dieu que les volontés des grands se rallient au bien de l'Estat... Il semble que l'on ait envie de nous laisser en repos et de continuer les charges et les fonctions à ceux qui avoient part aux affaires de quelque profession qu'ils soient, de sorte qu'en ce qui paroist jusques à présent, il n'y a rien de changé que la face du roy, celle des affaires se retrouvant semblable. »

La lettre était accompagnée d'une pièce de vers sur la mort du roi, où l'auteur, apostrophant Ravaillac, s'écriait :

Mais tu n'as seul commis cet horrible forfait,
Le mal que trop souvent chacun de nous a fait,
Et l'impie doctrine
De vous qui les sujets des princes séduisez,
Et sans cesse contr'eux vos couteaux eguisez
Ont navré sa poitrine.

C'est qu'à vos attentats trop bon il pardonna,

(1) *Voy.* un tableau remarquable du règne de Henri IV dans Fontenay-Mareuil, t. I, p. 55-100.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 366.

Que par trop libéral son cœur il vous donna
Sans qu'il ait eu le vostre.

Royne de qui le ciel tira ce rameau d'or,
Ce prince ès yeux duquel nous revoyons encor
L'image vivfe et belle

Du grand roy vostre époux, puissiez vous bien garder
Vos costéz et les siens des coups que sçait darder
Cette secte cruelle (1).

C'était la pensée du parti. Il suffit de lire la furieuse et éloquente *Remonstrance* de du Plessis-Mornay, si pleine de verve, de passion et de douleur, où s'exhalent les implacables rancunes des protestants (2).

Non-seulement la reine ne chassa pas les jésuites, mais on vit peu à peu sa politique incliner vers l'Espagne. Dès le 21 mai, du Plessis-Mornay prévoyait la disgrâce de Sully, qui, de son côté, ne fut pas longtemps à la sentir arriver (3). En effet, le 26 janvier 1611, il dut remettre la surintendance et le gouvernement de la Bastille. Avant de quitter le pouvoir, il réunit ses employés et ses secrétaires consternés, et leur donna le conseil de chercher d'autres maîtres chacun selon ses moyens. Il engageait du Maurier, qui parlait bien, écrivait encore mieux, savait faire de bonnes dépêches et n'était pas ignorant des affaires étrangères, à aller trouver Villeroy, et lui dire « que n'ayant l'honneur d'estre bien connu que de lui, aussi ne vouloit-il dépendre que de lui seul et de ses volontés, le suppliant de lui moyenner quelque employ honorable, parlant en sa faveur à la reine et au sieur Conchini (4). »

Du Maurier avait en effet conservé avec Villeroy de bonnes relations nées vers la fin de la querelle du duc de Bouillon, et qu'il

(1) Ms., fol. 105, 253.

(2) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 77.

(3) *Ibid.*, p. 36, 126.

(4) *OEcon. roy.*, t. II, p. 86.

avait entretenues depuis par sa politesse et ces légers services dont les petits aiment à se recommander auprès des grands. Mais tout ce que le secrétaire d'Etat et le chancelier Sillery purent pour lui fut de le maintenir dans sa charge de Hollande, et de lui faire confirmer sa pension par brevet du roi signé le 30 août 1611 (1).

Il comptait du moins sur l'office de président de la chambre des comptes de Nérac, qu'il avait acheté du titulaire, M. de la Valade, 28 septembre 1610, avec l'autorisation du roi. Les gages étaient de 500 livres, sans compter « les espices, droicts et emolumens accoustuméz. » Il avait obtenu d'être dispensé de la résidence et de substituer à sa place M. de la Valade pendant quatre ans, 2 octobre 1610, « à cause de la grande experience qu'a le sieur du Maurier aux affaires qui ressortissent en nostre dictie chambre concernant la direction de l'antien domaine de nostre dict feu seigneur et père, par luy uny à ceste couronne, attendu aussy le service assiduel qu'il rend près de nostre personne, lequel il ne peut à present desemparer et qu'il seroit préjudiciable à nostre service qu'il arrivast quelque retardement à nos affaires en nostre dictie chambre. » Mais l'acte stipulait expressément qu'après le décès du sieur de la Valade, du Maurier entrerait, sans formalités, en possession de son office.

Cependant, quand il voulut faire valoir son droit, 4 février 1612, « une harpye de partisan, » un certain Raymond Martin, adjudicataire du domaine de Navarre, forma opposition, et le conseil d'Etat lui donna gain de cause. 21 juillet 1612. « L'office, dit l'arrêt, sera mis en la taxe des parties casuelles de l'ancien domaine de Navarre, et les deniers qui en proviendront delivrés audict Martin, fermier dudict domayne. » Du Maurier n'obtint en retour qu'une pension de 600 livres dont le défunt jouissait sur l'état de la maison de Navarre et une indemnité de 7,500 livres.

(1) Ms., fol. 96, 104, 192.

« Si ce coup me sembla rude, dit-il, il est aisé d'en juger par ceux qui ont du sentiment... Mais il pleut à Dieu me donner ceste espreuve de l'instabilité des choses humaines et ne voulut pas que je peusse attribuer la conservation de ce bien aux penes assidueles que j'y employai six mois durant, à mes diligences, à mes amis, ny à l'équité de ma cause (1). » « C'est dans nostre Seigneur Jésus, écrivait-il, que je noye de très bon cœur ce qui m'avoit esté redonné d'ambition, las désormais de vivre... »

Ainsi déchu de toutes ses espérances, il partit pour ses maisons des champs, résolu d'y passer au moins sept ou huit mois de l'année; « croyant qu'à un homme approchant de cinquante ans comme moy, la culture de mes jardins me seroit plus séante que la fainéantise de la ville, joint que le premier se rapportoit fort à mon naturel, ayant dès ma jeunesse aymé la vie des champs. » Après avoir passé quelques mois dans ses châteaux de la Fontayne-Dangé, près de Châtellerault, et du Maurier, il revint à Paris le 4 novembre 1612, d'où il se préparait à partir avec toute sa famille au printemps de 1613, lorsque Villeroy lui proposa l'ambassade des Provinces-Unies.

« Je luy dis qu'en la deffiance que j'avois de moy mesme... je ne le pouvois assurer que de ma très fidelle affection au service de Leurs Matés, et que n'ayant rien d'asseuré dont je me peusse prévaloir que cela, s'il lui plaisoit entreprendre de faire quelque chose de moy, j'apprehendois la pene que ce lui seroit de m'en rendre capable; à quoy il me respondit qu'il sçavoit bien ma portée, au reste que je n'en parlasse à personne et que je le laissasse faire. »

En racontant à ses enfants comment il a été tiré « du non estre et de l'oysiveté, » du Maurier aime à leur rappeler qu'il le doit à des hommes « entre lesquels il n'y avoit aucune amitié, ains plus tost des simultéz, rancunes et jalousies. » Du Plessis-Mornay et le duc de Bouillon, Sully et Villeroy, le protestant zélé, le grand

(1) Ms., fol. 187 et suiv., 27, 29. — L'Estolle, t. IV, p. 225.

seigneur intrigant, les deux ministres jaloux, s'étaient rencontrés dans une estime commune de son caractère et de son talent. Mais, en chrétien soumis, il rapporte tout à Dieu, « cet ouvrier incompréhensible, qui par sa bonté, dit-il, m'a voulu inspirer de me rendre toute ma vie obséquieux, respectueux et serviable à tous, évitant le plus qu'il m'a esté possible en contentant les uns de mescontenter les autres. » Il recommande donc à ses enfants d'apprendre à parvenir « par se rendre les plus humbles, intelligens et capables qu'ils pourront (1). »

(1) Ms., fol. 29 et suiv.

CHAPITRE VIII.

Politique de Henri IV en Hollande depuis la paix de Vervins. — Il y envoie le président Jeannin. — Etat du gouvernement et des esprits dans ce pays en 1607. — Maurice de Nassau et Barneveld ; leur caractère, leur rivalité. — Jeannin décide les Etats à la paix, puis à la trêve, malgré l'opposition de Maurice. — Projets particuliers de Henri IV sur la souveraineté des Provinces-Unies. — Il essaye en vain de modifier leur constitution. — Marie de Médicis ; envoi de Refuge à la Haye. — Défiance qu'y produisent les mariages d'Espagne. — Etat des huguenots en 1612. — Caractère de la nomination de du Maurier.

Le récit de l'ambassade de du Maurier aura plus d'utilité, s'il fait partie du tableau de la politique française dans les Provinces-Unies. Nous allons suivre les phases de cette politique depuis Henri IV jusqu'à l'entrée de Richelieu aux affaires, et la voir naître, grandir, puis s'affaiblir pour se relever ensuite.

On sait combien fut étroit le lien entre les deux pays dès l'avènement de Henri IV. Si c'est la ressemblance des intérêts qui fait les bonnes alliances et l'échange des services qui les conserve, il n'y en eut jamais de plus naturelle et de plus sûre. Leur ennemi était le même, et leurs secours furent réciproques. De 1589 à 1595, les Provinces-Unies envoyèrent plusieurs fois à Henri IV de l'argent, des munitions, des vivres et des soldats. On vit en 1590 leurs lourds vaisseaux disperser dans la Manche la flotte de l'amiral Villars, et, en 1591, bloquer l'entrée de la Seine au siège de Rouen. Quand enfin la fortune sourit à Henri IV, les voitures d'argent et les hommes prirent à leur tour le chemin des Provinces-Unies. Malgré son traité de paix avec l'Espagne, le roi de France n'abandonna pas ses alliés, et « servit de bouclier pour recevoir les flèches qui se tiroient contre eux. » Du Plessis-Mornay

évaluée à près de deux cents millions les subsides qu'il leur accorda. Si l'ambassadeur d'Espagne se plaignait, Henri IV répondait légèrement « qu'il payait ses dettes à ses bons compères les Hollandais. » Quant aux soldats, comment les empêcher de passer la frontière et de s'enrôler sous les drapeaux de Maurice? Pour contenter l'Espagne, il ordonnait à grand bruit aux gentilshommes de revenir, sous peine de confiscation de biens, et, en secret, il commandait qu'on y allât. D'ailleurs, depuis la conspiration de Biron, il fit à peine à Philippe III la politesse de cacher ses secours et de dissimuler ses sympathies (1).

Les Provinces-Unies étaient alors le seul champ de bataille de l'Europe. Il était de bon ton pour la jeune noblesse d'aller faire quelques campagnes contre Spinola. En France, beaucoup suivaient avec passion les efforts heureux de ces peuples à moitié noyés dans la mer, qui, après avoir glissé des mains du colosse qui les étreignait, s'étaient fièrement retournés contre lui. Chaque victoire de Maurice retentissait parmi les huguenots. Un grand nombre avaient dans son camp leurs parents, leurs amis, leurs enfants, comme du Plessis-Mornay, dont le fils ne fut pas le seul à verser son sang pour la cause de la liberté religieuse et de l'indépendance politique (2).

Le moment vint enfin où l'Espagne proposa aux Provinces-Unies de poser les armes. Le gouvernement français veilla encore sur elles, et les assista dans les périls des négociations, comme jadis dans les périls de la guerre.

L'Angleterre aurait pu s'approprier ce rôle, ou du moins le partager; car elle possédait les mêmes titres que la France à être écoutée. En outre, sans parler de sa religion, elle avait, depuis le

(1) Du Plessis-Mornay, t. VIII, p. 514; t. X, p. 227. — *Mém. de Choisy*, t. LXIII, p. 243. — *Mém. de Philippe Hurault*, t. XXXVI, p. 431. — *Mém. de la Force*, t. I, p. 397, 418, 447. — Capeligue, *Histoire de la réforme et de la ligue*, t. VIII, p. 61.

(2) *Lettres missives*, t. V, p. 470.

règne d'Élisabeth, un pied sur le territoire des Provinces-Unies et une voix dans son conseil d'État. Mais l'influence des Anglais diminuait chaque jour depuis le règne de Jacques I^{er}, qui laissait flotter à l'aventure le lien qui unissait les deux pays. Tantôt il appelait les Hollandais des rebelles; tantôt, poussé par son parlement et sa sourde jalousie de la France, il s'élevait à des vues plus dignes d'un souverain protestant. Ces incertitudes et ces bizarreries se retrouvèrent dans sa politique. Il refusa d'abord de se faire représenter au congrès, pour ne pas marcher, comme il disait, dans les ornières de la France. Il revint pourtant sur sa décision; mais ses envoyés ne parurent que pour contrarier sourdement nos ambassadeurs, se laisser éclipser et dominer par eux et signer au traité (1).

Henri IV avait autrement compris son rôle et son devoir. « Considérez, dit-il au président Jeannin en l'envoyant à la Haye, que je vous ai commis une négociation du succès de laquelle doit dépendre la direction des affaires publiques et privées tant de mon royaume que de la république chrétienne (2). » Jeannin n'était pas au-dessous de cette mission. Il avait beaucoup de bon sens, de pénétration et de souplesse dans l'esprit; sa bonhomie, qui le rendait propre à traiter avec une république bourgeoise, n'excluait pas la finesse; sa probité bien connue ne faisait obstacle à aucune de ses qualités. Il fut l'âme des négociations. C'est de lui plutôt que de Henri IV que vint presque toujours l'initiative; dans sa lumineuse correspondance, il calmait les soupçons du roi, modérait ses impatiences, fixait ses incertitudes. Ainsi, c'est lui qui le décida à pousser les Provinces-Unies non vers la guerre, mais vers la paix; et quand la trêve lui parut le meilleur parti à suivre, il sut encore triompher sur ce point de

(1) *Négociations* du président Jeannin, t. II, p. 124, 144, 363; t. III, p. 51, etc.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 104.

sa répugnance et de ses appréhensions. En même temps, après deux ans de négociations (mai 1607 - juin 1609), il parvint à réunir autour de la table du traité les Anglais, que rendait incommodes la vanité de Jacques I^{er}; les Espagnols, qui cédaient avec hauteur; les Etats, qui réclamaient leurs droits avec âpreté et allaient compromettre par leurs discordes la cause qu'ils avaient gagnée par leurs victoires. Soutenu par la bonne renommée et la force militaire de son souverain, bien inspiré par son talent, il fut l'introducteur des Provinces-Unies dans la société politique du XVII^e siècle. Ses *Négociations*, écrites d'un style naturel et vigoureux, sont pleines de renseignements précieux sur l'état des partis dans les Pays-Bas, sur l'esprit prompt, juste et élevé de Henri IV, et offrent le témoignage le plus instructif et le plus complet de l'importance que dix ans de paix et de bonne administration avaient donnée à la France dans les affaires de l'Europe.

Les difficultés de l'œuvre qu'il accomplit ne venaient pas seulement des prétentions tenaces des Espagnols, mais du gouvernement des Provinces-Unies elles-mêmes. En entrant dans l'union d'Utrecht, chacune d'elles avait stipulé qu'avant tout elle garderait ses privilèges particuliers. Guillaume d'Orange avait consenti à adopter pour fondement du pacte fédéral cette condition qui le frappait d'avance de faiblesse; car le grand intérêt du moment était moins de créer un bon gouvernement que de s'unir à tout prix contre les Espagnols. Il avait donc été convenu que, dans les états généraux, les voix se compteraient non par tête, mais par province, et que les décisions importantes ne se prendraient qu'à l'unanimité. On soutenait même que, si toutes les villes d'une province n'étaient pas unanimes, celle-ci ne pouvait voter. Il va sans dire que les députés n'avaient qu'un mandat limité; ils devaient consulter leurs électeurs sur toute question imprévue. Dans l'intérieur de chaque province, l'autorité militaire était exercée par le gouverneur ou stathouder, la puissance civile par les états provinciaux. Mais la souveraineté résidait dans le sénat

des villes , qui nommait les députés et se recrutait dans les rangs de quelques familles bourgeoises.

Les Provinces-Unies n'auraient été qu'une collection de municipalités, si l'usage n'en eût placé le centre dans la Hollande, la plus imposée, la plus riche, la plus importante de toutes. C'est à la Haye que se tenaient les états généraux ; le stathouder de Hollande était le chef militaire de l'Union ; le grand pensionnaire , son chef civil (1).

Ce partage presque égal de l'autorité n'était pas sans inconvénient, et il offrait en 1607 de grands dangers. C'est avec Maurice de Nassau et Barneveld qu'on vit commencer cette lutte qui balança la république entre le gouvernement des stathouders et celui des grands pensionnaires.

Le second fils de Guillaume d'Orange avait été nommé successivement chef des armées de terre, grand amiral, et stathouder de quatre provinces (Hollande, Zélande, Utrecht et Overijssel) ; les trois autres stathoudérats appartenaient à des princes de sa maison. Maurice n'était point un général de mouvement et d'inspiration, et Henri IV, si brillant, si téméraire, lui reprochait de fuir les grandes batailles et de se tenir toujours derrière les canaux et les rivières. Mais s'il avait moins le génie de l'attaque que celui de la résistance, il n'en convenait que mieux à ses troupes solides, mais un peu lourdes, et à cette guerre de chicane où il fallait surtout user l'ennemi en détail et l'empêcher de percer une ligne de défense. C'était d'ailleurs un mathématicien très-distingué et un des plus habiles ingénieurs du temps. Nul ne le surpassait dans l'art de faire manœuvrer une armée, de diriger des fortifications ou d'assiéger une place. C'est par là, c'est par sa ténacité froide et sa discipline inexorable qu'il avait déconcerté la grande tactique d'Alexandre Farnèse, comme la rapidité de Spinola.

(1) *Négociations*, etc., passim. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 167.

Mais, pendant que l'Europe entière tenait les yeux sur lui et que les vaisseaux hollandais portaient sa gloire jusqu'aux Indes, il avait presque un supérieur dans un homme à peine connu hors de son pays, Barneveld.

Barneveld, pensionnaire de Rotterdam (1576), puis avocat général de Hollande (1586), avait été pour les Provinces-Unies un organisateur nécessaire dans leur passage de la domination espagnole à la liberté. La régularité mise dans l'administration, la dilapidation des finances arrêtée, la comptabilité réglée, le crédit public rétabli, c'étaient là des services aussi utiles que des victoires. Ses négociations avec la France et l'Angleterre n'avaient pas été moins heureuses (1).

L'influence de Barneveld fut surtout décisive sur la forme du gouvernement. Depuis la révolte contre l'Espagne, on n'avait point fixé à qui, des états généraux, des provinces ou des stathouders, appartenait la souveraineté. Guillaume d'Orange allait la saisir quand il fut assassiné. Fidèle à l'esprit tout provincial de sa charge, justement inquiet des manœuvres de Leycester, qui voulait fortifier le gouvernement central dans un intérêt d'ambition, Barneveld la fit attribuer non aux états généraux, mais aux états de chaque province, chacun d'eux nommant son stathouder, et recevant des soldats le serment d'obéissance et de fidélité. Dès lors, son expérience, ses connaissances de jurisconsulte et de politique, son grand talent de parole, lui avaient acquis chaque jour plus d'ascendant sur les pensionnaires des villes de Hollande, par eux sur l'assemblée de la province, et par celle-ci sur l'union tout entière.

Quand ces changements s'opérèrent, Maurice avait vingt ans, et il ne pouvait ni s'y opposer, ni y prendre part. D'ailleurs, le grand souci pour chacun était alors moins le pouvoir que l'existence. Philippe II faisait d'immenses préparatifs; Leycester, appelé

(1) Pour le détail, voyez *Mercure françois*, t. V, an. 1618, p. 53 et suiv.

comme lieutenant général, prétendait ouvertement à la souveraineté; il menaçait d'enlever et de conduire en Angleterre l'héritier de Guillaume d'Orange et le grand pensionnaire, qui était alors la sentinelle avancée de l'indépendance de sa patrie. Dans ces jours difficiles, Barneveld traita Maurice comme un fils, mit sur sa jeune tête l'espérance de la république, et le fit nommer successivement à toutes ses dignités. Maurice ne songea d'abord qu'à apprendre et à faire la guerre tout ensemble sous la surveillance des États. Mais l'assurance lui vint avec la victoire; le sang des Nassau commençait à parler en lui, et l'ambition est prompt chez celui qui porte l'épée. Depuis l'an 1600, l'avocat de Hollande observait ses démarches avec défiance, lorsque les débats de la trêve changèrent leur froideur en hostilité.

Ce fut des archiducs que vint la pensée d'entrer en négociations, et les premiers pourparlers (mars 1607) furent suivis, un mois après, d'une suspension d'armes. La riche bourgeoisie, les provinces orientales de l'Union embrassèrent avec ardeur l'espoir de la paix; tous ceux qui vivaient de la guerre, les soldats, le peuple, la Zélande et une partie de la Hollande, voulaient continuer les hostilités (1).

Ces deux opinions n'auraient pas formé deux partis, si la première n'avait eu pour chef Barneveld, et la seconde Maurice. Celui-ci fit pourtant la faute de ne pas s'opposer à la suspension d'armes. Au moins aurait-il dû tâcher de gagner à son avis les indifférents et les indécis, si nombreux au début des discussions. Mais le stathouder ne possédait pas le talent de son père pour gagner les cœurs. Il avait l'esprit altier, le caractère défiant, et ce ton absolu qu'on prend dans les camps, et qui choque et alarme les assemblées. Soupçonné et surveillé par les États, il n'en cherchait pas davantage à se faire un parti dans le peuple, qui respecte les grandes maisons et se donne si aisément aux victorieux.

(1) *Négociations*, etc., t. I, p. 448-453; t. II, p. 41, 207, 210.

Il faisait peu de largesses, se montrait rarement, et quand on lui conseillait de sacrifier à la popularité : « Je ne puis me soutenir que par ma vertu et non par des flatteries, disait-il. » Dédaigneux et de plus nonchalant, ce n'était pas ce qu'il fallait pour faire triompher son avis. Mais lui demandait-on un effort? « Ces peuples, répondait-il négligemment, désirent le repos avec tant d'ardeur, qu'il n'y a pas moyen de les retenir. » Puis il fumait et parlait d'autre chose (1).

Il nourrissait pourtant un sourd mécontentement contre Barneveld, et lui faisait une opposition chagrine, quand Jeannin vint dans les Provinces-Unies, 22 mai. Les préliminaires de la négociation laissèrent à l'ambassadeur le temps de les pénétrer l'un et l'autre. Maurice était peu abordable; l'avocat de Hollande semblait plus ouvert; mais la finesse qui prodigue les paroles est quelquefois plus suspecte que la réserve qui les retient. Henri IV se défiait beaucoup de Barneveld; il craignait que, par empressement, il n'acceptât une mauvaise paix, ou qu'il ne voulût laisser la France en dehors des négociations. Mais Jeannin, rassuré bientôt de ce côté, et voyant que le parti de la paix était le plus fort, se déclara presque aussitôt pour lui (2).

La paix blessait Maurice dans ses intérêts et dans son autorité, et il n'était pas difficile de deviner sa colère sous son silence. Jeannin ne pouvait le calmer qu'en lui faisant espérer un dédommagement pour cette brillante position militaire qu'il allait perdre. Il lui communiqua (juin) un projet de réforme pour le gouvernement des Provinces-Unies, qu'on ferait marcher de front avec le traité lui-même, et qui lui rendrait en influence, au sein de la paix, l'équivalent de son autorité passée. Il alla même plus loin quelques mois après. « Il vous sera plus aisé, lui disait-il (25 novembre), de devenir prince si la paix se fait et si les États re-

(1) *Négociations*, t. II, p. 410; t. IV, p. 221.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 491; t. II, p. 19, 43, 103, 110, 115, 118, 291.

connus libres et souverains peuvent disposer de leur pays comme ils veulent. » Cette fois, l'ambassadeur vit percer un éclair de joie à travers la défiance et la froideur de Maurice. « Il n'y a, écrivait-il à Villeroy, que ce moyen seul qui le puisse contenter, encore qu'il ait jusqu'à présent fait comme les rameurs, qui ne regardent jamais le lieu où ils veulent aller (1). »

Ce vague espoir, les conseils de Jeannin, la conviction que la guerre était impossible sans l'appui de la France, tout cela ne fut pas sans influence sur le stathouder; il se défiait toujours de Barneveld; mais il sentait lui-même qu'il avait laissé engager la négociation trop avant pour s'y opposer avec succès; il se résignait donc à l'idée de la paix, bien que de mauvaise grâce, et il était dans les mêmes dispositions quand le congrès s'ouvrit (février 1608). Mais les difficultés de ce congrès lui rendirent bientôt courage. Les Espagnols prétendirent introduire l'exercice du catholicisme dans les Provinces-Unies, et, ce qui était plus grave encore pour elles, les exclure du commerce des Indes. Le parti de la guerre l'emporta alors un instant. La négociation semblait rompue, quand Jeannin imagina, au lieu de la paix, de proposer une trêve, expédient auquel il avait fini par habituer Henri IV. Au nom de son maître et des souverains étrangers, il en fit la proposition dans les états généraux (27 août) (2).

Maurice parut alors tout autre. Cet homme si froid n'était plus reconnaissable. « Il ne se contente pas de dire son avis comme du passé, écrit l'ambassadeur, 16 septembre, mais parle, presse, essaye de persuader un chacun que la trêve est la ruine de cet Etat... Quelqu'un a réveillé son esprit, et l'a rendu plus industrieux à ce métier qu'il n'était. » Non-seulement Barneveld, mais Henri IV même lui était suspect. C'est, en effet, à ce moment (21 juillet) que D. Pedro venait offrir solennelle-

(1) *Négociations*, t. II, p. 130, 159, 291; t. III, p. 4.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 64, 75; t. IV, p. 107.

ment au roi de France un mariage et une alliance avec l'Espagne. D'ailleurs la trêve faisait évanouir ses rêves de grandeur que la paix eût peut-être réalisés ; ses craintes pour le salut de son pays se mêlaient au dépit de son ambition déçue. Barneveld emportait toutes les décisions ; il était l'oracle de son parti, rien ne se faisait sans lui. Que serait-ce plus tard, si déjà « son crédit passait en insolence ? » En effet, l'avocat de Hollande, aigri par de continuelles attaques, ne cherchait point à se faire pardonner sa puissance par des déférences pour le stathouder. Jeannin même lui trouvait parfois « trop peu de douceur et de modération, un naturel assez peu respectueux et trop élevé pour sa condition. » « Il est trop passionné, écrivait-il, et n'apporte pas la médiocrité qui est requise pour diminuer l'envie que ses pareils et ceux qui sont plus qualifiés ont conçue contre lui à cause de sa trop grande autorité et de ce qu'il n'est pas porté à leur dessein (1). »

Dès lors, l'apparence même de la concorde disparut. Les défiances dont on poursuivait les amis de la paix devinrent des accusations formelles quand ils eurent consenti à la trêve. Cinq provinces la demandaient ; une seule, la Zélande, toute dévouée à Maurice, la refusait avec opiniâtreté. L'opposition de quelques villes rendait la Hollande indécise, et son adhésion unanime devait mettre fin aux débats dans les états généraux. C'est sur cette province que porta tout l'effort de la lutte. Maurice, qui, malgré ses lettres, ses exhortations, ses colères, désespérait de la rallier à son parti, fut sur le point de se porter aux dernières extrémités. On craignait qu'il ne soulevât le peuple, qu'il ne soutînt à main armée l'opposition de la Zélande ; il parlait lui-même de se retrancher dans les villes qui lui restaient fidèles pour se battre jusqu'à la mort contre les Espagnols (2).

(1) *Négociations*, t. I, p. 520 ; t. IV, p. 16, 21, 42, 164. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 206.

(2) *Négociations*, t. IV, p. 385.

Heureusement, cette fureur tomba. Quand la Hollande tout entière consentit à la trêve, quand la Zélande eut enfin le bon sens de l'imiter, Maurice, lui aussi, céda à temps. Il aurait été bien aise que la peur du mal qu'il pouvait faire pliât à son opinion la bourgeoisie et y ralliât la cour de France. Cette lutte d'opinions avait été pour lui une campagne où « il n'avait rien remis de son accoutumée poursuite pour vaincre. » Mais là comme à la guerre il donnait trop peu à l'aventure pour entraîner hardiment le peuple et l'armée dans une lutte incertaine contre les lois. Ces idées, s'il les eut un instant, lui furent inspirées par quelques conseillers violents qui voulaient lui persuader de se perdre plutôt que de céder. Il devait trop à la prévoyance pour y substituer le hasard. En prenant les armes, il eût jeté le trouble dans le pays, mais sans en devenir le maître. La bourgeoisie lui opposait un faisceau serré, et quant au peuple et à l'armée, tous ne l'auraient pas suivi dans une entreprise insensée qui affaiblissait la république devant ses ennemis et la déconsidérait aux yeux de ses alliés. C'est du moins l'opinion de Jeannin, et nul ne pouvait être meilleur juge (1).

Dans une entrevue qu'il ménagea entre le stathouder et l'avocat de Hollande, tous deux parurent avoir oublié le passé et se séparèrent en bons termes. Ce qui contribua à ramener Maurice, ce fut l'indemnité considérable que Barneveld lui fit obtenir des Etats après l'avoir refusée jusque-là obstinément, malgré les sollicitations des ambassadeurs d'Angleterre et de France. La conclusion de la trêve ne fut dès lors retardée que par les lenteurs de la négociation même; les parties contractantes la signèrent le 9 avril 1609 (2).

Mais ce n'était là qu'une partie de la politique de Henri IV dans les Provinces-Unies. Parallèlement à ses négociations ou-

(1) *Négociations*, t. IV, p. 349, 379, 412.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 310. — Du Plessis-Mornay, t. X, p. 285.

vertes, il conduisait une négociation cachée dont il faut dire quelques mots.

Dans ses jours de découragement, quand il était roi de Navarre, il avait songé à se créer une fortune et un asile en Hollande. Deux fois il s'était offert à elle, en 1585, comme lieutenant du duc d'Anjou; en 1589, comme souverain avec le comte de Nassau pour lieutenant. Ce projet, s'il eût réussi, n'aurait pas été sans influence sur l'Europe et sur le caractère du roi lui-même; mais, la même année, au lieu de devenir comte des Pays-Bas, il succéda à Henri III (1).

Ce fut probablement sans peine qu'il abandonna des desseins conçus à la légère et en aventurier. Il trouva pourtant plus tard l'occasion de les reprendre en roi et de les rattacher à son système de politique extérieure. Dans les campagnes de 1606 et de 1607, les armes des Provinces-Unies avaient été malheureuses; leurs ressources s'épuisaient, et celles de l'Espagne paraissaient à peine entamées. Henri IV s'en alarma et entra également en jalousie des propositions que faisait Jacques I^{er} aux États pour les porter à la paix avec l'arrière-pensée de réunir sous son autorité les dix-sept provinces par le mariage de son fils avec l'infante d'Espagne. De son côté, la république se décourageait, et ses conseils semblaient indécis.

Dans ces circonstances, Henri IV était assez disposé à s'engager plus ouvertement que jamais avec elle, et par conséquent à rompre le traité de Vervins, mais pourvu qu'en échange elle lui fit l'abandon de sa souveraineté. Au mois de février 1606, il chargea le résident des États, Aersens, de les sonder à ce sujet, mais celui-ci revint sans avoir osé accomplir sa mission. Pourtant, à la fin de la même année, Buzanval pensait qu'une proposition de ce genre aurait quelque chance de succès.

Dans le conseil, Sully trouva ce projet d'agrandissement chi-

(1) Du Plessis-Mornay, t. II, p. 227; t. IV, p. 270, 367.

mérique. Accepter la souveraineté, c'était selon lui s'attirer les armes du roi d'Espagne et peut-être des princes voisins. Comment, d'ailleurs, posséder paisiblement un État séparé de la France par un pays ennemi ? « Vous ne pourrez, ajoutait-il, secourir les Provinces-Unies ou les tenir en devoir que par leurs propres vaisseaux ; sans eux, il vous serait même impossible de descendre sur leurs côtes. Enfin, considéré leur naturel, le vrai moyen de se faire haïr et rendre odieux est de se prétendre leur seigneur. »

On aurait pu répondre entre autres choses que la réunion de la Hollande à la France entraînerait naturellement celle de la Belgique, où beaucoup d'habitants la souhaitaient avec passion. Quoi qu'il en soit, Henri IV ne renonça pas à ses espérances, et il accepta les services d'Aersens, qui offrit, au mois de janvier 1607, d'entamer la négociation directement. Mais la demande du roi de France, soumise à l'assemblée générale, fut assez mal reçue, et les Etats ne le prévirent même pas de la suspension d'armes qu'ils conclurent avec l'Espagne le 24 avril 1607 (1).

Jeannin, qui arriva un mois après à la Haye, eut pour instruction de s'en plaindre, et en même temps de protester énergiquement que son maître n'avait jamais aspiré à la souveraineté (28 mai). Le projet de Henri IV était en effet purement éventuel. Il voulait avant tout empêcher les Provinces-Unies de retomber aux mains des Espagnols ; c'est ainsi que s'explique son vif intérêt pour l'accroissement du pouvoir de Maurice, leur ennemi le plus décidé. En même temps que Jeannin s'efforçait de l'engager dans le parti de la France, il ne négligeait pas Barneveld, et, suivant l'usage de cette époque, il demandait pour lui à Henri IV une gratification ou une pension (2).

Les vues personnelles du roi ne reparurent qu'au moment où le congrès, ne pouvant s'entendre sur les conditions de la paix,

(1) *Négociations*, t. I, p. 472-376 ; t. II, p. 313. — *OEconomies royales*, t. II, p. 197, 208. — La Force, t. I, p. 445. — L'Estoile, t. III, p. 457.

(2) *Négociations*, t. I, p. 468 ; t. II, p. 48, 185, 534 ; t. III, p. 231, 356.

dut se contenter d'une trêve. L'avenir des Provinces-Unies restant incertain, les projets qu'il formait sur elles retrouvaient leur place. Jeannin, qui avait fait un voyage à Paris (juin—14 août 1608), en revint avec l'autorisation d'offrir une pension de 10,000 livres au prince Maurice, de 4,000 au comte Guillaume et à Barneveld, et le pouvoir de leur promettre davantage, « au cas qu'avec leur aide et assistance, Sa Ma^{té} pût devenir maîtresse de leur Etat (1). » (Instruction du 6 août.)

Libre de choisir son moment pour cette communication, il commença par faire accepter à Barneveld, avec quelque peine, l'argent du roi de France. Quant à Maurice, qui ne voulait point entendre parler de la trêve : « S'il faut recommencer les hostilités, lui dit-il, il n'est pas raisonnable que Sa Ma^{té} dépense son argent et mette ses États en péril pour n'y rien gagner. Peut-être même faudra-t-il que vous deveniez Français. — Il n'est pas temps d'en parler maintenant, répondit le prince; cela avancerait la paix ou la trêve, et nous ferait plutôt devenir Espagnols que Français. » — Cette réponse n'avait rien de décourageant; aussi, le 21 octobre, Jeannin écrivait à Villeroy :

« J'estime, la trêve étant faite, qu'on doit fortifier l'autorité du prince Maurice, au cas qu'on le puisse disposer du tout à ce qui est du service et contentement de Sa Ma^{té}, comme je l'espère.... Il n'y a rien que nous ne puissions espérer ici si on s'y conduit bien et de loin, comme il faut es desseins d'importance. »

Et le 21 décembre :

Aucuns estiment, s'ils obtiennent la trêve avec la liberté qu'on doit changer la république en principauté. Or, si on prenoit ce conseil, encore que cette proposition soit faite en faveur du prince Maurice et de ses serviteurs, j'estime que Sa Ma^{té} y auroit plus de part que lui pour la bonne opinion qu'on a de sa prudence, de son pouvoir et de son affection envers cet État (2). »

(1) *Négociations*, t. I, p. 499. — *OEconomies royales*, t. II, p. 252.

(2) *Négociations*, t. IV, p. 212, 310, 321; t. V, p. 33.

Jeannin s'avancait peut-être ainsi pour se rendre agréable à Henri IV, qui lui reprochait de ne pas seconder ses vues personnelles avec assez de chaleur. Mais c'était aller un peu vite en espérances. Le temps n'était plus où le roi de Navarre envoyait proposer au comte de Nassau la lieutenance des Provinces-Unies; le pays, les hommes, tout avait grandi. Ces vendeurs de harengs et de fromages, ces commissionnaires de l'Océan étaient devenus de riches négociants; ils avaient le sentiment réfléchi de la liberté et l'égoïsme des nations maritimes. Telle nation, tels chefs. Ce n'était pas pour faire hommage de l'indépendance du pays à Henri IV que Barneveld en sollicitait tous les jours la déclaration auprès des rois de France et d'Angleterre. Quant à Maurice, Jeannin écrivait que le dessein de se faire prince était plutôt dans la tête de ses serviteurs que dans la sienne. Mais lui-même avait jadis écrit le contraire, et de telles pensées n'abandonnent guère celui qui les a une fois conçues (1).

En tout cas, au moment où les négociations touchaient à leur fin, l'ambassadeur crut pouvoir sortir des demi-confidences, et risquer une explication. Son plan était d'acquérir à la France le plus d'amis possible en leur distribuant des pensions et en prenant ainsi les devants sur le roi d'Espagne. « Puis, ayant dressé des pratiques durant quelque temps, si Sa Ma^{te} désire quelque chose de plus, il s'en faudra lors decouvrir. » Maurice, à qui il dévoila ouvertement les projets ultérieurs de son maître, parut tout à fait disposé à s'y prêter. Barneveld fut plus réservé. Il se borna à une assurance « de demeurer serviteur de Sa Ma^{te}, d'aider à maintenir l'État en affection et devoir envers elle... et s'il leur prend volonté de changer le gouvernement, et au lieu d'une république en faire une principauté, de préférer le roi à tout autre prince. » 11 avril 1609. Henri IV approuva ces démarches, affecta une somme annuelle de 100,000 livres pour

(1) *OEconomies royales*, t. II, p. 507.

servir des pensions à ses partisans en Hollande, chargea Jeannin d'entretenir toujours dans de bonnes dispositions Maurice et Barneveld, le premier surtout; mais il jugeait lui-même qu'il n'était pas opportun de se découvrir. 25 avril (1).

Ce qui aurait dû éclairer le roi, c'est le peu de succès des efforts que faisait au même moment son ambassadeur pour amener la réforme du gouvernement des Provinces-Unies (2). Les

(1) *Négociations*, t. I, p. 526, 539.

(2) C'est très-probablement pendant tous ces pourparlers ou quelques mois auparavant, que Louise de Coligny fit à Barneveld la proposition de favoriser l'élévation de Maurice à la souveraineté des Provinces-Unies. Ce fait important a été fort discuté; et en effet, il ne repose que sur le témoignage de Louis du Maurier qui le raconte d'après son père. (*Mémoires de Hollande*, p. 183.) Selon Jennet (*Histoire de la république des Provinces-Unies*, la Haye, 1704, t. III, p. 12-17), l'affirmation d'un seul homme ne suffit pas pour incriminer le caractère et les intentions de Maurice, à qui d'ailleurs la trêve ne faisait rien perdre. Dans sa pensée, Maurice, comme son père Guillaume, est innocent du projet d'avoir voulu se faire souverain. — Levassor (*Histoire de Louis XIII*, t. II, 2^e partie, liv. VIII, p. 497-505) dit que le fait d'avoir aspiré à la souveraineté est si détestable, le dessein de sacrifier Barneveld à son ambition si atroce, qu'on ne doit y croire qu'après des preuves convaincantes. « Si M. du Maurier l'ambassadeur avait écrit lui-même ce que son fils a publié, peut-être que la réputation que M. du Maurier avait acquise par sa vertu et par ses bonnes qualités serait un préjugé de quelque force contre le prince Maurice. Mais ce n'est ici qu'un simple oui-dire que son fils nous rapporte. » On ne peut d'ailleurs donner au fait d'autre date que 1615; et la faveur témoignée jusque-là à Barneveld et les démêlés qui éclatèrent après 1615 ne permettent pas de trouver une place pour cette confidence. — Barneveld ne l'a pas citée dans sa *Défense*, ni Grotius dans son *Apologie*. — Leclerc (*Bibliothèque choisie*, Amsterdam, 1713, t. II, p. 134-156) a réfuté toutes ces raisons une à une. On peut en voir le détail; j'y ajouterai seulement quelques remarques. D'abord nous avons des preuves de l'exactitude de Louis du Maurier, et on n'invente pas d'ailleurs des choses pareilles. — Le silence de Grotius dans son *Apologie* prouve, et ses lettres en font foi, que sa défense n'était pas libre. — Pourtant voici des paroles significatives : « Intrà fines tam anxie me continui, ut multa nec levis momenti neque lucem exiguum huic causæ allatura in tempus presens omiserim, quod ea proferri non possent nisi quidam qui cæteris multum exstant designatius tangerentur. » (*Apologeticus eorum*, etc., préface.) — Enfin, nous n'avons besoin que de la

puissances médiatrices ont le droit de porter leur attention sur la constitution des pays qu'elles émancipent. Henri IV y tenait d'autant plus, qu'on n'avait vu jusque-là d'autre république que celle des Suisses, et qu'on doutait que la même forme pût convenir aux Provinces-Unies. Outre que le principe des républiques est naturellement hostile à celui de la royauté, il lui répugnait d'entretenir des rapports étroits avec une assemblée, ou, comme il disait, « une bête divisée en soi, avec laquelle on ne peut rien traiter de secret ni rien fonder de durable (1). »

On oubliait trop en France que ce gouvernement, qui paraissait si nouveau, était le même que sous les Espagnols, sauf le prince. Il offrait pourtant plusieurs défauts, et notamment celui des États fédératifs, l'absence d'un tribunal chargé de juger régulièrement et sans appel les contestations des provinces entre elles. Jeannin, à peine arrivé dans le pays, avait songé, pour remplir cette lacune, à un conseil qui serait investi d'une portion du pouvoir exécutif, sauf le changement des lois, la nomination des

correspondance du président Jeannin pour croire à une pareille conversation.

Quant à la date, elle me paraît assez facile à préciser. A en croire du Maurier, l'entrevue de Barneveld et de Louise de Coligny aurait eu lieu après la trêve. Mais dans ses *Mémoires*, écrits non sur des notes, mais sur des souvenirs, les circonstances du fait ont pu lui échapper. — Il me semble qu'on ne peut la placer qu'au moment où on s'occupait de la réforme du gouvernement. — Un détail d'ailleurs est expressif : « Tout le monde, disait Barneveld, répète à toute heure qu'il faut augmenter les pensions et les appointements du prince, etc., » p. 188. Cela n'indique-t-il pas qu'il était alors question de l'indemnité de Maurice, qui lui fut accordée au moment de la signature du traité? — Enfin, la date que je donne à cette conversation est la seule où Maurice et Barneveld aient été un instant réunis. Dès 1611, leur inimitié avait augmenté, et depuis elle ne fit que s'accroître.

Du reste, l'importance du fait a été fort exagérée. Maurice n'a pas depuis ce jour formé le dessein de perdre Barneveld. Il a pu être mécontent et désappointé; il a pu désirer reprendre un jour son influence et se venger de l'avocat de Hollande, s'il en trouvait l'occasion; les circonstances ont fait le reste.

(1) *Négociations*, t. III, p. 38, 212; t. II, p. 316.

gouverneurs, le droit de paix et de guerre, la levée des impôts. Il se composait de trois membres à vie, le prince Maurice, son frère Henri et son cousin Guillaume, des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et de sept députés, un par province, nommés pour trois ans (1).

L'ambassadeur revint à ce projet au moment de la conclusion de la trêve; mais il était douteux que les États généraux voulussent se dépouiller d'un pouvoir qu'ils exerçaient sans contrôle et sans partage. Leurs répugnances auraient peut-être été vaincues, si Barneveld ne les eût encouragées; mais sa réconciliation avec Maurice n'était pas complète, et le prince ne pouvait dissimuler son mécontentement d'avoir été vaincu. Quelques avances étaient pourtant nécessaires pour décider son rival à se désarmer de son influence dans la république. D'ailleurs, il ne pouvait légalement faire partie du conseil, car tous les membres devaient jurer de n'avoir d'autre intérêt que celui de l'Union, et l'avocat de Hollande prêtait, en entrant en charge, le serment de tout subordonner à celui de sa province. Jeannin proposait de lever cette difficulté en le nommant vice-président du conseil, garde du sceau général des Provinces-Unies, et de donner son emploi à son frère, qui, disait-il, est d'un esprit beaucoup plus doux et modéré que le sien (2).

Maurice se montra disposé à ces concessions; mais elles ne parurent pas suffisantes à Barneveld. Pourtant, fidèle à son usage, il ne repoussa pas entièrement le projet qui lui était soumis; il se retrancha derrière l'opportunité et en ajourna la discussion à l'année suivante. Jeannin n'eut pas plus de succès dans un discours qu'il fit à ce propos devant l'assemblée fédérale (18 mai). « Encore que cette retardation, écrivait-il, vienne des intérêts particuliers autant que d'aucune autre considération, si est-ce qu'il le faut souffrir et dissimuler. »

(1) *Négociations*, t. I, p. 521; t. II, p. 131.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 523; t. V, p. 409, 415, 417.

L'autorité demeura aux mains des États généraux, qui devaient être représentés, en leur absence, par une commission de permanence. « Ces gens-ci, disait l'ambassadeur, sont si amoureux et jaloux de leur nouvelle république que l'autorité entre les mains d'autres qu'eux-mêmes ne leur peut plaire... Pourtant avec le gouvernement qu'ils ont à présent, lequel a été continué entr'eux depuis vingt-cinq ans sans qu'ils y aient rien changé, et le désir qu'ils ont tous de se conserver et empêcher que leur Etat ne retourne d'où il est sorti, il n'en peut advenir aucun mal. » (9 juin.) (1).

Ainsi, la bourgeoisie demeurait maîtresse des affaires; Maurice avait le dessous. Mais il s'était habitué à la tactique des partis. « Il se lie tant qu'il peut avec les ministres, écrit Jeannin. La recherche de leur amitié deviendra incontinent suspecte à ceux qui le jugent plus ambitieux que peut-être il n'est. » Le prince eut la mesure de cette nouvelle force en faisant rejeter la proposition de Henri IV, qui demandait le libre exercice du culte, ou au moins la tolérance pour les catholiques des Provinces-Unies. Battu sur le terrain des idées politiques, il devait vaincre plus tard par les passions religieuses.

Le 30 juin, Jeannin retourna en France, en laissant à Henri IV une grande autorité morale dans le pays. Celui-ci était trop fin pour la laisser perdre, surtout au moment où la succession de Clèves et de Juliers ouvrait un champ si vaste à sa politique. Au milieu de ses préparatifs, il avait écrit à la princesse d'Orange qu'il voulait venir la visiter à la Haye en simple particulier. La république, dit Bentivoglio, prenait ombrage de cette familiarité qui lui paraissait cacher quelque dessein de protectorat, lorsque le roi fut tué, laissant une partie de ses desseins futurs aux conjectures de l'histoire, qui grandit volontiers les entreprises inachevées (2).

(1) *Négociations*, t. V, p. 406, 429, 449, 464.

(2) *Relations* du cardinal Bentivoglio, Paris, 1642, p. 137.

Ce coup fut douloureusement senti dans toute l'Europe protestante, mais surtout dans les Provinces-Unies, malgré la confiance qu'elles avaient en elles-mêmes. Leur alliance avec la France reposait sur deux traités. Par le premier, conclu le 15 janvier 1608 et renouvelé le 17 juin 1609 pour toute la durée de la trêve, Henri IV s'engageait à secourir les États, en cas de guerre, de 10,000 fantassins; ceux-ci, de 5,000. Les deux pays ne devaient faire aucun accord au préjudice l'un de l'autre. Par le second, 22 juin 1609, le roi laissait au service de la Hollande deux de ses régiments (4,100 hommes), deux compagnies de cheval-légers de 70 chevaux chacune, et les entretenait pour deux ans sur le pied de 600,000 livres par année (1).

Le 20 juin, Marie de Médicis confirma ces deux traités. Mais ses embarras comme ses préférences la tournaient vers l'Espagne. Le duc de Feria était venu lui porter, avec les compliments de Philippe III sur son avènement, les propositions de mariage déjà faites à Henri IV en 1608, et quoique la négociation eût été tenue fort secrète, les égards témoignés à l'ambassadeur D. Inigo de Cardenas montraient qu'elle allait réussir (2).

Les alarmes que cette nouvelle avait causées dans les Etats en 1608 se réveillèrent avec plus de force en 1611. L'alliance projetée leur semblait une conspiration dirigée contre le protestantisme par le pape et les jésuites. Quelques huguenots ne craignaient pas de dire que, s'ils étaient attaqués, on verrait arriver à leur secours les vaisseaux et les régiments français des Provinces-Unies. De son côté, le roi d'Angleterre exprimait avec vivacité son mécontentement, « non qu'il trouvât les mariages mauvais, mais il pensait bien avoir mérité qu'on l'en prévint. » On annonçait que son fils allait passer en Hollande pour y renouveler une alliance à l'exclusion de la France (3).

(1) *Négociations*, t. III, p. 152; t. V, p. 485, 494.

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. I, 2^e série, p. 344. — *Négociations*, t. IV, p. 83, 109, 124-127.

(3) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 327.

Le sieur de Russy étant alors absent par congé, la régente envoya à sa place un ambassadeur extraordinaire, M. de Reffuge, conseiller d'État et ancien ministre de France en Suisse. Son instruction (30 novembre 1611) est signée par le fils du chancelier, Brulart de Sillery, sieur de Puitsieux, secrétaire des commandements et adjoint à Villeroy depuis 1606 pour le service des affaires étrangères.

Henri IV s'était appuyé en Hollande sur les ennemis de l'Espagne; Marie de Médicis s'appuyait sur les partisans de la trêve. L'ambassadeur devait rappeler à Barneveld l'affection qu'il portait au feu roi, et lui en demander la continuation pour la reine. Il lui dira « qu'il a charge de conférer avec lui librement et confidentiellement de toutes choses, et mesmes suivre son avis en ce qu'il aura à faire, négotier et traiter par delà par préférence à tous aultres. » La pension accordée à l'un de ses fils est maintenue. Quant à lui, Leurs Majestés lui témoigneront en toutes occasions l'estime qu'elles font de sa bonne volonté. — Toutefois, cette amitié devra être cultivée avec prudence, « pour n'apporter ombrage audit prince Maurice ny à ceux de sa maison, et autre du païs qu'il recognoistra porter envie à l'autorité dudit Barneveld... Leurs Ma^{tes} estant adverties que les divisions et partiallitez formées cy devant entr'eux sont plus tost accrues que diminuées depuis leur repos. » Pourtant l'ambassadeur feindra de tout ignorer et leur recommandera cette union qui leur a donné la liberté, et peut seule la maintenir. Vis-à-vis de Maurice de Nassau et des Etats, il se tiendra d'abord sur ses gardes.

Son premier discours public devait se borner à des protestations d'amitié et à une récapitulation des actes de la régente au dedans et au dehors : maintien de l'édit de Nantes, envoi dans les provinces de commissaires catholiques et protestants pour en surveiller l'exécution; renouvellement des traités avec les Provinces-Unies; paiement des gens de guerre à leur service, « encore que Sa Ma^{te} n'y fut obligée et n'eut faute de raison légitime

pour s'en décharger ; » secours aux héritiers de la succession de Juliers ; démarches auprès du duc de Savoie en faveur des cantons de Berne et de Genève ; conclusion du traité d'alliance commencé par Henri IV avec Jacques I^{er}, « qui est le premier et le seul prince qui a esté jusqu'à présent visité solennellement par Leursdictes Ma^{tes}, encore que le roy et elle l'aient esté de plusieurs endroits. »

L'objet principal de la négociation étoit de préparer les esprits à la nouvelle des mariages d'Espagne. L'ambassadeur devait d'abord en conférer avec les principaux du pays. Il commencerait par ruiner le crédit du roi d'Angleterre en le montrant coupable de ce qu'il reprochait à la régente. « Ce prince a mauvaise grâce de se plaindre qu'on ne l'ait pas averti de la négociation, car lui-même a demandé l'infante pour le prince de Galles à l'insu de la France, et n'a annoncé sa démarche qu'après avoir échoué. Il n'a pas été plus franc en disant que cette demande lui avait été arrachée par les obsessions des ambassadeurs d'Espagne, et que, pour être plus sûrement refusé, il avait exigé que l'infante apportât en dot les Pays-Bas après la mort des archiducs. La vérité, c'est que Henri IV, et, après sa mort, la régente, ont fait sonder le roi d'Angleterre sur le mariage de son fils avec une princesse française. Mais le peu de succès de cette négociation, joint au bas âge de la princesse, a décidé la France à s'allier à l'Espagne.

» Les mariages espagnols sont d'ailleurs fort convenables en eux-mêmes. Il y a dans la chrétienté peu de partis plus sortables pour le jeune roi. Celui-ci a été proposé deux fois du vivant de Henri IV, d'abord par D. Pedro, qui échoua pour avoir demandé en même temps que la France abandonnât les Provinces-Unies ; puis par le duc de Toscane, que le roi pria d'attendre au lendemain de la guerre qu'il préparait contre la Flandre, et dont le succès lui vaudrait de meilleures conditions pour lui et pour ses alliés. Depuis sa mort, l'anxiété de Leurs Majestés les a contraints de changer ses conseils généreux. Elles craignaient d'ailleurs que Philippe III

ne voulût, comme son père, exploiter les troubles de la France. Aussi ont-elles entendu à l'alliance de l'Espagne autant par nécessité que par raison et prudence. »

Du reste, la régente protestait qu'aucune atteinte ne serait portée aux anciens traités, et que d'ailleurs les mariages étaient moins avancés qu'on ne disait. « Les articles n'ont point encore été résolus ; ils sont traversés de plusieurs endroits, surtout par le roi d'Angleterre, enfin le bas âge des princes et princesses en recule bien loin la consommation. De sorte que les événements sont incertains et dépendants de ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner. »

Aux torts de sa politique, le gouvernement français joignait celui de se montrer créancier exigeant. Par le traité d'Hampton-Court, 1605, Henri IV s'était engagé à fournir aux Provinces-Unies des subsides dont elles rembourseraient le tiers à l'Angleterre en déduction des dettes contractées par lui envers Élisabeth. Quand la régente demanda aux États de faire honneur à leurs engagements, ils s'excusèrent d'abord sur les lenteurs de leur forme de gouvernement, puis, après un an de réflexions, prétendirent n'avoir à payer que les années 1605, 1604 et 1605, parce qu'en 1605 Jacques I^{er} avait déclaré à Henri IV qu'il ne voulait plus contribuer à les secourir.

Marie de Médicis chargea d'abord M. de Russy de faire à ce sujet des réclamations pressantes, qui furent sans résultat. Comme Jacques I^{er}, souvent à court d'argent, demandait avec humeur à être remboursé, M. de Reffuge emportait pour instruction de dire que le traité de 1609 ayant expiré au mois de juin 1611, la reine avait consenti à payer un semestre de surplus, mais qu'avant de s'engager définitivement, elle exigeait deux choses : la reconnaissance de la dette d'Angleterre, et la promesse formelle qu'aux termes des traités les États secourraient le gouvernement français même contre les huguenots (1).

(1) *Collection du Puy*, t. 425.—*Négociations*, t. II, p. 404 ; t. III, p. 123.

Une lettre d'Aersens à du Plessis-Mornay, 3 mars 1612, nous donne la mesure exacte de l'impression faite par l'ambassadeur sur le parti de la guerre dans les Provinces-Unies.

« M. de Reffuge a parlé deux fois : à la première, il justifia toutes les actions de Sa Maté depuis sa regence, voullant prouver qu'elles n'avoient butté toutes qu'à beneficier ceux de la religion dedans et dehors ; à la seconde, il declara que Sa Maté inclinoit à conelure ung reciproque mariage avec Espagne, avec ceste reserve que ceste convention particuliere n'alterera pas les alliances premieres. Ceste declaration faicte si long temps après le coup ne nous a point grandement estonnés ; mais elle n'a rien faict pour la reputation de l'ambassadeur, car MM. les Estats ont sceu ce traicté il y a plusieurs mois ; lui au contraire jura le 15 son grand Dieu qu'il n'en estoit rien, et le lendemain, ayant receu une depesche, il dict qu'on incline au traicté lequel ils sçavent estre conclu dès le mois d'avril, avec la pluspart des conditions, desquelles il ne leur declara aucunes ; mais a eu besoing de leur représenter ceste négociation imparfaite et apparente seulement pour ne s'obliger quant et quant à nous exhiber le traicté, lequel d'aulture part on nous avoue bien par deçà estre conleu, mais non encores articulé. Ces variations et deguisemens sont suspects aux gens de bien ; car si l'intention est bonne, pourquoi nous a-t-on nié le traicté, pourquoi nous en cache-t-on les conventions (1) ? »

Il y avait en effet de la maladresse à vouloir garder un secret connu de tous les intéressés. Les traités avec l'Espagne furent signés le 30 avril 1612. C'était une singulière attitude que celle de la France tendant une main à Philippe III et l'autre aux Provinces-Unies. Le président Jeannin avait beau déclarer (10 novembre 1612) « que les anciennes amitiés seroient cultivées avec plus de soin qu'on ne fait oncques, » ce qui était beaucoup dire ; les huguenots en croyaient plutôt l'intimité compromettante de l'ambassadeur espagnol avec la cour de France. « On dit, écrivait Aersens à du Plessis-Mornay, que ce royaume veut vivre en neu-

— Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 325, 347. — Capelligue, *Richelieu*, etc., t. I, c. VIII, p. 170.

(1) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 407.

tralité avec tous les rois, princes et républiques, croyez qu'on passera encore plus bas (1). »

Nous savons aujourd'hui que la neutralité a été toute la politique de Marie de Médicis, et qu'elle n'en pouvait guère suivre d'autre. Pourtant, le moment était peu favorable pour ôter l'épée de Henri IV du plateau où elle maintenait l'équilibre entre les deux religions armées. L'orage grondait en Allemagne, et quand on parcourt la correspondance de du Plessis-Mornay à cette époque, on comprend mieux les craintes que l'attitude de la régente inspirait aux réformés. « Le seul remède aux troubles de la Germanie, lui écrivait Aersens, 31 mai 1613, seroit si ceste couronne se vouloit joindre à l'Union protestante, laquelle en la diversité de sa religion contiendrait les humeurs et les affaires dans les bornes des interests purement d'Estat. »

Le conseil pouvait être bon à suivre. Je ne sais si, comme il l'assurait, la France eût pu prévenir la guerre de trente ans, mais il était dangereux de la laisser commencer à l'avantage de la maison d'Autriche; et qui savait que dans un évêché obscur vivait le successeur de Henri IV (2)?

Mais pour que la régente s'alliât avec les protestants à l'étranger, il aurait fallu qu'elle les craignît moins en France. Or les huguenots, un instant paisibles, étaient bientôt entrés en défiance de ses intentions. L'assemblée qui leur avait été accordée à Saumur n'avait fait que donner plus de force à leur opposition. Ils demandaient, avant de se séparer, que la cour répondît à leurs doléances, et ne quittèrent Saumur (15 septembre 1611) qu'en emportant la promesse que cette réponse serait publiée presque immédiatement. Comme on tardait trop à leur gré, ils se réunirent dans plusieurs provinces et envoyèrent à Paris, au commencement de 1612, à l'instigation du duc de Rohan, des députés chargés d'exposer de nouveau leurs griefs.

(1) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 408, 495.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 245, et passim.

Marie de Médicis, dont le premier mouvement était de parler en souveraine, accueillit fort mal ces députés et leur reprocha durement les assemblées tenues sans sa permission. Mais le conseil fit réflexion que les huguenots, ainsi congédiés, allaient semer le mécontentement dans les provinces, et qu'il n'était pas prudent d'ajouter cette difficulté à tant d'autres. L'homme le plus capable de les contenir était du Plessis-Mornay, qui venait de présider l'assemblée de Saumur; mais le ministère, ne pouvant lui demander lui-même ce bon office, en chargea du Maurier, qui devait à sa rare modération l'avantage d'être écouté dans les deux partis. Du Maurier, dans sa lettre, 11 février 1612, commençait par se féliciter « que par ces dernières et conformes deputations de toutes ces provinces, on eust veu se relever si vigoureusement ung corps que l'on estimoit presque abattu, et restreindre une union de laquelle on croyoit, sinon avoir coupé, du moins extrêmement engourdi les principaux nerfs. »

« Aussi, ajoutait-il, il est palpable aux plus grossiers que cela diminue à bon escient l'opinion qui commençoit à passer en créance à plusieurs de pouvoir avec plus de facilité que jamais enfoncer nostre ruyne. Ores, si ce grand effect... pouvoit estre accompagné de cest advantage que les deputés remportassent eux mesmes dans leurs provinces des responses aussi favorables que leurs demandes sont justes, ce seroit ung comble de bonheur auquel il ne defauldroit rien : mais Dieu n'a pas voulu que la ressource de la reputation de nos Eglises et l'octroi de leurs requestes marchassent d'ung mesme pied... Le principal est que nous voyons des apparences fortifiées de promesses equipollentes à certitude, qui... font croire que ce qui nous est essentiellement necessaire suivra de près le retour desdicts deputés en leurs provinces... Mais d'autant, monseigneur, qu'après leur audience ils eurent une assez aigre response, et que maintenant encores ils sont renvoyés sans que l'on ait voulu traicter avec eux,... il est à craindre que la nouvelle qui s'en espandra par les provinces, de premier abord n'esmeuve trop la delicate complexion de plusieurs, et n'excite peult estre de mauvaises demangeaisons en quelques aultres... Ceulx qui jugent comme il fault de la créance que toutes ont en vous, et de vostre zele envers elles et l'Estat, se pro-

mettent, monseigneur, que vous opererez puissamment à rassurer les esprits de ceulx sur lesquels principalement tous les aultres auront à se composer. »

Du Maurier finissait en engageant du Plessis-Mornay à se réconcilier avec le duc de Bouillon. Ils s'étaient en effet séparés avec éclat à l'assemblée de Saumur, Bouillon irrité de n'avoir pu l'emporter sur du Plessis-Mornay pour la présidence, celui-ci outré que le duc, acheté par la cour, voulût entraîner ses coreligionnaires à faire leur soumission sans garanties. Quoiqu'au premier abord l'intérêt de la reine parût être de les tenir divisés pour affaiblir le parti, elle aimait mieux pourtant les rapprocher elle-même que de les voir faire la paix sans elle et à ses dépens.

En répondant à du Maurier (20 février), du Plessis-Mornay adressait ses paroles plus haut. Il ne se refusait pas à une réconciliation. « Il ne sera jamais dict ni trouvé que mon plus grand interest particulier retarde le moindre bien de nos Eglises. » Pourtant il appréciait librement la conduite de la reine envers les huguenots. Les assemblées qu'on blâme, disait-il, sont illégales, mais nécessaires. On répète sans cesse que notre religion est une maladie au corps du royaume; eh bien, il faut laisser à ce corps pour se décharger quelque voie extraordinaire.

« L'horreur des maux passés a engendré entre nous les défiances; les defiances ont cherché les cautions et les seuretés, les édicts, les conditions, les expédiens, pour agir en vertu d'iceulx et les entretenir. Ils font aujourd'hui partie de nostre Estat, ont passé de privilège en droit commun, de droit en nature. Qui en veult tout à coup boucher le cours, ce cours qui désormais a pris quelque ordre, nous met en danger d'un désordre. Le feu roy, duquel les pratiques nous doibvent estre pour aphorismes, voyoit cela sans le voir... Je ne sais si la diligence exacte qu'il semble qu'on veuille pratiquer aujourd'hui, réussira aussi heureusement que cette nonchalance prudemment délibérée... Ores, je suis avec vous, nonobstant ceste rigueur, qu'il faut retenir les esprits, les rendre capables de patience, et n'y a rien que je n'y contribue... Pourtant est question si on aime l'Estat, que le cahier soit respondeu au

plustost, et que la benignité de la reine y paroisse de tant plus qu'elle leur aura esté tardive... (1) »

C'est en cet état que se trouvaient les choses à l'intérieur et à l'extérieur quand expira la mission extraordinaire de M. de Refuge. Le sieur de Russey ne devait pas retourner en Hollande. En lui cherchant un successeur, le ministère se trouvait placé entre le double danger de nommer un huguenot trop zélé, et par conséquent peu sûr, ou de mécontenter les États s'il leur envoyait un catholique. Les principaux concurrents étaient du Maurier, son beau-frère Marbault, et Villarnould, gendre de du Plessis-Mornay et frère de M. de Rouvray, député général des Eglises. Villarnould, que recommandait d'ailleurs son caractère aimable et facile, fut chaudement appuyé par ses parents et par Aersens; il était soutenu par Jeannin, son compatriote; mais la nomination dépendait uniquement de Villeroy.

Celui-ci accueillit d'abord sa demande avec faveur; il lui promit même, si l'emploi devenait vacant, de le proposer en considération de du Plessis-Mornay. Ce nom en effet négociait pour ainsi dire naturellement avec la Hollande; mais il aurait trop engagé un gouvernement qui ne pouvait prendre une position nette. On fit d'ailleurs savoir à Villeroy que du Plessis-Mornay et le duc de Bouillon allaient se réconcilier, sans doute contre la reine; il ne voulait pas nommer un ambassadeur pour faire les affaires des princes et des huguenots. Du Maurier lui convenait davantage. Il était ami de du Plessis-Mornay et protestant, mais fort modéré. Sa fidélité avait été souvent à l'épreuve. Il était sans alliances, et la main qui l'élevait pouvait l'abaisser. Fait pour l'emploi du reste: sa gravité, sa pénétration discrète, sa prudence et son habileté le rendaient le digne ministre d'une cour qui voulait surtout assoupir ses relations avec les Provinces-Unies, les surveiller sans affectation, et faire accepter à des esprits toujours défiants sa politique timide jusqu'à être équivoque.

(1) Ms., fol. 108. — Du Plessis-Mornay, t, XI, p. 388, 399, 410.

Ce choix blessait trop d'intérêts pour que Villeroy pût le faire connaître sans ménagements. Il imagina de charger du Maurier d'aller porter à M. de Refuge un congé de quatre mois pendant lesquels il gérerait d'abord l'ambassade en qualité de secrétaire. Mais cet expédient ne trompa personne. « Ce n'est qu'une planche pour la résidence, » dit du Plessis-Mornay. Résigné à cet échec depuis longtemps, il songeait pourtant avec amertume que sa recommandation, sa parenté, étaient des titres à la défaveur de la cour. « Si j'ai dû estre considéré en quelque égard, écrivait-il à Rouvray, ce ne devoit estre au préjudice de vostre frère (1). »

Le premier ministre de France près des Provinces-Unies avait été M. de Buzanval, envoyé dans ce pays par le roi de Navarre, et qui y resta jusqu'à sa mort. La charge n'était d'abord ni brillante ni lucrative; elle se bornait à demander de l'argent et des secours à un peuple qui en savait trop le prix pour les accorder à la première sollicitation, et on peut penser que le serviteur était irrégulièrement payé dans un temps où le maître se plaignait que sa marmite était renversée et son pourpoint troué au coude.

L'emploi s'améliora pourtant, et grandit avec Henri IV lui-même. La Hollande, de son côté, commençait à prendre forme; ces lieux humides et bas s'animaient et s'enrichissaient insensiblement par le commerce des Indes. Toutefois la Haye n'était pas encore ornée de ces édifices réguliers qui en firent plus tard une des plus agréables villes de l'Europe. La vie était bornée et monotone parmi ces marchands toujours au comptoir ou dans leurs magasins. Buzanval ne pouvait se distraire que par l'étude et le spectacle de cette liberté « infinie et presque effrénée » qui l'étonnait même après ce qu'il avait vu en France, et qui lui semblait pourtant sans péril pour l'État. Au moins, on entendait peu à la Haye les bruits de la guerre, bien qu'on se battît sur le Rhin; on vivait au milieu de ses frères: grande douceur pour un homme

(1) Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 110, 113, 123, 139, 141, 144, 234, 158, 211, 223, 225.

dont la jeunesse s'était passée dans les camps et au milieu des discordes religieuses (1).

La trêve de 1609, les intérêts de tout genre qui s'y rattachaient, classèrent l'ambassade des Provinces-Unies parmi les plus importantes; sous Marie de Médicis, les embarras du gouvernement en firent une des plus délicates. L'alliance hollandaise était le frein des protestants de France. En outre, la succession de Clèves et de Juliers, le mouvement sourd qui travaillait l'Allemagne, tournaient l'attention vers le Rhin.

Les gages de l'ambassadeur français étaient alors de 12,000 liv., qu'il augmentait de 24,000 comme intendant des finances en Hollande. « Il y avoit alors beaucoup d'honneur et de plaisir de servir en ce pays-là, dit Louis du Maurier dans ses Mémoires, car toute la noblesse de France, au sortir de l'académie, alloit apprendre la guerre sous le prince Maurice, comme autrefois elle alloit en Piémont sous le grand maréchal de Brissac. En hiver, la Haye étoit toute pleine de seigneurs et de gentilshommes français qui ne manquoient pas pour honorer le roi en la personne de son ministre de l'accompagner à l'audience de MM. les Etats généraux quand il y alloit; et comme on n'eût pu fournir assez de carrosses pour deux ou trois cents gentilshommes et officiers qui s'y trouvoient quelquefois, l'ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle troupe; et son carrosse suivoit tout vide (2). »

Nous avons, pour juger de l'état des Provinces-Unies en 1613, les *Relations* (1611) du cardinal Bentivoglio, nonce du pape à Bruxelles, qui donne dans ce livre une analyse curieuse de leur constitution.

La concorde lui paraît menacée par la puissance du prince Maurice, la supériorité de la province de Hollande sur les autres et ses démêlés avec la Zélande, la pesanteur des impôts, la diffé-

(1) Du Plessis-Mornay, t. V, p. 225, 236, 459, 575; t. VI, p. 299, 450, 470; t. VII, p. 325, 327; t. IX, p. 159, 236.

(2) *Mém.* de Louis du Maurier, p. 191-193.

rence des sectes religieuses. « La nouvelle république, dit-il ensuite, n'est pas pour durer dans l'état présent, mais elle viendra à manquer en peu de temps, et enfin elle se réduira de nouveau sous le gouvernement d'un seul, probablement sous celui des archiducs. Il faudrait que le roi d'Espagne envoyât un de ses fils en Flandre; il s'y marierait, et les Provinces-Unies pourraient s'attacher à cette dynastie nouvelle et plus tard se ranger sous sa loi. Le gouvernement français verrait avec plaisir une combinaison qui le débarrasserait du voisinage de l'Espagne et de la crainte que lui inspirent les hérétiques de la Hollande (1).

Pendant que les politiques disposaient ainsi de son avenir, la république se reposait comme un vaisseau à l'ancre prêt à reprendre la mer et à affronter de nouveaux orages. Les frontières étaient défendues par de fortes places. L'armée, réduite de moitié, comptait encore 20,000 hommes de pied et 2,500 chevaux, non compris les régiments français. La marine était à elle seule presque aussi nombreuse que celle de toute l'Europe (2). Les impôts, montant à huit millions de florins, se payaient régulièrement. Leur produit presque entier était affecté au paiement des gens de guerre, les dépenses locales restant à la charge de chaque province (3). En 1609, les adversaires de la trêve avaient essayé de prouver qu'elle nuirait au commerce et diminuerait les revenus (4). Il est vrai que depuis ce moment les corsaires ne faisaient

(1) *Relations des Provinces-Unies des Pays-Bas*, 1^{er} et III^e livre.— « Ben può credere V. S. che mi sia mancata l'opportunità più tosto, che'l desiderio, di veder per anche personalmente l'Ollanda. Ma l'hoveduta almeno, ed ho penetrati insieme i più occulti arcani di questa nuova Republica delle Provincie Unite, per via d'una esquisita notizia che da mille parti ho procurato d'averne. » *Lettere del cardinal Bentivoglio*, Londra, 1764, p. 13.

(2) Voici le compte exact des forces des Provinces en 1614 : 30 navires de guerre, 2,860 chevaux, 160 dragons, 26,648 hommes de pied (non compris les troupes françaises). — Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 524.

(3) *Relations*, etc., liv. I^{er}, c. VI, VII, VIII.

(4) On peut voir un résumé solide et instructif des arguments des deux partis dans Jeannin, *Négociations*, etc., t. III, p. 430.

plus de prises, et que le port d'Anvers, redevenu libre, enlevait quelques vaisseaux à Amsterdam. Mais ce léger désavantage était largement compensé par le mouvement que la sécurité avait donné à toutes les affaires. Partout s'offrait le spectacle de l'aisance et de l'activité.

Cette prospérité commençait à attirer les alliances. Les villes hanséatiques offraient la leur aux Provinces-Unies; mais celles-ci, pour les avoir à des conditions plus favorables, faisaient des traités séparés avec chacune d'elles et stipulaient un contingent de troupes ainsi que la direction absolue de l'Union. Elles réclamaient en même temps avec fierté auprès du roi de Danemark contre l'impôt dont il avait frappé les navires étrangers au passage du Sund, et quoique le roi d'Espagne menaçât de le secourir, elles se disposaient à lui faire la guerre. Enfin, sous la médiation de Jacques I^{er}, elles s'alliaient aux princes unis d'Allemagne, principalement aux électeurs palatin et de Brandebourg. Elles avaient même commencé avec Venise des négociations qui mettaient ainsi en présence le passé et l'avenir du commerce (1).

Pourtant le calme des esprits ne répondait pas à cette prospérité matérielle. Déjà grandissait la querelle de Gomar et d'Arminius, chargée de tant de tempêtes. Maurice ne pouvait pardonner à l'avocat de Hollande d'avoir saisi depuis la trêve la principale direction des affaires. Celui-ci n'avait rien oublié de ses soupçons; la haine qui couvait sourdement entre eux n'attendait qu'une occasion pour éclater.

Tel était l'état des Provinces-Unies quand du Maurier y fut envoyé, 20 mai 1615. Il y arrivait sous des auspices peu favorables; on lui reprochait d'abord sa condition trop peu relevée. Les États, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre en Hollande à son collègue de France (27 juin 1615), « ont reçu un grand mécontentement de la proposition qui leur a esté faicte par M. de Refuge de

(1) Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 123, 169, 184, 209, 245. — Bentivoglio, liv. III, c. VI, VII. — *Briefve relation du Danemark*, p. 278.

recevoir pendant son absence M. du Maurier pour agent de la part du roy auprès d'eulx, et ils lui ont déclaré qu'ils en feroient leurs plainctes et remonstrances à Leurs Mat^{es}, estant en toute façon ung trop évident mépris que l'on faict d'eulx. » Si M.^e de Villeroy, disait Jeannin lui-même, avait l'intention de rendre définitif l'envoi de M. du Maurier, je n'estime pas « que ce feust le bien du service du roy, d'autant que n'estant de qualité pour cela, quoique bien fort habile homme, messieurs les Estats s'en offenseroient, estimant que ce seroit un ravilissement à leur Estat (1). »

Mais ce n'était là que le moindre grief contre lui. Sa nomination avait été dirigée contre les princes, alors écartés des affaires, surtout contre Condé et le duc de Bouillon, qui le peignirent en Hollande comme un instrument aveugle de la cour ou un agent secret des Espagnols. Son protecteur Villeroy lui faisait d'ailleurs partager sa mauvaise renommée. « Un nommé du Maurier, dit un écrit placé à la suite des *OEconomies royales*, qui a esté secrétaire du duc de Sully, fut envoyé en Hollande tout exprès avec charge secrette et précise de prendre bonne intelligence avec Barneveld et l'assister de tout son pouvoir et de l'autorité de la France èz pratiques et menées que ce malheureux traistre tramait contre sa patrie en faveur du roy d'Espagne. » Ces calomnies font partie du système d'attaques contre ce qu'on a appelé la politique espagnole de Marie de Médicis. Le duc de Rohan, dans son traité de *l'Intérêt des princes*, reproche à la régente, sans tenir compte des administrations qui se sont succédé de 1610 à 1618, d'avoir travaillé, sous l'inspiration des Espagnols, à diviser les Provinces-Unies pour les empêcher de secourir les princes du sang et les huguenots leurs alliés (2).

Voilà le poids que du Maurier eut à soulever ; il en eût été

(1) Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 269, 235.

(2) *OEconomies royales*, t. II, p. 475. — *De l'intérêt des princes*, discours IV, p. 42, 43.

écrasé sur-le-champ, si Louise de Coligny, avec sa bienveillance aimable et toute-française, ne lui eût ménagé un bon accueil auprès de son beau-fils Maurice, de son fils Frédéric Henri, et de leur cousin Guillaume-Louis, stathouder de Frise.

« Incogneu que j'estois en ce pays, dit-il, et depourveu de plusieurs choses qui m'eussent bien esté nécessaires pour y estre aggréé, j'avois besoin comme de la vie, qu'elle me prist en sa protection et qu'elle me daignast recommander. Ce qu'elle feit avec tel excès, s'il faut ainsi parler, de bons temoignages où besoin a esté, qu'elle a voulu par ceste liberalité suppléer à la multitude de mes défaux, et de plus anéantir et détruire une infinité de calomnies que l'envie en quelques-uns et la douleur en quelques autres excitèrent contre moy de toutes parts, quand on me veit sur le pas de cet employ.

Je me sens (donc) obligé non seulement de vouer à ceste bonne et sage princesse mon très humble service pour le reste de mes jours, mais aussy de transmettre cette obligation à ma posterité. C'est pourquoy j'adjure mes enfans, par le soin qu'ils doivent avoir de me complaire et par la benediction qu'ils espèrent de moy, de faire tous étroicte profession d'estre ses serviteurs affectionnés et fidelles, de Monseigneur le comte son fils et de ceux que Dieu donnera par luy successeurs à l'illustre maison de Nassau, affin que la mémoire de l'obligation que ceste dame a voulu si genereusement et liberalement colloquer en moy ait pareille et mesme plus longue durée que ma propre vie (1). »

Les fils de du Maurier ont payé la dette de leur père; l'aîné et le plus jeune ont servi sous Frédéric-Henri; le cadet, Louis Aubéry, nous a laissé les biographies des membres de la famille de Nassau. Ces portraits, peints de mémoire et sans art, ont pourtant une fidélité assez piquante, et le style négligé de l'auteur ne manque pas de charme. Du Maurier se trompe quelquefois, mais toujours de bonne foi et sans parti pris; il est curieux et utile à consulter, et n'a pas été dédaigné de Voltaire lui-même.

(1) Ms., fol. 32.

CHAPITRE IX.

Du Maurier chargé de demander la révocation d'Aersens. — Vifs débats à ce sujet dans les États. — Première révolte des princes; du Maurier fait échouer leurs menées en Hollande et s'attire leur ressentiment. — Affaire de Clèves et de Juliers. — Occupation des duchés par les Hollandais et les Espagnols. — Attitude de la France et de l'Angleterre. — Refuge adjoint à du Maurier. — Traité de Xanten; causes qui le font échouer. — Seconde prise d'armes des grands. — Son contre-coup dans les Provinces-Unies, qui promettent pourtant leur secours. — Paix de Loudun; chute du ministère. — Arrestation de Condé. — Nouvelle révolte en France. — Ambassade de la Noue à la Haye. — Assassinat de Concini. — Retour de l'ancien ministère.

M. de Refuge venait à peine de quitter la Haye, 24 juin 1613, quand du Maurier fut forcé de paraître sur la brèche, « et en un cas, dit-il, qui peut estre jusques à présent est sans exemple : » on lui ordonnait de révoquer publiquement Aersens.

François Aersens, fils de Corneille Aersens, greffier des États généraux, venu en France en 1594, et chaudement accueilli par du Plessis-Mornay, auprès duquel il était resté plusieurs années, avait succédé en 1598, comme résident, à Levin Calvart. C'était un des diplomates les plus remarquables du temps. Sa candeur apparente cachait une pénétration et une finesse redoutables; mais il ne joignait pas à ces qualités la discrétion et la mesure qui leur donnent plus de prix. Pendant les négociations de la trêve, jaloux de faire montre de son talent et de paraître nécessaire dans un emploi désiré par Vandermyle, gendre de Barneveld, il multipliait hors de propos les informations et les avis. En même temps il louvoyait entre Maurice et le grand pensionnaire, au fond partisan du premier, mais flattant l'autre en le déchirant en secret. Il se rendait aussi fort incommode au gouvernement français, qu'il

cherchait à surprendre en défaut. Jeannin, Villeroy surtout, étaient fatigués par sa duplicité, et Henri IV souhaitait vivement qu'il fût éloigné. « En quelque endroit qu'il réside, écrivait-il à Jeannin, 25 avril 1609, il ne pourra jamais faire tant de mal qu'il en fait là où il est à présent, à cause des connaissances et intelligences qu'il a acquises, mesme avec ceux de la religion (1). »

Aersens ne fut pas révoqué, et acquit le titre d'ambassadeur après la conclusion de la trêve, qui rendit les Provinces-Unies souveraines. Mais si sa présence était embarrassante sous Henri IV, elle devint presque un danger pour la régente. En toute circonstance il se faisait le censeur impitoyable de ses actes, qui auraient demandé tant d'indulgence ; il s'associait ouvertement à l'opposition des huguenots ; leurs chefs étaient ses amis, le duc de Bouillon surtout, dont l'esprit inquiet et intrigant avait beaucoup de rapport avec le sien. Il s'employait à réconcilier les principaux du parti, et quand la reine l'accusait de travailler à mettre le feu dans le pays : « C'est confesser, disait-il audacieusement, une miserable constitution du royaume, qu'un particulier peut embrâser. » L'union de ceux de la religion, ajoutait-il avec ironie, « rend à la reine une plenièrre obeissance sur tout le corps des Eglises, où la division lui en ôte nécessairement une partie (2). »

Le ministère français songeait sérieusement à se débarrasser de cet ennemi, inviolable sous son titre d'ambassadeur, et n'osait, attendant une occasion. Aersens la fournit par excès de finesse. Se sentant chaque jour plus menacé, il voulut ou trouver un autre emploi en Hollande, ou se consolider dans le sien en provoquant un vote solennel des Etats en sa faveur.

Après avoir obtenu de ses maîtres l'autorisation de faire un voyage dans son pays, il alla prendre congé de la reine et des

(1) Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 29, 255, 470 ; t. VII, p. 326 ; t. IX, p. 280.
— *Négociations du président Jeannin*, t. II, p. 253, 256, 360, 362, 430, 433, 441, 481 ; t. V, p. 69, 83 ; t. I, p. 538.

(2) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 407.

ministres, à qui il déclara que le soin de sa santé et de ses affaires le forçait à remettre sa charge et à se retirer tout à fait. Du moins ceux-ci le comprirent ainsi. Ils se hâtèrent de lui faire remettre le présent d'usage; Aersens l'accepta sans scrupule, et partit pour la Hollande au moment où M. de Relluge la quitta (1).

Le ministère, qui ne le perdait pas de vue, donna à du Maurier l'ordre de veiller sur ses démarches, et celui-ci obéit d'autant plus volontiers qu'Aersens voulut lui faire peur, et, à peine arrivé, alla le décrier partout. Il venait d'ailleurs armé d'une lettre du duc de Bouillon, qu'il lut dans les États généraux. Sans cesse il parlait de cet illustre ami, « disant que tout iroit bien en France, s'il n'y avoit dessein formé de ne le croire pas, afin que tout aille mal. » Le prince de Condé, ajoutait-il, est fort uni avec le duc, et fera toujours bien, pourvu qu'il croie son conseil. Il engageait aussi Maurice à rester étroitement lié avec son beau-frère, qui pourrait au besoin mettre à son service les forces des huguenots. En même temps, il cherchait une fonction qui lui permit de rester en Hollande; ne pouvant en trouver, il nia qu'il eût quitté son emploi d'ambassadeur.

Du Maurier, voulant éviter le scandale, lui fit conseiller sous main d'y renoncer; mais Aersens se sentait trop fort pour céder ainsi. Il avait, en effet, « mêlé son vif-argent » à la vieille rancune de Maurice contre Barneveld, « pensant faire le plongeon dans l'eau qu'il était venu troubler entre eux. » L'avocat de Hollande, qui le connaissait « jusque dans les ongles, » s'en serait débarrassé avec joie; mais il n'osait « casser la glace, » et il voulait qu'avant tout la reine fit connaître officiellement sa volonté. Du Maurier pria donc son gouvernement de prendre l'initiative, « de sorte, écrivait-il, que ne tenant plus que par une petite et fragile racine, il ne faut pas les deux mains pour l'arracher, le pouvant estre avec le seul petit doigt..... n'y ayant doute que son dernier

(1) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 411. — *Mém. de Louis Aubéry du Maurier*, p. 378, 382.

voyage ait esté par concert avec ceux qui se servent de luy pour restablir leur credit aux Estats, et embarquer le prince Maurice contre sa precedente coustume à cabaler avec eux. »

Mais le ministère reculait toujours devant un acte de fermeté, quel qu'il fût. Pendant ce temps, le parti hostile à Barneveld profita de son absence pour faire décider dans les États qu'on renverrait Aersens à son poste. « Il est incroyable, écrit l'ambassadeur, combien le prince Maurice s'est porté couvertement, contre sa coustume, en tout cét affaire, et ne sçais si c'est par simple jalousie contre Barneveld, ou si là dessous il y a quelque autre mystère caché (1). »

Du Maurier avait pourtant repris l'espoir que cette querelle se terminerait sans bruit. Aersens semblait s'être résigné à demander son congé; mais tout à coup il alla porter sa cause devant les États généraux, 29 octobre. Après avoir énuméré ses services, il se plaignit qu'on fit des menées pour l'évincer. « Elles viennent, dit-il, de ceux qui vous ont porté à la trêve. Quand j'étais en sentinelle en France, ils ont trahi le secret de mes dépêches, et les ont livrées à nos alliés pour priver l'État de mes avis, et moi de ma créance. » Il ajoutait que pourtant le feu roi lui avait toujours communiqué ses plus sérieuses affaires, et que la reine n'était point mécontente de lui. « Tout vient de deux hommes, MM. de Villeroy et de Reffuge. Le premier veut me punir d'avoir découvert à leur naissance les mariages d'Espagne; le second, d'avoir éventé la mine qu'il voulait faire jouer, c'est-à-dire le rétablissement du catholicisme dans les Provinces-Unies, « le tout afin que l'Espagne, par ce moyen, mît plus facilement garnison dans nos entrailles, et à nos pieds par consequent tant plus tost les ceps de nostre ancienne servitude. » Quant au secrétaire du Maurier,

(1) *Dépêches* de du Maurier à Puyseux, 17 juillet 1613, 3, 26 août, 13 septembre, 6, 26 octobre. — *Fonds St-Germain-Harlay*, t. 834. — Toutes les dépêches qui seront citées dans ce chapitre et les suivants viennent de la même source.

ce qu'il dit n'est pas croyable; il parle sans charge et sans pouvoir. « N'oubliez pas combien il vous importe de n'employer que des agents qui vous soient agréables; n'introduisez pas chez vous cette pernicieuse coutume de sacrifier aux princes étrangers un ministre qui ne leur plaît pas. Moins il plaît aux autres, plus il fait irréprochablement son service. N'avez-vous pas, malgré la volonté du feu roi, établi le sieur de Brederode comme résident en Allemagne, et maintenu Vorstius contre les plaintes de Jacques I^{er}? Quant à moi, on ne me rejetera point pour être ligueur ou espagnolisé. Ne craignez point, en me renvoyant en France, de perdre les grâces que le roi nous fait, elles ne seront réduites que lorsqu'on s'étreindra avec l'Espagne et qu'on nous abandonnera tout à fait. »

Les Etats répondirent à cette harangue « qu'ils y penseroient. » Pour parler avec cette audace, pour attaquer un des chefs de l'Etat, il fallait qu'Aersens fût soutenu par l'autre. Du Maurier alla trouver le prince Maurice, qui feignit d'ignorer les détails du discours tout en le blâmant. « En France, lui dit l'ambassadeur, on puniroit quiconque auroit mal parlé de vous, des Etats ou de leurs principaux officiers, et la reine attend en retour autant de respect et de témoignages d'amitié. — Elle peut compter sur nous à l'occasion, répondit vaguement le prince. » Cette froideur contrastait avec le ressentiment que témoignait Barneveld, quoique Aersens eût déclaré qu'il n'avait pas voulu le désigner dans son discours (1).

Pourtant celui-ci faillit encore une fois l'emporter dans les Etats. « Il faut qu'on se déboutonne, écrit du Maurier, 5 novembre, d'autant qu'il va de main en main montrer des lettres de M. de Bouillon, disant qu'il est nécessaire qu'il retourne. »

Le débat était devenu singulier. L'ambassadeur évincé don-
nait à entendre que les ministres seuls voulaient son rappel, et

(1) *Dép.* du 3 novembre.

exigeait un congé signé de la reine. Du Maurier alléguait contre lui les ordres de la cour et ne pouvait pas les produire. Enfin il reçut l'autorisation de le récuser publiquement; mais ce remède extrême devait être employé avec beaucoup de discrétion et de prudence. Il attendit en effet jusqu'au dernier moment pour demander compte à l'assemblée fédérale d'avoir toléré jusqu'à ce jour les calomnies d'Aersens. 15 novembre.

Comme les ministres de France étaient surtout en cause, il rappelait d'abord que la régente avait conservé l'ancien conseil de Henri IV, dont il faisait un éloge pompeux. Il exposait l'affaire dès le début, en faisant observer que le gouvernement français n'avait rien épargné pour éviter ce scandale. « On a voulu laisser aux Etats eux-mêmes le soin d'éloigner Aersens sans bruit, tant pour ménager son honneur que pour respecter les libertés de la république. Mais cette délicatesse n'a pas été comprise. L'ambassadeur de France a été pris à partie et accablé d'injures. Aersens s'est vanté d'avoir surpris le secret de ses dépêches malgré le droit des gens et l'inviolable liberté dont jouissent en tous pays les personnes publiques. » Du Maurier concluait en demandant qu'il fût remplacé : non que la France prétendit peser sur les Etats; leur choix était libre, et quel qu'il fût, la reine y applaudirait (1).

Ce discours, très-bien fait et d'une dignité modeste, laissait pourtant quelque chose à désirer. Je ne parle pas de l'invraisemblance de l'insinuation que du Maurier lançait contre Aersens, d'être inspiré « par quelque démon méridien » qui voulait, en séparant les Provinces-Unies de l'alliance française, détruire le principal boulevard qui les protégeât « contre le vieil et capital ennemi de leur Etat. » S'il méritait un reproche, ce n'était pas celui d'agent de l'Espagne. Mais on ne voyait pas nettement pourquoi le gouvernement français demandait son rappel. Du Maurier se bornait à parler vaguement « de ses procé-

(1) *Dép.* du 17 novembre. — Ms., fol. 165.

dures obliques, » il faisait une allusion discrète à ses rapports avec les princes ; puis il mettait le silence de la cour sur le compte de la modération. « Elle ressemble, disait-il ingénieusement, à cet ancien qui montrait son soulier de belle étoffe et bien fait, dist qu'il n'y avoit que luy seul qui sceust en quel endroit il luy faisoit mal. »

Au fond, une partie des reproches adressés par Aersens au gouvernement de la reine ne manquaient pas de vraisemblance, et il eût été imprudent de s'y appesantir. Il était fort lié avec les princes, il exaltait leur pouvoir : mais ces sortes de griefs ne pouvaient trouver leur place dans un discours public, et du Maurier avait trop de prudence pour vouloir sur ce point parler autrement qu'à demi-mot. Aussi son discours ne persuada que ceux qui étaient déjà convaincus. Dans une question qui semblait avant tout personnelle, on vit reparaitre les anciens partis. La Hollande se déclara unanimement contre Aersens, mais il eut pour lui Maurice avec la Zélande et quelques députés de Gueldre et de Groningue. « Le prince, écrit l'ambassadeur, 29 novembre, fait pour luy tout ce qu'il peut, et néanmoins couvertement... Il est certain que chacun jour luy va augmentant le déplaisir de vivre en repos, et que toute occasion de remuement pour petite qu'elle se puisse monstrier, aux lieux mesmes les plus esloignés, il conçoit espérance que par quelques degrés cela pourra respandre et venir jusques icy et par conséquent lui redonner de l'exercice. »

Selon l'usage, l'assemblée demanda à du Maurier une copie de son discours. Il ne la donna qu'à condition que le président en serait seul dépositaire, « n'estant pas venu pour plaider, mais pour faire connoître les intentions de la reine. » En même temps, il appuyait en particulier sur les raisons qu'il n'avait pu qu'effleurer en public. « Si on veut malgré nous le jeter à nos pieds, disait-il, nous vous le rejeterons à la tête (1). »

(1) *Dép.* du 29 novembre. — Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 478.

La fermeté était d'autant plus nécessaire que les Etats ajournaient leur réponse outre mesure. Du Maurier alla s'en plaindre à Maurice (décembre). « Ces lenteurs, lui dit le prince, ne tiennent pas au crédit d'Aersens, mais à la rivalité des Provinces entr'elles. » Il promit même de leur écrire à ce sujet. L'assemblée, de son côté, envoya une députation à l'ambassadeur pour expliquer et excuser ses retards.

Au fond, Barneveld craignait que la France ne rompît son alliance, et que le désordre qui s'en suivrait ne lui fût attribué; aussi n'agissait-il qu'avec circonspection. Du Maurier le rassura sur les bonnes dispositions de la reine pour le décider à montrer plus de vigueur. Au contraire, il inquiétait Maurice sur le maintien de l'allocation destinée au paiement des régiments français. Plusieurs fois le prince avait voulu traiter avec lui cette question, qui lui tenait fort au cœur. Du Maurier, faisant le discret à son tour, lui donna à craindre que Marie de Médicis, déjà mécontente de la lenteur des Provinces-Unies à reconnaître leurs dettes à la France, ne cessât d'entretenir les troupes si on lui renvoyait malgré elle un ministre qu'elle ne pouvait supporter (1).

Ce langage fit impression sur Maurice, qui cessa de s'obstiner pour le maintien d'Aersens. Une dernière cause de retard était le choix de son successeur, que se disputaient les Provinces; mais ce choix appartenait à la Hollande, chargée, par l'usage, d'entretenir l'ambassadeur de France. Vandermyle aurait été nommé, si son beau-père, en le demandant, n'eût craint le reproche d'avoir renversé son ennemi dans un intérêt personnel. Les deux partis se réunirent enfin pour sacrifier l'auteur de la querelle, 4 février. Le gendre de Barneveld fut chargé d'une mission extraordinaire à Paris. La succession d'Aersens échut à M. de Languerach, baron d'Asperen, nouveau dans la diplomatie, et qui n'avait jamais vu la France. « Il est fort dépendant de

(1) *Dép.* du 4 décembre 1613, du 18 janvier 1614, t. 835.

Maurice, écrivait du Maurier, et d'asséz facile persuasion pour se laisser peut estre butiner aux spécieux langages et doux attraits du duc de Bouillon. » Mais il fallait se contenter d'une demi-satisfaction, sous peine de n'en obtenir aucune (1).

Du Maurier espérait du moins qu'Aersens ne se relèverait pas de sa chute. « Le prince, écrit-il, voyant qu'il est perdu, l'abandonne et le blasme de légereté et duplicité et pis encore jusques à dire que s'il estoit en crédit auprès d'un grand Roy, il seroit suffisant en moins d'un an de luy renverser son Estat. A ceux qui m'ont dit cela j'ay répondu que j'estois très aise qu'il recogneut si Leurs Majestés ont eu raison de n'en vouloir plus au leur. » En effet, il ne put se faire nommer ni conseiller d'État, ni président du conseil de guerre, ni commissaire général des troupes; mais nous le verrons bientôt retrouver la faveur de Maurice (2).

Il était temps que cet homme dangereux fût éloigné de France. Pendant le mois de janvier 1614, il se plaisait à montrer à Barneveld des lettres du duc de Bouillon « qui lui avoient fait dresser les cheveux sur la teste. » Elles conviaient tous les gens de bien des Provinces-Unies à s'opposer à la faction du pape et de l'Espagne. Les princes allaient employer d'abord les remontrances, et, si elles étaient inutiles, « la force et le fer (3). »

On sait, en effet, qu'au commencement de 1614 tous les grands quittèrent la cour pour se rendre à Mézières, dont le duc de Nevers s'était fait remettre la citadelle par la garnison royale. Le 9 février, du Maurier écrit à Puysieux : « J'ay vu une lettre du duc de Bouillon en ces termes : Nous sommes en attente de ce qui esclorra des œufs que l'on couve maintenant en France, qui doivent estre de grands remueimens et de grands changemens. M. le prince qui a acquis la majorité de vingt-cinq ans estant bien résolu de prendre sa légitime part des affaires de l'Estat et de

(1) *Dép.* du 4 février. — *Mém.* de Louis du Maurier, p. 382.

(2) *Dép.* des 15 décembre 1613, 18 janvier 1614.

(3) *Dép.* du 24 janvier.

faire annuler ce qui a esté fait sans son advis et nommément l'alliance avec l'Espagne. Madame de Bouillon écrit à la princesse d'Orange qu'elle voit de grands maux et que Dieu veille les détourner (1). »

La révolte commença par une lettre écrite au nom de Condé, 20 février, au roi, à la reine, au parlement. Il demandait des réformes, la convocation des états généraux, la suspension des mariages d'Espagne, assurant ne vouloir procéder « que par très humbles supplications. » Mais en même temps le duc de Nevers faisait des levées dans le pays de Liège; un agent du duc de Bouillon travaillait les officiers et les soldats des régiments français de Hollande.

Du Maurier, qui craignait des désertions, fit défendre par Maurice aux gouverneurs et aux capitaines d'accorder aucun congé. En même temps, il réfutait les arguments des princes; mais ce qui disposa mieux les Provinces-Unies, ce fut l'annonce du paiement des troupes françaises pour le second semestre de 1613 et l'année courante. Du Maurier avait prié Marie de Médicis d'autoriser Vandermyle à être porteur de cette bonne nouvelle, afin de rendre ainsi plus agréable le parti de Barneveld. C'est en effet par lui que les États l'apprirent, et du Maurier la confirma officiellement le 17 mars.

Il demandait en même temps qu'on mit les troupes françaises à la disposition de la reine, et qu'on y joignît au besoin un secours de navires. Cette proposition et les dépêches de Vandermyle envoyées dans les provinces y furent bien accueillies. « Le prince Henry, écrit du Maurier, montre les meilleurs sentiments. Comme il va à Heydelberg, je l'ay prié d'y faire entendre en quels termes sont les Etats vis-à-vis du roy : il m'a promis de le faire. — Le prince Maurice est tout plein d'exécution du mal et de ses auteurs... Il se moque de l'appréhension qu'ils feignent

(1) *Dép.* du 9 février.

d'avoir eue qu'on ait voulu arrester le duc de Bouillon en sa ville, disant que cela eust esté bien facile ; ajoutant que M. le prince a la teste pleine d'almanachs desquels il voudroit bien accomplir les predictions. Et si le lieutenant qui a rendu la citadelle de Mezières estoit sous son chastiment, il proteste qu'il luy mettroit le cœur plus haut que la teste. — Leurs Majestés peuvent retirer d'icy non seulement les troupes françoises, mais ce qu'elles voudront et ce que les Estats pourront. — Des gens de cheval battent l'estrade entre les villes voisines. Quatre soldats ont été pris en flagrant délit de désertion avec de faux passeports. Ils ont tiré au sort par lequel il est eschu à l'un d'eux d'estre pendu et les autres flestris au visage de la figure d'un gibet... Les troupes sont bien disposées ; les capitaines veulent mourir deshonorés s'ils ne rompent avec ces 4,000 hommes 10,000 tels que ceux qu'on dit avoir commencé à se reformer. — On a embarqué des armes pour la France, mais les États cherchent à arrêter ce délit par des peines sévères. — Du Maurier donnait (14 avril) des détails analogues au président de Thou, que la reine avait envoyé pour traiter avec Condé (1).

Cette attitude des Provinces-Unies ne fut sans doute pas inutile pour la paix de Ste-Menehould, 15 mai, triste paix qui encourageait la révolte en la récompensant. « Le prince Maurice et Barneveld, écrivait du Maurier, 28 mai, font jugement que le profit d'avoir conjuré cette tempeste excède la perte de ce qu'il a coûté pour l'apaiser. Après avoir vu les articles, ils y trouvent plus de honte pour ceux qui ont terminé ce grand vacarme par tant d'avantages particuliers que de dommages pour la royne. Mais on n'est pas sans appréhension que M. de Bouillon qui fait toujours ses trainées fort longues, n'empesche d'ici à longtemps

(1) *Dép.* des 21, 25, 28 février, 4 mars, 14, 29 avril. — Ms., fol. 169. — Lettre du 14 avril à de Thou. — *Fonds du Puy*, t. 830. — Du Plessis-Mornay, t. XII, p. 523 ; tom. 1^{er}, éd. 1652, p. 586.

ceste playe de se refermer, ayant toujours pour but principal d'avoir et de voir toujours par dessus les autres (1). »

Vandermyle, à son retour de France, avait apporté tous les détails du traité; du Maurier, dans son audience du 31 mai, n'eut donc qu'à en confirmer la nouvelle, « sans épargner aux Estats les gratifications de paroles. » Il ne manqua pas non plus de faire un grand éloge du gendre de Barneveld, et annonça que le dernier semestre de 1613 allait être payé, et que le premier de 1614 venait d'être ordonné.

Son discours mentionnait aussi la nomination de Gaspard de Coligny, comte de Coligny et seigneur de Châtillon, au grade de colonel général des régiments français en Hollande. On ne pouvait faire un choix plus près de la famille de Nassau, car Châtillon était petit-fils de l'amiral, neveu de Louise de Coligny et cousin du prince Henri; mais Maurice, jaloux à l'excès de son autorité sur les troupes, craignait que ce titre de général ne lui en enlevât une partie. Il ne se radoucit qu'après l'assurance formelle que la reine conserverait comme par le passé le droit de nommer directement aux grades, et que le nouveau venu serait sous ses ordres. En effet, M. de Châtillon reçut de Maurice le commandement pour les deux régiments, et en délégua à son tour une partie à l'autre colonel, M. de Courtaumer (2).

Pendant que du Maurier faisait les affaires de la reine, les princes n'oubliaient pas les leurs. Au moment où les troupes se rassemblaient des deux côtés, le duc de Bouillon avait cherché à dissuader Maurice de promettre des secours à Marie de Médicis, « qui, disait-il, n'est qu'en passant et estrangère, tandis que les princes sont perpétuels. » Il se servait toujours d'Aersens, qui depuis sa disgrâce habitait la Zélande, la plus ardente et la plus défiante province de l'Union, où il s'était

(1) *Dép.* du 28 mai.

(2) *Dép.* des 29 avril, 12 mai, 2 juin. — Ms., fol. 171. — Du Plessis-Morbay, t. XII, p. 417.

acquis beaucoup de crédit. Ce dangereux esprit cherchait à persuader que Sully et du Plessis-Mornay faisaient partie des révoltés, et que celui-ci s'était même laissé entraîner à les rejoindre en Champagne. Au milieu des négociations du traité, on avait reçu à la Haye des lettres de Mme de Bouillon pleines d'éloges pour la reine et de dédains pour son conseil, qui allait être chassé, disait-elle. « Les princes se publient bien au dessus du vent, écrit du Maurier (12 mai); les Estats sçavent sur le doigt ou du moins disent sçavoir plusieurs particulières conditions accordées aux mécontents... Il est nécessaire que ces gens sachent ce qui se passe plus tost par Sa Ma^{té} que par ceux qui ont pour but de tirer utilité de ce qu'ils publient (1). »

En signant le traité du 15 mai, Marie de Médicis, suivant l'usage en pareil cas, s'était engagée à déclarer aux alliés que les princes n'avaient eu d'autre intérêt que le bien public. Ceux-ci, qui doutaient avec raison que la promesse fût tenue, se chargèrent de leur propre éloge, et, le 26 mai, le prince de Condé, les ducs de Bouillon et de Nevers écrivirent de Sedan aux États généraux.

Condé se plaignait à eux de la confiance qu'ils avaient accordée précipitamment à des personnes suspectes, c'est-à-dire à l'ambassadeur de France : leurs offres de secours à la reine les avaient empêchés d'être les médiateurs du traité. Les causes et les circonstances de la prise d'armes étaient rappelées avec cette phraséologie douceuse et vide qui semblait de tradition chez les grands révoltés. En somme, le prince annonçait l'établissement d'un nouveau conseil, « non plus restreint à ce peu de personnes qui se sont seules depuis le décès de Sa Ma^{té} attribué toute l'autorité, mais auquel seront appelés ceux que la grandeur de la naissance, les charges et dignitéz, la pro-

(1) *Dép.* des 14 avril, 9, 12 mai.

bité et l'expérience aux grandes affaires de l'Estat en rendent capables. » Il promettait aux Provinces-Unies de mettre à leur service l'influence qu'il allait posséder, et de ne pas souffrir que l'Espagne à leur désavantage fit profit de l'alliance française. Les lettres du duc de Nevers et du duc de Bouillon n'étaient qu'une apostille à celle-ci. Le dernier rappelait, comme on devait s'y attendre, son zèle pour la religion, et s'élevait aussi « contre les calomnies dont quelques particuliers servant à la passion d'autrui » avaient tâché de le noircir.

Le porteur de cette correspondance, la Grange, conseiller du prince de Condé, arrivé à la Haye 9 juin, commença par visiter Aersens, qui l'afficha en public, et déclara qu'il ne verrait pas du Maurier. Il était étrange qu'après sa réconciliation avec la reine, le prince refusât toute communication, même indirecte, avec son représentant à l'étranger. Mais on fut plus choqué encore qu'il dédaignât d'écrire à Barneveld, sous prétexte que l'avocat s'était déclaré son ennemi dans l'assemblée de Hollande. La Grange parla aux États en homme qui n'a rien à ménager. Marie de Médicis, disait-il en particulier, a promis au prince la présidence du conseil. La faveur des anciens ministres ne sera pas longue. La régence passée, chacun aura son tour, et alors on fera sauter du Maurier et d'autres qui sont plus pesants que lui.

Les États, qui, huit jours auparavant, répondaient amicalement au discours de l'ambassadeur de France, n'avaient aucune raison de changer de langage. Ils écrivirent aussitôt, 11 juin, à Condé, avec une fermeté polie, que leur conduite était la conséquence naturelle des traités et qu'ils ne s'étaient pas aperçus que la régente eût changé la politique de Henri IV. « Cette réponse, écrit du Maurier, 15 juin, a été baillée close au sieur de la Grange, sans lui dire autre chose, n'ayant reçu autre gratification que le paiement de sa dépense à l'hotellerie. Celle à M. de

Nevers est simple comme la lettre qui l'a provoquée. Pour l'autre à M. de Bouillon, elle est vigoureuse et digne du sujet de la sienne (1). »

Les princes témoignaient, comme on voit, une grande animosité contre du Maurier. Aersens en effet leur faisait croire qu'il parlait d'eux sans respect et qu'il les avait même appelés criminels de lèse-majesté. Pourtant son seul tort était de remplir son devoir avec beaucoup de dévouement et de sagacité. Il y avait gagné le titre d'ambassadeur, 6 mars ; mais, outre que son caractère le portait à ménager tout le monde, il n'ignorait pas sans doute que les gouvernements faibles se réconcilient souvent avec leurs ennemis aux dépens de leurs serviteurs ; il craignait même que sa fidélité ne lui coûtât la vie. Aussi, en apprenant que de Thou était chargé d'une mission auprès des princes, il lui avait écrit, 14 avril, pour invoquer sa justice. Depuis longtemps il possédait son estime, et à peine arrivé à la Haye, 26 août 1613, il lui avait expédié des mémoires sur l'état du pays. « Ce n'est pas, lui disait-il modestement, que j'estime cela digne de trouver lieu en la continuation de vostre grand labeur ; mais vous estant serviteur inutile, je fay comme celuy qui se ramenteut avec de l'eau dans sa main, n'ayant rien de plus exquis. » Dès lors il lui avait servi d'intermédiaire avec les savants des Provinces-Unies (2).

Dans cette circonstance délicate, il lui demandait de désabuser le prince de Condé.

« Il y à grâces à Dieu longtemps, disait-il, que j'ay appris à parler des grands et aux grands avec la reverence qui leur est due : je ne l'ay pas oublié en ce pays où toutes mes actions ont esté si publiques que je n'aurois pu les deguiser, quand je l'aurois voulu... Aussi peu ai-je interposé mon jugement sur les mouvements presens, recognoissant que ce sont des mystères trop hault au dessus et trop profonds au dessous de ma ca-

(1) *Dép.* du 15 juin. — *Fonds du Puy*, t. 744, fol. 155. — Du Plessis-Mornay, t. I, éd. 1652, p. 585.

(2) *Fonds du Puy*, t. 830. — Toutes les lettres à de Thou sont tirées de ce volume.

pacité, laquelle je croy ne consister qu'à faire mon devoir en rondeur et simplicité... Et d'autant qu'il ne suffit pas seulement d'estre homme de bien, mais qu'il faut estre réputé tel autant qu'on le peut,..... j'ay cru pouvoir prendre la hardiesse de vous supplier très-humblement si vous en oyez parler, de vouloir honorer mon intégrité de vostre defense, avec assurance que vous n'en aurez jamais reproche ni regret... Puisque vous daignez bien repousser le tort que l'on veut faire aux morts, je prends l'assurance recourant à vostre favorable protection qu'elle ne me defauldra pas..... »

Ce service, qu'il demandait à l'équité de l'illustre historien, et qui ne lui manqua pas, du Maurier le réclama plus librement de du Plessis-Mornay, que le hasard des événements venait de mettre (20 et 21 juin) en rapport avec Condé. Le traité de S^{te}-Menehould n'avait rien terminé. Le prince s'était rendu dans le Poitou, et malgré les conseils du gouverneur de Saumur, qui l'engageait à revenir à la cour, il ravageait les environs de Poitiers pour punir cette ville d'avoir chassé ses partisans.

« Tous les gens de bien, écrivait du Maurier, sont esjouïs icy que Mgr le prince vous ait veu, et désireroient qu'il voulut puiser les conseils de sa conduite en vostre prudence.... — On m'a fait et représenté à luy tout autre que je ne suis,..... à quoy frappent le principal coup ceux qui ont eu mes meilleures années. Vous, Monseigneur, qui estes tousjours demeuré ferme au bon et grand chemin de la royauté, et qui m'avez fait l'honneur de me donner mes commencements au monde, en jugerez plus équitablement, et me ferez s'il vous plaist l'honneur d'assurer que je n'ay poinct pollué la qualité que Leurs Majestés m'ont conférée par detractiion ny eslongnement de mon devoir, auquel je suis demeuré en toute modestie et respect, faisant le moins mal que j'ay peu le service de Leurs Majestés, ce que je croy à la verité estre mon principal crime, mais je ne veux jamais estre réputé innocent en faisant autrement (22 juillet, 12 août) (1). »

Du Plessis-Mornay venait de recevoir à Saumur, 6 août, le

(1) *Mémoires de du Plessis-Mornay*, bibliothèque de l'Université, Mss., 1614-1616.—Toute la correspondance manuscrite de du Plessis-Mornay et de du Maurier vient de cette source.

roi et la reine, partis depuis un mois pour se montrer aux mécontents du Poitou et de la Bretagne.

« J'ay eu l'honneur, écrivait-il à du Maurier, 14 août, d'avoir icy Leurs Majestés où j'ay fait voir à un chacun que nous ne tenons pas nos places contre nos rois, mais par le bénéfice de nos rois contre nos malveillants... Mgr le Prince bien conseillé doit reprendre son lieu à la court, où je le voy désiré par les principaulx ministres de l'Estat, pourveu qu'il renonce à tous conseils obliques... Je me suis aperceu au reste qu'on vous a fait mauvais office vers luy, mais en faisant le deu de vostre charge, il suffit que vous en aiez parlé avec respect. Et j'ay asseuré que vous estiez trop discret pour en avoir usé autrement, bien qu'il y ait de la difficulté bien grande à se composer en ces maladies compliquées. »

Malgré cette amicale justification, du Maurier devait bientôt s'apercevoir à ses dépens qu'il est dangereux d'avoir même l'apparence d'un tort envers les princes.

Au moment où finissaient les troubles de France (août), la succession de Clèves et de Juliers se compliquait d'incidents nouveaux qui pouvaient amener une guerre européenne. On sait que l'empereur avait voulu se porter comme juge du différend et séquestrer les pays litigieux aux mains d'un de ses commissaires. Mais la question était moins du domaine du droit que de la politique. L'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg se mirent en commun en possession des deux duchés, et convinrent par le traité de Dortmund de soumettre leurs droits à des arbitres, 1609. Henri IV y adhéra, ainsi qu'à l'union de Halle, conclue entre les princes protestants pour la défense de leur religion, 11 février 1610.

C'est surtout dans les pays du Rhin qu'on trouvait des causes de guerre. Les électeurs ecclésiastiques voyaient avec inquiétude des princes réformés dans leur voisinage, et ceux-ci étaient toujours dans l'attente de quelque conspiration tramée par l'Autriche. Une condamnation impériale restait suspendue sur Aix-la-Cha-

pelle et Mulheim, où les protestants avaient pris les armes contre les catholiques.

Les difficultés vinrent pourtant d'où on les attendait le moins. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se brouillèrent après quelques années de concorde; le second, plus fin et plus actif, cherchant ouvertement ses alliés du côté des catholiques, jetait naturellement l'autre dans les bras des Provinces-Unies.

Celles-ci avaient la croyance que l'union catholique, encouragée par les troubles de la France, voulait armer au centre et aux deux extrémités de l'Allemagne, sous prétexte du ban d'Aix-la-Chapelle et de Mulheim, pour faire ployer les princes protestants sous le joug de l'empereur. Maurice cultivait soigneusement ces appréhensions, afin d'amener la guerre, qui était toujours son plus vif désir. Les archiducs, de leur côté, avaient fait savoir (avril) que si les États se déclaraient pour l'un des princes possédants, ils prendraient parti pour l'autre. Pourtant les Hollandais, craignant d'être prévenus, occupèrent le château de Juliers (mai).

Cette place était trop éloignée de leur frontière pour qu'ils voulussent la garder. Ils désiraient voir les princes possédants régler leurs différends à l'amiable avant que l'Espagne intervint, et envoyèrent même quatre députés à Wesel (juin) pour rétablir l'union entre eux. Ce congrès ayant échoué, il fallut bien rester dans Juliers, quelle qu'en fût la conséquence (1).

Neubourg, qui venait d'abjurer le calvinisme, avait dès lors pour appui la ligue catholique d'Allemagne et les archiducs. Les Espagnols de la cour de Bruxelles se montraient les plus irrités de ce qu'ils appelaient l'insolence et l'ambition des États (2). Spinola, qui levait des troupes, déclarait publiquement qu'il allait les mener contre Juliers. Mais ces menaces faisaient peu d'impression. « Les

(1) *Dép.* des 29 avril 1614, 28 mai, 3 juin, 15 juin, 4 juillet.

(2) Bentivoglio, *Relation de la prise d'armes dans la Flandre en l'année 1614*, p. 435.

Espagnols, disait Maurice à du Maurier, nous donneront tout loisir de faire notre testament. » En effet, ils ne cherchèrent point à arrêter un convoi de deux mille hommes que le prince Henry alla jeter dans le château. Les Etats, après avoir songé un instant à y transporter leurs principales forces, se résolurent à attaquer plutôt en cas de besoin quelque place pour opérer une diversion. « Auquel effet, écrivait du Maurier, 4 août, il est incroyable de quelle allégresse sont portés leurs gens de guerre et leurs peuples mesmes. »

Cependant il n'oubliait rien de part et d'autre pour montrer le danger d'une résolution extrême. Il cherchait à disposer à un accord les ambassadeurs des princes possédants ; il répétait aux Etats qu'ils risquaient d'amener la rupture de la trêve dans un moment où la France, au lieu de leur donner des soldats, pouvait à chaque instant exiger les leurs (1).

Ceux-ci, qui le sentaient bien, demandaient seulement au gouvernement français de ne pas se déclarer contre eux. Ce n'était pas non plus sa pensée, car il n'avait pas de plus vif désir que d'éviter la guerre, et refusait d'avance, si elle éclatait, qu'on se servît de ses régiments. Du reste, il offrait sa médiation.

L'Angleterre faisait les mêmes propositions ; mais si les conseils de la régente étaient faibles, Jacques I^{er} montrait son indécision habituelle, favorisant de ses paroles prolixes tantôt Neubourg, tantôt Brandebourg. Il eut pourtant le mérite de la promptitude, et son ambassadeur extraordinaire, Wotton, était arrivé à la Haye, 12 août, avant que celui de la France fût désigné.

Wotton, dans sa première audience, dit simplement que son maître intervenait sur la demande de l'Espagne et des archiducs et qu'il désirait une solution pacifique. Du Maurier, sans ordres et sans pouvoirs suffisants, ne voulut pas cependant laisser prendre

(1) *Dép.* des 19, 26 juillet, 4, 11, 12 août

les devants à une puissance rivale. Il craignait d'ailleurs que son silence ne fit croire à un changement dans les intentions de la régente ; et les deux partis paraissaient tellement disposés à jeter les choses aux extrémités, qu'il n'y avait plus de temps à perdre. En effet, Spinola rassemblait des forces à Maestricht, et on ne savait contre quel point il allait les diriger. Du Maurier, voyant que Barneveld et Maurice étaient peu satisfaits du langage de Wotton, demanda une audience aux Etats, 18 août. Son discours, assez timide et un peu embarrassé, n'avait d'autre but que de poser le droit d'arbitrage de la France à côté de celui de l'Angleterre. L'assemblée lui demanda s'il était autorisé à proposer quelque expédient. Il répondit que « les Estats eux memes, sachant mieux la qualité de cette maladie, sauroient mieux aviser quel remède, et que celui qui conserveroit les droits des deux princes seroit approuvé (1). »

C'était couvrir comme il pouvait son manque d'instructions. Wotton, qui en était mieux muni, proposa dans une seconde audience de séquestrer Juliers entre les mains soit du prince d'Orange, frère de Maurice, soit du prince d'Anhalt, soit du landgrave de Hesse. « Les archiducs, écrit du Maurier, desirent beaucoup le premier, parce qu'il est de leur dependance. Mais le prince Maurice n'y a pas d'inclination, non comme estimant qu'il les voulust tromper, mais comme craignant qu'il pust estre lui mesme trompé. »

Pour s'éclairer complètement avant de prendre un parti, les Etats appelèrent à la Haye les envoyés de Brandebourg et de Neubourg, et firent demander aux archiducs par Wotton et par l'agent de l'électeur de Cologne de suspendre la marche de leurs troupes. Du reste, ces résolutions n'étaient pas prises à l'unanimité. « Barneveld et les plus avisés veulent la paix, écrit du Maurier, 19 août, Maurice la guerre, cultivant si soigneusement cette occasion que toutes propositions lui déplaisent. L'avocat a

(1) *Dép.* du 19 août. — Ms., fol. 174.

dit au prince que pour nourrir les hostilités il faut un supplément de 100,000 écus par mois, et que les provinces les plus belliqueuses, comme la Zélande, refusent de contribuer. » L'ambassadeur français encourageait le parti de la paix, en répétant que la régente refusait d'avance tout secours. « N'attendez pas, disait-il à l'envoyé de Brandebourg, que de plus puissants que votre maître mettent la main sur sa succession. Si l'Espagne la prend, c'en est fait pour toujours, et si elle tombe aux Etats, elle sera tellement hypothéquée de frais qu'il est à craindre qu'on ne la rende jamais. »

Les choses en étaient là quand du Maurier, qui avait demandé pour ambassadeur extraordinaire Jean Hotman de Villiers, fils du célèbre publiciste, récemment employé en Allemagne, apprit que les ministres lui donnaient pour collègue M. de Reffuge. Il voulait dès lors suspendre toute négociation; mais Wotton, plus pressé et avec raison, demandait aux Etats audiences sur audiences, voulant, à la mode de Venise, où il avait résidé, tout traiter en public. En attendant les envoyés des princes possédants, l'assemblée délégua trois commissaires qui devaient se réunir au logis de Maurice avec les ministres des deux cours. La conférence, fixée le 26 août, fut troublée par un incident. Wotton prétendit à la préséance; du Maurier, qui s'était rendu exprès le premier au rendez-vous, ne voulut pas céder, et l'Anglais resta une demi-heure à boudier près d'une fenêtre. Ils demeurèrent chacun dans une chambre, et il fallut que les commissaires allassent de l'un à l'autre. Wotton reprit sa première proposition, en la modifiant à chaque instant, demandant d'abord la garde de Juliers pour l'un des trois princes indifféremment, puis pour le prince d'Orange, enfin pour les trois ensemble. Du Maurier, qui manquait toujours d'ordres, remit aux Etats, comme parties intéressées, le soin de choisir celui des trois princes qu'ils voudraient pour gardien du séquestre, dans le but d'ôter au roi la responsabilité et de ne point mécontenter les deux princes exclus.

Enfin il fut convenu que les Etats abandonneraient le jugement du séquestre à l'arbitrage des ambassadeurs des deux rois, assistés des envoyés des princes possédants. La garde de Juliers serait remise à quatre compagnies (Français, Anglais, Flamands et Allemands) dont les capitaines commanderaient pendant un mois à tour de rôle (1).

Wotton et du Maurier, qui entrèrent en conférence avec les ministres de Neubourg et de Brandebourg, les trouvèrent plus disposés à des récriminations qu'à un arrangement. Il était alors indispensable de s'adresser à leurs maîtres eux-mêmes. Wotton voulut encore prendre les devants et partir seul pour s'entendre avec eux. Du Maurier lui fit remarquer qu'ils ne pouvaient négocier l'un sans l'autre, qu'aucun ordre ne l'autorisait à s'absenter, et que M. de Reffuge était attendu de jour en jour. Malgré l'observation assez juste de l'Anglais que le moindre retard mettait tout en péril d'hostilité, du Maurier tint bon avec ce patriotisme d'ambassadeur jaloux avant tout de faire respecter son gouvernement (2).

Pendant ce temps, Spinola venait d'exécuter le ban de l'empire sur Aix-la-Chapelle, 21 août, et sur Mulheim, dont il avait rasé les fortifications. C'est en vain que les ministres de France et d'Angleterre à Bruxelles, sur la demande de leurs collègues de la Haye, avaient essayé de l'arrêter; après la prise de quelques petites villes près de Juliers, il se mit à descendre le Rhin, et fit construire un pont à Rhinberg pour occuper les places de la rive droite dans le voisinage de la Hollande. Au commencement de septembre, il marcha sur Wesel, protestant toujours qu'il voulait observer la trêve. Wesel, au confluent de la Lippe et du Rhin, était une des places les plus importantes du duché de Clèves. On y trouvait une université calviniste; c'était, disaient les catholiques, « un nid d'hérétiques et la Genève du Rhin. »

(1) Dép. du 27 août.

(2) Dép. des 29 août, 1^{er} septembre.

A cette nouvelle, les États se réveillèrent de la sécurité où les avait jetés ce commencement de négociations. Maurice partit le 4 septembre avec 15,000 hommes de pied, 2,500 chevaux, et le pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait nécessaire pour le bien de la république : on lui avait adjoint à cet effet le conseil d'État et un député de chaque province. Malgré sa diligence, il ne put empêcher Wesel d'être prise après quelques jours de résistance, 7 septembre (1).

Le parti de la guerre s'en prit surtout à Barneveld, qu'on accusait d'avoir tout compromis par ses lenteurs. On s'attendait, du reste, à un combat. « Le seul honneur que je souhaite désormais, disait Spinola, c'est de livrer une bataille au prince Maurice. » Celui-ci, de son côté, à l'exemple des Espagnols, mettait la main sur plusieurs places dans le voisinage de Clèves et de la frontière de Gueldre (2).

Quoique la guerre fût plutôt dans le vœu des deux généraux que dans celui de leurs gouvernements, un incident pouvait la faire éclater. Du Maurier, qui la redoutait, était pourtant forcé d'agir avec timidité. Aux prières de l'ambassadeur de Neubourg, qui lui demandait, 11 septembre, de s'interposer entre les deux armées, il répondait qu'il attendait M. de Reffuge. C'était sa réponse à tout le monde. « Cela afflige, écrit-il à Puy sieux, ceux qui désirent la fin de cette affaire et en même temps encourage les autres. L'ambassadeur d'Angleterre s'écrie que ces hésitations mettent la trêve en pèril. J'aurais pu aller au-devant de Spinola il n'y a encore que quinze jours avec utilité, si j'en avais reçu commandement ; l'Anglais ne manque pas de le dire (3). »

Du Maurier se plaignait plus librement encore à de Thou.

(1) *Voy.* à ce sujet deux lettres curieuses de Bentivoglio, 10-12 septembre 1614. — *Lettere scritte dal cardinal Bentivoglio.* — Londra, 1764. — Du Plessis-Mornay, t. I, éd. 1652, p. 662, 659.

(2) *Dép.* du 9 septembre.

(3) *Dép.* du 13 septembre.

« Nous sommes trainés, écrit-il, 1^{er} septembre, par quelque fatalité qui ne peut souffrir plus long temps l'Estat tranquille que laissa universellement au monde nostre grand roy qui semble jusques icy mesmes dans son tombeau avoir maintenu la paix generale dont il avoit esté fondateur. A ceste heure chacun s'esleve, sçachant qu'il n'est plus pour faire le holà, ne vivant desormais icy bas que dans la memoire de ses fidelles serviteurs.... Ceste grande union protestante d'Allemagne parmy tout cela qui voit Hannibal à ses portes, demeure les bras croisés, s'amusans les princes dont elle est composée à s'entrecroiser en leur péril commun, ce qui verifie la parole dicte d'eux autrefois par le duc d'Albe : que l'Allemagne est desormais comme un vieil dogue qui sçait encore aboyer, mais ne peut mordre, n'ayant plus de dents. »

Et le 6 septembre : « J'ay faict en attendant M. de Reffuge ce que j'ay peu, et si j'eusse esté muni de pouvoir suffisant, j'espère qu'à ceste heure les choses seroient en meilleurs termes, mais je me suis retenu quand j'ay veu que l'on y pourvoit d'ailleurs. M. le prince Maurice et le marquis Spinola sont si près l'un de l'autre que je crains bien que les nuées viennent à se choquer et qu'il n'en esclatte un grand tonnerre. »

Le 13 : « Nous attendons M. de Reffuge pour voir s'il pourra faire le holà et obtenir que les Archiducs transchent la mesme parole que MM. les Estats qui est d'en croire Leurs Matés, de quoy l'on doute fort par deçà : joint que les propositions du palatin de Neubourg tendent à rendre l'empereur juge absolu de leurs differends, à quoy Brandebourg dit ouvertement ne se pouvoir resoudre, ny recognoistre pour juge celuy qui se pretend offensé et qui se montre en tel affaire partial. Je prevoy que le voyage de M. de Reffuge sera bien tardif, et que lesdits Archiducs s'estant faict eux mesmes droict avec leurs armes ne sçauront pas grand gré à ceux qui s'interposeront pour leur faire vuidier les mains de ce qu'ils tiennent. »

Du Maurier doutait même que, dans l'état nouveau des choses, la cour de Bruxelles eût des pouvoirs assez étendus pour terminer le différend :

« Spinola, écrit-il à du Plessis-Mornay, 13 septembre, ampiète ces provinces litigieuses à main armée, exploitant au nom de l'empereur comme juge naturel de cette controverse, et comme l'on dit, y établissant le palatin de Neubourg gouverneur de la part de l'empereur, qui me fait croire que son autorité y estant désormais engagée, et le roy

d'Espagne ayant la main garnie, il faudra aller chercher la source de cette négociation à Prague et à Madrid. »

En arrivant à Bruxelles (vers le 13 septembre), M. de Reffuge se plaignit à l'archiduc que Spinola eût continué les hostilités, et lui posa trois questions. Était-il disposé à suspendre la guerre, si les États y consentaient? Des paroles de paix, disait-il, ne peuvent guère être entendues à travers le bruit des tambours et des trompettes. Le moindre exploit de part et d'autre serait suffisant pour tout rompre. En second lieu, la cour de Bruxelles ayant innové aussi bien que les États, lui plairait-il d'envoyer un ambassadeur pour conférer sur les restitutions à faire de part et d'autre? Enfin autoriserait-elle le congrès à se réunir à la Haye, seul lieu commode pour les Provinces-Unies, dont les envoyés n'ont jamais de pouvoirs que pour une seule affaire? — L'archiduc se borna à répondre qu'il eût désiré une plus prompte entremise, qu'il n'avait pu consentir à perdre ses frais d'armements et à laisser passer la saison sans mettre la main sur quelques places des pays en litige, qu'il se prêterait à la paix si les États la cherchaient de bonne foi, et que, s'ils rendaient Juliers, lui, de son côté, remettrait ce qu'il avait pris (1).

À la Haye, Reffuge apprit que Spinola avait proposé une trêve de quatre ans, et Maurice une suspension d'armes jusqu'au mois de mai suivant. Après une conférence avec du Maurier, il alla produire ses pouvoirs devant les États, 25 septembre, à qui il exposa en termes généraux le désir que la médiation française arrêât les hostilités.

Il trouva dans le pays cette opinion commune que la ligue catholique avait de grands projets sur la religion réformée.

« La défiance particulière à ces peuples, écrivait-il à Puyseux, 27 septembre, fait qu'aucuns nous croient de la partie..... Ils donnent l'alarme par toute l'Allemagne et l'Angleterre, Dieu veuille qu'ils ne

(1) Dép. de Reffuge à la reine, 18 septembre.

l'ayent donnée en France... Aersens aide à cela tant qu'il peut et prend son sujet sur le retardement de l'envoi des deniers pour le paiement de nos troupes, disant que l'on voit maintenant où l'on est pour l'avoir retiré de France, et que si on eût maintenu ce pays en jalousie de quelque intelligence de ces Estats avec nos François qui sont de leur religion, que l'on ne les traiteroit pas de cette façon là. Mais qu'il y en a icy qui ont mieux aimé se restreindre avec les ministres catholiques qui meprisent et hayssent cet Estat. Ces paroles bien que fausses font effet en plusieurs esprits foibles, le nombre desquels peut esbranler le general. »

En étudiant la question de plus près, Reffuge remarqua d'abord la froideur de l'envoyé de Neubourg. « Son maître, disait-il, a fait offre de se rapporter au marquis Spinola et au prince Maurice de tous différends sans faire mention des roys. De quoy je fis plainte; mais il est excusable, ceci ne venant pas tant de luy que des Espagnols qui pratiquent tous moyens pour lui faire offenser les deux couronnes, affin qu'abandonné d'elles ils en ayent meilleur marché. » Quant à Wotton, il concluait toujours à mettre Juliers entre les mains des deux rois et des princes possédants, expédient peu goûté des Provinces-Unies. Du reste, il gardait ses défiances contre la France, et semblait disposé à remettre à l'empereur le jugement du différend. « Je le trouve fort imperialiste, écrivait Reffuge, et je crois néanmoins que son maistre ne le doit pas tant estre, après la prise d'Aix-la-Chapelle et de Wesel, de laquelle il tesmoigne estre très mal content. »

Barneveld, avec qui Reffuge s'entretint longuement, se montrait, ainsi que tous ses compatriotes, fort inquiet des desseins de l'Espagne. « Je ne me porterai pas garant comme l'ambassadeur d'Angleterre, lui dit celui-ci, qu'elle n'a aucune arrière-pensée en toute cette affaire. Selon moi, elle est entrée la première en campagne pour donner de la réputation à ses armes, rassurer les électeurs ecclésiastiques que la ligue protestante intimide, relever l'autorité de l'empereur avilie par l'impuissance où il était d'exécuter ses bans et ses décrets, et montrer aux Provinces-Unies que ses forces seront aussitôt prêtes que les leurs. Spinola s'y est

trouvé d'autant plus disposé qu'on l'accuse d'avoir encouragé les États à prendre Juliers, en réduisant l'année dernière plus du tiers de l'armée des archiducs. Si l'Espagne a quelque projet contre l'Allemagne, il ne peut pas sitôt éclore. D'ailleurs, le seul moyen de le découvrir, c'est d'entamer les pourparlers d'un traité.

» J'ai prévu comme vous, ajouta-t-il, que toutes les propositions précédentes seraient traversées. Comme il n'est plus question à présent de la seule restitution de Juliers, mais du rétablissement de ces États, qui sont occupés par les uns ou par les autres, le séquestre de cette place ne ramènerait pas la paix. Le mal étant universel, il faut un remède universel, mais on ne peut l'employer avant d'avoir pris l'avis des parties intéressées. La France ne fait aucune proposition particulière, seulement elle se joindra à la plus juste. S'il est pourtant permis d'en parler, on ne peut ramener la paix que par l'un de ces trois moyens : ou régler la communauté du gouvernement, en évitant les difficultés qui ont amené la guerre entre ces deux princes; ou séquestrer non-seulement Juliers, mais les duchés tout entiers; ou les séparer en deux lots que chacun posséderait séparément, en gouvernant au nom de la communauté, pour ne point préjudicier à l'union de ces États, établie par les empereurs et maintenue par leurs alliés en 1610, après la prise de Juliers. — Or l'exercice commun du gouvernement, surtout par deux souverains de religions différentes, engendre la jalousie et est plus difficile aujourd'hui que jamais. Séquestrer tous ces États, c'est déposséder ceux qu'on a mis en possession, et peut-être frayer la voie à quelque usurpateur. Reste la séparation en deux gouvernements sans préjudice de l'union. Elle pourrait être réglée par des arbitres, ou bien l'un des deux princes ferait les parts et l'autre choisirait. »

Barneveld répondit que si l'Espagne n'avait pas de dessein caché, cet expédient pourrait réussir; mais qu'il serait à désirer que le lot de Brandebourg fût de leur côté. « Tout cela, du reste, dit-il, sera miné par l'empereur, si, comme le veut Neubourg, on

le fait juge du principal. — Il faut se garder d'offenser l'empereur, répliqua Reffuge ; mais les rois de France et d'Angleterre sont obligés de maintenir la condition faite aux deux duchés, sous leur autorité, aux traités de Halle et de Dortmund. On pourra du reste le prier, au nom de la paix, de laisser juger le différend d'après la forme convenue par ces traités. » Barneveld parut se contenter de la réponse, tout en craignant que cette difficulté n'arrêtât la négociation (1).

Ces pourparlers ne pouvaient être poussés plus loin. Le 26, l'envoyé de Neubourg partit ; celui de Brandebourg n'était plus à la Haye. Ne trouvant aucun ministre des parties intéressées et ne voulant pas rester inutile à la suite des soldats, Reffuge envoya du Maurier, 27 septembre, vers Maurice et Spinola, qui avaient dans leur camp, l'un l'électeur de Brandebourg, l'autre le duc de Neubourg, pour convenir du lieu et du temps où l'on pourrait traiter. Wotton eut quelque peine à y consentir, et il fallut, pour le rassurer, faire partir avec du Maurier un gentilhomme de sa suite, non à titre de négociateur, mais comme assistant.

Du Maurier se rendit à Utrecht le même jour ; mais il y tomba malade. Reffuge, avec Wotton, partit alors pour Rééz, quartier général de Maurice. Ce prince avait imaginé pour terminer le débat le même expédient que l'ambassadeur français, et Spinola, à qui il l'avait proposé, semblait décidé à l'accepter. Wotton se rangea de l'avis des deux généraux, « ce que peut estre il n'eust pas fait, écrivait Reffuge, si j'avois fait ma proposition publiquement, » 30 septembre.

Arrivé à Rééz le 6 octobre, Reffuge se transporta le 10 à Wesel, dans le camp de Spinola, où du Maurier le rejoignit le jour suivant. Là fut fixé le congrès qui s'ouvrit le 14 octobre à Xanten (*Vetera Castra* de Tacite), à peu près à égale distance de Rééz et de Wesel. Les ambassadeurs, au nombre de vingt-huit, sépa-

(1) *Dép.* de M. de Reffuge à la reine, 27 septembre.

raient seuls les deux armées, résolues du reste à ne pas s'attaquer.

« Jusque là, écrit du Maurier à de Thou, que les fourgons des deux armées se trouvant au même lieu, s'entraidoient à charger leurs fardeaux... Trois hommes de Mgr le prince Maurice s'estant trouvez en une villotte appelée Dallen, et les troupes du marquis Spinola estans entréz dedans pour s'en emparer, lesdicts trois hommes protestèrent l'avoir prise pour MM. les Estats, nonobstant quoy en ayant esté chassés par les plus forts, la crainte que ledict marquis a eüe que cela ne fust terpreté à rupture a faict qu'il a restitué ledict Dallen où MM. les Estats ont mis garnison. »

« Les premières difficultéz, écrivait Reffuge à Puy sieux quelques jours après l'ouverture du congrès (21 octobre), se rencontrent en la forme du gouvernement de ces Estats, au rétablissement des innovations faites en ce dernier mouvement, en la forme que l'on tiendra ci après pour la décision de la cause principale, et au règlement de l'exercice des religions sur lequel nous aurons peine à nous accorder. »

Ces embarras étaient encore augmentés par la défiance, les contradictions et la bizarre vanité de l'ambassadeur de Jacques I^{er}, ainsi que par la lenteur des Allemands. « Vous cognoissez mieux que personne, écrivait du Maurier à Puy sieux, 29 octobre, les esprits d'Allemagne qui ne se peuvent espuiser de langages superflus, non plus que de punctilles, de soupçons et irrésolutions... Je tache pourtant de persuader aux princes « que le plus mauvais accord qu'ils puissent faire en se libérant du joug qu'ils ont chargé sur leur col leur sera plus avantageux que la meilleure guerre... Nous voudrions que tout fût conclu avant l'arrivée du comte de Hohenzollern, envoyé de l'empereur, auquel il nous seroit plus aysé de répondre après la perfection de l'ouvrage qu'auparavant (1). »

Enfin, on convint d'un partage; Clèves fut mise d'un côté,

(1) *Dép.* des 21, 29 octobre.

Juliers de l'autre, pour être ensuite tirées au sort. Le traité fut signé par les ambassadeurs le 12 novembre et présenté aux deux princes. Brandebourg l'accepta purement et simplement; Neubourg ou plutôt les Espagnols élevèrent des difficultés.

« Il est très fâcheux, écrivait Reffuge à Puyseux, 19 novembre, d'entreprendre de les desloger d'un endroit quand ils s'y trouvent bien, quelques assurances qu'ils donnent au contraire. Voyant que nous avions poussé cet affaire plus avant qu'ils ne desiroient, ils nous ont reproché que nous estions partiaux pour avoir permis que les députés des Provinces-Unies aient signé avec nous, lesquels ils prétendent estre parties dans ce differend. Nous leur avons avoué que nous estions et serions tousjours partiaux de ceux qui se rangeroient à la justice et à la raison, et que nous l'eussions esté en cet affaire aussi volontiers d'eux que des Etats si nous eussions recogneu en eux autant de promptitude de restituer ce qu'ils ont occupé...; que nous pouvions rendre tesmoignage des Etats qu'ils avoient grandement contribué en cet affaire et que nous eussions bien désiré trouver partout semblables intentions pour le repos de ces provinces; que ce n'estoit en ceste action seulement que les ministres de l'Espagne et des archiducs s'estoient persuadé que la France et l'Angleterre estoient partiales; qu'ils s'en estoient assez et sans fondement desclaré, prevenant par des voies de fait leur entremise requise auparavant... Voilà nostre bataille, où il n'y a eu ni morts ni blessés (1). »

Spinola avait d'abord demandé que les père et mère des princes possédants ratifiassent le traité. Quand ces ratifications furent arrivées, et que Neubourg eut à son tour accepté tout ce qui s'étoit fait, il exigea des Etats la promesse de ne rentrer dans les deux duchés sous aucun prétexte. Ceux-ci voulurent se borner à l'engagement de n'y rien occuper « au préjudice du traité (2). »

Cette chicane arrêta tout. Après avoir attendu pendant quelques jours, les ambassadeurs, chassés par l'hiver, quittèrent Xanten le 1^{er} décembre. Reffuge et du Maurier retournèrent à la Haye, d'où le premier partit le 16 pour s'entendre à Bruxelles avec les archiducs et revenir en France.

(1) *Dép.* de M. de Reffuge à Puyseux, 19 novembre.

(2) *Dép.* des 20 novembre, 5, 26 décembre.

« Après avoir traité deux mois continuels, écrivait du Maurier à du Plessis-Mornay, 10 décembre, avoir accordé ces deux princes, et fait condescendre MM. les Etats à tout ce que nous avons estimé raisonnable, ... les Espagnols qui faisoient les plus belles protestations du monde, ont acroché l'exécution de nostre traité. On ne vit jamais si bien dire au commencement ny si mal faire à la fin, de sorte que par le moyen de leurs procédures ordinaires, tout nostre thresor a esté converty en charbons.... Mais enfin nous avons descouvert où estoit l'encloieure, à sçavoir un ordre venu naguères d'Espagne, portant defense aux Archiducs et au marquis Spinola de passer outre au traité jusques à ce que l'on y ait sçu les conditions d'iceluy, et l'importance de la place de Wesel.... On nous dit que c'est une partye qui a esté dressée audit marquis par les Espagnols du conseil de Bruxelles jaloux de sa grandeur et que le voyant engagé par la capitulation de Wesel à la restituer en restituant Julliers par MM. les Etats, ils luy ont suscité ceste defense tant pour faire voir en Espagne qu'il ne mesnage pas bien l'avantage de son maistre que pour le perdre de reputation par deçà, en le rendant manifestement convaincu de manquement de parole. Quoi qu'il en soit, ils gardent Wesel et ne sçavons ce que enfin ils se resoudront d'en faire. Ce pauvre duc de Neubourg a loisir de reconnoistre qu'il a recouru à des remèdes pires que sa maladie, mais ce sentiment ne le tirera pas de la tutelle où il s'est mis.... Si du costé d'Angleterre ou d'Allemagne on monstroît de la vigueur, on abregeroit bientost cest affaire; mais on y paroist endormi ou impuissant. Nous avons icy des ambassadeurs des princes de l'Union, mais en cas de progrès et desseins d'Espagne, ils ne disent pas assez clairement ce qu'ils peuvent contribuer pour s'y opposer. En Angleterre il y a de la nécessité et de la mesintelligence entre le prince et les subjects, et nos ennemis congnoissent trop cela, ce qui peult renforcer leurs courages et leurs projects. Encore que l'on nous dit que leurs affaires ne soient pas en estat d'entreprendre, il est à craindre que les occasions ne leur en fassent naistre l'envye. »

Après le départ de Reffuge, la négociation fut continuée par les deux ambassadeurs ordinaires, de Préaux à Bruxelles et du Maurier à la Haye, sans que Wotton intervint autrement que pour la troubler par des propositions contradictoires. Mis en de-

meure de donner leur avis définitif sur le traité, les archiducs posèrent des conditions nouvelles.

« Dès le commencement, écrivait du Maurier à du Plessis-Mornay, 21 avril 1615, il fust convenu que ce differend ne pouvoit estre soumis au jugement de l'empereur... et de faict le comte Hohenzollern feut tousjours à Wesel durant nostre negociation sans qu'il ait ny monstté y vouloir intervenir, ny qu'il ait fait aucune protestation contre nostre traicté quand il l'a veu conclure par nous, ratifier par le duc de Neubourg qui tout le jour ne bougeoit d'avec luy, et aggréé par le marquis Spinola sous la tente duquel il estoit logé. Maintenant les Archiducs ajoustent à la promesse dont vous avez tant ouy parler qu'eux et MM. les Estats vuideront des pays litigieux en vertu de l'ordonnance de l'empereur... ou bien qu'il ne sera pas du tout parlé des rois. »

L'empereur, en effet, revenait à son projet de séquestrer les duchés entre ses mains, et avait fait citer les prétendants devant lui pour le mois d'août.

Dans cet état des choses, exclure les deux rois du traité, c'était lui enlever sa principale garantie; supprimer la mention de ce traité, c'était l'anéantir, les derniers actes diplomatiques annulant les premiers quand ceux-ci n'y sont pas mentionnés. La proposition des archiducs fut donc rejetée par les Hollandais lorsque du Maurier la leur annonça publiquement, 21 mars. Dans ce même discours, il posa les termes dans lesquels la France voulait se renfermer, et exhorta les Etats à la paix, car il croyait remarquer que le parti de la guerre faisait trop de progrès parmi eux. « Si le traité estoit à faire, écrivait-il à Puyzieux, 24 mars, il s'y trouveroit bien d'autres difficultés de la part des Estats, tant ils ont envye de detenir ce qu'ils tiennent. » C'était aussi la pensée des archiducs, qui voulaient même étendre la trêve aux pays dont les uns et les autres s'étaient emparés.

« Ces difficultés, écrivait du Plessis-Mornay à du Maurier, 20 août, sont pour plustost vous entretenir en procez que venir en querelle formée. » En effet, les négociations s'assoupirent

peu à peu, l'empereur parut renoncer à prononcer le séquestre, les Etats et les archiducs s'établirent à leur aise dans les places conquises, et il faut attendre jusqu'à 1630 pour voir un accord provisoire de vingt-cinq ans régler les droits du duc de Neubourg et de l'électeur de Brandebourg (1).

Ce qui avait un peu relevé la timidité de la politique française, c'est l'incertitude des conseils de l'Angleterre. A la fin des négociations, Wotton voulait qu'on acceptât purement et simplement les propositions des archiducs, c'est-à-dire qu'on effaçât le nom des deux rois et la mention du traité de Xanten. « Ces gens icy, écrivait du Maurier à du Plessis-Mornay à ce sujet, 21 avril 1615, se louent encor infiniment plus de nostre foiblesse mesnagée avec circonspection et quelque fermeté, en ce qui est des résolutions une fois prises, qu'ils ne sont contens des variations d'un costé d'où en tous esgards ils devoient attendre et de la constance et du support. » Du Plessis-Mornay répondait avec justesse, 21 mai : « Nous y faisons par nos sollicitations ce que nous pouvons parce que nous craignons toute guerre, et pressentons que si la trainée prend par un bout, elle courra aysément jusques à l'autre; mais il semble que si on nous voïoit prendre plus forts conseils et monstrier quelquefois le bout de nos picques, nous aurions meilleur marché et pour nous et pour nos alliés. »

C'était aussi la pensée d'Aersens, qui écrivait à du Plessis-Mornay, 24 juin : « J'ay opinion que nous déferons trop aux conseils des voisins qui pour le respect de leurs interets me semblent grandement alterer les nostres. Ils ont rompu nos premiers mouvemens sur l'occupation de Wesel et maintenant nous traînent encor par des traictéz si peu apparens qu'à tout coup nous voyons la rupture et le renouïement par le moïen des innovations qui toutes vont à nostre desavantage... Vostre France nous donne des conseils mols, peut estre pour la foiblesse de l'aage du roy

(1) *Dép.* des 17, 20, 24, 28 mars 1615.

qui a besoin de paix, laquelle en nostre rupture luy seroit peu seure, peust estre y a elle d'autres considerations. » — « Je n'ay point creu, lui disait du Plessis-Mornay en répondant à demi à sa pensée, 31 juillet, que l'Espagnol eust pris Wesel pour le rendre, aussy peu que nous fussions assez fermes pour l'y vouloir forcer, et trouve toujours incompatible de presser l'accomplissement des mariages et l'exécution du traicté tout ensemble, l'un presupposant un lien de paix et l'autre une rupture de guerre (1). »

Ainsi, par quelque côté qu'on aborde l'histoire de la France à cette époque, on est toujours ramené au même fait, ses embarras intérieurs.

Louis XIII était majeur depuis le mois d'octobre 1614. A ce sujet, du Maurier avait annoncé officiellement aux Etats, 10 février 1615, que la reine gardait le gouvernement. Il leur avait promis en même temps le subside pour l'année courante et le paiement des arrérages de 1614. « Leurs Majestés, disait-il pompeusement, soubstrayans une telle substance à leur propre Estat pour la faire servir d'aliment au vostre avec une si constante et notable liberalité qu'il seroit impossible à nostre siècle ny mesmes à tous les precedens d'en fournir encor un pareil exemple. » — « J'ay creu, écrivait-il à Puysieux, 15 février 1615, leur devoir exagérer ces graces, ayant recogneu qu'il estoit nécessaire d'en user ainsy, pour oster l'opinion que quelques uns en pourroient concevoir, dont il a paru quelque chose, que ce soit chose due parce qu'elle est devenue comme ordinaire, et que Leurs Ma^{tés} se monstrent si faciles (2). »

Les Etats n'en gardaient pas moins leurs préventions. En effet, Marie de Médicis, qui vivait au jour le jour, laissait tout éclater et s'exaspérer, au lieu de tout assoupir à propos. Après avoir accordé les Etats généraux qu'elle pouvait refuser, elle n'avait

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, éd. 1652, p. 767. — *Mém. de Richelieu*, éd. Petitot, t. XI, p. 237.

(2) *Dép.* du 13 février. — Ms., fol. 176-178.

pas su les diriger. Ceux-ci éloignés, 24 mars, elle s'était trouvée en face de deux embarras, le parlement qui lui avait adressé des remontrances, 22 mai, et l'assemblée des réformés qu'une déclaration franche aurait rendue inutile et qu'elle avait autorisée à Grenoble, 15 juillet. Condé quitta la cour avec les princes, lançant un violent manifeste, 9 août. La reine n'en partit pas moins, 17 août, pour aller conclure les mariages d'Espagne (1).

Cette crise, prévue depuis deux ans, avait toujours été redoutée en Hollande, même des amis de la France. Les défiances furent encore augmentées par le manifeste de Condé, et surtout par les remontrances du parlement. Quelques villes, Rotterdam entre autres, supprimèrent ces pièces dangereuses; mais trop de gens étaient intéressés à en faire leur profit pour qu'on pût en dérober entièrement la connaissance. Du Maurier prit le parti de les réfuter (2).

« L'accomplissement des mariages, écrivait-il à Puysieux, 12 août, leur est icy grandement formidable, et neantmoins les gens de bien apprehendent qu'à ce qu'on regarde comme un mal, on substitue des remèdes pires que le mal mesme... On fait croire aux Etats que la partie pour s'opposer aux mariages est plus forte que l'on pense, et Barneveld a dit confidemment à du Maurier que par ce qu'il peut concevoir, il se faut garder du roi d'Angleterre, et avoir l'œil sur les places qui sont sur les côtes voisines d'Angleterre, mesme s'il ne coule point d'argent à ceux qui veulent brouiller. Si le prince Maurice avait l'entière direction, nous trouverions bien à dire, mais la chose n'en est pas là, grâces à Dieu. » Le stathouder semblait, en effet, mieux disposé pour Condé qu'auparavant, et un de ses partisans venait de dire au sein des Etats que ce jeune homme « parloit et faisoit maintenant en prince. » Ce qui lui donnait encore plus d'importance, c'est sa récente alliance

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, éd. 1652, p. 715, 767, 785, 792, 819.

(2) *Hugonis Grotii epistolæ ad Gallos*. — Lugd. Batav., 1650; — 5 juin, 25 août, p. 54, 56.

avec l'assemblée de Grenoble. Du Maurier pouvait à peine y croire, et son regret était partagé par tous les sages du parti. « J'apprends, écrivait-il, 25 septembre, que M. du Plessis désapprouve cela ; si c'est tout à bon, il seroit un puissant instrument à redresser telles extravagances (1). »

Le premier effet des révoltes des grands était de faire désertier officiers et soldats des régiments français. Les précautions de du Maurier, les défenses de Maurice, qui tenait avant tout à la discipline, ne purent arrêter complètement ce désordre. Il était dû surtout aux instigations du duc de Bouillon, et la reine voulait l'en punir en prenant Sedan, ce qui ne pouvait guère réussir sans le secours ou du moins la neutralité des Etats. Mais une pareille proposition dans ce moment eût été intempestive et dangereuse : du Maurier la fit abandonner. Elle aurait pu jeter Maurice du côté des princes, au moment où il entrait dans une voie opposée, car il venait de rejeter une demande de secours d'argent que lui adressait Condé. « Il dit tout haut à qui veut l'entendre, écrit l'ambassadeur, 29 octobre, qu'il ne faut pas ruyner le fils sous prétexte de venger la mort du père, et que ce sera au fils à entreprendre cela puisqu'il y a le plus d'intérêt, et qu'il a seul autorité légitime pour ce faire (2). »

Du Maurier annonçait en même temps à du Plessis-Mornay cette situation des esprits, en l'exagérant un peu pour jeter quelque découragement parmi les réformés : « Le roy, lui écrivait-il, 19 octobre, n'a rien de plus assuré que ce département auquel je ne connoy point de variation quelque chose que l'on puisse dire au contraire. » Il déplorait aussi la funeste alliance des huguenots avec Condé, et le priait au nom des Eglises, au nom de la partie la plus saine des Etats, de faire tous ses efforts pour prévenir une nouvelle guerre de religion.

De son côté, du Plessis-Mornay lui adressait une lettre au même

(1) *Dép.* des 1^{er} mai, 7, 30 juillet, 12, 18, 30 août.

(2) *Dép.* des 6, 23, 29 septembre, 4, 19, 29 octobre.

moment (22 octobre), en sincère ami de la paix, mais avec le découragement et la fatigue d'un vieux soldat las d'avoir combattu en vain pendant toute sa vie, et que le devoir seul soutient encore.

« La Royne desormais s'en va au dessus des mariages; par ainsy elle a ce qu'elle veut, comme d'autre part Mgr le prince s'est mis en quelque posture plus considerable que par avant, nommément au regard de ceux des nostres qui ont ouvertement pris son party... Adjoustez que nostre assemblée se plaint que l'on a eu fort peu d'esgard à ses remonstrances... Tout cela considéré, j'estime que la sayson est venue que les bons alliez de cette couronne seront bien receuz à intervenir pour la paix par quelque specieuse réformation des désordres, car de réelle je n'en attends point; mais néanmoins par quelques conventions speciales et solides qui levent et à tous et à nous les apprehensions et mauvaises consequences des mariages, rendent les estrangers incapables des charges et du gouvernement selon les anciennes ordonnances, affermissent les fidelles alliances qui ont sauvé l'Estat et declarent nos edictz et concessions irrevocables et garantiz des attentats et atteintes qu'on a tasché d'y donner en ces Estats generaux. J'en ai escrit à nos amis en court... et d'autre part en nostre assemblée... mais il faut que je vous die qu'on aide fort peu les gens de bien à bien faire... Certes nous nous faisons tant de mal nous mesmes et non moins les uns que les autres que quelques fois je suis tenté de mettre la main dans le sein, mais il faut achever sa course, surmonter les difficultéz que l'on peult, et des autres se remettre à Dieu et à sa conscience. »

Du Maurier lui répondait avec les sentiments d'un protestant, mais d'un protestant admis dans les conseils de l'État, et engagé dans sa politique. 27 novembre.

« Leurs Majestés ont une grande inclination à la paix, et je voy qu'elle est passionnément désirée par les principaux de cet Estat, qui n'obmettront d'y employer leurs bons offices quand ils scauront qu'ils y seront desirés et y pourront estre utiles..... Au surplus, je ne doutte pas qu'il n'y ait plusieurs choses sur lesquelles il seroit à desirer que l'on mist en plus de consideration ce qui nous a esté promis. Mais quand il faudroit encore plus à nostre condition, ce que Dieu ne vueille, en quelle conscience le vouloir obtenir l'espée à la main, et en destruisant plus

d'églises en un moys que nous n'en restablirons en dix ans.... La grande patience que monstrent Leurs Majestés en attendant la resipiscence de ceux qui se sont eslevés leur attirera encor plus vigoureusement le secours d'icy, et je tiens ce langage parce qu'il est veritable, encor que l'on m'en blasme, mais je ne le puis ny doi supprimer, d'autant plus que je scay combien d'artifices on publie au contraire. »

Les pourparlers pour la paix furent entamés le 1^{er} janvier 1616 au nom du prince de Condé, et suivis d'une trêve vingt jours après. Pour les faire réussir, du Maurier demandait au roi, 9 janvier, l'autorisation de réclamer en son nom auprès des Etats le secours qu'ils devaient en vertu des traités. Il craignait d'ailleurs pour la France les conséquences des discordes religieuses qui venaient de s'élever en Hollande, « étant infaillible, écrivait-il, que l'un des deux partis (à present le plus foible graces à Dieu) appuieroit les brouillons. » En outre, l'imprudente déclaration de guerre de l'assemblée protestante, transportée de Grenoble à Nîmes, faisait croire dans les Provinces-Unies que l'insurrection des huguenots était générale. Du Maurier avait réfuté les griefs de ses coreligionnaires dans un écrit adressé à la province de Hollande et qui fut répandu en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. Il désirait enlever pour ainsi dire aux Etats la promesse d'un secours avant que les ennemis du gouvernement français eussent le temps de se reconnaître.

Autorisé à cette démarche par une dépêche du 20 janvier, il ne voulut pas, afin d'éviter toute occasion d'ombrages, demander une audience publique. Il s'adressa aux principaux membres des Etats pour leur représenter « que le mariage du roy ayant heureusement réussi, et étant si proche de sa bonne ville, il sembloit de leur devoir qu'ils luy en fissent quelque jouissance, et que si à cela on adjoignoit une ferme eventuelle assurance de l'accomplissement des traités, cela auroit beaucoup meilleure grâce que s'ils le promettoient sur une instance qui leur en seroit faicte. » Cet expédient, goûté par Barneveld, réussit, et le 4 février le con-

seil d'Etat et les États généraux assemblés chargèrent leur ambassadeur de faire au roi une promesse publique et authentique de secours.

« Cette résolution, disait du Maurier à Puysieux, 7 février, n'est prise sans contradiction de quelques uns qui toutefois ne peuvent l'empescher... Il est impossible de vous dire quelles jalousies regnent entre eux icy, et combien il nuirait au plus puissant d'entr'eux de s'estre avancé de la moindre ouverture sans préalable resolution en leur assemblée, ne voulant qu'aucun s'attribue autorité de parler pour tous, si tous n'en ont dit leur avis (1). »

Pendant ce temps, arrivait à la Haye le sieur de Valigny, agent de Condé et du duc de Bouillon, chargé de demander un renfort de soldats pour Sedan et des subsides. « Le prince Maurice, écrit du Maurier, ne baillera ny à luy ny à ses adhérens mille escus, eussent ils la mort entre les dents. Ceux qui croyent cela ne savent pas combien il ayme son argent. » Valigny eut le dépit de rester témoin de la délibération des États en faveur de la France; on lui refusa une audience; il s'en vengeait en disant que la paix ne se ferait point (2).

Pour prix du secours qu'ils promettaient, les amis de la France se croyaient le droit de donner un conseil. « Barneveld, écrit du Maurier, me disoit hier que le roy ne devoit faire tant pour les mutins que les fidèles en perdissent courage, adjoustant que cette fièvre sera sujette à rencheute et qu'il ne faut pas donner à ceux qui auront bien servy dedans et dehors l'envye de changer d'avis. » La paix de Loudun ne s'en fit pas moins, 3 mai, aux mêmes conditions que les précédentes. « Je me represente, écrivait l'ambassadeur, 14 mai, à de Thou, un des négociateurs, les tourmens que vous doit avoir donné ce traicté composé de tant

(1) *Dép.* des 1^{er}, 9, 19 janvier 1616, 7 février; t. 836.

(2) *Dép.* des 17 février, 18 mars.

d'autres, car j'apprends qu'il y a eu presque autant de négociations à faire que de personnes à contenter. M. le prince Maurice a tousjours usé de cette comparaison que ce seroit le jeu du here où quelques uns pourroient rencontrer de bonnes cartes, mais les autres des as... etc. »

En annonçant aux Etats la conclusion de la paix, 11 mai, il leur apprit que la solde des régiments français était accordée pour 1616 et la fit espérer pour les années suivantes. Il avait réservé jusqu'à ce moment la nouvelle de cette faveur, tant pour lui donner plus de grâce qu'afin de ne pas engager le roi par une promesse faite mal à propos. Les Etats s'étaient flattés que l'allocation serait donnée pour toute la durée de la trêve; une partie de l'assemblée ne s'était déterminée à une promesse de secours qu'à cette condition, et Languerach, ambassadeur maladroit et novice, en avait fait la demande formelle à Marie de Médicis. Mais il entraînait dans la politique de la France de ne fournir ce subsidie qu'année par année, pour ne pas épuiser tout d'un coup ses moyens d'action sur l'esprit mouvant et soupçonneux des Hollandais (1).

Du Maurier fit savoir en même temps que la reine consentait à rétablir dans leurs charges les officiers français qui avaient déserté pour se joindre à l'armée des princes. « De quoy j'eus très grand contentement, dit-il, car j'ay tousjours faiet gloire d'obliger tous ceux que j'ay peu par toutes sortes de bons offices; aussy faut-il tousjours avoir pour but de bien faire à tous et en tous temps, autant qu'il est compatible avec nos principaux devoirs envers Dieu, nostre prince souverain et nostre particulier honneur. »

Cette réserve, qui lui était naturelle, il l'avait redoublée encore en parlant des princes, de Condé surtout. Depuis la prise d'armes, il évitait avec soin de paraître devant les États. Les rebelles lui firent pourtant sentir leur colère en saccageant son château de la Fontaine, quelques jours avant la trêve. La reine, qui, à la fin

(1) *Dép.* des 31 mars, 14 mai.

de l'année précédente, 3 septembre 1615, l'avait nommé conseiller d'État, répara cette perte par un don de 5,000 livres, et porta à 15,000 ses appointements d'ambassadeur. Mais il trouva sans doute plus de prix aux félicitations du roi et des ministres, qui durent persuader à ce serviteur modeste que, dans ce poste difficile, il n'avait pas été inutile à l'État (1).

Cela se passait quelque temps avant le traité de Loudun; mais la chute du ministère le suivit de près. Sillery fut disgracié, Jeannin privé du contrôle général des finances; Puysieux eut ordre de se retirer (vers le milieu de juin); Villeroy, dont il avait la survivance, subit pour coadjuteur Mangot, premier président du parlement de Bordeaux (2).

Non-seulement du Maurier perdait ses protecteurs, mais Condé devenait plus puissant que jamais. Sérieusement menacé d'être renvoyé de sa charge, il s'adressa comme toujours à de Thou, devant qui il justifia encore une fois sa conduite, 15 août.

« Je ne recuse, lui disait-il, que le témoignage d'un seul homme de tous ces pays... qui met en œuvre des calomnies qu'il adresse à des grands pour les rendre exécuteurs de sa passion. Pour Mgr le prince, je sçay qu'il commence d'entrevoir cet artifice... Mais ce qui m'afflige le plus en tout cecy est ce que j'apprends de l'injustice d'un que vous cognoisséz... pretendant me flestrir du blâme d'infidélité et malversation en son endroict. Est-ce donc là le salaire des quatorze meilleures années de mon aage que je luy ay données de si bon cœur, et d'avoir mis, comme il le sçait, au peril de ma vie de mes services dans la sienne? Cela fut quand je le fus trouver à Lenquays, Dieu le sçait, et luy mesme quand il voudroit, ne le sçauroit jamais oublier... Tant de témoignages qu'il a depuis rendus à plusieurs et à moy mesme de ma franchise, bonne foy et zèle en son endroict sont ils convertis en autres tout contraires parce que j'ay eu l'honneur d'estre en quelque employ, et suis je devenu autre pour avoir fidèlement servy mon roy et ma patrie parce qu'il ne le trouve pas bon ainsy..... Je sçay bien, Monsieur, qu'il n'y a rien à gagner contre plus grands que soy, aussy de gayeté de cœur ne veux

(1) Ms., fol. 41, 42. — *Mém. de Louis du Maurier*, p. 211.

(2) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 592, 978.

entreprendre de me faire, comme on dit, massue contre un rocher; mais quand l'honneur periclite, il y a trop à perdre... Quand je l'ay servi, ç'a esté aussy passionément et fidellement que s'il eust été mon roy, mais la racine de mon mal est en cette maxime aussy pernicieuse que vraye, que les services des petits sont agreables à la pluspart des grands, jusques au degré de pouvoir estre recogneuz par eux, mais s'ils vont par delà, la hayne y tient lieu de recompense, et cette hayne d'autant plus violente que moins elle est juste, etc.

Du Maurier prenait pourtant, quoique à regret, son parti d'une disgrâce. « Si je ne puis estre agreable à tous, écrivait-il à son protecteur, 22 août, je sortiray d'icy. » Il demanda même deux fois sa retraite « pour prevenir ceux qui halettoient après. » Au milieu de ces incertitudes, il reçut la nouvelle de l'arrestation de Condé (1^{er} septembre), devenu plus dangereux au sein du conseil que loin de la cour. Craignant quelque retour de politique, il attendit, pour l'annoncer officiellement aux Etats, que le roi eût fait connaître lui-même les raisons de cette mesure dans une déclaration vérifiée au parlement (7 septembre) (1).

« Monsieur Marbaut, écrivait-il à du Plessis-Mornay, 22 septembre, vous pourra faire veoir la mesure que je me suis efforcé de tenir en cela pour en faisant mon devoir ne me charger de nouvelle envie... Il peut tesmoigner si j'ay de l'attract icy pour le traitement que j'y reçoÿ, m'estant escheu au plus infortuné temps d'avoir à servir en cette charge dont mes predecesseurs ont cueilli toutes les roses, ne m'aïant laissé que les seules espines, qui me piquent beaucoup plus sensiblement que je ne le puis exprimer, ce qui m'empeschera d'en porter envie à ceux qui s'y promettent toute félicité, de laquelle ils feront espreuve s'il plaist à Leurs Matés rompre la chayne avec laquelle ils m'y tiennent attaché. »

« Je ne doute point, répondait du Plessis-Mornay, 13 octobre, que vous n'ayez eu de la peine à mesurer vos paroles en l'explication de ce changement pour vous acquitter du devoir, en esquivant l'envie, chose très difficile entre parties si contraires. Mais je ne vois rien de tel que de suivre les mouvemens de sa conscience, et m'en suis tousjours bien trouvé..... Pour vostre retraite, je n'estime point que vous la deviez

(1) Ms., fol. 43, 44.

desirer, *eo personarum habitu, eo rerum statu*; car gens de vostre mérite ne trouvent pas aysément place, et si vous trouvez des espines par delà, quels pensés vous les buissons et les halliers par deçà (1). »

Sur la réquisition de l'ambassadeur, 17 septembre, les États avaient promis leur secours; mais, cette fois comme les deux précédentes, l'offre toute seule paraissait devoir suffire. Les deux compagnies de cheveau-légers que la reine demanda, 22 septembre, et obtint (28), furent presque aussitôt contremandées. Quelque temps après, elle réclama cinq vaisseaux de guerre pour réduire le gouverneur de Blaye qui rançonnait les bateaux de la Gironde. Les navires furent équipés; mais le vent les retint pendant trois mois près de Texel et de Rotterdam, et les rendit inutiles (2).

Cependant la révolte qu'on redoutait semblait avorter. Après le traité de Soissons, du Maurier avait obtenu un congé et se préparait à partir, quand le bruit d'une nouvelle prise d'armes le contraignit à rester à la Haye. Il y vit bientôt arriver, 6 février 1617, la Noue, envoyé extraordinairement par un nouveau secrétaire d'État, l'évêque de Luçon, successeur de Mangot, devenu chancelier depuis le 30 novembre 1616. Richelieu dépêchait en même temps des ambassadeurs en Angleterre et en Allemagne pour justifier les mesures et la politique du nouveau ministère (3).

Du Maurier conseilla à la Noue de ne faire qu'une promesse conditionnelle de la solde des troupes françaises, et surtout de ne pas développer en public tous les points mentionnés dans son instruction : il craignait l'effet de l'éloge du maréchal d'Ancre. La Noue ayant voulu montrer son dévouement au favori, son collègue, pour atténuer le mal, obtint de Barneveld, quoique avec un peu de peine, qu'il demanderait aux membres des États la

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 1005, 1091.

(2) Ms., fol. 45. — *Mém. de Pontchartrain*, éd. Petitot, t. XVII, p. 176.

(3) *Mém. de Pontchartrain*, t. XVII, p. 180, 195. — *Mém. du cardinal de Richelieu*, t. XI, p. 1. — *Lettere del cardinal Bentivoglio*, 1^{er} février 1617 p. 42.

plus grande discrétion sur les communications de l'ambassadeur.

Le premier discours de la Noue, 8 février, n'était que la reproduction des instructions rédigées par Richelieu pour ses trois envoyés. Dans le second, 16 février, il réclama les deux régiments au service de la Hollande. Les États les promirent; mais, comme à la fin de mars ils n'avaient pris aucune mesure pour les faire partir, la Noue eut ordre de leur demander les 5,000 soldats qu'ils devaient en vertu du traité de 1609. Ce fut l'objet de sa harangue du 31 mars, où perçait une aigreur secrète (1).

Évidemment le ministère se défiait de la fidélité des régiments français; mais ce motif ne fut point invoqué. Les États, cachant également leur arrière-pensée, parlaient bien haut de leurs craintes des armements de l'Espagne. C'est cet argument que du Maurier combattit surtout dans le discours qu'il prononça après la Noue; il se montrait aussi moins retenu à flétrir les princes et leurs révoltes obstinées: on sent derrière lui l'énergique volonté de Richelieu.

Mais si cette politique lui plaisait, c'est pourtant à contre-cœur qu'il prenait la parole. Il détestait le maréchal d'Ancre, qui avait chassé ses protecteurs; il craignait que la répugnance inspirée par cet étranger ne fit échouer la demande de la Noue. Celui-ci était d'ailleurs regardé à la Haye comme un faux frère pour avoir voté aux États de 1614 l'admission dans le royaume des décrets du concile de Trente.

Aersens, qu'on trouvait toujours au premier rang parmi les ennemis du gouvernement français, prétendait que le secours des Provinces-Unies n'était dû qu'en cas d'invasion étrangère. Maurice l'encourageait secrètement; Barneveld au contraire se prononçait pour l'exécution pure et simple du traité. Comme dans toute affaire délicate, les États généraux en référèrent aux provinces, ce qui pouvait retarder le vote jusqu'au moment où il

(1) Voir pièces justificatives, n° III. — Dép. des 8, 20 février.

n'aurait plus d'opportunité. La décision de l'assemblée de Hollande devant donner le branle aux autres, du Maurier s'y rendit le 15 avril, et adjura la majorité, d'ailleurs amie de la France, de prendre sur-le-champ une bonne résolution.

Dans les États généraux, qui se réunirent quelques jours après, la discussion s'engagea surtout sur l'interprétation du traité de 1609. Pour empêcher l'opinion d'Aersens d'y faire plus de progrès, du Maurier alla la réfuter devant eux, 24 avril. Ils accordèrent enfin (26) quarante compagnies, dont vingt françaises; mais, pendant ce temps, la guerre cessa tout d'un coup par l'assassinat du maréchal d'Ancre, 24 avril.

Aersens ne manqua pas de dire que, comme dans les autres prises d'armes, le roi allait encore être condamné aux dépens, et que d'ailleurs le secours avait été demandé sans son autorisation. C'était faire de la Noue et de du Maurier des agents de Concini. Mais si le premier ne pouvait cacher sa douleur de la mort du maréchal, l'autre faisait éclater sa joie sans contrainte. En effet, le ministère né à l'ombre du favori tombait; Puyzieux et Villeroy rentraient aux affaires.

« Je ne représente pas au roy, écrivait du Maurier à celui-ci, 4 mai, la millième partie de l'allegresse de tous ces peuples qui l'exaltent jusques au ciel pour avoir dechargé la terre de ce malheureux fardeau... Je ne vous sçauois dire en quelle exécution estoit icy ceste peste publique... Sa Maté n'a pas moins gagné les cœurs de cet Estat que si elle avoit gagné une grande victoire contre les Espagnols. Vous ne croiriez pas, ce qui néantmoins est vray, que jamais le nom et la reputation du feu roy ne leur fut en plus grande reverence que du nostre à present... Je vous proteste que depuis vostre eslongnement vous estiez icy en telle veneration qu'il ne se peut dire... Ce qui fait que depuis vostre retour je ne puis fournir à donner vostre portraict à ceux qui me le demandent. »

Du Maurier sollicitait en même temps l'autorisation de remercier les États de leur secours, pour qu'il ne parût pas avoir été demandé sans l'aveu du roi, et pour détruire cette opinion, que l'assassinat du maréchal d'Ancre était comme une justification

donnée par Louis XIII à la révolte des princes. C'est en effet dans ce sens qu'il eut ordre, 24 mai, de parler aux États. Dans son discours, 1^{er} juin, il n'oubliait pas non plus l'éloge des anciens ministres, « qui sans flechir leurs genoux ny leurs cœurs devant Bahal, n'ont pas laissé de tenir leurs personnes fort près de celle de Sa Maté pour fortifier et seconder au besoin ses heroïques intentions (1). »

Du Maurier obtint peu après un congé de trois mois, et partit le 22 juin pour la France. Après avoir « exercé sa charge à tâtons pendant huit mois, » il tenait à connaître plus particulièrement la politique du ministère, et à savoir s'il garderait définitivement son emploi. Il voulait aussi se faire voir à Louis XIII, qui semblait commencer à régner; « car Sa Maté, écrivait-il à Ville-roy, ne sait pas si je vis et ne sçauroit pas mesme si je m'efforce de la servir si vous ne daignez prendre la peine de luy en imprimer la creance. » Enfin, il allait demander protection contre les nouvelles menaces des princes.

Lé chancelier, Villeroy et Jeannin le présentèrent au jeune roi, qui l'assura « qu'il l'avoit bien servi, qu'il continuât et qu'il luy seroit bon maître. » Il alla ensuite visiter ses châteaux du Maurier et de la Fontaine, et régler ses affaires domestiques. Mais bientôt il dut retourner en Hollande, où s'échauffaient les querelles religieuses, et après avoir prêté entre les mains de Louis XIII son serment de conseiller d'État, 31 septembre, il partit pour la Haye, 26 octobre (2).

(1) *Dép.* des 27 avril, 4 mai. — Ms., fol. 206. — *OEuvres mêlées* du président Jeannin, éd. Petitot, t. XVI, p. 55. — *Mém.* de Richelieu, t. XI, p. 46.

(2) Ms., fol. 48, 49.

CHAPITRE X.

Constitution du calvinisme dans les Provinces-Unies. — Querelle des Arminiens et des Gomaristes; son caractère politique. — Barneveld, avec la bourgeoisie, se déclare pour les premiers; Maurice, avec le peuple, pour les autres. — Refus de la Hollande de consentir à un synode national; levée de milices bourgeoises. — La France embrasse la cause des Arminiens; discours et démarches de du Maurier en leur faveur. — Appréciation des deux partis. — Mauvais vouloir des États généraux pour la France. — Envoi de Boissise à la Haye. — Maurice casse les milices et change les magistrats d'Utrecht. — Arrestation de Barneveld et de ses amis. — Boissise demande en vain justice d'un pamphlet d'Aersens. — Intervention inutile des deux ambassadeurs pour les prisonniers. — Troubles en France. — Nouvelles instances de du Maurier, demeuré seul. — Exécution de Barneveld.

Le calvinisme avait été introduit dans les Provinces-Unies précipitamment et au milieu des troubles; aussi on ne trouvait ni dans son dogme, ni dans sa discipline, la rigueur qu'il offrait en Écosse et en Suisse.

L'union d'Utrecht, fondée sur la souveraineté provinciale, la reconnut pour la religion comme pour le reste (1); seulement le

(1) *Bello quæsitâ fuit tutela regiminis Belgico-Germanici juxta leges moresque avitos adversus novum dominatum Hispanicum, simulque liberum jus Deum colendi ex animi sententiâ.* — Entre autres preuves, Grotius cite une lettre des États de Hollande au conseil d'Amsterdam, 1576 : « In religione quidem inter nos vosque aliquid est discriminis : sed non ejus momenti hæc res est, ut propterea de re summa quæ regimen, jura, libertatem, leges salutemque publicam complectitur dissidere debeamus, eoque minus quum professi simus, semper atque etiamnum profiteamur arma a nobis religionis causa sumpta non esse. » — Il y joint un discours du conseil de Leyde (1582) : « Non in hoc inter se devinctas nationes ut unam certam religionem solam foverent. » — Grotius, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ et Westfrisiæ profuerunt*. Parisiis, 1622, p. 42, 43. — « Leur Estat est aultrement

catholicisme, d'abord admis sur le pied d'égalité, fut ensuite inquiété et même interdit en Zélande. Les sectes protestantes, apportées par le commerce ou l'émigration, formaient en 1612 jusqu'à quinze ou seize petites Églises. Mais le calvinisme était le seul culte reconnu et payé par l'État. Son dogme, discuté dans des synodes nationaux et provinciaux, paraissait exprimé dans le *Catéchisme* d'Heydelberg et la *Confession de foi des Églises bataves*. Cependant ces synodes, le plus souvent incomplets et réunis sans l'agrément du pouvoir civil, n'étaient point une autorité supérieure en matière de foi. Chaque province restait d'ailleurs maîtresse chez elle et ne se croyait pas liée par les résolutions des autres. Ainsi il paraît que les États de Hollande n'approuvèrent pas la confession de foi des Églises bataves, et que dès 1597 ils demandaient sa révision, ainsi que celle du catéchisme.

Ce défaut de fixité dans le dogme fut encore plus sensible dans la discipline. On sait que le calvinisme est démocratique et qu'il soumet l'État à la société religieuse. Point de hiérarchie entre les pasteurs, et leur Élection échappe au pouvoir civil. Cette constitution convenait peu aux Provinces-Unies, où l'esprit avait toujours été plus aristocratique que démocratique. Ce n'était pas le peuple, mais les seigneurs et surtout les villes qui avaient donné le signal de l'insurrection contre Philippe II, et la révolution se fit à leur avantage. Il y eut donc dès l'origine une sourde antipathie entre les ministres, qui voulaient dégager du calvinisme toutes les conséquences qu'il renferme, et les magistrats, qui n'entendaient pas avoir secoué le joug pour changer de maîtres.

Le terrain naturel de la lutte était l'élection des pasteurs. Dès

composé que ce qu'on en a pensé. Le fondement est la religion, mais en effet, y a plus d'autre chose que de celle là.—Buzanval à du Plessis-Mornay, 27 août 1597. —Du Plessis-Mornay, t. VII, p. 325. — Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies*, Amsterdam, 1728, t. I, p. 30, 51, 266.

les premiers temps de la république, on voit les synodes l'attribuer aux fidèles, et les États repousser cette prétention par leurs arrêts. Probablement l'usage maintint l'élection à la société religieuse; mais le droit resta indécis et contesté. Ainsi les régents des villes et les ministres restèrent en présence, sans que rien eût réglé définitivement leurs rapports mutuels. Ceux-ci se plaignaient de n'être rien dans l'État; ils se voyaient avec regret exclus des assemblées politiques, où le clergé, disaient-ils, figurait jadis au premier rang avec les nobles et les villes. Les magistrats, de leur côté, s'irritaient de se sentir surveillés par les consistoires, les classes et les synodes. Ces réunions religieuses exerçaient non-seulement le pouvoir spirituel, comme la réprimande, l'exclusion de la cène, etc.; mais elles étaient le foyer d'une opposition sourde et anonyme, qui menaçait de devenir dangereuse, et qu'on sentait sans pouvoir la punir. Si les ministres trouvaient leur idéal à Genève, leurs adversaires ne pouvaient s'empêcher de jeter les yeux sur l'Angleterre, où la religion était faite à l'image de la société politique et la fortifiait au lieu de l'embarrasser. Plusieurs aimaient à citer les paroles de Jacques I^{er} sur l'épiscopat: « Il y a des degrés au ciel, il y en a dans les enfers, il doit y en avoir sur la terre. » Aussi favorisaient-ils les pasteurs les moins exaltés, les plus amis du pouvoir civil, pour s'en faire un rempart contre les autres (1).

(1) Grotius, *Apologet.*, p. 143, 144. — Leclerc, t. I, p. 320. — L'Estoile, t. IV, p. 330. — Non omnis auctoritas publica in conventibus consistit; magna potestatis pars est magistratum electio. Quam illi homines multis in locis obliquas per artes in se trahunt; et ubi invaluerunt, vindicare etiam sibi audent. Pars altera non minima est potestas populum auribus ducendi quam sæpissimè ad civilia negotia extendunt; utpote delictorum omnium censores, et hæc fiducia plebe audiente magistratum convitiis flagellant. Testis est Flandria, de qua verè dici potest, quod de Græciâ olim: periisse eam libertate immodicâ et licentiâ concionum. — *Opera Grotii*, t. IV, 1679, p. 125. — Quid boni multi in nostræ ecclesiæ regimine desiderent, quibus modis putent vitia ad confusionem ordinis atque imperii accedentia commodissimè

Les choses en étaient là quand éclata la querelle de Gomar et d'Arminius. Celui-ci, ministre à Amsterdam et nommé professeur de théologie à l'université de Leyde, 7 mai 1603, attaqua peu après la prédestination de Calvin, que son collègue Gomar, esprit sombre et absolu, défendit avec violence.

Ce débat n'était pas nouveau dans les Provinces-Unies; mais cette fois il prit de grandes proportions. Après avoir partagé les écoliers de l'université, il passa dans la ville, puis dans toute la Hollande. Ce n'est pas tout : les Arminiens, qui s'étaient bornés d'abord à attaquer la prédestination absolue, en vinrent par une pente naturelle à discuter le catéchisme d'Heydelberg et la confession de foi des Eglises bataves (1).

Pour apaiser les querelles théologiques, le catholicisme a un double avantage, l'autorité de la hiérarchie et celle de la tradition. Le protestantisme, qui s'est volontairement privé de cette règle salutaire, ne peut guère lui substituer que l'intervention du pouvoir civil. Dans les pays réformés, l'Etat réunit, comme dit Rousseau, les deux têtes de l'aigle; il peut prendre des décisions non-seulement sur la discipline, mais sur le dogme, parce que c'est de son aveu et par son concours que ce dogme s'est introduit, et parce qu'aucune barrière ne le sépare de l'Eglise.

posse sanari, disserere hic non institui. Neque tamen me contineo quin fontem et originem tum hujus tum aliarum incuriarum indicem. Existimam tantò nos puriores, quantò longius ab omnibus ecclesiæ Romanæ institutis recesserimus, nullo discrimine : neque volumus animadvertere inter multos illius corporis morbos aliquas tamen mansisse sanioris ævi reliquias,

Excessit medicina modum, nimiumque secuta est
Quâ morbi duxere, manus....

Hæc qui dicunt et dicenda dolent, non magis propterea putandi sunt ad papismum vergere quam tota Angliæ ecclesia, cujus emendatio quum non privato impetu, sed consilio publico suscepta sit, eum modum secuta est, ut tollenda sustulerit, relictis iis quæ sine impietate ac superstitione relinquiverant. — *Ibid.*, p. 124.

(1) L'Estoile, t. IV, p. 330.

Les États généraux proposèrent d'abord un synode national où l'on examinerait la confession et le catéchisme (1606) : condition qui le fit rejeter par les Gomaristes. L'assemblée, fatiguée, finit par renvoyer l'affaire aux États de Hollande. Ceux-ci, pour calmer les esprits, ménagèrent une conférence entre les docteurs des deux partis ; mais les Gomaristes déclinaient leur compétence en matière de foi. Les Arminiens, au contraire, leur soumirent (janvier 1610) une exposition de leur doctrine ou remontrance. De là vinrent les noms de *Remontrants* et de *Contre-remontrants* (1).

Le secret de cette déférence était facile à trouver ; ils comptaient non-seulement sur la médiation, mais sur la faveur des États. Le chef de l'assemblée, Barneveld, gardait des études de sa jeunesse à Heydelberg une doctrine un peu vague, mais analogue à celle d'Arminius. Sa devise : *Nil scire tutissima fides*, n'avait rien de la roideur calviniste. On peut croire pourtant que le goût de la polémique religieuse n'exerçait pas assez d'empire sur ce vieil homme d'État pour le compromettre entièrement dans le parti des Arminiens. C'est qu'il craignait le retour de la domination des ministres, dont la violence aveugle avait jadis, du temps de Leycester, compromis gravement la république naissante ; il pensait aussi qu'un gouvernement régulier est impossible tant qu'une partie des sujets échappe à son action, et il protégea les Arminiens pour faire triompher à leur occasion moins ses préférences religieuses que ses maximes politiques (2).

Les pasteurs qui se rangeaient autour de lui avaient plus de science et d'étendue d'esprit que leurs adversaires, et aussi moins

(1) Je cite ici, une fois pour toutes, Leclerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. I, liv. IX et suiv. — Dujardin et Sellius, *Histoire générale des Provinces-Unies*, Paris, 1770, t. VII, liv. XXIII et suiv. — Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, Amsterdam, 1704, t. III, liv. XI et suiv. — Mais ces histoires, fort sérieuses et érudites du reste, indiquent à peine, sauf la dernière, le rôle de la France dans les Provinces-Unies.

(2) *Mercure françois*, t. V, an. 1618, p. 70, 56.

de cette dureté dans la vertu, de cette malveillance dans la justice qui poussent souvent si loin les querelles religieuses. Le plus influent de tous était Wytembogard, ministre à la Haye, chapelain de la cour et de l'armée, précepteur de Frédéric Henri, prédicateur favori de Maurice avant que les deux partis fussent devenus irréconciliables. Dès 1608 il prévoyait le triomphe des Gomaristes. « Il en sera, disait-il, comme du temps de Castalion, qui, chassé de sa patrie, fut obligé de se faire bûcheron pour vivre. » Dès lors il fit plus d'une fois entendre des paroles de concorde dans le cours de la lutte, et il ne tint pas à lui qu'on prévint la catastrophe qui la termina (1).

Le parti arminien comptait aussi parmi ses adhérents quelques hommes de lettres, comme l'illustre Casaubon, qui achevait sa vie en Angleterre, Gérard-Jean Vossius, Pierre Bertius, professeurs, le premier de langue grecque, l'autre de philosophie à l'université de Leyde. Mais sa force était dans la magistrature des villes, et nul ne le défendit avec autant d'ardeur et d'éclat que Grotius, avocat général du fisc de Hollande et de Zélande, 1607, puis pensionnaire de Rotterdam, 1615. Ce rare et fécond esprit soutint avec une grande variété de raisons les idées et les intérêts de la bourgeoisie; mais les ministres qu'il combattait ne pouvaient être convaincus, et son talent n'avait aucune prise sur la démocratie exaltée et abusée, dont ceux-ci tiraient toute leur force (2).

Enfermé dans le droit et dans l'histoire, il n'entendait pas d'abord le bruit des disputes religieuses; mais bientôt il lui fallut prendre parti. En 1610, il travailla avec Wytembogard à l'exposition de la doctrine des Arminiens. Ce n'est qu'en 1615 qu'il devint l'ami de Barneveld, du grand maître, comme il disait; mais il partageait dès lors ses idées par le mouvement naturel d'un es-

(1) Cf. *Epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ præstantium ac eruditorum virorum*, éd. 1684. — *Hug. Grotii epistolæ*. Amstelodami, 1687, p. 4.

(2) Cf. de Burigny, *Vie de Grotius*, 1752, t. I, liv. I, p. 94, 102.

prit droit qui aime la tolérance dans la religion, la force dans le gouvernement et la paix dans l'État.

« Ce n'est point mon goût qui m'a engagé dans la querelle, écrivait-il à de Thou (9 juin 1615), car je n'aime pas la polémique. J'ai cédé aux avis d'hommes sages, à l'espoir d'être utile à l'Église et à l'État, à l'Église surtout. Pour vous dire la vérité, dès que j'ai commencé à réfléchir plus profondément sur la religion, j'ai trouvé que les premiers réformateurs avaient eu raison de demander des changements dans le dogme, les pratiques et la discipline de l'Église. Mais comme souvent, on est tombé dans l'excès contraire. La croyance dangereuse du mérite des saints a fait place à l'opinion que les bonnes œuvres sont inutiles; en haine de la superstition, le culte a été glacé d'un froid mortel, la peur de la tyrannie qui avait été intolérable nous a menés aux confins de l'anarchie. Aussi j'ai toujours cru que les gens de bien de notre communion devaient s'efforcer de ramener peu à peu à une juste mesure ce qui s'en écarte; c'était la pensée de Mélanchthon. Or, ce qu'on a le plus à reprocher, je ne dis pas à nos Églises, mais à leurs plus célèbres docteurs, c'est ce dogme dur et plus digne de Zénon que de l'Évangile, qui met en Dieu la source de nos fautes et détruit ainsi le mobile de la piété. Mélanchthon l'avait bien vu; entraîné sur ces écueils par l'impétuosité de Luther, il s'arrêta à la voix d'Erasmus. Quelques-uns de nos pasteurs ont marché sur ses traces; mais, en butte aux attaques de leurs collègues, ils n'avaient d'autre refuge que la protection des magistrats. Pour moi, je me suis joint à ceux qui n'ont pas cru devoir souffrir que ce fatal commencement fit loi, et que nos Églises eussent la réputation de ne pas supporter les gens modérés (1). »

Arminius n'avait pas vu s'envenimer la querelle, et était mort à temps pour son repos, 19 octobre 1609. Les curateurs de l'université firent venir à sa place Conrad Vorstius, professeur à Steinfurt, qu'on accusait d'être socinien. Sur les plaintes réitérées du roi d'Angleterre, qui les priait impérieusement « de ne souiller pas leur honneur ni l'honneur des Églises réformées de l'appel de ce malheureux et meschant atheïste, » 19 décembre 1611, les États le suspendirent de ses fonctions jusqu'à la convocation du synode. L'assemblée de Hollande n'en fut pas moins accusée de partager

(1) *Hug. Grotii epist.*, p. 19.

ses doctrines ; et c'est ce que prétendit démontrer entre autres un professeur de l'université de Francker (Frise), Sybrand Lubbert, dans une lettre adressée à l'archevêque de Cantorbéry (1).

Grotius prit aussitôt la plume dans un mouvement de colère pour le réfuter. Quoiqu'il eût trouvé imprudente la nomination de Vorstius, il le défendait pourtant, et s'attachait ensuite à démontrer le droit du pouvoir civil sur le spirituel. Jamais la bourgeoisie ne s'était déchargée si hardiment et si complètement de ses rancunes contre les ministres, jamais ceux-ci n'avaient été attaqués avec autant de force et d'ironie. Ce remarquable pamphlet fit une grande sensation ; mais des écrits de ce genre élargissent les plaies et ne les ferment pas. « On se plaint, écrivait l'auteur à Vossius, 1613, de la vivacité de mes attaques contre Lubbert. Mais si on trouve bon qu'il traite si insolemment les hommes politiques, pourquoi s'étonner que je défende mon parti comme lui le sien ? Croit-on les magistrats moins en danger que les ministres ? Non ; ceux-là rendront aisément leur autorité aux pasteurs quand il le faudra, et dès que les magistrats sont méprisés, les séditions arrivent, et les gouvernements se perdent. » Grotius était fier de ces attaques, qui détournaient sur lui les injures dirigées auparavant contre les Etats. Ce n'est pas qu'il n'eût des moments de tristesse et de découragement ; mais, disait-il, « si les arbres que nous plantons ne nous ombragent pas, ils serviront à nos descendants. » 8 septembre 1614 (2).

La querelle s'envenimant chaque jour, les deux partis présentèrent une requête aux Etats, les Arminiens pour qu'on entendit leur justification et qu'on empêchât les classes de les attaquer ; les

(1) Sur Vorstius, voy. Bayle, *Diction. histor.*—Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 369.

(2) *Ordinum Hollandiæ et Westfrisiæ pietas ab improbissimis multorum calumniis, præsertim verò a nupera Sibrandi Lubberti epistola quam ad reverendissimum Archiepiscopum Cantuariensium scripsit, vindicata.* — *Op. Grotii*, t. IV, p. 99. — *Bona fides Sibrandi Lubberti, etc.* — *Ibid.*, p. 129. — *Hug. Grotii epist.*, p. 7, 15.

Gomaristes , pour réclamer un synode. L'assemblée de Hollande avait reçu de Jacques 1^{er}, 21 mars 1615, une lettre où ce roi théologien l'engageait à défendre tout prêche sur les points controversés. C'est ce qu'elle fit en effet dans un décret voté à la majorité des voix et rédigé par Grotius (janvier 1614). Les contre-remoutrants n'en tinrent aucun compte. Dans les lieux où ils étaient les plus forts , ils déposèrent les pasteurs dissidents ; dans ceux où ils avaient le dessous , ils se réunissaient clandestinement pour préparer les moyens de séparer Christ de Bélial , comme ils disaient , c'est-à-dire de faire un schisme , ou d'obtenir par force un synode national. On vit aussi leur main dans plusieurs émeutes où le peuple tenta de renverser les régence des villes (1).

Les Etats de Hollande publièrent alors, 1^{er} mars 1616, un arrêté qui défendait de parler de séparation sous peine d'être traité en ennemi public. Malgré l'opposition obstinée d'Amsterdam, qui, pour satisfaire une rancune commerciale, s'attachait en toute circonstance à contrarier l'autorité de Barneveld , ils tinrent la main à l'exécution de cet édit. On destitua les ministres rebelles ; leurs conventicules et leurs prêches furent interdits sous des peines sévères. Ces rigueurs de la loi, aggravées, comme il arrive souvent, par la brutalité de ses exécuteurs, exaspérèrent ceux qu'elles frappaient, sans les réduire. L'assemblée fut bientôt accablée d'adresses de communes qui se plaignaient d'être sans pasteurs. Le parti contre-remoutrant s'y fortifiait chaque jour. En même temps, la querelle, bornée d'abord à la Hollande , gagnait et divisait les autres provinces.

Au milieu de ces difficultés croissantes , Grotius avait commencé une défense du décret de 1614. « Nous voyons aujourd'hui, disait-il, l'excès de la liberté comme nos ancêtres ont vu l'excès de la servitude. Nous avons secoué le joug du pape qui pesait sur le monde chrétien, et voilà que paraissent des légions

(1) *Op. Grotii*, t. IV, p. 141.

de papes qui ne montreront pas moins de hauteur, s'ils ont seulement quelque puissance... Nos adversaires veulent nous séparer de la communion du Christ; de quel droit? J.-C. vous crie : Pourquoi scinder mon royaume, diminuer mon héritage, déchirer mon corps? » Mais il mettait lui-même le doigt sur la plaie du protestantisme, l'absence de tradition et d'autorité (1). Grotius n'acheva pas cet écrit; les événements lui arrachèrent la plume des mains. « Les princes qui ont les premiers embrassé la réforme, écrivait-il à Vossius, comme par un pressentiment de sa destinée, ont passé une grande partie de leur existence dans les fers; l'un d'eux a même été dépouillé de son électorat par un de ses plus proches parents. Ainsi les plus nobles efforts n'ont que le malheur pour récompense; cependant c'est par eux que la bonne cause triomphe, sinon dans le présent, du moins dans l'avenir. Les grands arbres sont lents à pousser (2). »

Pendant ce temps, Maurice observait froidement et attendait, lent comme toujours à se décider et tenant tout en suspens par sa redoutable réserve. Sa place était marquée d'avance à la tête de la démocratie calviniste. Il déclara pourtant d'abord qu'il resterait neutre; mais quand le flot grossit contre les Etats, quand les Gomaristes formèrent un vrai parti, il laissa deviner ses préférences pour eux. Son instinct d'ambition fut aidé par les excitations du duc de Bouillon, par Aersens surtout, qui mit à son service ses rancunes contre Barneveld, et dans le commerce duquel il acquit ce qui lui manquait d'habileté et perdit ses derniers scrupules politiques (3).

(1) « Romanensibus accedimus quod fatemur corporis unitatem esse a capitis unitate : sed caput nos Ecclesie universalis nullum præter Christum et legatum ipsius spiritum Christi agnoscimus. Utinam ergò quod illis suum caput præstat, hoc nobis præstaret nostrum caput. Et præstaret sane immenso melius, si tam nos nostro quam Romanenses suo pontifici auscultaremus.— *Op. Grotii*, t. IV, p. 195.

(2) *Hug. Grotii epist.*, p. 36.

(3) Du Plessis-Mornay, t. XI, p. 225, 347.

Dès que les contre-remoutrants se sentirent soutenus, ils levèrent la tête. Le schisme commença par Amsterdam et éclata peu après à la Haye. Les Gomaristes, en minorité dans cette ville, s'emparèrent d'un temple abandonné, nommé l'Eglise-du-Cloître, 9 juillet 1617. Le stathouder s'y rendit peu après (25) avec son cousin Guillaume-Louis et beaucoup de nobles et d'officiers; Barneveld, Louise de Coligny, Frédéric-Henri, la plupart des bourgeois et des membres des Etats fréquentèrent la grande Eglise.

Des scènes analogues se passèrent dans la plupart des villes, et la violence les suivit bientôt. Les prêches retentissaient de l'éloge de Maurice, dont les services, disait-on, méritaient bien le rang suprême. En attendant, le peuple menaçait les régences des cités qui semblaient partager les idées nouvelles. En face de ces périls, les magistrats étaient désarmés; Maurice avait défendu à ses soldats de se mêler des émeutes dont la religion serait le motif. Harlem, Leyde et Horn entre autres restaient sans troupes et à la merci d'un coup de main populaire.

Les Etats de Hollande prirent alors leur fameux arrêté du 4 août, qui autorisait les régences à lever des milices, à mettre en réquisition les troupes régulières, qui devaient obéir sous peine d'être cassées, et de plus enlevait aux cours de justice la connaissance des affaires religieuses pour la réserver aux Etats seuls. Pendant que les miliciens se rassemblaient en Hollande (leur nombre ne dépassa jamais dix-huit cents pour toute la province), Barneveld, alors malade, se rendit à Utrecht, 14 août, et en profita pour la décider, 7 septembre, à lever six cents hommes.

La résistance à l'édit du 4 août commença par le haut conseil, qui évoqua devant lui les questions religieuses, et déclara nulles les sentences rendues par les Etats en cette matière. Amsterdam, Enkuisen, Edam et Purmerende refusèrent de le reconnaître, comme pris sans leur consentement. Mais le plus irrité était Maurice, jaloux à l'excès de son autorité sur les troupes et de ses prérogatives de capitaine général. Pour prévenir la Brille, qui se préparait

à lever des milices, il alla l'occuper militairement, 29 septembre, sous prétexte que Barneveld voulait la livrer aux Espagnols.

Au milieu d'une telle confusion, la paix ne pouvait être prescrite par décret ni par une assemblée politique. Les États généraux ne virent de remède que dans l'autorité supérieure d'un synode qui guérirait le mal à sa source. Mais quel serait ce synode? Les provinces de Gueldre, Frise, Groningue et Zélande voulaient qu'il fût national; la plus grande partie de la Hollande, appuyée sur Utrecht et Overijssel, ne consentait qu'à un synode provincial, et invoquait obstinément l'union d'Utrecht. On essaya d'abord la persuasion, des discours, des ambassades à la Haye; les États refusèrent de céder.

Jacques I^{er}, qui jusque-là avait paru vouloir tenir la balance égale, venait de se déclarer pour les contre-remoutrants par une lettre aux États généraux, 22 avril 1617, où il les engageait à étouffer les erreurs que le diable avait introduites parmi eux et à s'attacher entièrement à la vraie et ancienne doctrine réformée. La France, au contraire, pays catholique, avait une sympathie marquée pour le parti le plus éloigné du calvinisme, et en même temps le plus fidèle à son amitié. C'est dans ce sens que s'était prononcé du Maurier en 1615; et il voulut profiter de son voyage pour consulter à ce sujet son guide et son modèle en tant de circonstances, du Plessis-Mornay (1).

Cet esprit supérieur, retiré presque uniquement dans la théologie, suivait depuis dix ans avec inquiétude une querelle dont il sentait toute la gravité. Il aurait voulu qu'on arrêtât Arminius dès le début, non par une discussion violente, mais en lui montrant avec douceur les conséquences de ses idées pour le repos de son pays et l'avenir de la réforme. C'est assez dire que ses préférences étaient pour Gomar, qu'il recueillit dans son académie de Saumur quand ce ministre eut quitté celle de Leyde. Pourtant

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, éd. 1652, p. 1177.

l'aigreur et l'étroitesse d'esprit des Gomaristes blessaient un peu son sens politique, et il pensait avec les Arminiens que le pouvoir civil a le droit d'exercer la police du culte. Il désirait en tout cas qu'on fermât la bouche aux uns et aux autres jusqu'à la décision de la question théologique par un synode national assisté de docteurs étrangers. Ce fut la substance de ses conseils à du Maurier, 31 août 1617. L'avis pouvait être bon en lui-même ; mais c'était précisément là le point en discussion (1).

A part le danger d'un synode pour les Arminiens, le gouvernement français en redoutait le contre-coup pour lui-même. Du Maurier emportait pour instruction de s'y opposer, mais avec mesure, et surtout de ne paraître pencher, au moins en public, pour aucun des deux partis. C'est dans ce sens qu'il parla aux États généraux quelques jours après son arrivée, 3 novembre. Il les pria de chercher en eux-mêmes et non dans l'appui des étrangers la guérison de leur mal, de conserver leurs maximes de gouvernement, de se faire des concessions mutuelles, et d'éviter que, par cette brèche, l'Espagnol s'introduisit dans leur Etat (2).

Ces conseils inoffensifs n'empêchèrent pas les quatre provinces où dominaient les Gomaristes de voter dans les États généraux, 11 novembre, pour un synode national dont le lieu fut fixé à Dordrecht. Parmi les ministres remontrants, beaucoup voulaient céder, et c'était peut-être le seul moment de le faire avec fruit. Wytembogard chercha à y décider Barneveld ; mais le politique fut moins modéré que le théologien. Encouragé par une longue possession du pouvoir, craignant aussi de compromettre l'indépendance de sa province, il refusa. « Si vous êtes d'humeur à sacrifier les droits de votre patrie, lui dit-il sèchement, vous n'avez pas trouvé un second. » « Barneveld, écrivait du Maurier à cette époque, 23 novembre, est revenu d'Utrecht avec grand

(1) *Ibid.*, t. X, p. 223, 217, 225 ; t. I, éd. 1652, p. 1163, 965, 1092, 1188, 1169.

(2) Ms., fol. 209.

courage et résolu de ne pas souffrir que la Hollande soit gourmandée par les autres petites provinces à la suscitation du prince Maurice, et que les ecclésiastiques y gagnent quelque avantage sur l'autorité souveraine, car c'est proprement de quoi il est question (1). »

Pour cela, il aurait fallu que la Hollande fût unanime; et sur dix-huit villes, cinq penchaient pour un synode national. Avant que l'assemblée de la province se réunît pour voter sur cette question, Maurice alla les visiter pour les encourager dans leur résistance. Du Maurier, de son côté, mettait aussi le temps à profit. Les pluies ayant ajourné la réunion des états, il profitait de ce retard pour rapprocher les esprits. Il croyait avoir convaincu Maurice que le jugement d'un synode ne ferait qu'empirer le mal en divisant chaque ville en deux camps, celui des orthodoxes et celui des sectaires. Si on renonçait au synode, c'est à des théologiens étrangers qu'il faudrait recourir pour fixer la question de foi; mais auraient-ils voix consultative ou délibérative? Le parti le plus faible demandait qu'ils pussent voter; Maurice, sûr de la majorité, voulait qu'ils se bornassent à donner leur avis (2).

Du Maurier cherchait aussi à ménager une entrevue entre les deux chefs, qui ne s'étaient pas vus depuis le voyage de Barneveld à Utrecht. Il obtint enfin de l'avocat de Hollande qu'il irait trouver le stathouder. « Ce qu'il fit le 9 décembre, écrit-il, ce qui a opéré qu'ils ont commencé à se deboutonner l'un à l'autre tant sur le passé que sur le présent, ledit Barneveld ayant parlé avec une merveilleuse vigueur et résolution, le prince Maurice aussy luy ayant déclaré ses griefs et mescontentemens. Pourtant ils se sont bien séparés; le prince Maurice s'est montré plus doux, cette entrevue l'ayant aucunement reblandi. »

Le lendemain, l'assemblée de Hollande se réunît; elle avait à

(1) *Dép.* des 10, 23 novembre, t. 836.

(2) *Dép.* du 6 décembre.

voter le budget de l'année suivante et à prendre une résolution sur le synode. Malgré le désir du prince, qui tenait avant tout à l'entretien des gens de guerre, la majorité voulut d'abord traiter la question religieuse. Du Maurier se rendit alors aux Etats, 15 décembre, pour leur faire connaître la pensée de la France. « En quoy, écrivait-il la veille à Puyseux, j'espère garder telle mesure que sans engager Sa Ma^{te} autrement qu'en termes généraux ils auront sujet de recognoistre le grand desir qu'elle a de leur repos... Pour engager les Etats à se réunir, il faudroit leur promettre le payement de l'arrerage de 1615 affin de leur faire veoir qu'on ne les habandonne pas. Ceux qui désirent plus sincerement le bien de cette republique m'ont fait cognoistre que cela produiroit bon effet. »

C'est au nom de la vieille amitié entre la France et la Hollande que du Maurier, dans son discours, conjurait la province de calmer ses divisions.

« Elles decourageroient, disait-il, vos plus fidelles et puissans amis de la continuation de leurs assistances.... Vous n'avez desjà mis entierement en oubly le naturel de vos adversaires, indefatigables à continuer leurs trainées et vieilles pratiques, non moins qu'industriels à se bien prevaloir des opportunitéz qui leur sont offertes pour les renouer. Par ainsy, Messieurs, ne vous flattez pas comme si desjà Carthage estoit destruite ou mesmes affoiblie, puisque si notoirement Hannibal est encor tous les jours à vos portes. »

On comprend aisément pourquoi du Maurier grossissait ainsi la voix en parlant de l'Espagne. C'est au contraire avec réserve qu'il indiquait les remèdes à appliquer aux plaies de l'Etat. Il pria les députés, comme dans son discours à l'assemblée générale, de se supporter les uns les autres, d'attendre le calme des esprits pour prendre une résolution définitive. Quant à la décision provisoire de la question, il les engageait à la régler en famille et par eux-mêmes.

L'impartialité absolue qu'affectait la France n'était pourtant qu'apparente, et Maurice, qui le sentait bien, aurait voulu que

du Maurier se prononçât plus nettement en sa faveur. Pourtant cette modération de langage contrastait avec l'indiscrétion maladroite de l'ambassadeur d'Angleterre, Dudley Carleton, dans sa harangue du 2 octobre aux États généraux. Il s'était attiré du parti remontrant un pamphlet anonyme dont il s'occupait à poursuivre la réparation. Du Maurier ne manquait pas de relever ce fait dans ses dépêches, car les deux cours étaient toujours rivales; et si Jacques I^{er} faisait dire aux États que toutes les puissances catholiques, sans exception, étaient leurs ennemies, l'ambassadeur de France rappelait au besoin l'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne, et en exagérait les conséquences (1).

Le discours de du Maurier fut pour les États de Hollande une occasion de discuter plus paisiblement, et de chaque côté des propositions furent faites. La minorité consentait au synode provincial s'il était suivi d'un synode national. La majorité voulait un synode provincial, non pour définir et juger les doctrines en discussion, mais pour chercher des voies de tolérance et d'accommodement. Elle consentait même à recevoir dans ce synode quelques docteurs des autres provinces de l'Union, pour prendre leurs avis. Si tout cela ne réussissait pas, on aviserait de tenir une autre assemblée, « tellement composée de ceux de leur pays et des États circonvoisins, qu'enfin on pût trouver le remède qu'on cherche. » Les députés se séparèrent (24 décembre) pour consulter leurs villes, où Barneveld envoya quelques jours après une proposition formée des deux autres. Les six provinces pourraient envoyer des députés au synode de Hollande; et de peur qu'elles ne fussent humiliées de cette condescendance, on leur promettait le réciproque, le cas échéant.—Un point pourtant restait à régler : la nomination des députés, que les uns voulaient laisser aux classes, les autres aux magistrats (2).

(1) *Dép.* des 6, 14 décembre. — Ms., fol. 264.

(2) *Dép.* des 22, 28 décembre; 1^{er} janvier 1618. — Du Plessis-Mornay, t. 1, 1652, p. 1205.

Du Maurier concevait des espérances; mais elles ne se soutinrent pas. D'abord, des troubles ayant éclaté à Nimègue, Maurice (7-15 janvier 1618) déposa les magistrats remontrants pour les remplacer par des hommes de son parti. En même temps, à Audouatre (Hollande), le peuple força le corps de ville de nommer d'autres régents, « ce qui donne, écrivait du Maurier, 19 janvier, grand étonnement à toutes les autres villes qui de là conçoivent apprehension d'une démocratie anarchique qui se glisseroit aisément parmi eux au lieu de leur aristocratie accoustumée. L'assemblée de Hollande qui vient de se réunir a envoyé des commissaires pour éclaircir ce fait, mais si la resolution emporte quelque châtiment, je ne vois pas aux langages que le prince Maurice a tenus qu'il soit pour l'exécuter, quelques commandemens qu'ils lui fassent. Auquel cas il s'en suivroit un étrange désordre entr'eux qui voient évidemment que par dessous main tout cela leur est suscité. Ce qui augmente les jalousies des villes, tellement que de nouveau elles se pourvoyent de gens de guerre à leur particulier. » Les fruits de l'entrevue du stathouder et de l'avocat de Hollande étaient perdus. « Le prince Maurice et M. de Bouillon, disait celui-ci, *simul aliquid monstri ahunt*. » Le stathouder, de son côté, répétait sans cesse que la religion était menacée.

Ces incidents suspendirent dans les États la discussion de la question principale. Toute leur attention fut donnée à trois enquêtes successives sur la sédition d'Audouatre. « Le plus grand mal que je voy à cela, écrit du Maurier, c'est le désordre qui va se mettre parmi leurs gens de guerre, les villes qui se prétendent grevées commençans à laisser entendre qu'elles retiendront les deniers par devers elles, ne voulant estre battues de leurs propres verges... Je n'obmets rien tant pour faciliter l'acceptation du synode provincial à l'endroit du prince Maurice qu'empescher le sieur de Barneveld et autres de son oppinion de revenir au moyen de retenir les deniers par les villes. » 25 janvier, 8 février (1).

(1) Dép. des 12, 19, 25 janvier, 8 février.

L'assemblée se sépara sans avoir rien fait. Comme l'opposition de la minorité n'était due qu'à Maurice, du Maurier alla le trouver. Le stathouder lui dit, selon sa coutume, qu'il était disposé à tout, pourvu qu'on ne voulût plus ruiner la religion.

« Je luy respondis que cela estoit bon, mais que depuis cinq ans que j'estudie le livre de leur Estat, je n'avois peu recognoistre, non pas que quelques uns desirassent telle chose, n'appartenant qu'à Dieu de juger des cœurs, mais bien que ce seroit chose impossible à ceux qui le voudroient entreprendre, et partant que désormais il n'est plus que temps de ne perdre la seureté publique en s'efforçant d'asseurer une chose qui ne periclite point. A quoy il ne repartit que par dire qu'il sçavoit des secrets des monopoles faicts pour en venir là qui ne sont pas cogneuz à tous, et que le temps les descouvriroit. Ma repartie fut qu'en telle chose les hommes doivent prevenir le temps et descouvrir les maux pour tant plus facilement en trouver le remède, au lieu que demeurans cachés, tout s'achemine à perdition. Là dessus il demeure couvert comme M. le président Jeannin sçait qu'il est. J'ay communiqué avec le sieur de Barneveld tout cela qui m'a asseuré que si la foy publique ne suffit pas pour asseurer cette craincte vraye ou simulée, qu'il luy en fera bailler promesse en si bonne forme tant par les nobles de la province que par toutes les villes sous leurs seings et sceaux qu'il s'en devra contenter (1). »

Du Maurier travaillait en même temps à prévenir toute demande de docteurs français au synode national. Le gouvernement de Louis XIII, qui avait rétabli récemment (23 juin 1617) l'exercice du catholicisme en Béarn, et qui tenait à empêcher tout mouvement parmi les huguenots, était décidé à un refus, et voulait s'en épargner l'embarras. Pourtant une lettre avait été écrite, au nom des Etats généraux, aux députés des protestants à Paris, sans aucune mention du roi. Du Maurier obtint, non de Barneveld, trop compromis pour agir en cette circonstance, mais du stathouder, que cette lettre serait provisoirement retirée.

Pendant ces pourparlers, les Etats de Hollande s'étaient réunis de nouveau. L'ambassadeur français voulut encore résumer

(1) *Dép.* du 28 février.

devant eux, dans un discours, les conseils qu'il avait donnés en particulier, 13 mars. Cette fois, il sortait des phrases générales pour appuyer la proposition faite récemment aux villes par Barneveld; il cherchait à dissuader les contre-remoutrants d'appeler à leur synode des docteurs étrangers; mais en même temps il adjurait l'autre parti de ne point ajourner plus longtemps le vote des contributions. En effet, les gens de guerre n'avaient pas été payés depuis deux mois, et il n'était pas prudent d'ajouter cette cause de troubles à tant d'autres (1).

Ce discours fut, comme le précédent, suivi d'une proposition. Les Remoutrants offraient un synode provincial qui chercherait seulement quelque accommodement sans rien décider pour le fond. Quant aux députés, chaque classe en nommerait six, parmi lesquels le sort désignerait les membres du synode. Si, après un mois et demi de séances, l'assemblée ne pouvait s'accorder, on en préparerait une autre plus générale. Mais Maurice fit encore échouer ce projet, et les Etats se séparèrent sans avoir voté autre chose que les contributions. « Il ne veut que ce qu'il veut, écrit du Maurier... Il n'est pas content des efforts qu'on fait pour rejoindre la province de Hollande, voyant bien que c'est prendre le mal par la racine, lequel il fomente notoirement pour mieux acheminer ses desseins à l'aide des petites provinces (2). »

C'est en effet ce qu'il avait commencé par Nimègue, et il se rendit à Arnheim au milieu de mars, pour achever de ranger à son opinion toute la province de Gueldre. Du Maurier, qui le trouvait très-irrésolu à son départ, espérait profiter de son absence pour porter les Etats à quelque bonne résolution; mais il ne put y réussir, et pendant ce temps le prince se transportait à Deventer, où il décidait Overysse au synode national.

La défection de cette province donna les plus sérieuses inquiétudes à Barneveld; il demanda que le gouvernement français fit

(1) Voir Pièces justificatives, n° IV. — *Dép.* du 14 mars.

(2) *Dép.* des 22 mars, 19 avril.

venir du Plessis-Mornay, à qui Louise de Coligny avait déjà écrit quelques mois auparavant, 28 décembre 1617, une lettre touchante pour le décider à rendre ce service à un pays qu'il aimait (1). « Les Etats veulent-ils adresser cette prière officiellement ? lui dit du Maurier. Non, répondit Barneveld, mais il faut les prévenir d'office. » L'ambassadeur s'adressa alors à Maurice, qui précédemment avait accueilli cette ouverture avec peu de plaisir (2). « L'envoi serait bon, lui dit le stathouder, mais seulement dans le cas de la réunion d'un synode national. — Ce synode étant la pierre d'achoppement, reprit du Maurier, il faut avoir de l'aide pour le faire adopter. » Mais il ne put en tirer rien de plus. « Ne vous arrêtez pas à ses hésitations ordinaires, lui dit alors l'avocat de Hollande ; il est irrésolu presque en tout, sauf à la guerre. » « S'il y a moyen que le roy ait l'honneur de cette cure, écrivait du Maurier à Puy sieux, 19 avril, ce ne peut mieux estre que par celui-là. Auquel cas la celerité et le silence seroient extrêmement nécessaires affin de prevenir les artifices par le moyen desquels plusieurs s'efforceroient de decréditer cet envoy, et pour anticiper et gagner le devant sur le roy d'Angleterre. » Il ajoutait qu'on avait caché à M. de Languerach le désir de voir du Plessis-Mornay en Hollande.

La situation devenait en effet chaque jour plus critique pour Barneveld, et les pamphlets pleuvaient sur lui. Depuis la trêve, disait-on, il n'a songé qu'à dépouiller Maurice de son autorité, soit pour la donner à Frédéric-Henri, soit pour se faire nommer lui-même dictateur de l'Union. On l'accusait aussi d'être aux gages des archiducs ; on fixait la somme exacte ; on l'avait vue consignée sur les registres de la cour de Bruxelles.

Maurice ne craignait pas d'encourager ces grossières calomnies. Barneveld, d'après le conseil de Louise de Coligny, se défendit dans une lettre respectueuse au prince, 24 avril, et surtout dans

(1) Du Plessis-Mornay, t. I, p. 1207.

(2) *Dép.* du 28 février.

une longue apologie aux États de Hollande. Ce compte rendu de l'administration du premier magistrat civil de la république était sous sa bonhomie et sa modestie une protestation opiniâtre en faveur de la souveraineté de la province. L'avocat recommandait en finissant à tous les corps de l'État de ne pas sortir de la sphère de leurs pouvoirs, et à tous les citoyens d'écouter le roi de France, qui leur conseillait, non des remèdes corrosifs, mais la paix et l'oubli du passé (1).

Malgré des attaques renouvelées assez récemment (2) dans les Pays-Bas, il n'est plus permis, à ce qu'il semble, d'accuser Barneveld d'avoir voulu se vendre à l'Espagne et leur livrer son pays. Ses projets se bornaient, il n'en a pas fait mystère, à maintenir l'autorité des magistrats sur la société religieuse, à diminuer le pouvoir de Maurice, en qui il voyait un second Leycester, et à défendre avant tout et contre tous, selon son serment, la souveraineté de la province qui l'avait élu pour gardien de ses droits. C'est dans ce but qu'il avait voulu mettre Frédéric-Henri à la tête du corps de la noblesse, pour donner à son parti une épée et l'appui d'un grand nom, et qu'il se ménageait une majorité dans les États de Hollande. C'est pour la même raison qu'il avait fait lever aux villes des milices bourgeoises.

Nul doute qu'il n'en eût le droit, le traité d'Utrecht à la main. Ce traité tant commenté juxtaposait plutôt qu'il n'unissait les sept provinces; il respectait les privilèges dont chacune était jadis armée contre les comtes. Mais si l'usage et la bonne foi de chacun ne venaient pas corriger dans la pratique ce qu'une union pareille avait de dangereux, un gouvernement était impossible. On l'avait bien vu quand l'opposition de la Zélande, soutenue de Maurice, avait failli faire échouer les négociations de la trêve. Barneveld et ses amis trouvaient alors ce droit de résistance excessif; et c'était

(1) *Mercurie françois*, t. V, an. 1618, p. 49.

(2) Voir l'*Histoire de la patrie*, de Bilderdyk, 1756-1831.

eux qui maintenant, dans un péril plus grand encore, s'obstinaient à l'invoquer.

Disons-le franchement : l'argumentation vigoureuse et savante de Grotius dans son *Apologétique* en faveur de la souveraineté provinciale est souvent poussée à outrance. Non-seulement, pour accroître le nombre des précédents qu'il invoque, il entasse les faits plutôt qu'il ne les choisit, mais sans cesse il raisonne dans l'hypothèse que les Provinces-Unies sont moins des membres d'un même Etat que des nations alliées. Il les assimile à la fédération germanique, aux princes de la ligue de Smalkalde. Il admet à peine que l'unité de religion soit un lien entre elles, etc.

C'est là son tort et celui de son parti. Le maître et le disciple n'ont pas su ou n'ont pas voulu s'élever de l'idée respectable, mais incomplète du pays, jusqu'à l'idée supérieure de la patrie. Ils se sont enfermés, comme dans une forteresse, dans une charte mauvaise, sans songer que ce qui n'était en 1579 qu'une agglomération de provinces prenait chaque jour davantage la forme d'un Etat, grâce aux besoins communs de la défense, à l'identité des intérêts et de la religion. Ils se sont tenus à une lettre morte, sans vouloir assez compter avec cet esprit vivant qui fait peu à peu une unité harmonieuse de ce qui n'était qu'un chaos de privilèges. Quelles que fussent d'ailleurs et la force de leurs appréhensions et la justesse des idées qui les avaient engagés dans la lutte, c'était à eux de céder et de faire le sacrifice le plus amer aux hommes convaincus, mais quelquefois le plus nécessaire : celui du droit au salut public. Avaient-ils songé aux conséquences de leur résolution? espéraient-ils résister, avec quelques milices improvisées, aux émeutes populaires et aux vieilles troupes de Maurice? C'est là que leurs ennemis les attendent. Ils n'étaient pas assez insensés, disent-ils, pour avoir engagé une lutte inégale sans s'assurer le secours des étrangers. L'événement prouva pourtant qu'ils n'avaient pas fait de si détestables calculs, et tout ce qui doit demeurer sur leur mémoire, c'est de s'être opiniâtrés sans

mesure dans leur droit, c'est de s'être entêtés en juriconsultes, au lieu de céder à propos et en hommes d'Etat.

Mais revenons. Nous avons laissé Barneveld au moment où l'abandon d'Overysse lui fit sentir la nécessité de réunir le plus tôt possible la Hollande à un avis commun. Le 27 mai, il fit proposer à l'assemblée de la province, au nom de son parti, de consentir à un synode national, à condition qu'il ne jugerait pas la question au fond. Ainsi les Arminiens reculaient sans cesse, tandis que leurs adversaires restaient inexpugnables à force de passion et d'opiniâtreté. La minorité des Etats rejeta l'accommodement, et quelques membres de la majorité craignaient d'ailleurs que le synode une fois accordé, on ne lui fit juger souverainement la question religieuse. Le lendemain, Barneveld se rendit dans les Etats généraux pour leur annoncer les moyens de conciliation qu'il avait proposés et les prier d'en informer toutes les provinces de la république. Le 29, du Maurier y parut à son tour pour l'appuyer de sa parole.

Il insista sur la nécessité d'observer les clauses de l'union d'Utrecht et de laisser de côté « les remèdes corrosifs et les résolutions précipitées. » A ce sujet, il rappelait que Louis XIII et Henri IV surtout n'avaient pas dédaigné, quand il le fallait, une politique d'expédients et de circonstance.

« Si vous imitez, ajoutait-il, cette avisée procèdure de Leurs Matés... vous ferez un grand bien à vous memes, et trouver beaucoup de mesconte aux supputations de vos ennemis..... Estant visible à quiconque est de mediocre sens qu'ils ne different à se prevaloir de vos combustions sinon jusques au temps de les veoir arrivées à tel excèd^z que tous les principaux membres de vostre corps s'en trouvant engourdis et perclus, la victoire qu'ils s'en promettent ne puisse leur estre rendue douteuse.

Que si leur hayne et puissance (que j'entends par quelques uns estre nommées les gouverneurs qui vous ont cydevant maintenez en concorde) n'ont point diminué depuis que vous disputiez contre eux vostre liberté au prix de vostre sang, que feriez vous en vous detachant les uns des autres sinon contrevenir aux obligations de vous entr'aymer et deffendre lorsque vous en avez plus de besoin, et promouvoir les desseins de ceux

qui renonçans à leurs droicts pretenduz, n'ont pas renoncé à la van-
geance, ny au desir de retourner sur leurs premières brisées pour vous
opprimer.....

Songez qu'en fin les Espagnols satisfont au traicté de Piedmont, ayans
commencé par la genereuse entremise de Sa Maté de lascher prise et
desemparer ce qu'ils occupoient à monsieur de Savoye. Que d'ailleurs la
paix s'accomplit de bonne foy entre la seigneurie de Venise et le roy de
Bohème : et que d'abondant le duc d'Ossonne cesse d'infester la mer
Adriatique le tout par ordre expréz de son roy.

De toutes lesquelles actions et circonstances il n'est pas malaisé d'in-
ferer à qui cognoist la complexion des Espagnols, qu'ils prennent leur
mire ailleurs, et sans doute vers ceux dont ils croient les costéz plus de-
couverts. Dieu veille, Messrs, que ce ne soient pas les vostres (1). »

Ce langage, exagéré à dessein, n'avait pas d'autre but que
de défendre les Arminiens et la France contre le reproche d'agir
de concert avec l'Espagne. Dans la lettre d'envoi de son discours,
du Maurier montrait à Puysieux sa vraie pensée, en lui proposant
un moyen pour arrêter les progrès de Maurice. « Si le roi d'Es-
pagne, disait-il, abandonne Wesel et consent à la continuation
de la trêve, on pourrait la faire proposer par l'entremise de ceux
qui en ont été les auteurs. Cette proposition détachera du sta-
thouder les provinces de Groningue, Frise et Overyssel, qui ont
toujours redouté la guerre. Le prince lui-même m'a avoué que
rien ne serait plus intempestif en ce moment qu'un pourparler de
trêve. D'ailleurs, si on tardait trop, peut-être quelque étincelle
rallumerait les hostilités (2). »

Cette ouverture se faisait sans doute de concert avec Barne-
veld ; et c'est d'après des faits de ce genre que les huguenots, et
par exemple le duc de Rohan, ont accusé nos ambassadeurs d'a-
voir été les sollicitateurs des affaires d'Espagne en Hollande. Les
soupçons contre la France étaient bien plus forts encore dans les
Provinces-Unies. D'abord Maurice, que la mort de son frère aîné

(1) Ms., fol. 275.

(2) *Dép.* du 3 juin.

(1618) avait fait souverain d'Orange, craignait que le roi ne voulût s'emparer de sa place, soit pour débarrasser le pape du voisinage d'un protestant, soit pour donner un établissement au duc de Luynes. Il est certain que Louis XIII ne voyait pas sans inquiétude une principauté étrangère au milieu de son royaume; mais il songeait moins à la prendre qu'à l'acheter. Du reste, les droits féodaux et l'hommage qu'il réclama plus tard au stathouder suffisaient pour aigrir son humeur en choquant son orgueil (1). A ces griefs particuliers, Maurice joignait, ainsi que toute l'Union, un motif plus sérieux de mécontentement. Dans son discours, du Maurier venait d'annoncer que la France réduisait de moitié son allocation. Quelque adresse qu'il eût mise à faire passer cette réduction, quelques promesses qu'il eût données, le stathouder la regardait comme une annonce déguisée de la suppression totale. L'ambassadeur s'en défendait le plus possible; mais en même temps il écrivait (3 juin): « Je ne pense pas que Sa Ma^{te} vueille que ses hommes et son argent soient employés à si mauvais usage que de servir de verges aux uns pour fouetter les autres (2). »

Le peu d'égards des États généraux pour la France était visible. Quand on devait les croire encore sous l'impression de la parole si mesurée de du Maurier, ils laissèrent lire jusqu'au bout devant eux, 30 mai, une réponse violente d'Aersens à un écrit où les chefs des États de Hollande, qu'il avait attaqués, se défendaient à leur tour. Comme on lui reprochait d'être sorti de France chargé d'inimitiés publiques et particulières, il ne craignait pas de mettre en cause le gouvernement de la régence, et rappelait que son conseil avait été sur le point de décider que le royaume dépend du pape, au temporel comme au spirituel; qu'en outre, une des conditions des mariages espagnols avait été l'abandon des États; enfin, que ses dépêches avaient été plusieurs fois inter-

(1) *Dép.* des 28 février 1618, 5, 14 mars, 6 mai, 22, 26 juillet, 31 août, etc.
— *Mém. de Richelieu*, éd. Petitot, t. XI, p. 184; t. XXII, p. 167.

(2) *Dép.* des 14 mars, 6, 19 avril, 12 mai, 3, 16 juin.

ceptées et communiquées aux ministres de Louis XIII. — Toutes les provinces prirent copie de ce mémoire, qu'on vit bientôt imprimé à Amsterdam et à Middelbourg.

« La cabale du prince Maurice applaudit à cela, écrit du Maurier, 9 juin, ce qui est insupportable; et seroit non seulement estrange mais ridicule que sa Maté exerçât de si grandes liberalitéz à des gens qui en abusent et auxquels en verité il seroit bien raisonnable de les tenir en surséance jusqu'à ce que l'on vit quelle satisfaction ils donneront à Sa Maté... On ne peut rien imaginer de pis que ce garnement là a dit depuis son retour, ne se contentant pas d'avoir desservi Sa Maté, mais voulant encore après cela estendre son venin jusqu'à la posterité pour le faire glisser dans l'histoire du temps... Ceux qui en font des risées seroient bien estonnéz si Sa Maté en demandoit justice, comme l'injure faite à elle mesme, menaçant à faute de retirer son ambassadeur; mais c'est à elle de commander, à moy d'obéir (1). »

En attendant, il ne cessait pas de faire son devoir. Au milieu de juin, voyant que la situation ne s'améliorait pas, et empirait par là même, il retourna trouver Maurice. Le prince, avec sa réserve irritante, se borna à dire que l'on voulait ruiner la religion. « Des plaintes aussi vagues, répondit du Maurier, n'aboutiront jamais à rien. Si les deux partis rédigeaient chacun de leur côté une proposition et la soumettaient à des arbitres désintéressés, peut-être pourrait-on s'entendre. Autrement on verra brûler la maison en s'amusant à deviser de quelle eau on l'éteindra. — Tout est perdu, reprit Maurice, sans le synode national et le licenciement des gens de guerre. » Barneveld, de son côté, était aussi opiniâtre. Comme les deux chefs ne voulaient pas se voir, du Maurier s'adressait au prince Guillaume, partisan du synode national, mais moins engagé dans la violence, et qui pouvait au besoin servir d'intermédiaire entre eux. « Les grands rois dont l'autorité est encore plus chatouilleuse, lui disait-il, se relâchent bien quelquefois de leurs prétentions. Leur dignité n'est pas blessée quand ils

(1) *Dép.* du 9 juin.

abandonnent un expédient pour en choisir un autre. Une république naissante ne peut-elle pas faire de même (1)? »

Pendant ce temps, les Etats généraux discutaient sur le synode national et le renvoi des milices. Les esprits s'y exaspéraient chaque jour, et le moment de la crise approchait. En rendant compte de la situation à son gouvernement, du Maurier exposait que le principal but de Maurice était de chasser des emplois tous les auteurs de la trêve de 1609. Il les remplacera, disait-il, par d'autres « qui veulent reporter cet Estat aux armes à quelque prix que ce soit, sauf à tirer encore d'autres avantages de cette mutation, si elle peut arriver, selon les opportunités qu'elle offrira. Quant à ceux qui instiguent le prince à cela, il y en a du dedans et du dehors. Les premiers *opus habent bello vel civili* plutôt que de n'en avoir point, comme Aersens et quelques autres qui croient pouvoir estre avancés par le déplacement des plus gens de bien. Ceux du dehors voudroient voir aux affaires le parti qui les a toujours favorisés, pour s'en faire un appui en cas de révolte (2). »

C'est dans ses entretiens avec Louise de Coligny et Barneveld que du Maurier avait puisé ces idées, qu'il indique à demi, sur les projets cachés de Maurice. Mais son aversion pour Aersens lui a fait croire à tort que le prince n'avait pour partisans que des malhonnêtes gens et des ambitieux. Au sein des Etats généraux, un certain nombre de bons esprits étaient frappés des périls de cette doctrine de la souveraineté provinciale. Les uns, plus jurisconsultes, prétendaient, ce qui était faux, que l'union d'Utrecht la subordonnait à la souveraineté fédérale; les autres, plus politiques, qu'il fallait la respecter en la laissant dormir pendant deux ou trois ans. Plusieurs pensaient aussi que le meilleur remède était de changer par décision des Etats généraux la république en monarchie en faveur du prince Maurice. En France, le duc de

(1) *Dép.* des 19, 21 juin.

(2) *Dép.* du 12 mai.

Rohan ne se montrait pas éloigné de cette solution, et je la trouve indiquée formellement et avec beaucoup de modération dans une lettre d'un Hollandais fixé à Lintz en Autriche à son ami, magistrat de Harlem (1). Voilà au fond les idées politiques

(1) Rohan, *Discours VII sur le sujet des divisions de Hollande*, p. 279, 281. — Lettre de Guillaume de Versteverus à Gerard Van der Laen, consul à Harlem. — Il cherche à démontrer la supériorité de la monarchie sur le gouvernement aristocratique ou démocratique. « Quotusquisque vi legum principem in republica agens iisdem se legibus civem subiciet?..... Itaque, quum præter constantiæ et taciturnitatis dotes, omnia in republica summo opere requirerentur, neque ulla vix in parte reperiantur, expeditius nobis erit rempublicam vere liberam in abstracto mente concipere, quam in concreto reipsa possidere. Nam nulla in Europa existit natio, quæ perinde ac nostra in questum insatiabilemque auri cupiditatem appetitus sui enormis frena laxavit, cui quum non alia quam negotiationis arte satisfacere valeat, hinc nulla non longissimi tractus sulcat maria, nulla non alieni cæli portentosa audacia petit regiones, tam longa temporis aliis in elementis aliisque sub climatibus exigens spatia, ut ad penates suos redux, inquilini potiusquam indigenæ nomen tueatur. Atque hinc alta illa moris patrii ignorantia, hinc tepidior in patriam amor, atque ex utroque dissentionis nostræ scaturigo, privilegiorum nimirum depravatum æstimium et dubium adversus legitimum magistratum obsequium..... Apud vos, ultra voces, ultra minas needum processum, quas tuto et rite molliri posse existimo, si præsentem regiminis statum, non plebi solum, sed quamplurimis etiam dignioris notæ viris exosum tolerabilem in principatum potentissimi Domini Ordines commutaverint. Nam quæ de religione prætenduntur, ea in speciem magis quam quod ea talia sunt, inducuntur; quum nunquam Contraremonstrantes tam exigui iudicii sint existimandi, ut serio eam de prædestinatione sententiam in vecturos se sperent, reluctantibus ipsis, non modo papistis, protestantibus et anabaptistis, sed et reformatorum plerisque, neque his e vulgo hominibus, sed nobilioris atque ideo illustris ordinis personis. Præcipuum igitur Contraremonstrantium scopus est prædestinationis materia vulgum, a pacis et induciarum studiis aversissimum, ad democraticum regimen invehendum impellere. Quæ quidem hypocrisis quamvis per se detestabilis est, hoc tamen ævo, hisce hominum moribus,..... excusationis patrocinium feliciter adsequitur; quum Contraremonstrantium ministri aperte ex doctrina Beæ doceant verum veræ religionis finem esse, ut confessionis suæ hostes armis persequantur, quum ut religionis veræ pomeria proferant, tum ut gloria et opibus ex hostibus gliscant; quibus religionis stimulis novitatum avida plebecula per ministros (si Diis placet) Verbi divini instigata, mirum non si pacem ferre non velit, sed ad

des Etats généraux. Qu'il s'y soit joint des rancunes des petites provinces contre la Hollande, le désir de déraciner Barneveld, des haines religieuses surexcitées, des ambitions déçues, cela est évident quand on sait de combien de passions particulières et diverses se composent souvent les résolutions générales des assemblées. Ajoutons aussi que les délibérations se prenaient sous la pression des gens du peuple, fanatiques ignorants, soldats et marins ennemis du repos, hommes de coup de main prêts à se lever au moindre bruit.

La Haye à ce moment contenait deux assemblées, les Etats généraux et les Etats de Hollande, c'est-à-dire deux tribunes rivales, deux foyers de discussions ardentes. A la face de ceux-ci, l'assemblée fédérale, le 25 juin, expédia des lettres de convocation pour le synode, tant dans les provinces qu'à l'étranger, et le 28, vota une ambassade pour prier Louis XIII d'y envoyer des docteurs. En vain du Maurier, aidé de la minorité, avait voulu s'y opposer en les priant de garder pour eux leurs mauvaises humeurs et de ne pas les joindre à celles des autres. La même ambassade devait aussi réclamer le maintien de l'ancienne allocation, quoique du Maurier déclarât la demande non-seulement intempes-tive, mais incivile. Le parti de Maurice montrait si peu de respect

pugnæ signum intenta, in prædâs et cædes accingatur. » Donc, pour échapper à ces guerres et aux intrigues de l'Espagne, il nous faut un prince (limitatum principatus imperium). « Dixi limitatum, ut in quo remaneant eadem magistratuum vocabula, et eadem veteris reipublicæ vestigia : hoc uno excepto quod delatione et suffragiis Ordinum penes principem summa eluceat principatus dignitas, penes senatum Dominorum Ordinum adsentienti vel dissentiendi non inanis auctoritas. » Ce souverain est Maurice, dont il fait l'éloge. — « Quæ quidem omnia exactius trutinata, non tam suadere quam urgere videntur, utpote quæ dissidentes nostras provincias, non impendente solum interitu sint liberatura, sed et Germaniam, Galliam et magnam Britanniam (libertati nostræ non obscure infensas) purioris affectus nexu provinciis nostris sint associatura, etc. » — 16 février 1618. — *Epistolæ præstantium et eruditorum virorum*, p. 494.

pour la France, que le prince venait de lire en pleine assemblée des détails sur quelques avanies faites aux huguenots à Verdun et à Beaugency ; mais les Etats pensaient que Louis XIII n'oserait les refuser, de peur de les voir s'unir aux mécontents. Le pamphlet d'Aersens était répandu en Angleterre et en Allemagne. « Son imposture, écrit du Maurier, 50 juin, prend racine en quelques esprits ignorans mesme entre leurs deputéz qui ont dit qu'ils le faudroit renvoyer en France resider puisqu'il cognoit si bien ceux qui les aiment et ceux qui les hayssent. » Il conseillait de porter plainte contre lui, non dans les Etats généraux, mais dans ceux de Hollande, plus disposés à en faire justice (1).

C'est à ce moment que le gouvernement français se résolut à envoyer à la Haye un ministre extraordinaire. Après une assez longue hésitation, il avait proposé cette charge à du Plessis-Mornay, qui siégeait alors à l'assemblée des notables de Rouen. Ce choix était le meilleur qu'on pût faire : doctrine, tolérance, élévation de vues, probité, tout s'y trouvait réuni. Mais du Plessis-Mornay ne voulut pas aller heurter sa vieillesse contre cette dureté théologique et cette violence républicaine. « En ce qui est de moy, écrivait-il à du Maurier, 6 avril 1618, outre que mon naturel n'est pas de me rendre les choses faciles, j'y désire une vocation toute entière. Et lors l'estimeray je telle quand tout y sera venu d'ou il doit, et rien du tout de moy. » D'ailleurs, comme la plupart des huguenots, il se défiait des intentions du gouvernement français. Le 5 juillet, il disait à du Maurier, en réponse à l'envoi de son discours du 29 mai, si marqué contre l'Espagne : « J'ay fort consideré... l'abregé de vos raisons... mais en comparant ce qui m'est ecrit de diverses parts diversement, je ne le puis concilier que par la diversité des passions... Certes je crois que vostre dexterité trouve bien à s'occuper entre des humeurs si diffé-

(1) *Dép.* des 21, 30 juin.

rentes, et de tant plus que je ne cuide pas que les commandemens que vous recevez concourent avec les chemins qu'on veut tenir, ce qui m'a toujours fait redouter cet affaire (1). »

Du Plessis-Mornay fut remplacé par Thumery, sieur de Boissise, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, négociateur de l'union de Halle, et employé par Marie de Médicis dans tous les traités entre la cour et les princes révoltés. Du Maurier trouvait le choix heureux, quoiqu'il eût préféré un protestant. Maurice l'avait déjà vu au siège de Juliers et estimait sa personne. « Mais, disait-il, depuis le vote du synode national je ne vois pas quel sera le fruit de cet envoi. — Il pourra être grand, reprit du Maurier, si on a envie de s'aider soi-même. En tout cas, l'arrivée de M. de Boissise rend superflue l'ambassade projetée par les Etats. » Le prince en tomba d'accord. « Et croy, écrivait du Maurier, 12 juillet, que ladite ambassade est plus qu'à demi desmanchée... Quant au synode, ce n'est pas chose si facile, et toutesfois si ceux qui résistent continuent à protester contre et à vouloir escrire aux pays estrangers pour faire voir leurs raisonnables offres... à quoy je les conforte tant que je puis, j'espere que cela luy donnera une bonne entorse, n'y ayant doute que ceux du dehors n'ayent les esprits extrêmement divisés par cette contrariété.... Le prince Maurice dit que ces maux ont pris naissance avec la trêve. Peut être seroit-il bon que M. de Boissise en mît la continuation sur le tapis. Mais il est douteux si les Espagnols voudront si tost redonner nouvelle matiere de gloire au roy et soustraire à ces gens cy celle qu'ils estiment pouvoir servir à les embraser (2). »

Si le stathouder témoignait à demi son mécontentement de la venue de Boissise, ses partisans et surtout Aersens cherchaient à prévenir les esprits contre lui.

(1) Du Plessis-Mornay, t. II, éd. 1652, p. 17, 40, 53.

(2) *Dép.* du 12 juillet.

« Il pretend, écrivait du Maurier, 26 juillet, que cela a esté pratiqué par le sieur de Barneveld et moy pour favoriser le party contraire à la vraye religion, d'autant que l'on s'y sert d'un catholique. J'ay dit que c'estoit des inventions d'empoisonneurs d'espris et d'affaires, qu'à ce conte ils ne trouveroient bon du coté de la France que l'argent, et encore en le prenant on se signaleroit de noires ingraturités pour n'avoir pas encore remercié le roy de sa liberalité..... J'ay fait porter cela aux oreilles du prince mesme..... D'autant que j'ay recogneu que ces gens sont composés de chair fort insensible et qu'il est necessaire d'y entrer à tel besoin avec un rasoir bien trenchant, estimant que flatter ces maux ne serviroit qu'à les rendre pires (1). »

Mais, pendant ce temps, tout marchait à un dénouement. Le 22 juillet, les Etats généraux arrêterent que les villes seraient admonestées de licencier leurs milices, et que, si elles refusaient, on userait d'un remède plus caustique. Le 25, ils nommèrent des commissaires pour accompagner Maurice à Utrecht, où il devait congédier les troupes levées par la province (2).

Utrecht était le dernier rempart de la Hollande. Pour la soutenir, celle-ci s'était engagée secrètement, 5 juillet, à payer ses milices. Le 24, elle lui envoya une députation qui prit les devants sur celle des États généraux. L'issue était donc douteuse. Maurice résolut pourtant d'essayer sur cette ville la mesure de son pouvoir avant que Boissise fût arrivé; mais il ne put éviter la visite de du Maurier. « Je ne compte pas réussir, lui dit-il. — Alors il est étrange que vous y portiez votre personne.—Comme gouverneur, il est de mon devoir de leur montrer que mon avis est en cela conforme à la décision des Etats généraux. — Ce témoignage sera mieux à sa place dans une lettre que dans votre bouche, puisque le refus est si certain. » Du Maurier proposa encore un expédient : c'est que les États généraux, par un arrêté contresigné du prince, s'engageraient à ne faire aucun change-

(1) *Dép.* du 26 juillet.

(2) *Dép.* du 22 juillet.

ment dans les régences et à les défendre contre les émeutes, à condition qu'elles licencièrent leurs soldats.

Le stathouder avait plus d'espoir qu'il ne voulait dire. Pendant que les députés de Hollande se compromettaient en pure perte en encourageant Utrecht à la résistance, il se rendit dans la ville, 25 juillet, et, après des pourparlers de quelques jours, congédia les milices, 50 juillet. Le 4 août, il changea les magistrats, ce qui renouvela entièrement l'assemblée de la province.

Ce coup se fit sentir dans toute la Hollande. Du Maurier alla voir Barneveld et Guillaume-Louis, pour calmer chez l'un l'émportement du désespoir, chez l'autre l'ivresse du succès. « Si on pousse les choses à la rigueur, dit-il au stathouder de Frise, on ne pourra contenir les villes qu'avec des garnisons, et on mécontentera les alliés de la république en portant atteinte à la forme du gouvernement. » Il espérait encore faire adopter son expédient et voulait le proposer de nouveau à Maurice (1).

Boissise, arrivé le 4 août à la Haye, vit le prince le jour même où celui-ci revint d'Utrecht, 15 août. Il avait pour instruction d'affecter pour lui une grande confiance et de s'entendre avec Barneveld en dissimulant le plus possible l'intérêt que la France lui portait. Il n'apportait du reste aucun projet nouveau, et venait seulement ajouter l'autorité de sa personne à la politique déjà suivie par du Maurier (2). Tous deux proposèrent au stathouder d'autoriser les magistrats à choisir provisoirement pour leur garde quelques compagnies parmi les troupes régulières. — « Les magistrats, dit-il sèchement, ne doivent trouver leur sûreté que dans la sûreté publique. » Le lendemain, Boissise et du Maurier se rendirent dans les États généraux, où le premier porta la parole. La dureté, la défiance empreintes sur tous les visages le décourageaient d'avance. Du reste, il ne développa aucune raison

(1) *Dép.* des 26, 31 juillet, 2 août.

(2) L'instruction dans *du Puy*, t. 557, p. 165.

nouvelle, et ne fit que reproduire avec grâce et vivacité les arguments déjà donnés (1).

Barneveld, à qui ses ennemis faisaient presque un crime d'avoir sollicité cette ambassade, voulut voir Maurice malgré sa répugnance, 17 août; mais ses arguments échouèrent contre la silencieuse opiniâtreté du prince. Tout espoir de réconciliation était perdu. Les États généraux commencèrent le désarmement de la Hollande par Leyde, dont quelques habitants l'avaient demandé, et immédiatement il eut lieu dans la plupart des petites cités de la province.

« Nous n'esperons rien, écrivent les deux ambassadeurs au roi, 19 août, tant a gagné un parti sur l'autre. Toutes les provinces, sauf cinq ou six villes de Hollande, sont d'accord et tiennent pour les contre-remonstrans. Tous les peuples ou peu s'en faut sont de mesme. Les conseils généraux et d'Estat, les justices subalternes et souveraines sont en pareille résolution (2). »

C'est seulement le 25 août qu'ils reçurent une réponse à leur discours. Les Etats généraux y disaient en termes vagues que la querelle n'était pas aussi grave qu'elle le paraissait aux étrangers, et que, dans ce cas, ils n'eussent pas manqué d'en informer le roi de France. On le priaient seulement de vouloir bien envoyer au synode trois ou quatre théologiens.

Le synode était en effet le seul obstacle qui restait. Les villes de Hollande, de guerre lasse, semblaient disposées à y consentir, 25 août, quand, le 29, Barneveld, Grotius et Hogérbeetz, pensionnaire de Leyde, furent arrêtés, sur un ordre des Etats généraux signé seulement des trois commissaires qui avaient accompagné Maurice à Utrecht.

Depuis longtemps du Maurier redoutait ce dénouement. « Dieu qui tient en sa main le gouvernail du monde, écrivait-il à Puy-sieux, 31 août, sait pourquoy il permet ces choses et ne per-

(1) Voir Pièces justificatives, n° V. — Dép. du 9 août.

(2) Dép. de Boissise et du Maurier au roi, 19 août.

mettroit pas que ce mal arrivast, s'il n'estoit puissant de le convertir en bien. S'il nous eust esté donné communication des affaires d'icy... il y eust bien eu un moyen de destourner ce qui ne nous fait augurer que du mal, mais il est vray que depuis le premier jour jusques à ceste heure on ne nous a fait part d'aucune chose (1). »

Ce mauvais vouloir n'empêcha pas Boissise d'aller deux jours après, 51 août, demander aux Etats généraux réparation de « l'écrit diffamatoire » d'Aersens. Il repoussa le reproche fait au conseil d'avoir voulu soumettre la France au pape, en renvoyant l'accusateur aux lois du royaume, aux arrêts du roi et des parlements, aux déclarations des Etats généraux, aux bulles des papes eux-mêmes. Son but, disait-il, est de rendre le conseil du roi odieux en Angleterre, en Allemagne et parmi vous, et de se faire juger indispensable dans l'ambassade de France. — Pour soutenir qu'une des conditions des mariages d'Espagne a été l'abandon des Provinces-Unies, il faut avoir oublié que le roi a dépensé pour elles un million d'or depuis ces mariages, qu'il traite votre ambassadeur avec une distinction particulière, et qu'il m'envoie aujourd'hui pour vous porter à la paix. « Qu'est-ce donc cela, sinon travailler à la rupture de l'alliance que vous avez avec le roy, et faire plaisir à ceux desquels le sieur Aersens veut estre tenu si grand ennemy? » — Enfin, quelle raison aurait-on eue de soustraire ses dépêches, qui ne roulaient pour la plupart que sur l'entretien des troupes françaises, et sur un échange de compliments officiels entre les deux pays? — « Que mal puisse arriver à tous ceux qui troubleront jamais l'alliance que vous avez avec le roy... Si vous en desirez la conservation, vous le temoignerez par la bonne et prompte justice que vous ferez de cette offence... Vous avez l'auteur près de vous, et ne reste que vostre jugement, qui soit si droit et severe qu'il puisse expier le crime (2). »

(1) *Dép.* du 31 août.

(2) *Fonds du Puy*, t. 39, p. 141-147.

La réponse d'Aersens, qui ne se fit pas attendre, 2 septembre, était rédigée avec son habileté ordinaire; sur certains points elle ne manquait pas de justesse, et on ne pouvait en tout cas lui reprocher de parler des affaires de France sans les connaître. Il rappelait d'abord qu'on le calomniait depuis cinq ans, que les Etats généraux eux-mêmes l'avaient justifié en 1615 contre les réclamations de du Maurier, et que jamais ses dissentiments politiques avec le gouvernement français n'étaient allés jusqu'à l'inimitié. Jamais il n'avait mis d'obstacles au service du roi, et il se soumettait à tout, si une seule de ses actions avait pu altérer les bons rapports entre les deux pays. Il voulait seulement éclairer la justice de Sa Majesté en lui prouvant « que cette pratique venoit de la forge et boutique de ceux qui avoient cru ne pouvoir faire fortune sans une violente depression de la sienne. »

« On ne peut contester, ajoutait-il, le changement de politique qui s'est fait à la mort de Henri IV; chacun en connaît les causes et en a vu les effets. La royauté était si faible, que les Etats de 1614 ont soulevé la question de la dépendance de la couronne au spirituel. Cette prétention a été soutenue par le cardinal du Peron. Jamais je n'ai voulu dire que le conseil du roi eût partagé cet avis et l'eût même discuté; il est seulement demeuré fort embarrassé entre le droit de la couronne et le désir de ménager le pape; et pour sortir d'embarras, il a conclu à réserver au roi la connaissance du différend. Quant aux mariages, j'ai seulement prétendu que la proposition d'abandonner les Provinces-Unies a été faite par D. Pedro à Henri IV et renouvelée sous la régence. Comme je me plaignais de ces pourparlers, qu'on avait soigneusement cherché à me dérober; « on me promit qu'on traiteroit sans conclurre, et après la conclusion, sans dessein de l'accomplir; pour conclusion que rien ne se feroit au desavantage de cette république. » Ces détails prouvent que mes dépêches n'étaient pas si banales et si indifférentes qu'on veut le faire croire. Je n'accuse pas les ministres de France de les avoir sous-

traites ; j'ai dit seulement qu'on les renvoyait de Hollande pour me rendre suspect et me déposséder de ma charge : ce fait a été avoué d'ailleurs par Barneveld. Je déclare donc avoir toujours parlé du roi, de la reine et des ministres avec l'honneur et le respect qui leur sont dus. Si le mémoire dont ils se plaignent a été lu, le besoin de la défense m'y a contraint ; s'il a été imprimé, c'est à mon insu et sans mon consentement. »

Les États avaient autre chose à faire qu'à vider cette vieille querelle. A ce moment, les choses prenaient un tour inattendu ; Maurice partait, 6 septembre, avec ses gardes, pour déposer les magistrats des villes de Hollande. Le lendemain, il commença par Schoonhoven. « Plusieurs se plaignent de ce changement, écrit Boissise, 8 septembre, mais ils sont emportés par la plus grande part qui court à ce nouvel ordre comme au moyen principal de leur réunion. » Le gouvernement français, selon lui, n'avait qu'une attitude à prendre, celle de la réserve et d'une froide dignité. Il venait de recevoir l'allocation de 500,000 livres ; mais il pensait qu'on devait la faire attendre et la laisser demander aux États, comme le reste ; c'était assez qu'on vit les soldats français aider Maurice à faire la révolution que la France voulait empêcher. Le 8 septembre, il quitta la Haye. « La maladie des esprits, écrivait du Maurier à Puysieux, 9 septembre, est si grande qu'un ange du ciel ne seroit pas admis à parler d'autre accommodement que de celui qu'entendent faire les plus forts. »

Boissise, en arrivant à Anvers, s'aperçut bien que les archiducs espéraient tirer parti des troubles de leurs voisins, mais se convainquit en même temps qu'ils n'avaient aucune intelligence avec ceux qu'on accusait d'être leurs secrets partisans. Du reste, à peine arrivé dans cette ville, il reçut l'ordre de retourner à la Haye. Il y revint, 15 septembre, avec son fils, de Teigneux, conseiller au parlement de Paris ; mais il fut quitté à Anvers par Pierre du Puy, son filleul, avocat au même parlement, qui l'avait accompagné à son précédent voyage. Il n'espérait rien, et

chargeait du Puy d'en informer le garde des sceaux. En effet, ce voyage suspect et ce brusque retour allaient exciter de nouvelles défiances contre les prisonniers.

Dans les premiers jours de leur détention, le prince d'Orange disait qu'ils n'auraient de mal ni dans leurs personnes ni dans leurs biens, et le stathouder de Frise laissait entendre qu'on ne les avait arrêtés que pour rendre plus faciles les changements nécessaires dans l'Etat. Mais bientôt on parla de les mettre en jugement. Il fallait auparavant se débarrasser de l'opposition de la Hollande, qui réclamait presque tout entière contre la violation de ses privilèges par les Etats généraux : c'est dans ce but que Maurice changeait les régences des villes (1).

Deux jours après être arrivé, Boissise se rendit avec du Maurier dans l'assemblée fédérale, 17 septembre. Il y exposa en quelques mots que le roi étant protecteur de leur constitution, c'était son droit et son devoir de demander qu'elle fût rétablie dans son ancienne forme. « C'est donc à vous de nous déclarer franchement l'état de vos affaires et nous faire entendre ce en quoy nous pouvons plus facilement vous assister et servir. »

Les deux ambassadeurs virent aussi le prince Maurice.

« Il nous dit, écrivaient-ils au roi (27 septembre), ce qu'on avoit remarqué de Barneveld, tant pendant le traité de la treve que depuis, tendant à porter ces peuples, principalement de Hollande, sinon à se remettre du tout sous la domination de l'Espagne, du moins à la reconnoître en quelque façon qu'ils puissent par ce moyen s'acquérir une paix assurée; le prince disant s'y estre tousjours opposé et que reconnoître quelque chose, quelque peu que ce fust, au roy d'Espagne, c'estoit la ruine de l'Estat. Qu'on avoit desja commencé à sonder les volontés sur la continuation de la treve et s'il ne seroit pas plus expedient de payer un tribut au roy d'Espagne; que cela avoit aliéné Barneveld de luy si avant qu'il s'estoit mis à chercher et à tanter tous moyens pour lui diminuer ou oster du tout son autorité jusques à semer des bruits

(1) *Dép.* de du Maurier à Puyseux, 9 septembre.

par les villes qu'il se vouloit emparer ou rendre maistre de l'Estat, se servant de la diversité survenue au fait de la religion pour tenir les peuples divisés. Nous respondimes qu'en la conduite des affaires d'Estat, il se trouve souvent diversité, mais que cela ne devoit estre cause d'inimitié. Que c'estoit la voix commune que depuis la mesintelligence entre luy et Barneveld, l'Estat ne se portoit pas si bien, qu'il nous sembloit malaysé que les peuples de ce pays pussent estre persuadés de retourner jamais sous le joug d'Espagne, toutefois que ce seroit sagement fait de ne s'en apriivoiser pas plus que la condition de leur Estat le requeroit ; qu'il se pouvoit asseurer de l'affection de Votre Maté pour la conservation de cet Estat, et que si l'on venoit à traiter du renouvellement de la treve, elle s'emploieroit volontiers à ce que leur condition ne fust empirée, mais plus tost ameliorée (1). »

Plusieurs conférences avec Maurice sur le même sujet n'allèrent pas plus avant. « C'est errer, disait-il à Louise de Coligny, de croire que nous leur ouvrirons le secret de nos affaires. » Malgré les ambassadeurs, qui lui conseillaient la douceur, il partit, 24 septembre, pour achever de changer les magistrats dans les villes de la province. Il continuait, du reste, à laisser toute responsabilité aux Etats généraux, et se donnait comme l'exécuteur de leurs ordres (2).

Pendant ce temps, Boissise et du Maurier étaient réduits au rôle de spectateurs. La plupart des Français ayant quitté la Haye, ils restaient seuls, sans autre distraction que de ramasser des coquilles à Schenlier et de compter les grèves. Le 28 septembre, ils attendaient encore une réponse à leur proposition du 17. Les Etats délibèrent à ce sujet, leur disait-on. « A quoy il s'est passé plus de jours qu'il n'y a de lignes d'écriture. » Ils reçurent pourtant peu après une lettre d'excuses à leurs plaintes contre Aersens ; mais c'est lui-même qui l'avait dictée. Boissise la trouva si froide, qu'il refusa de l'accepter. « Faute d'avoir par les Etats

(1) *Dép. de Boissise et du Maurier au roi*, 27 septembre, *Fonds du Puy*, t. 39, p. 148.

(2) Du Plessis-Mornay, t. II, éd. 1652, p. 80. — *Voy. Scriverius*, dans la *Biographie universelle*, t. XLI, p. 380.

obtenu justice, dit-il aux députés, Sa Ma^{té} vous tiendra coupables de l'offense et en prendra revanche quand et ainsi qu'elle le trouvera bon. » 5 octobre. Le 6, parut un pamphlet contre le conseil de France, dont il se plaignit en vain. Tous les jours on demandait « ouvertement et impudemment » quand il partirait (1).

La seule ressource de la « brigade » était d'écrire à ses amis de Paris, à du Puy surtout, dont elle regrettait l'érudition spirituelle et aimable. Les lettres de du Maurier sont pleines d'une tristesse et d'une indignation amères. Boissise, moins engagé avec les prisonniers, était surtout en proie au découragement et à l'ennui. Teigneux, jeune homme dépaysé au milieu des « honnêtes bourgmestres » de la Hollande, prenait son court exil en patience, en regardant avec une pitié moqueuse mêlée de curiosité ce désordre de la liberté politique, ce sombre enthousiasme religieux : spectacle étrange pour un parlementaire qui n'avait vu que les nonchalantes prises d'armes de la régence ou l'opposition de sa compagnie, mesurée jusque dans ses hardiesses (2).

L'instruction du procès avait commencé avec le changement des régences des villes. Entre autres charges contre Barneveld, on l'accusait d'avoir dit à des personnes de France que son dessein était de faire la paix avec l'Espagne à la fin de la trêve; que sa patrie ne pouvait avoir d'assiette ferme qu'avec ses légitimes souverains, et qu'il fallait revenir là tôt ou tard; pour cela, qu'il fallait brouiller les cartes, diviser les provinces et les villes, ruiner le crédit du gouverneur général et renvoyer les vieilles troupes. Les soupçons de complicité allaient jusqu'à Frédéric-Henri; un des prisonniers avait même reçu l'offre de sa liberté, à condition de déposer contre lui. Les collatéraux Guillaume et Ernest espéraient tirer profit de cette mésintelligence pour leur établissement.

(1) *Dép.* des 28 septembre, 4, 10 octobre.

(2) *Lettres* de Thumery de Boissise à du Puy, *Fonds du Puy*, t. 64, p. 133-137. — *Lettres* de M. de Teigneux au même, *ibid.*, t. 709. — *Lettres* de du Maurier au même, *ibid.*

En attendant, Maurice proposait à son frère de voyager ; il donnait le même conseil à la princesse douairière, mais la mère et le fils étaient bien résolus à ne pas obéir.

Les interrogatoires tiraient à leur fin quand arriva à la Haye, 6 décembre, M. de Châtillon, qui, après avoir exercé quelque temps en Hollande sa charge de colonel général, était retourné dans son gouvernement de Montpellier et d'Aigues-Mortes. Ce descendant de Coligny, d'un caractère assez équivoque, plaisait peu à du Maurier, qui l'accusait d'avoir toujours le pied dans deux souliers. La cour l'envoya pourtant, dans l'espoir qu'il aurait meilleur accès auprès de Maurice. Quoiqu'il n'eût accepté cette mission qu'avec répugnance, il parut seconder franchement les efforts de Boissise et de du Maurier. Maurice leur donna l'assurance que son pays était toujours attaché au roi, que ses propres inclinations avaient toujours été et demeuraient françaises, que Châtillon était témoin de son estime et de ses préférences pour les Français qui servaient dans son armée. Il glissa même qu'il ferait merveille si Louis XIII déclarait la guerre à l'Espagne sur mer et sur terre. — « De tels fruits ne sont pas encore mûrs, dit Boissise. D'ailleurs, votre amour de la France a peu paru dans ces derniers événements. — Barneveld, dit le prince, m'a offensé personnellement, et s'est vanté de me chasser comme Leycester ; le roi me pardonnera donc de ne pas intercéder pour lui. Il est accusé d'avoir voulu troubler le pays pour le remettre sous le joug de l'Espagne : la justice prononcera. Les Etats seuls sont souverains pour juger la question ; c'est à eux qu'il faut s'adresser. — Les Etats, répondirent les ambassadeurs, auraient besoin d'être aidés de vos conseils. Maurice resta froid et « impenable. »

Boissise pensait pourtant que sa rigueur tenait surtout aux conseils de Marquette et d'Aersens, qui allaient répétant partout que la vie des prisonniers et la sûreté de l'État étaient incompatibles. Châtillon, qui pendant la nuit avait de fréquentes entre-

vues avec ce dernier, voulait persuader à ses collègues de ne paraître devant les États qu'après avoir mis le roi au courant de cet état de l'opinion. Ils aimèrent mieux prendre Maurice au mot, et, le 12 décembre, se présentèrent devant l'assemblée, à qui ils avaient annoncé quelques jours auparavant le mariage de Madame Christine, seconde fille de Henri IV, avec Victor-Amédée, prince de Piémont. Ils espéraient que la nouvelle de cette alliance, destinée à combattre l'influence espagnole en Italie, donnerait meilleure grâce à leurs instances en faveur des prisonniers.

Le changement des régences étant un fait accompli, ils se bornaient à demander que les nouveaux magistrats traitassent les anciens avec modération. Ils sollicitaient pour les prisonniers bonne et brève justice, selon les lois du pays, c'est-à-dire celles de la province de Hollande. On les accuse de haute trahison, « mais le crime de prodicion doibt estre pris en ses propres termes, sans le tirer par des consequences et inductions d'aultres actes qui ne sont de cette qualité. Les contentions qui arrivent souvent au maniemment des affaires, les jalousies du pouvoir et autorité, et l'ambition qui porte tous les jours les hommes à entreprendre plus qu'ils ne doivent, sont maux ordinaires des Estats, dont il arrive plusieurs inconveniens et malheurs. Toutesfois ils ne feurent oncques imputtez à crime de lèze majesté ou trahison contre l'Estat; pour ce que les crimes se jugent par l'intention et vollonté et non par l'evenement. » Songez d'ailleurs aux services signalés de Barneveld, le plus ancien conseiller de cet Etat. Au nom du respect que les républiques doivent avoir pour la vie des hommes, au nom de la constante amitié de ce magistrat pour la France, le roi demande la clémence ou au moins la preuve évidente des crimes qu'on lui impute. Sa Majesté se plaint que ses bons offices n'ont pas été reçus comme ils le méritent, « et elle tiendra à très grande offense le peu de respect que vous aurez rendu à ses conseils, prières et amitié, laquelle est pour recepvoir en ce autant de diminution comme par le passé

vous l'avez trouvée prompte et favorable à vostre besoin. »

« Ce discours, dit Maurice à Châtillon, procède de mauvaise intention. » L'appui de la France encourageait en effet la résistance des Arminiens ; quelques jours après, malgré les soldats, cinq ou six cents d'entre eux s'assemblèrent à la Haye pour faire un prêche. Beaucoup parlaient de se venger à l'expiration de la trêve. La réponse des États aux ambassadeurs, rédigée par Aersens, 19 décembre, fut pourtant modérée de forme, mais presque ironique dans sa douceur. Ils s'étonnaient des reproches du roi et déclaraient ne les pouvoir comprendre. C'était leur intention de garder l'union de leurs provinces. La déposition des magistrats, un peu exagérée à l'étranger, était un remède nécessaire, facile, appliqué avec prudence et modération, et qui avait rétabli l'union au dedans, la sûreté au dehors, compromises par quelques esprits ambitieux et factieux. Les lois et la police des villes avaient été respectées. La nomination de nouveaux magistrats, « personnes qualifiées et affectionnées au bien de leur patrie, » n'avait eu d'autre but que de faire cesser les divisions des villes et des familles, et ce but commençait à être atteint. Quant aux prisonniers, les États voudraient hâter leur procès, mais tous leurs soins avaient été donnés jusqu'ici aux changements opérés dans la république. En outre, la conspiration se trouvant si grande « qu'elle n'avoit quasi rien laissé exempt de son infection, » ils pensent qu'il ne faut rien précipiter. On ne perd pas de temps d'ailleurs, « et le jugement se pourra suivre bien tost, tel sans doute qu'à sa publication tous les alliés qui affectionnent la prospérité de cet Estat et Sa Ma^{te} singulièrement qui est prince d'équité et de justice en louera la droiture, quand elle sera mieux informée de l'estat de la conspiration. » Les Etats donneront du reste à la clémence tout ce que permettra la justice, et, quel que soit l'événement, ils espèrent que le roi « ne preferera pas les importunitéz et mal fondées sollicitations de quelques par-

ticuliers coupables ou leurs fauteurs aux intérêts généraux de la république (1). »

« Rien ne paroist contre les prisonniers, écrivait du Maurier en même temps, 24 décembre, ce qui commence à faire murmurer plusieurs bouches qui s'ouvrent desjà en si grande liberté qu'il n'est pas croyable. En attendant la condamnation des prisonniers, on est résolu de les deshonorar, car desjà on compose les titres qu'on leur donnera de perturbateurs du repos public, imitant la plainte du loup, et puis ils pourront commuer la mort en prison perpétuelle. » Les ambassadeurs, ajoutait-il, n'ont plus maintenant qu'à se taire; mais il serait dangereux pour le gouvernement de rompre et de donner ainsi un nouveau prétexte aux mécontents de France. J'entends déjà dire que c'est ce qu'on cherche.

Le discours du 12 décembre contenait aussi quelques mots sur le synode ouvert à Dordrecht depuis un mois, 13 novembre, et devant lequel les Arminiens avaient consenti à se défendre. A en croire Teigneux, observateur désintéressé, les docteurs étrangers, les Anglais surtout, étaient venus pour pacifier plutôt que pour censurer. Mais, soit mauvais vouloir des juges du pays, soit défiance des accusés, la discussion devint presque aussitôt une récrimination mutuelle. « Pour rendre le synode fructueux, disaient à ce sujet les ambassadeurs, il faut qu'il soit libre et seur pour tous ceux qui auront à s'y trouver, et que les opinions y soient examinées sans passion ny considération quelconque. » C'était évidemment incliner pour les Arminiens. Les États répondirent sèchement qu'il n'avait pas tenu à eux que le synode fût convoqué plus tôt et à l'origine du différend, que plusieurs fois le roi avait été prié d'y envoyer des docteurs. « Mais on a esté traversé et

(1) *Dép.* de Châtillon, Boissise, du Maurier à Puitsieux, 16, 17, 23, 24 décembre. — De Boissise et du Maurier au roi, 16 décembre. — *Mercur* français, année 1619, p. 2-7. — Richelieu, t. XI, p. 181.

escondit par les menées d'un petit nombre de personnes qui contre toute raison et tout ordre de gouvernement, mesprisant leur vocation, rendoient au dehors infructueux le juste labeur desdits seigneurs Estats. »

Ainsi, sur la question religieuse comme sur la question politique, les ambassadeurs étaient repoussés. Ils reçurent pourtant l'ordre d'intercéder jusqu'au bout. « C'est pure charité et humanité, » disait Boissise. Du Maurier était encore plus irrité que découragé.

« Leur rappeler les bienfaits du roy, écrivait-il à Puysieux, 9 janvier 1619, je vous supplie croire que c'est battre l'air. Et puis Aersens les ensorcele et eux prennent plaisir à se tromper de cette fausse opinion qu'après avoir fait les chevaux eschappés, Sa Maté se reputera encore heureuse de les recevoir, reblandir, et pour avoir leur amitié, approuver ce qu'ils auront fait à tort et à travers... Avant le depart du prince Maurice pour Utrecht, les Estats generaux ont fait pour luy ce qu'ils n'auroient jamais fait pour aucun leur subject, luy ayant contre toute raison et pratique fait un don de 12,000 francs qu'il a touché comptant, sous pretexte qu'estant ambassadeur en France, il n'avoit pas eu autant d'appointemens que M. de Languerach, et voilà comme on chastie en cet Estat ceux qui ont desservi Sa Maté pendant cinq ans entiers, favorisé les armes levées contre elle à plusieurs reprises et publié des libelles diffamatoires contre l'honneur de son gouvernement. Ensuite de cela je ne doute pas que cet homme de bien ne soit par la mesme faveur admis au corps des nobles pour luy donner moyen de faire encore plus grand ravage (1). »

Bientôt en effet, 19 janvier, il fut élu, avec Marquette, membre du corps de la noblesse de Hollande, où Maurice avait déjà fait entrer cinq de ses partisans. C'était une nouvelle insulte à la France; mais le stathouder affectait de croire que dans le conseil du roi le président Jeannin seul était l'ennemi d'Aersens. On avait vu d'ailleurs, avant l'élection, Châtillon se promener publiquement et familièrement avec lui, « ce qui a plus détruit et fait de mal en une heure, écrivait du Maurier, que nous n'avons pu bas-

(1) *Dép.* des 7, 9 janvier 1619, t. 837.

tir et faire de bien en cinq moys. » Le nouveau chevalier triomphait sans ménagement. « Les ambassadeurs du roi, disait-il, seront encore heureux de passer par mes mains. »

Ce n'était pas sans raison que Maurice avait mis dans le corps de la noblesse de Hollande ses meilleurs partisans. Les états de la province, rassemblés le 15 janvier, disputaient aux États généraux le privilège de nommer les juges des prisonniers.

« Peut estre que cet achoppement, écrivait de Teigneux à du Puy, 22 janvier, pourra suspendre et arrester totalement le cours de ceste procedure, et que ils seront bien aises de se servir de ceste occasion pour ne point mescontenter les princes qui se sont engagés en ceste affaire et y ont pris divers partys, et par mesme moyen conserver leur auctorité qui eust semblé dependre des mouvemens d'aultruy soit que l'on eut usé de condamnation ou d'absolution. »

Boissise et du Maurier crurent le moment assez favorable pour faire une nouvelle démarche, et, le 25 janvier, ils allèrent demander à Maurice que le procès fût laissé aux juges naturels. « C'est en effet à la Hollande à nommer les juges, répondit le prince, mais elle pourra s'en remettre aux États généraux, parce que le fait touche la généralité. Il faut vous avouer, d'ailleurs, que ces peuples regardent vos réclamations persistantes comme une entreprise sur leur souveraineté. Les nouveaux seigneurs sont plus jaloux de leur autorité que les anciens, et les bourgeois, qui n'entendent pas bien les affaires, ont pris la chose ainsi. Je ne puis tout d'un coup remédier à leurs défauts; il faut un peu de patience. Les prisonniers aussi sont de très-habiles gens qui cherchent des équivoques sur tout et nient leurs écrits mêmes, mais il y a assez de preuves pour les condamner. » Les ambassadeurs n'en allèrent pas moins, au sortir de cette conversation, devant les États généraux, où Maurice et Guillaume-Louis les accompagnèrent (1).

(1) *Dép.* des 21, 27 janvier.

Leurs raisons n'étaient que la répétition des précédentes ; mais, quoiqu'on leur eût ordonné de parler « en termes assez rudes, » ils s'étudièrent à garder beaucoup de mesure et de douceur, pour réparer le mauvais effet du discours précédent.

« Ne trouvez pas mauvais, MM., disaient-ils, que le roi vueille entrer si avant en la cognoissance et au secret de vos affaires. Ce n'est pour entreprendre sur votre liberté, ny sur le pouvoir absolu que vous avez sur vos subjects dont vous n'êtes comptables à personne, mais c'est vous rendre un office d'alliance et d'amitié. Ne doutez point que les affaires de votre Estat ne se portent tousjours mieux, tant et si longuement que Sa Majesté voudra s'intéresser au gouvernement d'iceluy... Ce que nous vous disons n'est point contraire à la seureté de votre Estat, mais sont les moyens plus certains de la conserver et maintenir. Votre seureté consiste en l'union de vos provinces..... et n'y a rien qui allie tant la bienveillance des peuples que la crainte et rudesse dont votre nation est plus impatiente que nulle aultre. Embrassez donc, MM., ces avis salutaires procedans de la pure et bonne volonté que le roy vous porte, non de la sollicitation ou importunité de ces prisonniers, moins de faction ou passion quelconque... Ces conseils viennent de France d'où ne vous est oncques arrivé mal ny dommage, mais tout bien et félicité, secours et assistance d'hommes et d'argent à votre besoing, amitié, bon commerce et voysinage que Sa Majesté continuera volontiers envers vous pourveu que de votre part vous n'y donniez empeschement (1). »

La prière échoua comme la menace. A la fin de janvier, la Hollande abandonna aux États généraux la nomination des juges en s'en réservant douze sur vingt-quatre.

« Il n'y a que les nobles, écrit Teigneux, 28 janvier, qui se soient roidis pour les privilèges de leur province. Les villes qui sont ordinairement plus jalouses de leur liberté et de la conservation de leurs citoyens n'y ont point apporté de contradiction. De là vous pouvez juger pourquoy tant de changemens d'officiers dans les villes, pourquoy les nouveaux nobles dont je vous escrivis il y a quelque temps. »

(1) *Fonds du Puy*, t. 39, p. 152.

Le procès ne paraissait pas devoir en aller plus vite. Maurice répétait que les amis et les parents des prisonniers avaient tort de le presser, et qu'ils feraient mieux de se tenir contents de leur détention. L'intercession du roi de France, disait de son côté le père d'Aersens, sera aussi inutile que l'ont été les prières de Marie de Bourgogne aux Gantois en faveur de ses ministres. Depuis le discours du 25, les États généraux faisaient la sourde oreille; ils n'en avaient même pas, suivant l'usage, envoyé une copie à l'assemblée de Hollande. « Nous ne trouvons qui nous écoute ny nous responde, écrit du Maurier, 12 février, jusque là que tout le monde est observé et ne nous visite aucun qu'à la dérobée, estant icy maintenant un reproche de parler aux ambassadeurs de France (1). » Le synode leur était encore plus fermé. C'est en vain qu'ils avaient espéré quelques détails de leur ami Heinsius, professeur d'histoire et de politique à l'académie de Leyde, et nommé secrétaire des commissaires des États généraux à cette assemblée. « Je n'ay point eu de ses nouvelles, écrivait Teigneux à du Puy, 22 février, non plus que des autres qui sont là, qui m'avoient promis monts et merveilles. Je crois qu'ils ont fait serment de se tenir clos et couverts... Ces gens sont devenus loups garous. » Une consolation pour les Français, c'est que les Anglais n'étaient guère mieux instruits. « Ils n'ont d'autre avantage icy, écrivait Boissisè, sinon que leurs conseils y sont mieux receus que les nostres. »

Châtillon était parti au commencement de janvier. Boissise demanda son congé le 12 du même mois. « M. du Maurier est icy, disait-il, quel besoin que j'y demeure afin que la honte soit double. » Le 27, du Maurier sollicita le sien, ennuyé de n'avoir à annoncer que de mauvaises nouvelles. Mais à ce moment une nouvelle guerre civile se préparait en France. Marie de Médicis, prisonnière à Blois depuis l'assassinat de son favori, venait d'en

(1) *Dép.* des 1^{er}, 12 février.

être enlevée, 22 février (1), et conduite à Angoulême par le duc d'Épernon. L'armée royale se rassemblait; on semblait revenu aux mauvais jours de la régence. Ces nouvelles décidèrent Boissise à solliciter plus instamment son retour. « Ce seroit folie, écrivait-il à Puysieux, 5 mars, de courir au feu chez le voisin et de laisser brusler sa maison. J'ay grand regret que nous soyons tousjours la fable de nos voysins. »

Les Etats paraissaient peu disposés à secourir la France, si elle le demandait. « Il ne faut pas se hâter, disait Maurice à Louise de Coligny, et après tout, les régiments français ne sont plus au roi, puisqu'il ne les paye pas. Les troubles de France, ajoutait-il, sont sans gravité; au contraire, ceux de Hollande deviennent plus dangereux que jamais, et le roi d'Espagne fait des préparatifs alarmants sur nos frontières (2). Malgré ce mauvais vouloir, Boissise, que les ministres faisaient venir à Paris, rappela formellement aux Etats généraux, dans son audience de congé, 25 mars, les obligations que leur imposaient les traités.

« L'eslongnement de la roine, ajoutait-il, altere aucunement la tranquillité du royaume, mais Sa Maté espere moyennant la grace de Dieu d'y remedier facilement.... S'il advenoit, ce que Dieu ne vueille, que ce mal passast plus avant, Sa Maté faict estat de retirer les regimens qu'elle entretient dans ce pays pour s'en servir à ce besoing et s'asseurer dadvantage que vous ne luy defauldrez du secours des gens de guerre convenu par vostre alliance. Dieu ne permettra, s'il luy plaist, que le roi soit contraint d'en venir la: toutesfois, pour se préparer à tout en ce moment, et pourvoir plus surement à ses affaires, Sa Maté désire que là dessus vous lui faciez entendre par moy quelle seroit vostre intention. Cependant elle vous prie de contenir vos gens de guerre sous un

(1) Dans son *Manifeste*, elle allègue, entre autres griefs, la politique française en Hollande. — « Ils n'ont pas moins mal procedé avec MM. des Estats de Hollande, faisant prendre au roi la cause de Barneveld, ses trahisons envers sa patrie ne pouvant jamais estre approuvées de bons chrestiens et de bons François. — Capelligue, *Richelieu, Mazarin*, etc., t. III, p. 100. — Cf., *Lettere scritte dal cardinal Bentivoglio*, p. 56, 63, 68, 78.

(2) *Dép.* des 6, 19 mars.

si bon ordre et discipline que les capitaines, officiers ou soldats ne se debandent pour venir en France fortifier ses ennemis, comme nous avons veu par le passé. Car le roy est à cheval, et ceulx qui l'aymeront et luy voudront faire service n'auront plus à doubter où sera son party (1). »

Par leur réponse du 29 mars, les États promirent le secours qu'on leur demandait, mais en y mettant à peu près pour condition que l'ancien subside leur serait rendu.

Boissise témoigna au moins son mécontentement en refusant comme à son premier départ le présent d'usage. Il déclara que puisque les calomnies d'Aersens n'avaient pas été punies, il ne voulait pas, en acceptant une gratification, paraître couvrir cette offense.

Du Maurier resté seul, 1^{er} avril, avait reçu pour instruction d'intercéder même après une condamnation. Il aimait mieux la prévenir, et pria le roi d'écrire officiellement aux États. Mais le temps pressait, on attendait le jugement chaque jour, et, pour prendre les devants sur l'ambassadeur d'Angleterre, il se présenta le 1^{er} mai devant les États généraux. Il y développa avec beaucoup d'élévation et de gravité les maximes de politique et d'humanité qui devaient dominer la question ; mais on pouvait aisément apercevoir sous la réserve de l'ambassadeur l'émotion mal contenue d'un ami. Pour détruire l'effet de ce discours, les plus acharnés contre les prisonniers prétendirent que du Maurier avait accusé d'injustice les commissaires du procès. Il s'adressa à l'un d'entre eux, Cromhout, premier conseiller-président de la cour de Hollande, et le pria de communiquer sa proposition à ses collègues (2).

Tout cela fut inutile. Le synode s'était terminé le 9 mai par la condamnation des remontrants (3) ; celle des prisonniers devait suivre de près. Le 11 mai, la sentence de mort de Barneveld fut

(1) *Fonds du Puy*, t. 39, p. 153.

(2) *Dép.* des 11, 23 avril, 6 mai. — Pièces justificatives, no VI.

(3) Sur le synode, Cf. Du Plessis-Mornay, t. II, p. 79, 89, 90, 109, 135.

rédigée; elle devait lui être lue le 13 et exécutée sur-le-champ. On avait caché avec soin cette nouvelle à ses amis; pourtant Louise de Coligny l'apprit la veille, et à quatre heures du matin elle se rendit chez Maurice, qui lui fit d'abord répondre qu'il dormait, puis que toute sollicitation serait inutile. A la même heure, du Maurier demandait audience aux États généraux. Refusé, il leur écrivit sur-le-champ pour faire retentir jusqu'au dernier moment à leurs oreilles l'accent de la clémence et de la justice.

« S'il defaut quelque chose à la seureté de cet Estat, il n'y sera pas suppléé par le peu de sang restant à un vieillard qui par le cours de nature et sans l'ayde d'aucune violence ne peut éviter qu'il ne luy paye bien tost son tribut.... Si vous permettez cette exécution, vous rechargerez une pesante angoisse sur tant de magistrats que l'on a déposés en ceste province... ils se repouteront de nouveau flestris en ceste personne avec laquelle ils ont eu non seulement communauté d'avis, mais aussy d'affliction et de destablisement. »

Il demandait qu'on commuât la peine en une détention ou un exil. « Et ne me reste, disait-il en finissant, qu'à prier Dieu qu'il vous inspire en cét affaire un esprit de douceur et de ne refuser la seule priere que Sa Ma^{te} vous a jamais faicte. »

L'assemblée lui fit aussitôt répondre par trois de ses membres qu'elle avait donné tout pouvoir aux juges. — « Le droit de souveraineté vous reste, répondit du Maurier, et vous pouvez modérer la sentence. » Sur l'observation que les Etats n'étaient pas en nombre : « Vous pouvez au moins, dit-il, différer l'exécution ; » — et les députés le quittèrent en promettant de faire un rapport à leurs collègues (1).

Quelques heures après, la tête de Barneveld tombait sur l'échafaud. « L'intervention de la France lui aura valu cela, » dit Maurice en l'apprenant. Les Etats écrivirent pourtant à Louis XIII

(1) *Dép.* des 13, 14, 23 mai. — Ms., fol. 285.

une sorte de lettre justificative, 28 mai, due à la plume envenimée d'Aersens. Suivant sa tactique constante, il couvrait le roi pour charger ses ministres; le roi était mal informé, le roi était trop juste pour paraître approuver aux yeux de toute l'Europe une si noire trahison. Cette épithète de *juste* devait lui rappeler un autre assassinat politique, celui de Concini.

« Nous supplyons bien humblement Vostre Ma^{te}, ajoutaient les États, de vouloir faire donner commandement au sieur du Maurier vostre ambassadeur que doresnavant il ayt à s'abstenir de plus donner appuy ny abry à pareille ny autres factions en cest Estat, mais plustost de nous ayder à pacifier l'Estat... Et eussions également voulu, sire, qu'il eust usé avec plus de discretion de ses propositions en la pluspart desquelles il a plus ouvertement critiqué nos plus justes et sinceres actions, s'estans laissé aller jusque là que de les distribuer, pour soubz le respect de vostre auctorité, sire, donner quelque espérance de ressource à la faction que nous prenions tant de soing de dissiper et estouffer (1). »

On avait en effet essayé de tirer des prisonniers quelques charges contre du Maurier, à qui ses ennemis ne pouvaient reprocher tout au plus que des liaisons trop intimes et trop évidentes avec les chefs du parti vaincu. Il écrivait à Puysieux à ce sujet, 4 juin : « *Deorum injuriæ diis curæ, mihi obsequii gloria relicta est*; me suffisant d'avoir exécuté, comme je feray toute ma vie, les commandemens de Sa Ma^{te} très-fidèlement. » Il était pourtant fort découragé, et, resté presque seul de Français à la Haye, il demandait son rappel qu'il ne put obtenir. Quand il revit Maurice, 1^{er} juin, ce fut pour lui annoncer le rétablissement de la paix en France (30 avril), nouvelle que le prince reçut avec une froideur visible. Barneveld était mort depuis dix-sept jours. Ils n'en parlèrent ni l'un ni l'autre; mais ce silence fut plus expressif que des paroles : ils étaient désormais séparés pour toujours par ce tragique souvenir (2).

(1) *Fonds du Puy*, t. 39, p. 168.

(2) *Dép.* des 4, 20 juin, 11, 30 juillet.

Ainsi se termina cette grande querelle où la France joua un rôle si laborieusement inutile. Ce n'était pas moins qu'une lutte entre le parti fédéral et le parti unitaire, entre la bourgeoisie et le peuple soutenu du pouvoir exécutif, entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Elle prit la forme théologique; c'était le cachet du temps. Elle prit aussi celle d'une rivalité entre deux hommes; c'était l'effet de la constitution. C'est cette rivalité qui donna au drame son caractère et qui fit son dénouement.

Barneveld fut condamné sans preuves positives; ses ennemis se crurent obligés de prévoir ce qu'ils appelaient ses crimes « par fortes conjectures » et de les prévenir « par prompts remèdes, » comme aurait dit Richelieu. Un de ces crimes fut d'avoir accusé Maurice d'aspirer à la souveraineté. Malgré ses dénégations, il le croyait, et ce soupçon fut au fond le principe de sa conduite. Avait-il raison, il est difficile de le dire, des desseins de ce genre ne se découvrant pleinement qu'après qu'ils ont réussi. Parmi les partisans de Maurice, les ministres, le peuple, quelques membres des Etats, souhaitaient évidemment pour lui la couronne de comte. Lui-même la rêvait sans doute; son père avait failli la mettre sur sa tête, et au moment où la trêve allait finir il pouvait croire légitimement que le salut de l'Etat exigeait une concentration dans le gouvernement. Mais cet homme avait le génie des Nassau; il ne reculait guère, mais aimait peu à s'avancer: il aurait fallu, pour le pousser, un mouvement plus prononcé des esprits en sa faveur. D'ailleurs la France, en insistant si opiniâtrément sur le maintien de l'ancienne constitution, la sauva peut-être. Quant à Barneveld, Maurice crut avoir fait assez en ne sollicitant pas ouvertement sa mort, oubliant trop qu'en pareil cas, laisser agir, c'est être complice. Celui que l'avocat de Hollande avait pris par la main au sortir des bancs de l'école pour l'élever aux plus hauts emplois, ne devait pas abandonner ce vieux et loyal serviteur de l'Etat à l'envie démocratique, aux rancunes de quelques ambitieux à qui il portait ombrage, et rester immo-

bile en regardant l'effet des calomnies que lui-même avait lancées. Un mot de sa bouche le sauvait, et il le refusa : il est juste que le sang de Barneveld retombe sur lui.

Quoi qu'il en soit, le seul changement qui se fit alors fut l'introduction d'une nouvelle maxime de droit public : la supériorité des Etats généraux sur ceux des provinces. Cette maxime marquait une crise dans la constitution des Provinces-Unies et comme une transition de la fédération à l'Etat. Mais elle manqua de force, liée qu'elle était au souvenir de l'oppression d'un parti et de l'assassinat juridique d'un homme. Jamais les républicains de ce pays ne l'oublièrent (1), et leur haine pour la maison d'Orange ne se satisfît que par la suppression du stathoudérat, 1650. Mais comme la violence appelle toujours la violence, la révolution de 1619 devait avoir pour suite celle de 1672, et l'exécution de Barneveld, le massacre des frères de Witt.

(1) Voy. les *Mémoires* de Jean de Witt, la Haye, 1709.

CHAPITRE XI.

Politique de la France et de la Hollande au commencement de la guerre de Trente ans. — Altération dans les rapports des deux États. — Ambassade extraordinaire des Provinces-Unies à Louis XIII, qui ajourne le renouvellement de l'alliance. — Changement dans le ministère. — Richelieu signe un traité de subsides avec la Hollande. — Démission de du Maurier. — Ses occupations dans sa retraite. — Ses relations littéraires. — Ses ouvrages. — Sa vie domestique. — Ses derniers conseils à ses enfants. — Sa mort.

Barneveld mort, la persécution s'étendit sur son parti. Grotius et Hogerbeetz avaient été condamnés à une prison perpétuelle. Deux cents pasteurs remontrants furent déposés, et quatre-vingts d'entre eux bannis. Beaucoup se retirèrent en Flandre. « Ces ministres, écrivait du Plessis-Mornay à Langerach, 16 septembre 1619, qui ont sitost trouvé un bon accès vers l'archiduc et une si douce communication avec les jesuistes, font grand tort à la memoire des defuncts, et monstrent evidemment que leurs questions ne s'arrestoient pas à la theologie, mais passoient jusqu'à l'Estat (1). »

Du Maurier ne se consolait du mépris des Provinces-Unies pour la France que par l'espoir qu'elle pourrait s'en venger à l'expiration de la trêve (9 avril 1621). Il pensait que Maurice et son parti en souhaitaient la continuation sans vouloir le faire paraître, et qu'ils attendaient les propositions de Louis XIII et de l'Angleterre. « C'est à ce détroit qu'il faut les guetter, » disait-il. En outre, le traité de Henri IV avec les États finissait avec la trêve elle-même. Ils désiraient vivement le voir renouveler auparavant,

(1) Du Plessis-Mornay, t. II, p. 244. — Cf. 234, 239, 572.

et sondaient à ce sujet l'ambassadeur de France; mais il restait sur la réserve à son tour, et son silence était plus inquiétant que ses plaintes passées (1).

Pendant ce temps, la guerre de Trente ans commençait en Allemagne. Depuis plusieurs années, ce pays était travaillé par la propagande des protestants, et ils y étudiaient avec joie les signes précurseurs des hostilités. Un mois avant la mort de Mathias, 13 février 1619, du Plessis-Mornay écrivait à du Maurier : « Il me semble qu'en ce mouvement il se remarque θεῖον τι, le doigt de Dieu, si nos péchés n'y font obstacle..... C'est un rude duel en la chrestienté de la maison d'Autriche, s'il est bien interprété, contre tous les Etats qui doivent redouter sa grandeur, encore que sinistrement on tasche sous ce pretexte d'interesser une religion contre l'autre (2). »

Le gouvernement français était partagé entre sa défiance pour les réformés et son inimitié séculaire pour la maison d'Autriche. Après la nomination de l'électeur palatin au trône de Bohême, 27 août 1619, et de Ferdinand II à l'empire (28), il avait envoyé une ambassade aux princes d'Allemagne, afin de les décider à laisser les deux rivaux vider seuls leur querelle; il ne voulait pas que ses régiments de Hollande prissent part à la guerre, si elle éclatait; et comme Maurice en témoignait son mécontentement, du Maurier recevait l'ordre de lui répondre que les six électeurs ayant choisi unanimement Ferdinand, l'intervention de la France était sans motifs. Il était chargé en même temps de tâcher de décider les États « à procurer sûreté de condition aux Bohêmes plutôt qu'à les secourir. » — « Sur quoy, m'ayant esté répliqué, écrivait-il, 18 octobre, que l'empereur defere tant aux conseils des jesuistes qu'il n'est pas probable qu'il vueille leur donner les suretés necessaires, j'ay dit que ce n'estoit pas impossible, puisqu'au moyen

(1) *Dép.* des 6 mai, 31 août, 1^{er} octobre.

(2) Du Plessis-Mornay, t. II, p. 259, 273, 309.

de la France on a jadis trouvé moyen d'assurer les Etats contre le roy d'Espagne et les archiducs ; et que la France cette fois encore ne refuseroit pas son appui aux Bohêmes. Ils m'ont promis d'en referer à leur assemblée où d'abord la chose ne fut pas mal reçue, puis traversée (1). »

C'est en effet Maurice qui, de concert avec le duc de Bouillon, avait décidé l'électeur palatin à accepter sa couronne, et il poussait les Etats à lui venir en aide non par des négociations, mais par les armes. A la fin d'octobre, un premier subside de 400,000 livres lui fut accordé.

» Les plus clairvoyans, écrit du Maurier, 23 octobre, jugent qu'il luy en faudra beaucoup de telles pour s'affermir.... A quoy on le conforte vivement d'icy comme par concert de mettre tous les Etats de la chrestienté en confusion, ne faisant point la petite bouche à se monstrier à desouvert ennemis des monarchies.... Ils ont abreuvé ces pauvres peuples de cette erreur que ce Bethlem Gabor est un libérateur comme envoyé du ciel, jusques à faire courir que tous les ministres de son armée ont fait leur cours en theologie à Heydelberg, et en tiennent la creance (2). »

La tolérance des Etats pour les remontrants, leur respect pour la France variaient suivant leurs craintes ou leurs espérances en Allemagne. Les premiers succès de Frédéric V amenèrent chez eux par contre-coup un redoublement de rigueurs envers le parti vaincu et un mépris plus évident du gouvernement de Louis XIII. Aersens affichait impudemment ses rancunes, et quand on le menaçait de la colère du roi, qui s'était déjà plaint de lui à Languerach : « Vous êtes bien simples de vous arrêter à cela, répondait-il ; on a mis quinze jours à lui apprendre quatorze paroles par cœur pour les redire. » Si l'ambassadeur reprochait à Maurice de favoriser l'influence de cet homme dans la république : « Il ne peut rien ici, disait le prince, et je ne m'occupe moi-même que de

(1) *Dép.* des 18 septembre, 1^{er}, 18 octobre.

(2) *Dép.* du 23 octobre.

ce qui regarde les gens de guerre. » C'est avec aussi peu de succès que du Maurier se plaignait des pirateries exercées par quelques capitaines de la marine des Etats sur les sujets français. Le stathouder faisait la sourde oreille, « étant moins esmeu, écrivait l'ambassadeur, par la considération de chose juste ou injuste que prince qui soit au monde. » « Il ne faut plus se plaindre, ajoutait-il, mais prendre exemple sur l'Angleterre qui ne les a rangés à la raison que par force, et qui par les rudoyer en obtient ce qu'elle veut. » 4, 25 janvier 1620. Il était d'autant moins facile de se faire rendre justice, que le gouvernement intérieur de la république ne s'était pas encore relevé de l'ébranlement causé par tant de destitutions de magistrats.

« Tous les plus apparens, prudens et moyennés, écrit du Maurier, 29 novembre, 7 décembre 1619, soupirent sous ce joug, et ne respirent que l'obligation qu'ils ont et espèrent avoir encore un jour à la France... Leur assemblée de Hollande est reunie; ils delibèrent beaucoup et resolvent fort peu, leurs conseils se trouvant affoiblis par faute de personnes pourvues de qualités nécessaires pour les diriger, estant à present si egaux en autorité et en ignorance qu'ils ne savent comment terminer un affaire.... Le prince Maurice pensant par ce qui s'est exercé de cruautés mieux establir son autorité s'est tellement mesconté qu'aujourd'huy il est esclave de ceux qui luy ont esté instrumens (1). »

Quelle que fût la froideur des Etats pour la France, l'expiration prochaine de la trêve leur faisait une nécessité de renouer avec elle de meilleures relations.

Au commencement de 1620, ils résolurent d'envoyer à Louis XIII une ambassade extraordinaire à laquelle ils avaient déjà songé après l'exécution de Barneveld. Leur choix s'était d'abord porté sur Aersens, puis sur Marquette et Vosberghen, tous deux conseillers dévoués de Maurice, que du Maurier voulait écarter comme le premier. Le 5 avril 1620, il s'en expliqua

(1) *Dép.* des 18, 22 septembre, 18, 23 octobre, 16, 24, 29 novembre, 7 décembre, 4, 23 janvier 1620.

franchement avec le prince. « On les exclut, dit celui-ci, parce qu'ils me sont affectionnés, et ont bien fait l'un et l'autre ce que je leur ai commis. — On peut les envoyer en Angleterre ou dans d'autres cours, répondit du Maurier. — Les Etats ne sont-ils pas libres dans leurs choix? — Oui, mais les grands princes et monarques, qui le sont aussi bien qu'eux, accommodent les leurs à ce qu'ils jugent le plus utile. — L'ambassade des Etats, dit Maurice, n'a pas d'autre but que d'assurer le roi de leur bonne volonté. S'ils peuvent avoir sa bonne grâce, ils en seront bien aises, sinon ils ne se désespéreront pas pour cela. — Le roi, répondit du Maurier, veut toujours conserver ses bienfaits à la république. Si on ne les reconnaît pas comme il appartient, le principal dommage n'en tombera pas sur lui, car sa grandeur ne peut pas diminuer. — Je vois bien qu'on veut faire affront à nos ambassadeurs, s'écria le prince en colère. — Ce jugement offense le roi, dit du Maurier avec fermeté. Il sait faire du bien à tout le monde, et non des affronts. Si son intention était de maltraiter vos ambassadeurs, il n'irait pas de lui-même au-devant des inconvénients. Ce n'est pas du reste la première fois que son bon vouloir a été mal interprété. — Les Etats, répondit Maurice, n'ont donné aucun sujet de mécontentement au roi. — Il n'est pas question de rouvrir les anciennes plaies, et je le veux faire moins que personne. — Mais enfin, les Etats ont observé exactement tout ce qui dépendait d'eux, et si d'autre part on en eût fait autant, les choses n'en seraient pas où elles sont. — Est-ce bien procéder, que d'interpréter en mauvaise part les conseils du roi pour le bien de votre Etat, et non-seulement d'exterminer ceux qu'il recommandait, mais de charger de biens et d'honneurs ceux qui décrient ses ministres? — On a voulu défendre mes ennemis personnels, dit le stathouder, et quant aux attaques contre les ministres, ce ne sont là que des faits particuliers. — Le roi, répondit l'ambassadeur, n'a jamais cherché à protéger ceux qui seraient reconnus traîtres à leur patrie, et des attaques contre un conseil

de ministres ne sont pas des faits particuliers. D'ailleurs, est-ce religieusement observer l'alliance française que de refuser justice aux sujets de Sa Ma^{te}? — Les Etats font bonne justice, dit Maurice avec humeur. — J'attends encore pour le savoir, repartit du Maurier sur le même ton (1). »

Des entretiens de ce genre n'étaient pas propres à ramener la bonne intelligence entre les deux pays. « Si le roi nous a secourus jadis, disait Maurice, c'est en considération de Barneveld, qui voulait m'enlever toute autorité et transférer à la France la souveraineté des Etats. » C'était se dégager lestement de toute reconnaissance. Aussi, ses partisans s'associaient-ils de cœur à la résistance des réformés réunis à Loudun depuis le 25 septembre 1619. Ils avaient vu au contraire avec peine l'assemblée se séparer (26 mars), d'après le conseil de du Plessis-Mornay.

« La depravation en est venue là, écrivait du Maurier, que je désire passionnément que Sa Ma^{te} n'ait que faire d'eux jusqu'à ce qu'ils aient la volonté meilleure ou qu'ils aient des successeurs qui veuillent mieux faire, comme il y en a très nombreux, mais qui n'ont pas le pouvoir égal à l'affection... S'ils estoient delivrés icy de la crainte d'Espagne, il n'y auroit troubles en France qu'ils ne fomentassent. Est-ce chose misérable de voir que la première feuille qui branle tendant à pronostiquer l'interruption de nostre repos, ils vont l'esprit tendu avec démonstration qu'ils y applaudissent (2) ! »

Les Etats choisirent pourtant (avril) pour l'ambassade de France des hommes qui ne pouvaient soulever aucune répugnance. Mais, avant leur départ, l'électeur palatin était défait honteusement devant Prague (8 novembre), et cet édifice de grandeur, si menaçant, si vite élevé, croulait plus vite encore. Les envoyés quittèrent la Haye au commencement de 1621, suivis des vœux de du Maurier, trop dévoué à sa religion pour s'associer entièrement à la politique hésitante de son gouvernement dans les affaires

(1) *Dép.* des 4 juin, 1^{er}, 23 octobre 1619; 2, 6 avril 1620.

(2) *Dép.* des 12, 25 avril, 31 mai.

d'Allemagne. « Dieu, disait-il librement à ses amis du Puy et Torcy, veille mettre au cœur de nostre roy et de son conseil de faire contrepoids à la puissance de la maison d'Autriche... Je souhaite que l'Espagnol trouve la besongne qu'il a entamée plus difficile qu'il ne pense. » (Janvier et février 1621.) « Mais je crains, écrivait-il en même temps à du Plessis-Mornay (28 janvier), que les ambassadeurs ne s'y prennent pas comme il faut, et que d'ailleurs ils ne trouvent guere bonne disposition (1). »

Jeannin, Boissise et Pysieux, chargés de négocier avec les envoyés de la république, demandèrent, comme préliminaires, satisfaction des calomnies d'Aersens. Celui-ci assurait en même temps du Plessis-Mornay, 16 février, que les Etats ne consentiraient jamais à le désavouer. Pourtant il fut sacrifié, au moins en paroles ; les ambassadeurs répondirent qu'il était généralement détesté, et à peu près sans influence. Ils présentèrent ensuite quelques excuses de l'exécution de Barneveld ; mais ils se refusèrent à promettre qu'on rendrait à Grotius ses biens et sa liberté, ne voulant ni revenir sur la chose jugée, ni admettre l'intervention des étrangers dans leurs affaires.

Si ces griefs écartaient la France des Provinces-Unies, elle trouvait dans l'état de l'Europe des raisons de s'en rapprocher. En 1621, le palatin était tombé, et Ferdinand II tout-puissant. Aussi Jeannin pensait qu'il était utile pour nous que la guerre recommençât entre l'Espagne et les Etats. Dans ce cas, il fallait renouveler avec ceux-ci le traité d'alliance conclu par Henri IV. Il voyait pourtant à ce parti des inconvénients, entre autres celui de s'engager sans le roi d'Angleterre. Or, Jacques I^{er}, depuis 1620, demandait pour son fils la main de l'infante d'Espagne. Ce mariage pouvait amener une alliance de l'Espagne et de l'Angleterre contre les Provinces-Unies, ou une union de ces trois pays à l'exclusion de la France. En face de ces difficultés, le

(1) Du Plessis-Mornay, t. II, p. 554, 573, 555.

vieux et prudent diplomate conseillait d'attendre l'issue des démarches de Jacques I^{er}, en faisant espérer aux États le renouvellement du traité d'alliance. C'est là, en effet, le parti que prit le ministère, et provisoirement il fit proroger la trêve jusqu'au mois d'août de 1621 (1).

La guerre recommença à la fin de cette année, mais mollement. En attendant, les rapports de la France et des Etats ne devenaient guère plus amicaux. Louis XIII les accusait d'encourager à la révolte ses sujets protestants, à qui il faisait alors la guerre : on avait même saisi à Cette un bâtiment hollandais plein d'armes et de munitions. En outre, les pirateries n'avaient pas cessé sur nos côtes, et la compagnie des Indes maltraitait les marchands français dans l'île de Java. Les Provinces-Unies, de leur côté, se plaignaient de la faveur visible accordée aux Arminiens. Louis XIII donnait, 11 avril 1622, l'exemption du droit d'aubaine à leurs ministres réfugiés dans ses Etats. Grotius, échappé de sa prison, 22 mars 1621, avait reçu de tous les membres du conseil un accueil paternel. Son *Apologie* était imprimée librement; elle pénétrait en Hollande, ainsi que ses lettres, sous le couvert de du Maurier. Les Etats proscrivirent l'ouvrage et mirent l'auteur « comme en proie à qui le pourroit apprehender en quelque lieu que ce fut. » Mais Louis XIII le prit sous sa protection, 26 février 1623. Il lui avait déjà accordé une pension de 3,000 livres. Ainsi le lien entre les deux Etats paraissait près de se rompre. « On parle d'une ambassade ici, écrit Grotius, 26 janvier 1623; mais en ce moment on tirera plutôt de l'eau d'un rocher que de l'argent de la France (2). »

(1) Du Plessis-Mornay, t. II, p. 573. — *Œuvres* du président Jeannin, t. XVI, p. 96. — *Hug. Grotii epist.*, 16 avril, 14 mai 1621, p. 54, 56. — Leclerc, t. II, p. 77.

(2) *Hug. Grotii epist. ad Gallos*, p. 124, 144, 150, 155, 161. — *Epist. præst. et erud. viror.*, p. 675. — *Mém.* de Richelieu, t. XXII, p. 146. — Buirgny, *Vie de Grotius*, liv. III, p. 216.

Le ministère était trop occupé d'intrigues pour suivre une politique nette et décidée à l'extérieur. La mort de Luynes, 14 décembre 1621, n'avait rien amélioré. Jeannin et Sillery, rentrés en faveur, firent revenir au conseil la reine mère, toujours dirigée par Richelieu; mais ces volontés incohérentes ne pouvaient rester longtemps unies. Après la mort de Jeannin, 31 octobre 1622, Sillery et Puysieux étaient devenus les chefs les plus actifs du gouvernement; mais toute leur énergie et toute leur attention se dépensaient à écarter des affaires Marie de Médicis, dont les prétentions n'avaient pas tardé à leur devenir importunes.

Ces deux factions dans le conseil étaient divisées sur la politique étrangère comme sur le reste. A en croire Richelieu, les deux Sillery « mettoient en avant la consideration de Rome comme un epouvantail pour faire abandonner les Estats. » Puysieux voulait qu'on préférât à cette alliance celle du roi d'Espagne, qui promettait à Louis XIII un secours de vaisseaux pour assiéger la Rochelle. La reine mère, au contraire, demandait le retour le plus complet à la politique de Henri IV, et le renouvellement de l'ancien traité d'alliance avec les Provinces-Unies.

Elle parvint en effet à leur faire rendre l'ancien subside de 600,000 livres. Louis XIII répondit assez sèchement aux plaintes que lui fit à ce sujet le marquis d'Hinojosa, ambassadeur d'Espagne. « L'influence du roi paraît se faire sentir chez nous, écrit Grotius, 24 septembre. Il est si bon, si clément, qu'il rachète de son argent les fautes commises contre lui... On dit qu'il est question à la cour d'envoyer une seconde fois de l'argent aux Etats (1). »

Du Maurier ne devait pas être témoin de ce changement de politique. Il avait ressenti douloureusement tous les contre-coups des fautes et des incertitudes du gouvernement, des révoltes des

(1) *Mém. de Richelieu*, t. XXII, p. 253, 256, 277. — *Hug. Grotii epist. ad Gallos*, p. 172. — *Du Plessis-Mornay*, t. II, p. 882. — *Mercure françois*, t. X, p. 491.

protestants, et ses dernières dépêches trahissent beaucoup d'ennui et de fatigue. Sa situation devenait plus fausse de jour en jour, et dans un pamphlet qui paraissait venir de Venise, on l'accusait formellement d'avoir conspiré contre l'indépendance des Provinces-Unies, et encouragé dans l'intérêt de l'Espagne la faction des Arminiens (1).

Ce qui le blessa davantage, c'est la perte de la charge d'intendant des finances en Hollande, qui fut confiée à l'ambassadeur des États, quand leur allocation leur fut rendue. Il songeait dès lors à demander sa retraite, et bientôt d'autres raisons plus sérieuses lui en firent un devoir. Sillery et Pysieux qui, en 1625, avaient fait disgracier Schomberg, surintendant des finances, furent à leur tour renversés par le marquis de la Vieuville, qu'ils avaient mis à sa place. Au mois de janvier 1624, le chancelier dut remettre les sceaux à Etienne d'Aligre, et un mois après il reçut, ainsi que son fils, l'ordre de se retirer. Cette disgrâce s'étendit aux ambassadeurs.

« Soit, écrit du Maurier, que l'on voulust soupçonner qu'ils fussent de la dependance des ministres detestables, soit que ceux qui s'estoient mis en leurs places eussent pour but d'establis partout des creatures à leur devotion, comme à Romme, à Venize, en Angleterre, èz Pays-Bas unis et près de l'infante à Bruxelles. Sur quoy je diray sans emotion d'aucun interest ny passion que du seul service de Sa Ma^{te} que ce fut un mauvais et domageable conseil pour ses affaires. Parce que les secretaires d'Estat auxquels les depesches estrangeres venoient d'estre freschement distribuées, n'ayans ni pouvans de long temps avoir suffisante intelligence d'icelles pour les bien conduire, la raison vouloit que les mesmes ambassadeurs chacun en leur residence pourveu qu'il n'y eust que redire en leur fidelité et capacité y fussent continuéz au moins pour quelque année, durant laquelle lesdits secretaires par leur communication et moyen peussent mieux penetrer en la cognoissance des affaires de chacun departement, pour ensuite quand on voudroit substituer de nouveaux ambassadeurs aux anciens les pouvoir aussy suffisamment instruire de ce qu'ils auroient

(1) *Hug. Grotii, epist. ad Gallos*, p. 105.

à y traiter, ensemble de la complexion des princes et de la methode de negotier avec eux. Mais chacun ne visant lors qu'à son propre but, comme il est presque tousjours ordinaire, le public souffrit cette playe plus remarquable et à plaindre que facile à guerir. »

Du Maurier demanda lui-même son congé, qui ne se fit pas attendre.

« Ce qui me fait juger, dit-il, que la resolution de ma retraite avoit esté prise, et cogneurent mes amis qui me dissuadoient de presser mon licentement que j'avois pris le plus seur et honorable chemin, frapant de bonne heure à la porte, sans attendre que peut estre on me fist sauter par les fenestres, comme il avint à d'autres qui redoutans leur desestablisement userent de quelque resistance pour se maintenir en leur assiette (1). »

C'est évidemment au conseiller secret de la Vieuville, à Richelieu, qu'était due cette révolution dans le service des affaires étrangères, et il était peut-être nécessaire, pour rompre entièrement avec la politique équivoque des dernières années, de choisir sur-le-champ des agents nouveaux. Quelques mois après, 26 avril, Richelieu entrait lui-même au conseil. Il aida beaucoup à la conclusion du mariage du prince de Galles et de Madame Henriette, et, avant sa célébration, il fit signer, 10 juin, un traité par lequel la France accordait aux Provinces-Unies un subside de 5,200,000 livres. Le cardinal n'eut dans cette occasion qu'à développer les raisons exposées précédemment par Jeannin, et elles lui ont semblé si bonnes qu'il les donne comme siennes dans ses mémoires. C'est justice après tout : en politique, la gloire, comme la responsabilité, n'appartient pas à celui qui conseille, mais à celui qui agit. Quoi qu'il en soit, le temps des faiblesses est passé, celui de la grandeur et de la fermeté commence (2).

Du Maurier, parti de la Haye le 12 avril, arriva le 20 à

(1) Ms., fol. 62.

(2) *Mém.* de Richelieu, t. XXII, p. 312. — Il a fait du reste un bel éloge du président Jeannin, p. 258.

Compiègne. Il n'avait pas vu la cour depuis sept ans, et la trouva bien changée. Le roi le remercia pourtant assez gracieusement de ses services.

« Ce que je receuz des lors, dit-il, pour la plus certayne recompense que j'en devois attendre. En quoy certainement je ne fus pas trompé. Ce que je ne dis, à Dieu ne plaise, pour extenüer les graces et bienfaicts de Sa Ma^{té}, mais pour avertir mes enfans qu'ils ne s'enflent jamais de grandes esperances, ains se souviennent tousjours qu'envers Dieu ny les Roys ses lieutenans, il ne faut point se fonder sur le merite des œuvres; cestuy là usant envers les siens incessamment comme bon et juste, en toute perfection; et ceux cy presque tousjours comme hommes. C'est pourquoy les gens de bien pour le principal et plus assuré loyer de leurs actions doivent atendre celuy que leur doit fournir leur bonne conscience. »

Il n'obtint en effet que le renouvellement de son brevet de conseiller d'État, et peu après, un congé dont il profita pour se rendre dans son château du Maurier, « où nous arrivasmes, dit-il, avec toute la joye et contentement qui se peut imaginer, moy particulierement, qui ne pouvois rendre asséz de louanges à Dieu de me veoir honorablement retourné au sein de ma patrie et au lieu de ma naissance pour terminer mes jours quant il luy plaira, au mesmelieu où sa bonté a voulu que je les aye commencéz (1). »

Retiré dès lors de la politique active, quoiqu'il suivit toujours avec intérêt les affaires de Hollande, occupé seulement au conseil depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août de chaque année, il habita ses maisons, améliorant et agrandissant ses terres, et cultivant sans partage les lettres qu'il avait aimées toute sa vie. Le plus illustre de ses correspondants, de Thou, était mort en 1617; mais il restait l'ami de son fils, François-Auguste, maître des requêtes au conseil d'Etat, de Peiresc, des frères du Puy et de tous les savants qui se réunissaient chez eux.

Son ambassade lui avait aussi fait connaitre les professeurs les plus illustres de la Hollande, dans le commerce desquels il appor-

(1) Ms., fol. 63.

tait beaucoup de modestie et un grand respect. Il eut l'honneur d'être plusieurs fois célébré par eux. Heinsius, entre autres, lui dédiait le discours d'ouverture de ses leçons sur Tacite. C'est sous sa direction qu'il avait commencé, en 1615, ses études de philosophie, à l'âge de quarante-neuf ans, et Grotius lui adressa même à ce sujet une sorte de programme fort admiré alors et qui serait un peu décourageant de nos jours (1).

La querelle des Arminiens changea en amitié véritable pour ce dernier ce qui n'avait d'abord été qu'un commerce littéraire. Du Maurier le défendit de tout son pouvoir et fit ensuite des efforts continuels pour le tirer de prison; il ne craignit point de partager avec lui les haines du parti vainqueur. Quand Grotius se fut sauvé en France, il l'aida autant qu'il put de son influence, cherchant à adoucir les amertumes de son exil ou à l'abrégé, et à rendre la vie plus facile à cet homme illustre, trop fier pour solliciter son pardon et devenu peu à peu soupçonneux et irritable sous le poids de tant d'injustices (2).

Les lettres de du Maurier nous le montrent sans cesse occupé des choses de l'esprit, sollicitant quelque pièce de vers des beaux esprits de la Hollande, recueillant ou lisant les livres nouveaux, ou surveillant l'impression du plaidoyer de son grand-oncle pour les victimes de Mérindol et de Cabrières. Lui-même cultivait la poésie, distraction innocente de la plupart des hommes de ce temps, que de Thou mêlait à ses travaux, et par laquelle l'austère Sully essayait de se consoler de ses disgrâces. C'est tantôt un éloge de ses protecteurs, le duc de Bouillon, Sully, Henri IV, Villeroy, tantôt quelque pièce de circonstance, ou bien une imitation d'un sonnet du Marino, de Pétrarque ou du Ceco d'Adria, la tradue-

(1) *Hug. Grotii epist. ad Gallos*, p. 39. — Ms., fol. 39. — Burigny, *Vie de Grotius*, t. I, p. 88. — *Danielis Heinsii orationes*. Lugd. Batav., 1615. — *De secunda et postrema Romanorum ætate et de Taciti utilitate et præstantia*, oratio XII, p. 265, 279-337. — Cf. Pièces justificatives, no VII.

(2) *Hug. Grotii epist. ad Gallos*, p. 195, 212, 227, 228 et passim.

tion d'un fragment de tragédie de Sénèque, etc. (1). On y trouve de la facilité, une subtilité ingénieuse et naïve, mais point d'originalité ni de fraîcheur. La forme se sent de l'influence de l'Italie et se recommande par le nombre, le rythme que Malherbe, à la même époque, alliait dans une mesure si parfaite à la force et à l'éclat.

Ces qualités, qui ne suffisent pas pour faire vivre sa poésie, contribuent à donner à sa prose une valeur réelle. Cette prose n'a point, pour nous tenir aux plus éminents écrivains protestants, le tour ingénieux et rapide, la verve, l'éloquence de du Plessis-Mornay, encore moins l'impétuosité et le sombre éclat de d'Aubigné. Elle est lente et même un peu pesante, mais elle a beaucoup de clarté, de propriété, et comme un agrément tempéré et doux; elle est, pour tout dire, honnête, saine et de bon lieu, ainsi que l'homme excellent dont elle offre la fidèle image.

C'est surtout sur ses harangues que du Maurier comptait pour se recommander à ses contemporains; il en était naïvement fier; il les a beaucoup soignées et comme fleuries de souvenirs de l'antiquité. Si elles laissent à désirer pour le mouvement et quelquefois pour le goût, si elles n'ont pas le nerf, la simplicité supérieure du président Jeannin, ces hautes vues politiques qui les relèvent, on y remarque un usage assez heureux de la rhétorique appliqué au langage des affaires, et surtout la dextérité du langage et le respect constant des convenances oratoires.

Du Maurier avait perdu en 1620 sa première femme, qui lui laissait neuf enfants (2). En 1622, il épousa mademoiselle Renée de Jaucourt de Villarnould, sœur d'un des gendres de du Plessis-Mornay, et qui devint une seconde mère pour sa nombreuse famille. Il surveillait surtout l'éducation de ses quatre fils, Maximilien, Louis, Daniel et Maurice. Les deux premiers, envoyés d'abord à Saumur en 1619, furent ensuite placés avec leurs frères

(1) Ms., fol. 213 et suiv.

(2) *Epist. ad Gallos*, p. 67, 91.

au collège de Leyde, dirigé par Vossius, puis établis près de la Haye dans une maison de campagne, sous la garde d'un précepteur, Benjamin Prioleau, qui s'est fait un nom par une histoire de la régence d'Anne d'Autriche (1). A son départ de Hollande, du Maurier les envoya à Bâle, puis à Genève, et de là à Padoue, d'où ils partirent pour visiter les principales villes d'Italie. A leur retour, 1627, il amena à Paris les deux plus âgés. Maximilien avait été destiné de longue main au parlement; mais il montra un tel goût pour les armes, qu'il fallut le laisser partir pour la Hollande, où il servit comme soldat au siège de Bois-le-Duc en 1629. Louis avait le même désir; mais il céda aux conseils de son père et de Grotius. Celui-ci, qui venait d'être nommé ministre de Suède, lui fit comprendre que les huguenots n'auraient désormais aucun avenir dans le métier des armes, et que la seule voie qui leur restât ouverte était la jurisprudence ou le barreau. Ainsi on saisit sur le fait, par un exemple domestique, la transformation du calvinisme. Presque exclusivement guerrier et nobiliaire à l'origine, il se retire peu à peu des armes pour l'industrie, le commerce ou les lois (2).

C'est sur ses enfants que du Maurier, à la fin de sa vie, concentrait toutes ses pensées et tous ses soins. Le journal qu'il avait commencé pour eux parmi les distractions de la politique, il l'achevait dans la paisible douceur d'une destinée accomplie. Ce modeste livre respire un calme et une honnêteté rares; c'est un appel touchant aux qualités qui font le bonheur des familles et la paix des Etats : le respect de l'autorité, l'amour de la règle et du devoir, la modération dans les désirs, le culte de ce qui élève l'homme, et au-dessus, l'idée sans cesse présente de Dieu, de qui tout bien émane. « *Cœlestem cogita*, » c'était la devise qu'il

(1) *Benj. Prioli ab excessu Ludovici XIII, de rebus gallicis historiarum libri XII*, Ultraject, ann. 1669.

(2) Ms., fol. 64 et suiv.—*Epist. ad Gallos*, p. 199, 201, 205, 215, 221, 322, 326, 327, 343, 385, 387, 433, 191, etc.

avait choisie pour son château de la Fontaine. Il y fut en effet fidèle toute sa vie ; sa foi est humble et résignée ; elle n'a ni âpreté ni emportement ; le huguenot disparaît presque sous le chrétien.

Au moment où il écrivait ses dernières pages, le calvinisme expirait comme parti politique. Richelieu venait de prendre la Rochelle, et parmi les protestants modérés, un grand nombre craignaient que la chute de cette ville n'entraînât la révocation de l'édit de Nantes. Du Maurier en prit occasion de rappeler à ses enfants les conseils de modération et de patience qu'il leur avait donnés, et de les résumer une dernière fois.

« Premièrement, écrivait-il, je les exhorte de mediter à bon escient et souvent les singulieres graces que Dieu leur a departies non seulement en leur donnant l'estre, mais aussi le bien estre ; les ayant daigné faire naistre en son Eglise, instruire en sa parole et rendre participans de ses promesses..... Qu'ils lisent et meditent souvent la parole de Dieu, fuians comme un très dangereux escueil de s'embarasser en questions subtiles et curieuses des théologiens, qui par leurs dissentions et controverses ont beaucoup plus destruit qu'edifié le christianisme et la pieté. Ceux qui se plongent en tels gouffres si noyans le plus souvent eux mesmes pour bons nageurs qu'ils soient, et tirans leurs sectateurs en mesme danger. C'est pourquoy sur cela je renvoye mes enfans au conseil de St Paul, de sçavoir à sobriété, leur suffisant d'embrasser très simplement par foy un seul Jésus et iceluy crucifié.

Qu'après le service de Dieu, suivant l'ordre qu'il a estably, leur premier but soit de rendre tousjours au roy leur souverain une franche et volontaire obéissance, sans jamais varier ny sous quelque prétexte que ce soit, s'entremettre d'aucuns remuemens en son Estat ny ailleurs ; ains que chacun d'eux en sa profession obéissant au commandement de Dieu serve affectionnement et fidellement son prince. Et s'il ne les employe, qu'au moins ils lui rendent ce devoir par vœux et prieres pour la santé de sa personne, et prosperité de son regne, se ramentevans tousjours que la vraye religion est si chaste et sacrée qu'elle ne doit servir à faction ny quelconque mauvaise pratique, mais seulement à devotion.

A quoy je les convie d'autant plus instamment que j'espère de sa justice et clémence l'observation des edits du feu roy son père d'immortelle mémoire, et siens, pour la liberté des consciences de ses sujets et jouissance des biens qui leur appartiennent.

Que si pour nos péchés et par quelques excès des hommes et du temps il en arrive autrement, qu'ils facent de nécessité vertu, se resolvans plus tost par amour à leur patrie d'en sortir, qu'en y demeurant aider à la ruyner, attendans patiemment une plus favorable saison quelque'autre part ailleurs où ils vacqueront à prier Dieu qu'il flechisse le cœur du roy pour leur redonner la mesme precedente liberté, employans cependant leur exil à tousjours apprendre quelque chose de bon, et mesmes à vivre de peu en bonne conscience. Au demeurant qu'ils n'oublient jamais et ne se ressouviennent pas trop aussi que leur père fut honoré plusieurs années de la charge d'ambassadeur; affin qu'ils n'aient les courages trop bas en pareil estat s'ils y sont appelés, ny trop haut en moindre s'ils y sont reduits....

Pour leur conduite et conversation entre les hommes, d'autant qu'à-près la bonne conscience le bon renom doit estre nostre principal thresor, qu'ils ayent pour maxime de ne s'accoster que de gens de merite, savoir et probité, entre lesquels ils s'efforceront d'acquérir leurs superieurs pour favorables, leurs egaux pour bienveillans et mesmes leurs inferieurs pour amys.....

Et parce que de toutes les vertus chretiennes et civiles Dieu ny les hommes n'en ont pas de plus agréable que l'humilité, je leur recommande qu'ils la pratiquent incessamment, tenant pour infaillible qu'elle leur attirera la benediction et les cœurs des gens de bien, mesme qu'ils seront tant plus estimés et loués par autrui que moins ils s'estimeront et loueront eux mesmes.....

Qu'ils ayent un soin perpetuel de maistriser leurs langues à ce qu'elles ne parlent à la volée de choses dont ils se pussent repentir..... Et si par malheur il leur survient quelque dispute, qu'ils ne se laissent emporter par precipitation à cholère ni vangeance aucune. La premiere transportant l'homme hors de soy mesme, et la seconde n'appartenant qu'à Dieu seul qui se l'est reservée..... Quant aux procès, qu'ils les detestent, pour n'encourir cet odieux nom de chiquaneurs, et qu'au contraire depouillés de passion et d'avarice ils ayent tousjours pour recommandée la deffinition et pratique de justice..... Je les exhorte d'avoir en horreur outre ce qu'ils savent estre deffendu par la loy de Dieu tous jeux de hazard, comme de chartes et de déz, qui sont vrayes pestes de la vie et certaynes ruines des maisons. Pareillement de ne se laisser piper aux souffleurs d'alchimie qui presumans et promettans temerairement de transmuier les moindres metaux en de plus excellens, convertissent en rien tout ce qu'ils peuvent attraper.....

Finalement je les adjure par l'amour que je leur porte et par le bien qu'ils doivent vouloir à eux memes de vivre tousjours entre eux en concorde et bonne intelligence, s'entr'appuyans et prestans la main pour se defendre mutuellement et procurer par tous bons moyens le bien, avancement et repos les uns des autres..... Qu'ils se ressouvienent de la belle similitude que Micipsa mourant fit à ses enfans, affin que bien unis ils fussent pareils aux fleches qui ne purent estre rompües tant qu'elles furent bien jointes et liées ensemble.

Que s'il plaist à Dieu me faire trouver mon jour avant qu'ils soient tous en aage de se pouvoir conduire eux memes, que les plus aagés s'eventuent de me représenter envers les plus jeunes par soin et cordialité, et que les jeunes aussi croyent leurs bons conseils (1). »

Ce furent là ses derniers avis; il mourut en 1636, dans son château du Maurier, à l'âge de soixante-dix ans. Tous ses maitres l'avaient précédé au tombeau, sauf Sully, qui achevait obscurément sa vie, enfermé dans ses souvenirs. Comme lui, du Maurier était incertain et inquiet à son dernier jour. Le duel des deux religions en Allemagne restait indécis; la victoire de la royauté n'était pas complète; la violence de Richelieu empêchait de distinguer la suite, la grandeur, la nécessité de son œuvre. C'est à lui, du reste, que du Maurier devait sa disgrâce; ses amis, Grotius entre autres, étaient hostiles à l'impérieux cardinal. Après tout, il est bien difficile à un homme d'avoir l'intelligence complète du temps qui le suit. Protestant modéré, mais sincère, il craignait pour les siens la perte de cette liberté du culte si péniblement conquise. Au milieu des guerres civiles, au service d'un ministère faible, il avait contracté une sorte de timidité qui l'empêchait d'apprécier à leur juste valeur la rapidité et la décision hardie du gouvernement qui lui avait succédé. Pourtant l'aurore du grand siècle s'était levée; Richelieu rejoignait Henri IV; encore quelques efforts, et la royauté est décidément maitresse; Louis XIV peut venir.

(1) Ms. du marquis d'Aubéry.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

*Mémoire au sr du Maurier, despesché par le Roy vers la Roynie
d'Angleterre et le sr de Beauvoir son ambassadeur près d'elle.*

(Fonds du Puy, tome 152.)

Comme l'intention de Sa Mat^e a tousjours esté de n'entreprendre aucune chose qui luy importast, sans en avoyr le prudent advis et conseil de ladite dame pour s'estre tousjours monstrée l'aymer et avoir soing de sa conservation, aussy ne veult-il, en ce qui se passe maintenant, faire aucune chose sans l'en tenir advertye, de peur que ses ennemys, qui ne manquent d'artifices pour tascher de le désunir d'avec elle et ceulx qui l'aiment ne facent semer quelque bruiet de luy à son préjudice et de l'unyon et corespondance qui doit estre entre eulx.

Pour ce, ledit du Maurier représentera à ladite dame comme ledit seigneur roy se voyant de plus en plus oppressé par ses ennemys soustenus des moyens du roy d'Espagne et de ceulx du pape qui n'espargnent aucune chose pour avancer sa ruïne, bastissans sur icelle le fondement de leurs espérances, et voyant ses amys et confédérés se refroidyr quelque peu à cause de la longueur des guerres; aussy que Sa Mat^e veoyoit naistre parmy quelques ungs de son party, nommément des gens d'Eglise (à luy mal affectionnés à cause de la religion de laquelle il faict profession) quelque mauvaise vollonté, et que tacitement ils sembloient approuver l'élection que ses ennemys prétendent faire d'ung roy catholique en l'assemblée qu'ils font en la ville de Soissons (1); auroyt esté contrainct de renouer le traicté de negotiations ci devant commencé à Gisors, duquel ladite dame auroit esté advertye par son ambassadeur,

(1) On peut rapprocher de cela la *dépêche* à M. de Beauvoir du 30 septembre 1592, et la lettre de Henri IV à M. de Brèves, 21 décembre. — *Lettres missives*, t. III, p. 844, 710.

et voulloir entendre à se faire instruyre en la religion catholique, mesme-
ment parce que le grand duc de Toscane, la seigneurie de Venise et autres
princes ses alliés et amys l'auroient adverty que s'il ne se faisoit catho-
lique, il leur estoit du tout impossible de luy pouvoir ayder, comme ils en
avoient bonne envye; ce qui auroit esté cause qu'il auroyt pryé Monsieur
le cardinal de Gondy d'entreprendre le voyage vers le pape, et pour ce,
suivant cette délibération afin d'en conférer avec luy, il l'auroyt ces jours
passés veu à Nojent sur Seyne (1) ou il prenoit par là son chemin pour Italye,
auquel il auroyt faict entendre quelle estoit sur cela son intention et l'envye
qu'il avoyt d'apporter tout ce qui despendroyt de luy pour mettre fin à ces
misérables guerres et le désir qu'il avoyt d'estre instruit en la religion
catholique. Et le lendemain, pour luy confirmer ceste mesme résolution et
luy advyser des voyes les plus douces, sur ce mesme que Sa Maté luy auroyt
proposé que tout d'un coup il ne pouvoyt sitost changer de religion, veu
qu'en celle de laquelle il faict profession il avoyt esté nourry dès sa
jeunesse, il auroyt envoyé pour traicter avec ledit sieur cardinal les
sieurs ducs de Buillon, marquis de Pisany, Schomberg et Revol qui
après plusieurs propos seroyent tombés d'accord que ledit sieur cardinal
proposeroit comme de luy mesme au pape sans faire semblant d'en avoyr
charge de Sa Maté qu'il estoit asseuré que le roy entendroit à se faire
instruyre en la religion catholique pourveu que l'on luy en donnast le
temps, et que par la voye de la force on ne s'efforçast d'obtenir sur luy ce
qui se pourroyt gagner avec le temps et la rayson, ce qui auroit esté
trouvé bon par ledit sieur cardinal qui se seroit chargé de le lui faire en-
tendre et le supplier comme père commun de voulloir embrasser ceste
affaire duquel il esperoit bonne issue et par conséquent grandes louanges
et gloire.

Pendant ladite dame sera advertye que l'intention dudit seigneur
roy est de se ne departyr de la religion de laquelle il a tousjours faict
comme il faict encores profession, et que pour faire traîner ceste négo-
ciation en longueur, ledit sieur cardinal sera suyvy dudit sieur marquis
de Pisany, lequel vient de la part de la noblesse de son royaume (2)....
Ledit sieur roy a pensé que la voye de laquelle il se voulloyt servir estoit

(1) Entre le 24 août et le 4 septembre. — *Lettres missives*, t. III.

(2) Le cardinal de Gondy et le marquis de Pisani ne partirent qu'au mois
d'octobre. Les lettres écrites par Henri IV à ce sujet au pape et au grand-duc
de Toscane sont du 8 de ce mois (Châlons-sur Marne). — *Lettres missives*,
t. III, p. 674-677.

la plus propre pour cependant adviser et pourvoyr à sa conservation, à quoy il supplyera ladicté dame de luy donner son advis, s'asseurant qu'elle ne le luy refusera et ne luy voudroyt aussy conseiller de changer de religion ny de rien faire contre sa conscience.

Ledit seigneur roy est donc résolu suyvant ce qu'il a proposé audit sr cardinal de Gondy d'assembler près de luy les prélatz et ecclésiastiques de son royaume qu'il congnoist les moins passionnés et les plus affectionnés à son service et au bien de son Estat, leur faire entendre que sa résolution est de se faire instruyre en la religion catholique; s'asseurant par belles promesses, parolles ou aultrement faire traîner ceste affaire en telle longueur qu'il voudra..... de sorte qu'encores qu'ils advancent peu en leur desseing, néantmoins ils contenteront les princes estrangers, les ecclésiastiques et le peuple à l'oreille desquels ce bruit arrivera de l'espérance qu'ils concevront de la réduction de Sa Maté, qui cependant fera en ce temps là trouver près de luy les plus savans ministres de son royaume, pour aux difficultés qui se présenteroient les faire conférer amiablement ensemble et par telles conférences avec le temps pouvoyr gaigner quelque chose sur les ungs et sur les aultres et ramener par la douceur les espritz dévoyés à cause des guerres.

Ce que ledit sieur du Maurier saura très bien représenter à ladite dame et l'asseurer de la part de Sa Maté que non seulement en ceste affaire qui luy est de telle importance, mais en quelque autre qui se puisse offrir pour le bien de son service, il ne fera aucune chose sans en avoyr le prudent advis et conseil de ladite dame lequel il a tousjours esprouvé très bon et salutaire pour luy et son Estat, la priant de la part de Sadite Maté de ne le luy refuser en chose si importante et de tenir cest affaire segrette sans le communiquer à pas ung de ceulx de son conseil, de peur que ses ennemys en ayant advis et que cella estant sçeu, il prejudiciast au bien de son service qu'il sçayt que ladite dame n'affectionne pas moins que le sien propre.

N^o II.

Advis de mesdames les princesse d'Orange et duchesse de la Tremoille, à Monsieur de Buillon à luy envoyé au mois de mars de l'année 1606.

(Ms., fol. 155-164.)

..... Vous n'ignorez pas l'exécution faite à Lymoges redonder tellement sur vous, qu'elle ne soit comme le premier acte d'une tragedie de

laquelle on vous fera jouer le principal personnage. Ceux qui y ont esté justicié et vous mesmes ayant recogneu les avoir induits à ce qui les a conduits à ce point. La confession où vous estes entré, la demande par vous faicte d'une grace n'ayant retardé, ains plustost accéléré l'effect de telle execution, à laquelle depuis encor on adjousté celle qui avoit esté différée, sçavoir le rasement de leurs maisons.

Il est donc trop palpable que l'amas de tels materiaux ne se faict que pour en bastir vostre ruyne.... Ce qui vous est maintenant préparé, et qui doibt esclorre au premier jour, n'est pas moindre que de faire tomber sur vous une ignominieuse condamnation, où ne sera pas seulement comprise la confiscation de vos biens, le rasement de vos maisons, la degradation et la privation de vos dignitéz, mais le diffame sur vostre posterité.....

Contre cela, vous ne pourriéz faire rempart que de vos propres moyens, du support des eglises de France, du secours de vos alliés, et tout au pis d'un recours à la protection de l'Espagnol.

Pour vos forces et moyens, on sçait ce qui en est, soit pour l'estat de vostre place, soit pour la qualité et quantité de ceux avec lesquels vous la pouvez deffendre. On n'ignore pas aussy que vous estant leur nouveau seigneur, eux par consequent vos nouveaux subjects, devréz en telle necessité d'autant moins esperer d'eux qu'ils exposent à perdition leurs facultéz et personnes pour conserver la vostre contre un tel assaillant, et pour une cause qui ne leur estant incogneüe, n'aydera pas à renforcer leurs courages et à mepriser pour vous la perte de leurs vies.

Quant aux eglises, si vostre desastre avoit ce bonheur qu'en vostre cause particuliere la generale fust interessée, du moins y auroit à esperer quelque jour pour vous la mesme honorable ressource qu'ont trouvée d'autres grands personnages accablés en hayne d'un party par les violences et jugemens des temps rigoureux... Mais les Eglises ne peuvent recognoistre ny alleguer aucun interest qui les touche, pour en tel faict ny maintenant ny à l'avenir faire leur cause de la vostre. C'est pourquoy il ne vous faut point repaistre de vagues esperances de ce costé là, au contraire, argumenter que si lors mesmes qu'il leur restoit quelque opinion de vostre innocence, elles n'ont creu devoir troubler leur repos, entreprenans d'interceder pour le vostre, combien moins le feront-elles maintenant que vous mesmes avéz recouru à la demande d'une abolition, et pour entreprises qui ne pouvoient sinon interrompre la tranquillité dont elles jouissent.....

Pour le regard de vos alliés, leurs desunions et foiblesses sont tellement cogneües, qu'avec tout subject, ils redouteront de prendre la cause pour vous contre un tel adversaire, et pour telle occasion qui leur paraissant moins plausible et juste, quand bien leurs moyens suffiroient à vous assister, ils se lairront plustost aller à la diminution d'amitié qui naist ordinairement de la mauvaise fortune et à se recognoistre interesséz en l'intérêt de celuy qui vous poursuivra que d'autoriser avec leurs moyens et forces un exemple qu'ils apprehenderoient estre imité contre eux par leurs propres subjects.

Reste la protection de l'Espagnol à laquelle encor que vous puissiez vous commettre (ce qui est du tout impossible), sans vous rendre pour jamais execrable à tous les gens de bien de l'une et de l'autre religion, principalement à ceux de la vostre, quelle seureté luy pouvés vous donner ny prendre de lui pour le garder de se messier continuellement de vous, et vous par consequent de languir et enfin honteusement perir entre ses mains? D'ailleurs quelle recompense pourrés-vous esperer de luy pour contrepeser les biens, dignitez et pensions que vous aurez pour jamais habandonnées en France, et quelle autre assurance pourra-t-il recevoir de vous que de vostre personne et de vostre place mesmes : lesquelles ensemble vous pourrés veritablement dire perdues avec ce qui vous reste de reputation dès lors que par une resolution desesperée vous aurez voulu vous prostituer à luy qui ne vous amorcera jamais que pour vous engloutir et ne vous embrassera que pour vous estouffier..... Les exemples ne nous defaudent non plus que les raisons, et nostre histoire nous en produiroit d'asséz recents souz le regne de Louis unziesme auquel fust livré son connestable par les plus capitaux ennemis de la couronne, entre lesquels ayant cuidé chercher la seureté de sa fortune et de sa vie, il n'y trouva que l'avancement de sa ruïne et de sa mort.

Si pourtant vous prenez resolution de vous sauver ou de perir avec vostre place, jugés à combien grand prejudice vous tournera chaque petit accident, vous ressouvenant que les succès de la guerre dependent principalement de la reputation, laquelle venant à decliner par l'injustice d'une cause, décline quant et quant la vertu des soldats et se diminue la foy des peuples. Joint qu'entre les accidents qui peuvent naistre à vostre disadvantage, ne sera pas des moindres celuy de la retraite du petit prince palatin, de madame vostre femme et de messieurs vos enfans, n'estant raisonnable de les exposer aux incommoditez et perils d'un siège.

Posons encor que tout cela n'esbranle point le courage des vostres, si faudra-t-il qu'ils soient autres que François pour ne craindre d'estre declaréz criminels et traictéz comme tels en leurs personnes et biens que peu voudront sacrifier par affection qu'ils vous portent. Si ce sont gens qui n'ayent que perdre, communement appeléz soldats de fortune, c'est mal pourveoir à son salut de l'appuyer sur la foy de telles ames.

Avienne encor que vous puissiez vous garantir de toutes ces craintes, si ne pourrez vous éviter la nécessité ou de vous engager vous mesmes à ceste deffense ou de vous en fier à quelque autre. Si vous faictes le premier, vous vivrez privé de toute esperance de secours sans lequel les meilleures places ne sont pas imprenables; et ne serez en autre plus certaine attente que de la dernière heure et du dernier morceau, par consequent aussy de la dernière desolation, ayant à subir absolument la volonté d'un maistre victorieux.....

Si pour éviter ces inconveniens vous en commettéz la charge à quelqu'un, quel garand aurez vous de sa loyauté et capacité, quelle assurance qu'il se veille perdre pour vous? et quand il pourra et voudra tout cela, quelle caution que une harquebusade, qu'une canonnade, qu'une fièvre ne le tuë? Ce qu'advenant, qui luy succedera au gouvernail de ceste barque agitée de vents si forts et contraires, en une mer si courroucée? et à la fin de tout cela quelle chose plus certaine que le naufrage?

Arrivant ce comble de malheur, que Dieu destourne, quelle se trouveroit puis après la condition d'une femme et de quatre petits enfans; elle sans mary, eux sans pere pour leur pourveoir, sans plume pour les couvrir, sans revenu pour les nourrir, reduits en somme à vivre de la pitié d'autrui? Ceux qui se promettent beaucoup de la compassion de leurs proches ne savent pas combien soudainement leurs larmes sont taries, leurs libéralités espuisées, et combien peu de personnes ayment long temps ce qui leur est en charge....

Pour bien deliberer là dessus, ne consultez point vostre dépit ny la mémoire de vostre condition precedente, et s'il vous est impossible de l'oublier du tout, au moins ne vous en souvenez pas trop. Ne regardéz point aussy comme inexpugnables, ces grands bastions à l'entour de vous : sequestréz vos sens de là pour quelques heures et ne pensez qu'à conjurer ceste tempeste par tous les expediens que l'amour sinon de vous mesmes, du moins des vostres, vous pourra suggerer, ne jettant pas, comme on dit, le manche après la cognée....

Nous n'estimons pas que vous ignoriez la particuliere seureté que le roy

veut de vous... qui est en somme de mettre un gouverneur de la religion son serviteur dans Sedan. C'est à vous d'aviser comme en ce peril nous croyons que vous le devez faire, si vous envoyerez en faire l'offre à Sa Maté... Sur ce subject faudroit escrire de tres humbles lettres et les faire suivre de leurs effects; escrivant semblablement à Messieurs de Sillery, de Villeroy et de Rosny, par l'entremise desquels on obtiendra les seuretés qui vous sont necessaires. Après quoy ny a doute qu'en toute confiance vous ne puissiez et deviez venir..... Que si vous pouvez prendre encore vostre mire plus haut et vous resoudre sans offrir Sedan de venir trouver le Roy, sur l'assurance qu'il vous réitereroit de le pouvoir seurement, pour vous confesser vous mesmes à luy et recevoir sa grace en la forme qu'il vous la faut, il faudroit que vous lui escriviessiez avoir ce dessein... Nous ne pouvons douter que la parole de Sa Maté en ce qui sera de vostre salut, ne demeure inviolable, et que le temoignage de vous y estre totalement fié, joinct aux satisfactions que vous mesmes en presence luy sçauréz mieux donner luy tiendront lieu de toutes les cautions qu'en vostre absence il demande de vous.....

Il n'y a pas long temps que vous estiez autant esloigné de luy demander grace qu'à cette heure vous le pourriez estre de luy bailler Sedan, ou de le venir trouver vous mesmes. N'attendez pas à faire l'un de ces deux comme vous avez faict cestuy là à contretemps et à l'extremité, de peur d'en perdre le fruit en le faisant de mauvaise grace et trop tard. Ne croyez plus que vous et vostre place soyiez tellement considérables que l'on craigne de vous presser jusqu'à vous mettre au desespoir. Car on a tellement veu que toutes les branches ou vous avez cuidé vous prendre se sont rompues entre vos mains, et si bien pourveu de couper toutes les autres ou vous eussiez peu vous attacher, que desormais vous ne devez chercher ny ne pouvez trouver salut qu'en embrassant le gros de l'arbre..... et quand bien vous seriez fort, encor devriez vous justement redouter que le dire commun ne se verifie à vos dépens qu'un seigneur avec de la paille peut briser son vassal d'acier... Ayez peur que pensant encor capituler avec luy, il ne vous donne la mesme response que fait autresfois un grand capitaine à ceux de Messine qui ne demanderent à traicter qu'après le voir armé contr'eux : il n'est plus temps d'articuler des conditions à ceux qui m'ont contraint de reprendre mon espée.

His ego gratiora dictu alia esse sciebam, sed me vera pro gratis loqui, etsi meum ingenium non moneret, necessitas cogebat. Voluissem equidem illi placere posse, sed multo malebam ipsum saluum esse, qualicumque animo erga me futurus esset.

N^o III.

*Proposition de M. de la Noue aux Estats generaux de la Hollande du
dernier mars 1617.*

(Fonds du Puy, tom. 39, fol. 143.)

..... Les raisons qui ont meu Sa Maté de changer sa première demande sont celles cy :

Premierement , le nombre de ses ennemis paroissant plus grand qu'elle n'avoit creu , l'oblige aussi à se pourveoir de plus grand nombre de gens pour leur opposer ;

En second lieu , les grandes despenses qu'il luy fault faire , et qu'elle craint luy falloir continuer plusieurs mois , pour maintenir diverses armées , espuisent tellement ses finances , qu'elle est contrainte de recourir à ceux qu'elle sçait avoir et les moïens et la volonté de luy donner cette assistance. D'ailleurs , si les François repassoient maintenant tous en France , où le paiement n'est pas si réglé , comme ils ont accoustumé de l'avoir par deça , il seroit peut estre mal aysé qu'ils se peussent conserver ensemble pour revenir icy quand l'occasion seroit passée , domage que Sa Maté ne voudroit pas procurer à cest Estat qui en peust encores avoir besoin. Mais surtout elle croit que la reputation de ses troupes qualifiées du nom de secours de messieurs les Estats generaux des Provinces-Unies des Païs-Bas , luy peust apporter un grand avantage.... De sorte que cinq mille hommes luy en vaudront dix mille. Car ses ennemis sont si artificieux qu'ils font accroire à force gens que Vos Seigneuries ne l'assisteront point , et que ce seront eux à qui elles bailleront secours. Que si le contraire est une fois connu , plusieurs se trouveront desabusés qui en ceste consideration leur prestent faveur , et eux-mesmes qui verront cest artifice leur manquer se trouvant foibles pour soutenir une telle guerre , auront recours à demander la paix , qui ne leur sera jamais déniée , quand ils se voudront mettre à leur debvoir , et c'est peut estre un des principaux moïens d'y parvenir , que de leur faire connoistre cette foiblesse , et à quoy ceux qui les aiment debvroient plustost travailler qu'à leur procurer un secours qui ne peust jamais estre que petit , considéré le grand et puissant Roy leur maistre à qui ils ont à faire.

On nous pourra objecter qu'il se lève es païs de l'archiduc des troupes qui donnent grand ombrage , et partant semblent convier Vos Seigneuries à ne se dessaysir point de leurs forces. A quoy nous pourrions

respondre avec beaucoup d'apparence et volontiers avec assurance qu'elles ne sont point pour Julliers, comme on s'imagine; mais posé le cas que cela soit douteux, si n'est ce qu'une crainte d'un mal qui n'est point encore. Or le nostre en France est present. Mais nous dirons mieux, messieurs, car si tandis que le secours de Vos Seigneuries sera en France, elles sont attaquées et ont besoin de le ravoïr, non seulement le Roy leur enverra aussi tost, mais mesmes leur aydera de nouvelles forces autant que l'estat de ses affaires le pourra permettre; estant resolu et d'observer exactement ses promesses et de ne manquer jamais à ses amis.

Au reste Sa Maté par cette nouvelle demande n'a point tellement renoncé aux François qu'elle n'en accepte une moitié très volontiers de la troupe que vous luy envoyerez, l'autre moitié se prenant de vostre nation, luy semblant aussi à propos qu'il en demeure une partie par deçà comme pour gaigne du retour des autres qu'elle est pourtant bien resoluë d'y envoyer...

D'une chose, Messieurs, supplierons nous encores Vos Seigneuries, c'est de ne tirer point en longueur, ny leur respondo ny leur secours, car cela osteroit non seulement toute la grace, mais mesme toute l'utilité que le Roy en attend, au lieu que donnant tost Vos Seigneuries donneront deux fois, dit le proverbe, et obligeront tant plus Sa Maté.

*Prononcé ce qui s'ensuit le dernier jour de mars 1617 en assemblée de
MM. les Estats generaux des Pays-Bas.*

(Ms., fol. 178.)

..... Que Sa Maté n'ait desja par deux fois tres cherement acheté de ses propres subjects la paix de son royaume par un desir extreme d'en abbreger les calamitez et de soulager ses alliés, particulièrement V. S. des secours qu'elles lui doivent en vertu de leurs traictéz, c'est chose si notoire qu'il seroit tédieux et superflu de le vouloir persuader...

Mais après tout cela, voicy la playe que nous pensions cicatrisée ouverte pour la troisième fois par les mains de ceux qui ne voulant point trouver de contentement ny de repos en leur condition soubz l'obeissance legitime de leur souverain, s'eslevent de rechef contre luy, remplissant tout de faux bruits ausquels ils adjoustent celuy des canons et des armes pour tascher d'en estourdir le monde, et faire, s'ils peuvent, qu'on ne

reconnoisse pas avec quelle violence et confusion de leur patrie ils se detachent du devoir auquel ils sont naturellement astraîns.

Ils publient par leurs émissaires, qui ne sont que trop cogneus en cest Estat, que le roy n'est pas en aage de gouverner le sien, comme s'ils le vouloient remettre en tutelle et minorité long temps aprèz qu'il en est sorty, non moins conformément aux antiennes loix qu'à l'approbation des trois ordres et des sept parlemens de son royaume, lesquels avec tous ses peuples d'une voix et d'une ame benissent autant la douceur de son gouvernement, comme ils detestent les excez qu'ils endurent par ceux qui soubz pretexte de refformer son Estat, s'efforcent d'en sapper les fondemens... Ils crient à l'Espagnol et à l'estranger, affin d'allarmer par ceste clameur plusieurs sortes d'espris. Cependant qu'ils font souffrir à la France tout ce qu'ell' a jamais le plus apprehendé des Espagnols mesmes, et que de toutes parts ils la veulent remplir de legions d'estrangers pour achever sa desolation qu'ils ont desjà si miserablement commencée plusieurs autres fois.

MM. c'est pour arrester un mal si dangereux que Sa Maté fait instance à V. S. de la secourir, se promettant qu'elles le feront bien et promptement tant en l'égard de son interest que pour la connexité du vostre.....

Consideration qui faict croire fermement à Sa Maté que V. S. ne jugeront pas de sa conduite ny de ses actions par les artificieux commentaires et mauvais accents de ceux qui monstrent asséz avoir pris à tasche le demembrement de son Estat.... Je n'ay que faire de leur représenter que durant leurs plus grandes perplexitéz... le feu roy Henri le Grand et Sa Maté regnante à présent, n'ont point voulu deferer aux plaintes ny mecontentemens de vos ennemis capitaux et ne les ont pas consultéz sur les notables assistances que vous aviez à recevoir de leur beneficence et generosité royale. Ce qui rend Sa Maté d'autant mieux persuadée que vostre secours reciproque en cette urgente necessité ne sera point rallenty par aucun particulier egard de ceux qui ayans rallumé le feu dans son Estat n'apprehendent rien tant que de veoir resoudre V. S. à contribuer de l'eau pour l'éteindre.

Nous savons bien, MM., de quelles ruses ils s'aydent pour tascher de vous en refroidir, allegans mesmes à cette fin des considérations privées comme si les publiques ne prevaloyent pas tousjours en vos prudens conseils..... On ne sauroit assez exagerer combien il importe à V. S. de monstrier franchement... qu'elles savent aussy courageusement execu-

ter, qu'avisément negotier et conclure leurs traictéz d'alliance. Commencans à ceste heure par celuy qu'elles ont faict avec le premier roy de l'Europe, affin que tous ceux ausquels il a voulu monstrier le chemin et l'exemple de se confier en vos paroles, soient par son experience confortéz à s'appuyer de plus en plus sur la constance et validité d'icelles.

Raison suffisante à dissiper tous les scrupules qu'on veut jetter és esprits de V. S..... Entre lesquels on faict retentir bien hault, que les villes hanséatiques ont quelque nouvelle jalousie du roy de Dannemark comme Julliers de celuy d'Hespagne et qu'à tout cela vostre republique est interessée.....

Certes, MM., je ne puis dissimuler à V. S. qu'oyant souvent discourir à quelques uns les causes de vos craintes, je souffre avec un incroyable regret de ne veoir pas mettre au premier rang et comme la principale d'icelles le péril éminent auquel on precipite la France... et de veoir davantage apprehender des maux infiniment moindres, comme si quelque leger accident d'une jambe ou d'un bras vous devoit estre plus formidable qu'un abcèz qui se forme au voysinage de la gorge ou du cœur.

Les histoires nous apprennent que la plus fameuse et puissante republique qui fut jamais prospera tousjours en observant fort religieusement cette louable coustume de subvenir à ses plus antiens et considerables alliés par preference à tous autres. Ce qui nous remplit d'espoir que la vostre naissante voudra faire gloire pour la mesme consequence et reputation d'imiter songneusement une telle justice et magnanimité.

Que si la seule ville de Brunswick n'estant point encor vostre alliée, a bien esprouvé par l'envoy d'une personne tant signalée que Monsr le prince Henri et de la fleur de vos forces ce que V. S. sçavent faire pour ceux desquels les incommoditez les esmeuvent à quelque pitié; que doit attendre d'elles à cette proportion un roy et un royaume, qui ne leur ont jamais rien espargné.....

Quand on lit vos traictés, faicts et renouveléz si solennellement avec Sa Maie, on n'y trouve point cette clause que le contenu d'iceux n'aura lieu pour vostre regard sinon en cas que V. S. soient d'ailleurs exemptes de toutes sortes d'apprehensions. Et qui ne sçait ausy que promettre soubz telle condition et ne rien promettre du tout, seroit une mesme chose.....

Il m'a tousjours souvenu d'une bonne parole que son Ex^{ce} me dist un jour; que le roy continuant ses graces et liberalitéz à V. S. ne pou-

voit mettre son argent à meilleur interest.... Le temps est maintenant venu, MM. de faire moissonner à Sa Maté quelque fruit de tant de dépenses et de l'espoir qu'elle a conceu de V. S.... Lequel temps, quoy que l'on puisse dire au contraire, eschet heureusement pour V. S. lorsque Sa Maté par la bonté divine, est parvenuë à l'aage de sçavoir discerner avec meur jugement, qui luy faict bien ou mal, et qu'avec toute sorte d'apparence ayant à jouir d'un heureux et long règne, mesmes qu'entre plusieurs autres grandes et royales qualités, elle a celle de la memoire excellente, V. S. doivent estre bien assurées que le merite du bon office dont elle les sollicite maintenant par nous, y sera conservé non moins long temps que sa propre vie.

Prononcé ce qui s'ensuit en l'assemblée des deputéz de la province de Hollande à la Haye le 13^e jour d'avril 1617.

(Ms., fol. 202.)

.... Il est maintenant question de former une bonne resolution, auquel effect il ne faut pas s'arrester aux simples conditions de vos traictéz avec la France, bien que d'iceux on puisse dire comme de tous autres contracts, mesmes entre particuliers, qu'avant estre faicts ils sont volontaires, mais qu'après leur signature et ratification de part et d'autre ils deviennent nécessaires.

Car ceux qui voudront en juger sainement doivent prendre leur mire plus haut, et remonter des clauses articulées par escrit, jusques aux vrayes causes qui vous ont portéz dès le commencement à rechercher et cimenter une si profitable et glorieuse alliance. Dont les premiers et vrays motifs ont esté de plus en plus renforcés par le temps...

V. S. ne peuvent ignorer que quand on parle en France et partout ailleurs de la confederation de ces pays unis avec la personne et couronne de Sa Maté, on l'appelle proprement l'alliance de Hollande, comme prenant sa vraye denomination de la partie qui notoirement est la principale au corps de ceste republique. Et pour justifier que Leurs Matés mesmes l'ont ainsy recognu, suffit le seul traicté fait par elles pour le secours des 4,000 François dont la stipulation fut seulement faicte avec V. S. lors de la conclusion de la trefve. D'où l'on doit necessairement inferer que survenant le besoin d'un secours reciproque, Leurs Matés

prevoioient dès lors et faisoient estat que cette mesme province y devoit aussi frapper le principal coup.

MM. c'est de quoy maintenant il s'agit, et n'y a point d'ombrages ny de soupçons qui vous en puissent ny doivent retarder... On vous a représenté ce qui est très veritable, que graces à Dieu jamais ceux de la religion ne jouirent en France d'une condition plus heureuse, les edicts de Sa Maté leur estans exactement et songneusement observéz, et participans indifferemment à toutes ses graces et benefices.

Qu'ainsy ne soit, ell' est servie préz de sa personne et dans ses armées de bon nombre de seigneurs, gentilshommes et autres de toutes qualitéz en faisans profession, qui tous en bonne conscience servent Dieu et leur roy, sans vouloir par des craintes et prevoyances prepoqsteres anticiper des maux qui ne sont point et qui Dieu mercy sont très esloignés de toute apparence.

Quant à l'autorité principale aux affaires publiques, il est vray que tous nos maux viennent de la dispute à qui l'obtiendra, tant de vacarmes à plusieurs reprises ayans eu leur origine de ceste unique source. Mais est-il juste que ceux qui de gayeté de cœur ont si souvent desemparé leurs places à la cour, par ne s'en estre jamais voulu contenter, y rentrent à coup d'espée, et que le dommage de tous ces contrastes retombe sur l'autorité royale de Sa Maté et sur tant de millions d'ames de ses subjects innocens, recreuz et comme desesperés de servir ainsy tous les ans de jouet à l'ambition de quelques uns?

MM., puisque le roy pour l'amour de ses peuples et de soy mesme vous faict aujourd'huy l'honneur de vous tendre la main, ne raccourcisséz pas les vostres, mais estendéz les pour..... monstrez le chemin aux autres provinces de ce qu'elles doivent maintenant faire pour le salut de la France, puisque le leur en est inseparable, etc.

Prononcé ce qui s'ensuit le 24^e d'avril 1617 à la Haye en l'assemblée de Messieurs les Etats generaux des Pays-Bas-Unis.

(Ms., fol. 505.)

MM., l'incertitude où nous languissons il y a plusieurs jours en attendant la resolution finale de V. S. sur nos propositions n'a jusqu'à présent esté consolée que par la conscience de les avoir conviées de la

part de Sa Maté à la plus juste, honneste et utile action qu'elles scauroient jamais entreprendre.

Car pour la justice, en peut on imaginer une plus signalée que d'assister un prince affligé par ceux mesmes desquels il devoit recevoir plus de service... Quant à l'honneste, quelle chose le peut estre davantage à V. S. que d'accomplir ingenuëment les conditions d'un contract si solennel que celui de vostre alliance, precedée et suivie de tant de liberalités, que depuis la création du monde il ne se trouvera point qu'aucun autre monarque ait usé de semblables à l'endroit de quelconques siens alliés. Pour l'utilité, qui ne la recognoist evidente en ce que leur secours donné promptement à Sa Maté fortifiera son affection et la convention de vous le rendre au double si vos ennemis reprennent leurs erremens de vous mal faire....

Que si au mespris de tant de raisons, V. S. hesitent encor à nous dire le bon mot, elles apprestent à soupçonner que c'est ou par impuissance, ou par faute de volonté, ou par retenue en faveur de ceux qui font la guerre au roy.

Pour le premier, il tourneroit à trop signalée disréputation à vostre Estat, lequel au contraire on scait bien estre puissant de bien faire à soy mesme et à ses amis. Le second seroit accompagné d'opprobre, comme si V. S. en jurant leurs traictéz, avoient eu de secrettes intentions de les éluder à la première occasion. Et par le dernier on convertiroit à Sa Maté les bons effects qu'elle attend de V. S. en une manifeste injure, preferans la cause de ses ennemis à la sienne.

MM., nous ne sommes plus icy pour vous faire demonstration ny prouver l'équité de ses armes..... D'une chose pouvons nous asseurer V. S. que Sa Maté voyant les villes hanséatiques, la republique de Venize et le roy de Suede pour des interets beaucoup plus detachés des vostres que ceux de la France recevoir tant de volontaires et signalées assistances de cet Estat, elle ne pourra s'imaginer ny le monde croire que vous puissiez luy refuser ce qu'elle a stipulé si authentiquement et merité si dignement de V. S.

Je scay bien qu'il y a des esprits turbulens, qui ont faict leurs cours en l'estude de brouillerie, lesquels pour tascher d'enerver nos traictés.... disent sourdement que vostre secours est limité le cas advenant que Sa Maté fust assaillie par quelque prince estranger, mais qu'estant icy question d'une guerre civile, il n'eschet d'y porter autre assistance que des offres d'intercession aux fins de l'appaiser.... Mais c'est vouloir per-

suader aux hommes de n'esteindre pas l'embrasement de leurs amis et voisins parce que ç'ont esté leurs domestiques qui l'ont allumé....

La qualité de nostre mal est telle, que c'est erreur de le penser guerir ny charmer avec des parolles, moins encor par l'enveloper de toiles d'aragnées.... C'est pourquoy nous conjurons V. S. du prompt effect de leurs promesses. Il y a plus de douze cents ans que la France a subsisté, graces à Dieu, parmy de beaucoup plus grands orages; nous voyons par sa mesme bonté les affaires du roy bien disposées à calmer cestui cy. S'il importe à V. S. de participer à la gloire du restablissement de nostre repos en affermissant le leur propre, c'est à elles de le considerer.

Cependant nous attendrons leur dernière response dans mercredi prochain pour la faire sçavoir à Sa Maté par courrier expréz, ainsy qu'elle nous l'ordonne.

Prononcé ce qui s'ensuit le premier jour de juin 1647 en l'assemblée de Messrs les Estats generaux à la Haye.

(Ms., fol. 206.)

MM^{rs}, V. S. ont entendu par la lettre du roy mon maistre le sentiment qu'il a du secours qu'à son besoin elles avoient resolu de luy donner.... Ensuite de quoy Sa Maté m'ordonne de leur en reconfirmer encor de vive voix son très affectionné remerciement... ensemble de leur représenter l'heureux train que ses affaires commencent à prendre....

A cette fin... il suffit de regarder les effects mesmes qui tout freschement ont monsté que Sa Maté par une grandeur et vivacité de jugement (qui devance de bien loin son aage) estant parvenue à la cognoissance des maladies de son estat, s'est aussy trouvée pourvue par une visible grace du ciel, de la force et magnanimité convenables pour y remedier par un coup de maistre, trenchant par cette voye jusque dans la racine tous motifs ou pretextes de remuëments. Au moyen de quoy nul ne doute plus qu'aujourd'huy la France ne soit tout à bon soubz le gouvernement d'un roy qui sçait exploicter par actions de parfaite majorité.

Car après avoir temporisé patiemment et très sagement avec les inconveniens dont chacun auguroit de perilleuses consequences, dès qu'il a cogneu ne pouvoir les prevenir que par un trait de sommaire justice, on a veu de quelle vigueur il s'y est porté, suivant le genereux instinct qu'il a pleu à Dieu luy en mettre au cœur.

En quoy paraist evidemment que ce bien inestimable devoit proceder d'en haut d'où luy est infailliblement venu ce bon et saint mouvement , et non d'aucuns autres moyens , beaucoup plus capables de combler son royaume de ruïne , que de l'acheminer à quelque reſtabliſſement de ſa precedente ſplendeur.

Car il eſt notoire que de tous ceux qui viſoient ou diſoient viſer à ce dernier but , Sa Mat^e ſeule a eu le pouvoir , l'indus-trie , et le bonheur de l'atteindre , gueriffant le mal par un expedient non moins efficaceux qu'inopiné , duquel auſſy par conſequent nul ne doit preſumer de partager la gloire avec elle.....

Cependant Sa Mat^e donne advis à V. S. qu'après avoir licentié deux de ſes armées en Picardie et Nivernois , finalement ell'a faict le meſme de celle de Champagno , qu'elle n'avoit reſervée la dernière à grands frais que pour interdire l'entrée de ſon royaume aux eſtrangers loués et conduicts contre ſon ſervice par le ſ^r Guent. Auquel Sa Mat^e prie d'affec-tion V. S. de faire ſerieuſement ſentir , comme à leur ſubject , la notable faute qu'il a commiſe par cet attentat , au meſpris de l'inſtance qu'elle leur avoit faicte de l'empescher , et des prohibitions expreſſes qu'elles avoient promis de luy en faire par leur acte du 6 mars , lequel pour noſtre deſcharge fut envoyé à Sa Mat^e qui maintenant attend d'elles ce remede , au défaut du precedent , afin que deſormais led. Guent , ni quelconque autre dependant de voſtre pouvoir , ne ſ'emancipent d'uſer de pareille audace.

Pour la fin , MM^{rs} , j'adjouteray que Sa Mat^e prenant de ſa propre main le timon de ſon Eſtat , comme ell'a faict graces à Dieu , très heureuſement , ſon premier et principal ſoin a eſté de rapprocher in-continet de ſoy les antiens , experimentés et fidelles miniſtres du feu roy ſon père et ſiens , les reſtabliſſant en meſmes places qu'ils y avoient ſi long temps et très dignement occupés.

N^o IV.

Le XIII^e jour de mars 1618 fut dict par le ſ^r du Maurier. ambassadeur de Sa Mat^e très chreſtienne à Meſſieurs les Eſtats de la Province de Hollande en leur aſſemblée tenue à la Haye ce qui ſ'enſuit.

(Ms., fol. 268.)

..... Toutes les deſpeſches du Roy , mon maistre , me ſont autant d'eguil-

lons pour continuer de sa part les offices tendans à destourner les maux qui vous menacent et à promouvoir les biens qu'il vous souhaite.... C'est pourquoy Sa Maté, ne se lassant point de contribuer toute l'eau qu'elle peut à l'extinction de ce feu, bien marrie neantmoins que jusqu'à present l'on ait presté les oreilles plus tost que les cœurs à ses prudens conseils, m'a réitéré son commandement très expréz d'essayer encor à vous reveiller de ceste lethargie, laquelle ayant presque soustrait à chacun le sentiment de son mal, met en très grand hazard vostre liberté.... A quoy je ne voy que trop de preparatifs depuis quatre mois en çà, que retourné de France, je suis à mon très grand regret spectateur de vostre Estat, d'autant plus calamiteux, que vos premiers maux en ont attiré plusieurs autres qui viennent à la foule menacer de prompt subversion vostre republique, de laquelle, si on ne cherche autrement sa conservation, il est certain que jamais on ne la trouvera; c'est à dire si les protestations que vous faites tous de vouloir estre concurrens en mesme inclination pour son bien, ne sont animées de meilleurs effects.

Car ce qui vous tient en langueur ne guerira point en s'entreprerregardant, ny par temporiser, l'un observant l'opportunité de quelque avantage sur l'autre; mais bien par mettre serieusement la main à l'œuvre, croyans qu'il n'y a plus d'autre retour à vostre salut, que de vous rallier tous ensemble en un mesme advis, et d'autant plus tost que la réunion de toutes ces provinces depend immediatement de la vostre. Il faut donc qu'elle soit le vray centre où toutes les autres, comme des lignes, se puissent rassembler, et que reprenant sa fermeté precedente, en effect elle devienne comme ce poinct autresfois demandé hors de la terre par un grand mathematicien, sur lequel ajustant ses machines, il s'assuroit de la pouvoir enlever. Estant indubitable que si la Hollande veut aussy tost, comme elle peut aysement, se rejoindre en soy mesme, tous les mouvemens de cest Estat, duquel la concorde n'a defaillly que par le defect de la vostre, seront à l'instant mesme fixés.....

Ce qui vous travaille si fort est de telle nature, et desormais a faiet tel progrès entre vous, qu'il est impossible de le faire cesser autrement que par l'un de ces trois moyens, à sçavoir ou par la vive force, ou par une decision de vos differendz, ou par quelque accommodement d'iceux.

Pour celuy de la force, je croy qu'il ne se trouveroit homme si despourveu de sens commun et d'humanité qui l'estimast ni conseillable, ni praticable, parce qu'il repugne non seulement à la profession chrestienne, mais encor à toute société, diverses experiences ayant bien cherement appris à ceux qui les ont faictes en tous aages et nations que les ames ne

peuvent estre violentées, et qu'en leur egard les moyens humains ne doivent rien entreprendre sur ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Joint que l'on ne scauroit oster du tout la cause des plaintes mutuelles qui retentissent parmy vous qu'en arrachant vos propres entrailles, c'est à dire en déchirant miserablement vostre republique.

Quant au jugement absolu de ces controverses, je sçay bien que les plus sages et mieux versés en telles matieres recognoissent que ce ne pourroit estre ouvrage que d'un concile general, entreprise certainement non moins difficile que de longue haleyne pour infinies circonstances et considerations procedantes de la qualité de nostre temps, d'ailleurs trop remply de justes ombrages et soupçons lesquels chacun peut assez entrevoir et discourir en soy mesme.....

Reste donc le troisieme et seul expedient auquel on peut recourir pour faire presentement une utile tentative de cette cure; à sçavoir celuy d'un bon accommodement pour s'entretolerer en attendant mieux.....

Je sçay bien que pour cognoistre de ces disputes, quelques uns ont fait ouverture d'un synode national de ces provinces qui seroit à desirer estre consenty de toutes bien unanimement. Mais à ce que l'on dict, à mon extreme deplaisir, vous en estes bien esloignés, diverses exceptions estant par quelques uns alleguées au contraire. Or que ce consentement doive estre prealable pour esperer quelque fruit d'une telle assemblée, c'est chose qui ne peut estre debatue. Car mesmes toutes les fois qu'on a proposé de tenir des conciles, pour fondement d'iceux, on a tousjours creu tel consentement devoir preceder, et naistre de la paix et concorde des chrestiens..... Partant, quand on insiste sur un tel moyen, il ne fault pas en considerer le seul commencement et la superficie, mais plus interieurement tout ce qui en peut advenir..... Si en un tel dissentiment et repugnance des provinces, on venoit par la pluralité des voix à passer outre au synode national, et que nonobstant les protestations au contraire, il decretast sur les points controvers : après cela quel devendroit l'estat de la pluspart de vos villes, qui sont autant de petites republiques dont la generale est composée. Car entremeslées comme elles sont de peuples imbuz des oppinions qui s'entreheurtent aujourd'huy, tel synode ne pouvant ordonner que les uns ne s'en estiment advantagéz et les autres vexés, les partialitéz qui se renforceroient parmi vos subjects à cette occasion temoigneroient que ce que vous leur auriez préparé pour medecine leur seroit devenu poison.....

Cependant, puisqu'avant la tenue du synode national, tousjours estre la coustume de tenir les provinciaux, quel inconvenient y peut-il avoir

que toutes les provinces s'entrassistent à la tenue de leurs particuliers, d'autant plus si les points aujourd'hui litigieux n'y doivent point estre decidéz : mesmes de commencer par celui de la vostre comme la plus malade, pour le faire servir, ou de moderation aux passions si vehementes, ou d'acheminement à quelque autre assemblée plus solemnelle s'il en est besoin.....

Si l'on objecte qu'en ce faisant on prejudicieroit à quelque resolution desjà prise du synode national, je repondrai qu'il y auroit apparence si les provinciaux le pouvoient exclure, et s'attribuer autorité d'entrer en quelque determination ; mais estant par exprez stipulé que non , tel scrupule cesse entierement. Que si l'on pouvoit y faire ouverture de quelque salutaire expedient pour l'abregé de vos maux, je m'asseure qu'il ne s'en trouveroit point de si dénaturéz qui ne s'en rejouissent, comme voyans trouvé par un chemin plus court ce que l'on projette de chercher par un beaucoup plus long, veu mesmes que l'on parle de requérir à cet effect l'assistance de quelques uns des pays circonvoisins. De quoy si VV. SS. se peuvent exempter, elles éviteront très sagement la honte de descouvrir, comme aucuns ont proposé, leurs playes aux yeux de toute l'Europe, devant laquelle vos actions passées n'ayans cy devant représenté que des triomphes, vos presentes divisions y auroient maintenant besoin de justification et qui pis est produiroient des tesmoings de vostre foiblesse.... Or, Messieurs, puisque tous les exemples du passé nous apprennent que les plus sages ont tousjours remporté plus d'honneur et d'utilité de se pourveoir eux mesmes plustost que par autrui, toute sorte d'avantage et de contentement leur restant d'avoir seeu medecamer leurs propres maux, Sa Maté vous conseille d'en user ainsy, cherchans plustost à consolider les vostres que de les exposer à la moquerie et les faire servir aux desseins de plusieurs qui ne sont pas sans interest de vous entretenir en affaires et d'estre au guet pour faire proffict de vos confusions....

Il faut avant toutes choses que VV. SS. effectuent ce que chacun dict et proteste ; à sçavoir que l'on doit s'entresouffrir et qu'il est necessaire d'ensevelir plustost aujourd'huy que demain l'envie que l'on pourroit avoir de s'entreuire, passans de ce mauvais desir à celui de n'embrasser que ce qui redonde au benefice de tous.

Messieurs, parmy tant de maux qui pullulent les uns des autres en cette fascheuse conjoncture, l'on a mesmes dict qu'il y avoit des esprits tellement enjalousés et mal contens de hesiter sur la continuation des moyens destinéz à vos depenses inevitables. Mais je croy que vos pru-

dences ne permettront pas que l'on en vienne là , prevenans ceste confusion par vous donner les uns aux autres les choses necessaires à l'entretenement de votre société , car autrement ce seroit sapper les fondemens de la seureté commune , percer la barque publique pour la faire couler à fondz et chercher le remède d'un peril par se jetter en un beaucoup plus grand. Car de là s'ensuivroit la mutinerie de vos garnisons faute de payemens , qui seroit tout perdre ; estant indubitable que le repos et seureté de VV. SS. ne peuvent subsister sans armes , leurs armes sans soldes , ny leurs soldes sans tributz. Ne vous entrefusez donc point les choses equitables , de peur qu'enfin les uns et les autres n'ayent manque de persuasion et d'autorité suffisante pour obtenir des peuples la continuation des impôts ordinaires , dont pourroient naistre des seditions , sujettes à degenerer en rebellions que Dieu veuille destourner.

Partant il faut bien prendre garde qu'en voulant reprimer certains maux , on ne donne ouverture à plusieurs autres , et qu'en pensant obvier à quelque desordre , il ne croisse d'ailleurs à l'infiny ; mesmes en chatouillant la licence des peuples d'eux mesmes tousjours demesuréz en leurs desirs , enclins à plus esperer qu'ils ne doivent , à moins endurer qu'il ne faut , et surtout à s'ennuyer des choses presentes par l'opinion dont ils se trompent que la condition à laquelle ils peuvent aspirer est sans comparaison meilleure que celle dont ils jouissent. Ce qui bien souvent les fait precipiter eux mesmes et autrui où l'on n'eust jamais pensé.

Messieurs , pour abbreger ce discours , et prevenir tant de maux imminens , n'est-il pas temps que vous retourniez en bonne intelligence avec vous mesmes , et qu'obvians à tous griefs pour l'avenir , l'on oublie tous ceux que l'on a mutuellement faicts et receuz jusques icy sans presser davantage la reparation d'iceux veu que ce ne seroit jamais faict.... Que si d'une part l'on a pratiqué des rigueurs qui n'ayent pas esté bien digerées , au nom de Dieu que l'on s'en abstienne desormais. Si de l'autre il y a eu quelques mouvemens esloignés de l'obeissance precedente , conspiréz tous ensemble pour empescher qu'à l'avenir cela n'ait aucune suite.... Pour etouffer les plaintes de part et d'autre , et confondre la memoire de toutes ces factions , ensevelisséz par une sainte amnistie tout souvenir des choses mal passées , et jectez seulement vos yeux sur l'avenir pour en assurer la condition....

Je reviens donc à conclure qu'il faut necessairement que vostre province , par sa reunion , sauve et soy mesme et les autres.... Si VV. SS. ont ce desir , comme je n'en doute point , il n'y a plus de temps à perdre. Car la fin de ceste assemblée , aprez tant de recez , doit montrer visible-

ment que vos oppinions ne sont point irreconciliables.... Estant bien certain que ne rien faire à ce coup et tout gaster, seroit une mesme chose.... Prenez garde que l'on ne face de vous comme du bois que l'on fend ordinairement avec du bois mesme..., n'oubliez pas que comme vostre province bien unie en soy surmonte en force toutes les autres, aussy leur deviendroit elle de beaucoup inferieure si vous marchiez aux conseils dissemblables et separéz.

MM., puisque vostre estat est maintenant aux plus forts eslans de sa jeunesse, qu'il boult et se tourmente comme un vin nouveau, tant plus estes vous obligéz d'en relier si bien les cercles que venant à les forcer tout ne se perde en se repandant. Et tout ainsy qu'ès choses humaynes il n'y a mal qui n'ait quelque bien joint à soy, si par l'usage de vostre sagesse, vous domtéz ceste impetuosité comme vous le pouvez, indubitablement vostre republique sera de bonne garde et nourrira pour l'avenir en soy l'espoir d'une plus solide prosperité....

No V.

Proposition du sieur de Boissise, ambassadeur extraordinaire de France vers MM. les Etats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, faicte par ledit sieur ambassadeur, de la part du roy son maistre, auxdits sieurs Etats assemblés en leur conseil, à la Haye le 14 août 1618.

(Fonds du Puy, tom. 59, fol. 137.)

.....
S'il eut pleu à Dieu laisser plus long temps en vie ce grand roy Henri IV, digne d'immortelle memoire, et le plus asseuré amy que vostre Estat aura jamais, vos maux ne feussent passés si avant, il les eut estouffés et apaysés dès leur naissance... Mais nous estions indignes de jouir davantage des rares vertus d'un si excellent prince. Puisque Dieu nous l'a voulu retirer, la memoire de ses bienfaicts vous doit estre si chere, et le souvenir de ses conseils salutaires si recent, qu'il peust suffire pour composer vos debats, et vous ramener l'union et concorde qu'il vous a tant de fois recommandée, et qui a donné l'estre, la forme et le nom de vostre republique....

Tous Estats et roïaumes, comme les corps naturels, vivent et se maintiennent par les mesmes causes et moïens qu'ils ont esté établis et compo-

sés, se ruynent et detruisent par leurs contraires. Vostre Estat ayant pour base et fondement l'alliance et confederation traitée entre nos princes, sous certaines conditions qui regardent la conservation de la republique en general, et de chacune province en particulier, ces lois et conditions là vous doivent estre comme l'ame et l'esprit de vostre Estat, sans lesquelles il ne peut vivre ny subsister; et les fault religieusement garder, et ne permettre qu'il y soit rien alteré, retranché ou diminué, si vous aymez le salut de vostre Estat qui leve aujourd'hui la teste si haut qu'il esgalle ou surpasse les plus anciennes et puissantes republiques; n'estant monté en ceste grandeur et gloire en si peu de temps que par l'union, concorde et bonne correspondance de vos provinces, par le courage et valeur de Son Excellence et vos bons et sages conseils. Tout cela, soustenu et appuié du secours et assistance de nostre grand roy, mon maistre, ce sont, MM., les remparts et boulevards de vostre Estat, sans lesquels toutes autres fortifications auxquelles vous faites travailler si soigneusement, ne scauroient soutenir le moindre effort de vos ennemis.

Le roy, mon maistre, ne sçait point la cause de vos divisions, vous ne lui en avez rien déclaré, et ne laisse toutesfois, comme vostre singulier amy et allié de s'offrir à vostre besoin. La cause plus apparente de ce mal est une diversité d'opinions née en l'escolle, puis portée en public sur un point de theologie qui de long temps a esté jugé si hault, que le meilleur conseil que l'on vous puisse donner est de suivre ce que la parole de Dieu nous enseigne touchant les mistères secrets de Dieu, à sçavoir d'y garder sobriété, et de ne penetrer trop avant en ce qu'il a voulu demeurer couvert du voile d'admiration et de reverence. C'est une docte ignorance de s'abstenir de ce que Dieu nous a voulu cacher, car il nous revele et manifeste de ses jugemens ce qu'il sçait nous estre expedient pour nostre salut, et ne nous appelle point à la vie bienheureuse par des questions subtilles et difficiles. Celuy qui veut venir à luy le doit chercher avec simplicité; et pour le bien comprendre, il le faut confesser, croire, aymer, reverer et ne penser pas en approcher de nos sens et arguties, il veut estre servy en esprit et verité. Si vous estes en debat de la predestination, cherchez la connessance modestement, car il n'y a lieu en toute la theologie où la sobriété soit plus requise pour les rencontres espineuses et compliquées qui s'y trouvent. Mettez à part les aigreurs et passions qui vous portent à des inhumanités et outrages indignes de chrestiens, supportez vous et souffrez les uns les autres selon que la charité le requiert, autrement vous sçavéz mieux que moy les inconveniens

qui en peuvent arriver. La religion et l'Estat sont comme les gemeaux célèbres en l'histoire grecque qui ne pouvoient vivre l'un sans l'autre, qui marchioient tousjours ensemble.

Si vous desiréz que vostre Estat se porte bien, traictéz doucement ce point de la religion qui vous tient en debat; et s'il est possible, que la resolution que vous y prendrez soit d'un commun consentement, car la force en cela ny la contraincte ny conviennent pas. Nous l'avons trop experimenté en France en fait de religion. Les hommes veulent estre persuadés; ce que vous ne ferez jamais si vous tenéz les extremités, mais bien trouvant un millieu qui soit tolerable aux uns et aux autres. Par ce moïen vous ferez cesser les defiances et rancunes qui sont parmy vous, qui ont desjà porté vos affaires à ces termes qu'aucunes de vos villes ont cherché leur seureté ailleurs qu'en celle de l'Estat qui se trouvera bien affoibly s'il fault que vos garnisons soient employées à contenir les habitans au lieu de les avoir prests pour resister à vos ennemis. Le terme de vostre trefve approche; si la guerre vous surprend desunis, comme vous estes, et qu'il reste entre vous quelques defiances ou mescontentemens de ce qui se pourra passer en l'affaire, je ne void point de salut pour vous. Quelle joie, quelle allegresse vous preparez à vos voysins, quelle rizée ils feront de vous, quelle esperance vous leur donnez de se vanger de vous, sans hazard; mais tournéz leur joie en tristesse, ralliééz vous, redoublééz et renforcéés les liens de vostre confederation, deposéz le desir que chacun de vous a que son opinion prevaille, et vous arrestééz à ce qui sera le plus expedient en commun.

Vous, Monsieur, conservés cest Estat qui s'est jetté entre vos bras, affin que par sa longue durée la memoire de vos victoires et triomphes soit transmise à la posterité; et vous, Messieurs, par vos sages conseils, redresséés ce qui est penchant et le mettééz en si bonne assiète que les armées ny les tempestes ny autres accidens quelzconques ne le puissent esbranler, et que la protection et confederation que vous avés avec la couronne de France demeure tousjours, et que vous et vos peuples par le souvenir et reconnoissance des bienfaicts signalés que vous avéz reçus et qui vous sont continuéz par le roy, mon maistre, provocquent Sa Maté à les accroistre et à vous deppartir de nouvelles graces et faveurs dont elle ne se lassera jamais, pourveu que vous ne defailliéés à vous mesmes et que vous mettiéés ses conseils, son entremise et le soin qu'il a de vous en telle considération que merite la bonne et sincere affection qu'il porte à vostre Estat auquel Sa Maté desire paix, repos, accroissement et seureté.

N^o VI.

*Proposition faicte à Mess^{rs} les Estats generaux des Pays-Bas unis par le
s^r du Maurier conseiller d'Etat du roy très chrestien et son ambassa-
deur ordinaire vers eux du premier jour de may 1619 et à eux exhibée
par escrit le jour suivant.*

(Ms., fol. 280.)

Messieurs, depuis le rapport faict par Mons^r de Boissise au roy nostre maistre qui a plainement aggréé tout ce qu'il a faict icy, Sa Maté m'escrit que son affection a tousjours paru telle à vostre endroit et que les raisons qui l'ont cy devant meüé prenant soin de vos affaires à vous y departir ses conseils, sont si bien fondées, que ny les sinistres interpretations d'aucuns apostés pour vous les desguiser, ny les traverses qu'elle reçoit en son Roy^{me} dont ell'espere bonne et prompte fin, ne la sçauroient divertir de bien vouloir et bien faire à Vos Seigries.

Et pourtant m'a commandé de les reveoir de sa part sur les occurrences qui durent..... Certainement, si elle n'estoit beaucoup meilleure que ne sont corrompus ceux qui s'employent à vous circonvenir par si cauteleux artifices, ell' auroit pris sujet de se plaindre à bon droict que vos responses à nos dernieres propositions semblent tesmoigner que ce que elle vous baille maintenant avec la main droicte n'est par vous reçu que de la main gauche.

Toutefois n'attribuant cela qu'au fiel de ceux qui font ordinaire profession de vous decevoir en la desservant, sa bonté n'en veut rien imputer à vostre corps.... Elle m'ordonne de vous reparler en son nom sur le subject de vos prisonniers.....

Tant s'en faut donc qu'elle se departe aucunement de son premier advis qu'au contraire elle s'y affermit de plus en plus, à sçavoir que s'ils sont convaincz de trahison et d'intelligence avec voz ennemis, vous en faciez un si severe exemple qu'il serve de monument à la posterité tant de vostre justice que de leur perfidie.

Mais s'ils en sont incoupables.... cependant qu'il en est encore temps, ne permettez pas que l'on face force de consequences tirées par les cheveux pour aggraver ce qui leur est mis sus, et les rendre plus chargés et miserables qu'ils ne sont.

Et consideréz si la partie qui souffre maintenant eust gagné le dessus, il auroit esté legitime qu'elle jugeast exactement et rigoureusement les actions et les personnes des autres : que toutes sortes d'exceptions et

deffenses leur fussent deniées : bref qu'ils rendissent conte de leur gestion non-seulement à d'autres qu'à leurs propres ordonnateurs, mais encor à ceux qui par leur manifeste opposition les auroient pieçà condamnés. Je m'assure, MM. que les bonnes consciences de tous ceux qui m'escoutent, respondent qu'il ne seroit pas equitable, et qu'elles approuvent le rescript d'un non moins grand jurisconsulte que bon gouverneur d'Estat en ces termes : *In civilibus dissentionibus quamvis sape per eas respublica lædatur, non tamen in exitium reipublicæ contenditur, proinde qui in alterutras partes discedunt hostium vice non sunt habendi.*

Or, MM. Sa Mat^e sçait que vous avez extraordinairement nommé des commissaires pour cognoistre de ce fait, et veut bien croire de vostre choix et de leur intégrité qu'ils en useront en conscience pour y donner tel jugement qu'il puisse subir le syndicat de tout le monde, auquel infailliblement il sera sujet, et puis enfin estre approuvé par le souverain et redoutable juge au tribunal duquel ils en seront responsables.

Pour à quoy parvenir ell'estime aussy que leur prudence et probité se garderont comme d'un escueil de ceste funeste maxime qui court par les bousches du vulgaire, et que peut estre aucuns passionnés seroient bien ayses de veoir establir : à sçavoir qu'il vaut mieux donner le tort à peu qu'à plusieurs; par laquelle pretendans faire de leur opinion depravée une irremediable necessité, ils voudroient bien persuader que c'est l'unique moyen de sauver la reputation et de pourveoir à la seureté de l'Estat. Mais le roy mon maistre, vos autres alliés et tous les gens de bien se promettent qu'un affaire de tel poids sera beaucoup plus sainement et chrestiennement décidé.

MM., de tout temps l'experience a monstré que la jalousie se fourre aysément entre les confederés, et qu'ès gouvernemens composés de diverses pieces comme le vostre, la defiance est un ordinaire et puissant aiguillon. Aussy n'y a-t-il honte ny blasme de craindre pour le salut de son pays, qui rend toute sollicitude et louable et juste; mais d'autre part il n'y a rien de si dangereux que d'entrer en des soupçons immodérés, car ils font tout interpreter de mauvaise part, et n'ont point de borne certayne.

Si vous avez eu peur qu'il mésavint à vostre patrie, et qu'en l'empeschant vous ayez atteint vostre but d'obvier au mal apprehendé par tant de changemens, c'est où Sa Mat^e juge qu'ils s'en faut arrester. Vous reputant à non moins de bonheur de les avoir peu faire sans perte de sang qu'il seroit odieux d'en repandre inutilement après qu'ils sont faits. Chacun sçait bien qu'il peut advenir aux plus sages du monde en ser-

vant le public d'y mesler quelque chose de leurs affections particulieres et que ne faillir jamais en maniant les grands affaires est une perfection excedante la nature de l'homme. C'est pourquoy les Estats bien reglés ont introduit la coustume de censurer les administrateurs des charges publiques, tel ordre servant à les contenir en devoir. Mais aussy tout y est excusable quand il ne se trouve en eux peculat, extorsion, ny deloyauté.

Car qui voudroit confondre les fautes qui naissent d'erreur et celles qui procedent de malice deliberée, les simples meprises et les meschancetés expresses pour les rendre d'égal demerite, ce seroit introduire la sanglante loy de celui qui à tous delicts ordonnoit l'extreme supplice... C'est, MM., ce que Sa Maj^{te} vous exhorte de bien peser, croyant que vous feréz acte de très grande sagesse, cét affaire estant net du crime de felonnie, de compenser les mescontentemens que d'ailleurs on peut avoir de ces personnages, non seulement avec leur si longue detention, qui mesmes par les loix est une griefve peine; mais aussy avec les services par eux faicts à ceste republique : tels certes qu'ayant pitié d'eux comme de vos coadjuteurs à la rendre fleurissante, vous montrerez avoir compassion de vous mesmes, et desirerez *ut eximantur periculo qui sunt inter vos celebri fama, ne ipsorum opprobrio multi magis ac magis alienentur.*

Et n'y a doute qu'il vous importe d'autant plus d'en user ainsy que tout ce mal ayant pris son origine de contrariétés d'avis sur les expediens pour consolider vos communes playes; mesmes si ce qu'ils ont faict se trouve autorisé par resolutions d'assemblées legitimes, vous feriez des ouvertures extremement prejudiciables à vous mesmes de faire payer trop cher à quelques uns la liberté de leurs opinions et de rescinder ce qu'une province comme souveraine auroit decreté : car cela repugneroit au dessein que vous devez avoir et d'opiner tousjours librement vous mesmes, et de rendre solides et durables vos presentes resolutions.

Auxquelles fins suivez le salutaire enseignement de celui qui pour mieux asseurer les actions du consulat de Pompée lui deconseilla sagement d'anuller ce qui avoit esté faict sous l'administration precedente, ny de rien remuer du passé, mais seulement de pourveoir à l'avenir : et sachez imiter la celebre prudence d'un autre qui pour bien affermir ses propres statues empescha que l'on n'abattist celles de son ennemy dont il estoit playnement victorieux.

Pourtant, MM., en un faict si ardu, et qui peut trainer une si longue suite d'inconveniens après soy, la consideration d'estat vous oblige de

faire cognoistre aux juges par vous nommés, que pour l'intérêt de vostre republique, vous avez mesme sentiment que ceux là, leur faisant comprendre de vos intentions que si ces gens n'ont par trop d'excès blessé leur honneur, et contrevenu aux termes exprès de vos traités d'union, vostre inclination est non seulement de les eximer à la pene, mais aussy de faire clairement reluire vos bontés en les preservant de honte, sachant bien que ce n'est pas espargner des hommes quand on leur imprime des marques d'ignominie.

J'aurois divers exemples à vous alleguer la dessus, pris mesmes de la France; mais parce que ceux des republiques vous conviennent mieux, un seul me suffira qui vous estourny rescent et notable par la Venetienne, aujourd'huy sans contredit la mieux policée du monde.

Depuis fort peu d'années ayans pris ombrage d'un de ses principaux gentilshommes nommé Foscari, qu'elle avoit long temps employé en plusieurs grandes ambassades et charges, elle le fait mettre en arrest, et l'y tint plusieurs mois, durant lesquels estant accusé de graves crimes, il fut examiné par la justice ordinaire, la seigneurie lui ayant non moins serieusement recommandé le droit du particulier que le sien propre : enfin il fut absous de ce qui lui estoit imposé, et tant s'en faut qu'en l'égard de cet emprisonnement, ell'ait craint d'estre notée d'injustice, qu'elle s'est publiquement rejouie de son innocence, jusques là qu'après estre sortie plus luisante de ceste espreuve comme l'or de la fournaise, elle l'a trouvé digne non seulement de jouir de sa liberté, mais encor de prendre possession de ses honneurs, le faisant rasseoir en cest auguste senat au mesme lieu qu'il y tenoit avant son accusation....

Quant à vous, Monsieur, l'autorité que vos signalés merites vous ont acquise en cest Estat, ses affaires tournant sur vous comme sur leur principal pivot, Sa Ma^{te} de plus en plus les recommande à vostre grande prudence. Affin qu'en ces provinces qui de si longue main ont jetté sur vous après Dieu la meilleure part de leur esperance, leur servant comme vous faictes, de bouclier et d'espée en temps de guerre, vous soyés aussy durant leur repos le commun asyle de tous sans aucune exception, dirigeant les conseils publics à si bonne et modérée fin, qu'elles en recueillent le profit, et vous une immortelle gloire : que Vostre Excellence moissonnera d'autant plus abondante qu'il est notoire à tous qu'elle se plaint et tient offensée de ceux qui sont maintenant en pene : car après tant de victoires par elle obtenues sur les ennemis communs de l'Estat, la plus notable sera d'avoir eu ce pouvoir et souveraineté sur soy d'estre bonne et favorable à ceulx mesmes qu'elle croit lui avoir esté contraires,

faisant par sa magnanimité fondre en larmes de joye tant de personnes qui pensent maintenant estre en danger de pleurer de tristesse.

On disoit anciennement des Syracusains qu'ils estoient le corps et les membres de leur equipage, mais qu'Archimède estoit l'ame qui le faisoit mouvoir. Puisque cela mesme peut estre dict à beaucoup meilleure raison de cet Estat et de Vostre Excellence, ce corps et ces membres n'auront autre inclination ny mouvement en tout cet affaire que celuy qu'elle leur donnera par ses prudens conseils, desquels le temperament retournant non moins à l'avantage de tous qu'à sa propre louange, illustrera ses autres rares qualités d'une grandeur procedante de la bienveillance que tous lui porteront luy voyant pratiquer ce dire tant estimé que la perte d'un seul cytoyen est plus à craindre que ne seroit desirable tout gain faict sur les ennemys.

Un des grands capitaines et sages politiques qui fut onques, s'est auttrefois genereusement vanté de n'avoir jamais faict porter en son pays la robe noire à personne, estimant le plus doux fruit de ses victoires de pouvoir sauver tous les jours quelqu'un. C'est vous aujourd'huy, Monsieur, mesmes en donnant vos offenses particulieres au public, qui pouvez en peu de personnes obliger tous ces peuples à dire unanimement qu'en vous Dieu leur a suscité un protecteur qui leur a scu faire gouter le doux breuvage de la liberté sans jamais y avoir meslé une seule goutte de vinaigre.

A vous, MM. je reitere... que c'est une dangereuse condition de se defier excessivement et de ne croire qu'à soy mesme, n'y ayant aucuns de si parfaite prudence qui voyent assez clair en leur propre faict, et lesquels en raisons contraires puissent tousjours bien discerner la meilleure partie. Si les fins du conseil que Sa Maté vous donne butent ailleurs qu'à vostre bien et salut, elle en remet le jugement à toutes personnes exemptes de passion, et au succès qu'aura cét affaire. Ce qu'elle vous en dict vient du precepte que luy a laissé ce grand roy son père, portant : que la clemence faict aymer et reverer tous ceux qui en usent, et que la severité n'oste pas tant les obstacles et difficultés que d'ordinaire elle les accroist et faict multiplier.

Outre toutes ces raisons qui regardent la seureté commune, vostre propre histoire m'apprend que d'asséz fresche memoire un amiral de Zéelande, nommé Terlon, accusé de malversation en sa charge en action de telle importance à vostre generalité qu'il y alloit de la perte d'Anvers, fut à cette occasion, criminellement poursuivy long temps. Sur quoy une sage reyne vostre alliée ayant intercedé pour luy, cette republique n'he-

sita point d'octroyer sa priere, jusque là qu'en suite il a mesmes exercé une charge honorable en cette province.

MM. ce n'est pas maintenant un moindre intercesseur qui s'adresse à vous en cette occurence; un tel roy, comme vous l'avez tant esprouvé, merite bien que vous en faciez conte, persistans d'autant plus à vous en exprimer son opinion, qu'il sçait tout chemin estre ouvert et permis à ceux qui marchent pour sauver quelques uns, nominément quand leur salut est joint à celuy du public.....

N° VII.

Magnifico amplissimoque viro Benjamino Auberio Mauriero, christianissimi Galliarum et Navarræ regi a consiliis, et ad præpotentes confederatarum Belgii provinciarum ordines legato.

Nuper cum ad Taciti Annales aliquid dicendum nobis esset, effecisti, ut quæ nemini placitura erant, ea aliquid traherent splendoris a loco, in quo nihil tam conspiciendum erat, quam quod tu adesses. Hoc quia optime successit nobis, et quia spero ea quæ libenter omnes tua causa audierunt, libenter etiam lecturos tua causa, dedi typographo ut voluisti, sine ulla mora, et sine alia ambitione, quam quod tuo nomine abusus sum, ut sic commendarem denuo quod scripsi. Magna quidem vestra est dignitas, quæ a Majestate multum trahit, quam vos eis, ad quos missi estis, exhibetis : mihi tamen ille maximus videtur, qui mensuram suam totus in se habet, et fortunam quantamcumque animo et meritis excedit. Quod si cuiquam hodie in Gallia, tibi sane est propositum. Literas et sapientiæ studia ita coluisti olim, ut quicumque a summo viridoque ingenio progressus expectari possint, eos feceris. Nemo literatus vivit hodie in regno vestro, quo non usus sis familiariter, nulla pars est eruditionis, nullus autor in quo peregrinus sis, nullus genius amœnitatis quem non penitus possideas. Ut qui recte te noverunt, tria maxime diversa in te admirentur : quod in dignitate publica, privati hominis humanitatem, in molestis occupationibus, ociosi eruditionem, in aula summum sapientiæ amorem, conjunxeris. Quæ non semel apud omnes prædicavimus. Nunc, cum paulum ocii conceditur, ne hoc tibi pereat, reminisceris quæ olim didicisti, et ad illa studia

reverteris quæ tranquillitatem dare possunt animo : quam conferre dignitas et reliqua quæ sola sperant homines, non possunt. Hoc est, cum fortuna antecellas cæteros, mente et instituto eam quoque præteris. Eorum plane exemplo qui huc hactenus a Rege vestro missi sunt : quorum nemo fuit, qui non ad supremam eruditionem pervenisset. Nam ut Regnum vestrum hac ætate palmam ejus omnibus eripuit, et ante omnes eam coluit et propagavit, ita omnium postremo retinet, ac ne bellis quidem civilibus ut eam eripiant, concedit. Accipe igitur, vir Maxime, a cliente tuo, quod jam tuum est : accipe quod voluisti : lege, si sit tanti, quod jam audivisti. Et quandoquidem muneribus, hospitio, officiis, comitate omni et benevolentia, me sic obstrictum tibi tenes, ut in nexu adhuc maneam, patere, ut creditorem tam benignum in te habeam quam patronum hactenus expertus sum.

TABLE.

PRÉFACE.	1
CHAP. I ^{er} . — Premières années de du Maurier. — Il entre au service de du Plessis-Mornay. — Négociations entre Henri IV et Élisabeth. — Ambassade de du Plessis-Mornay en Angleterre. — Cause de son peu de succès. — Mission de du Maurier auprès d'Élisabeth. — Il devient secrétaire du duc de Bouillon.	5
CHAP. II. — Le vicomte de Turenne, son caractère, ses rapports avec le roi de Navarre. — Il devient duc de Bouillon. — État du parti réformé jusqu'à l'abjuration de Henri IV. — Du Plessis-Mornay; ses efforts pour amener une rupture avec le pape; ses négociations avec les ligueurs. — Conversion du roi. — Conduite équivoque du duc de Bouillon jusqu'à la prise d'Amiens. — Son second mariage. — Part malheureuse qu'il prend à la guerre contre l'Espagne.	23
CHAP. III. — Aperçu sur l'histoire du protestantisme depuis la conversion du roi. — Réunion de Mantes. — Assemblées de Ste-Foy, de Saumur, de Loudun, de Châtellerault. — Confusion produite par la prise d'Amiens. — Le duc de Bouillon se rend à Châtellerault et refuse de rejoindre le roi devant Amiens. — Sa réconciliation apparente avec Henri IV. — Édit de Nantes. — Le roi se détache peu à peu des protestants. — Retour sur du Maurier. — Sa défense du duc de Bouillon. — Ses relations amicales avec du Plessis-Mornay. — Affaire de St-Phal.	43
CHAP. IV. — Changement dans le gouvernement et le caractère de Henri IV depuis la paix de Vervins. — Le duc de Bouillon connaît la conspiration de Biron et s'y engage à demi. — Sa conférence avec les huguenots à ce sujet. — Naissance du dauphin mal accueillie par les grands. — Commencement de révolte. — Le duc de Bouillon se rend en Limousin. — Arrestation de Biron et du comte d'Auvergne. — Position critique de du Maurier, placé entre le service de son maître et la colère du roi. — Henri IV le charge d'une mission auprès de du Plessis-Mornay. — Le duc de Bouillon devant la chambre de Castres. — Il sort de France.	62

- CHAP. V. — Henri IV s'efforce de prévenir la défense du duc de Bouillon en Angleterre et en Allemagne. — Ambassade de Rosny à Jacques I^{er}. — Le duc demande en vain l'appui de Bellièvre. — Rosny propose sa médiation; part active prise par du Maurier à cette négociation nouvelle. — État des protestants depuis l'édit de Nantes. — Synode de Gap. — Disgrâce du ministre Renaud. — Le duc de Bouillon en profite pour se recommander aux Églises. — Voyage de Rosny en Poitou. — La négociation reprise par M. de Montlouet. — Ambassade inutile des princes allemands et des cantons suisses en faveur du duc de Bouillon. — Dernière tentative du landgrave de Hesse. 85
- CHAP. VI. — Suite du précédent. — Part prise par le duc de Bouillon à un complot dans le midi de la France. — Expédition du roi en Limousin. — Il rompt toute négociation avec le landgrave. — Nouvelles offres du duc. — La remise de Sedan exigée. — Mission inutile de la Noue dans cette ville. — Henri IV se prépare à l'assiéger. — Montglas envoyé en Allemagne. — Sully se prête à une dernière négociation. — Conseils rédigés par du Maurier. — Le roi marche contre Sedan. — Du Maurier lui soumet un projet de traité. — Henri IV à Donchery. — Traité. — Entrée du roi à Sedan. — Son retour à Paris. 114
- CHAP. VII. — Du Maurier quitte le service du duc de Bouillon. — Il est nommé correspondant de l'ambassadeur de Hollande, puis contrôleur général. — Son discours sur Rosny en 1599. — Caractère du surintendant, son entrée aux finances, ses premiers actes. — Du Maurier fait l'éloge de Sully en 1608; observations à ce sujet. — Mort de Henri IV. — Du Maurier entraîné un moment dans la disgrâce de Sully. — Il est nommé ambassadeur en Hollande. 146
- CHAP. VIII. — Politique de Henri IV en Hollande depuis la paix de Vervins. — Il y envoie le président Jeannin. — Etat du gouvernement et des esprits dans ce pays en 1607. — Maurice de Nassau et Barneveld; leur caractère, leur rivalité. — Jeannin décide les États à la paix, puis à la trêve, malgré l'opposition de Maurice. — Projets particuliers de Henri IV sur la souveraineté des Provinces-Unies. — Il essaye en vain de modifier leur constitution. — Marie de Médicis; envoi de Reffuge à la Haye. — Déflance qu'y produisent les mariages d'Espagne. — Etat des huguenots en 1612. — Caractère de la nomination de du Maurier. 171
- CHAP. IX. — Du Maurier chargé de demander la révocation d'Aersens. — Vifs débats à ce sujet dans les États. — Première révolte des princes; du Maurier fait échouer leurs menées en Hollande et s'attire leur ressentiment. — Affaire de Clèves et de Juliers. — Occupation des duchés par les Hollandais et les Espagnols. — Attitude de la France et de l'Angleterre. — Reffuge adjoint à du Maurier. — Traité de Xanten; causes qui le font échouer. — Seconde prise d'armes des grands. —

Son contre-coup dans les Provinces-Unies, qui promettent pourtant leur secours. — Paix de Loudun; chute du ministère. — Arrestation de Condé. — Nouvelle révolte en France. — Ambassade de la Noue à la Haye. — Assassinat de Concini. — Retour de l'ancien ministère.	205
CHAP. X. — Constitution du calvinisme dans les Provinces-Unies. — Querelle des Arminiens et des Gomaristes; son caractère politique. — Barneveld, avec la bourgeoisie, se déclare pour les premiers; Maurice, avec le peuple, pour les autres. — Refus de la Hollande de consentir à un synode national; levée de milices bourgeoises. — La France embrasse la cause des Arminiens; discours et démarches de du Maurier en leur faveur. — Appréciation des deux partis. — Mauvais vouloir des États généraux pour la France. — Envoi de Boissise à la Haye. — Maurice casse les milices et change les magistrats d'Utrecht. — Arrestation de Barneveld et de ses amis. — Boissise demande en vain justice d'un pamphlet d'Aersens. — Intervention inutile des deux ambassadeurs pour les prisonniers. — Troubles en France. — Nouvelles instances de du Maurier demeuré seul. — Exécution de Barneveld.	251
CHAP. XI. — Politique de la France et de la Hollande au commencement de la guerre de Trente ans. — Altération dans les rapports des deux États. — Ambassade extraordinaire des Provinces-Unies à Louis XIII, qui ajourne le renouvellement de l'alliance. — Changement dans le ministère. — Richelieu signe un traité de subsides avec la Hollande. — Démission de du Maurier. — Ses occupations dans sa retraite. — Ses relations littéraires. — Ses ouvrages. — Sa vie domestique. — Ses derniers conseils à ses enfants. — Sa mort.	305
PIÈCES JUSTIFICATIVES.	323



